



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

5/93



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

Visite de Mons
Président de la République d'Italie

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt — L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard; Marcel Ernst.

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Oscar Luigi Scalfaro, Président de la République d'Italie



Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence Monsieur Oscar Luigi Scalfaro, Président de la République d'Italie s'est rendu en visite officielle à Luxembourg du 16 au 17 novembre 1993. À son arrivée à l'aéroport du Findel, le Président de la République d'Italie fut accueilli par Monsieur Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Welter, Chef du Protocole, Monsieur Leopoldo Formichella, Ambassadeur d'Italie à Luxembourg, et Monsieur Edouard Molitor, Ambassadeur du Luxembourg en Italie. De l'aéroport, le Président Scalfaro s'est rendu au Château de Berg où il fut accueilli par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Dans le courant de l'après-midi, Monsieur le Président de la République d'Italie Oscar Luigi Scalfaro a ensuite reçu successivement en audience à la Villa Vauban Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères ainsi que Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Monsieur Pierre Frieden, Premier échevin. À la résidence de l'Ambassadeur d'Italie à Luxem-

bourg le Président Scalfaro a rencontré ensuite les représentants de la communauté italienne résidant à Luxembourg.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Monsieur le Président de la République d'Italie par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château de Berg. À cette occasion des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Monsieur le Président de la République d'Italie. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.



Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse et moi-même sommes très heureux de vous recevoir à Luxembourg.

Vous êtes le Chef d'un État qui, au cours de sa longue histoire, a rencontré plusieurs fois le Luxembourg sur son chemin.

Pour notre pays, le contact avec l'Italie fut chaque fois fructueux.

Ainsi la conquête par Jules-César en 54 avant Jésus-Christ de notre territoire, jusque là ravagé par des rivalités tribales, a fait accéder notre population aux bienfaits de la pax romana.

Au cours des 14^e et 15^e siècles, l'influence italienne réapparaît avec les comtes de Luxembourg, appelés à monter sur le trône du Saint Empire. Le premier d'entre eux, Henri VII, en voulant rétablir dans sa splendeur initiale le rôle sacré de l'Empereur, succombe à son retour de Rome, près de Florence. Aujourd'hui encore vos compatriotes prennent soin du sarcophage d'une grande beauté où repose dans le Dôme de Pise notre illustre ancêtre à qui Dante a consacré par ailleurs des vers immortels.



Une nouvelle rencontre entre votre pays et le Luxembourg débute au 19^e siècle et continue jusqu'à nos jours.

Ainsi vos compatriotes participent à l'éclosion de notre industrie. Ils sont encore présents, lorsqu'il s'agit de reconstruire nos usines, nos villes, nos villages dévastés au cours de la seconde guerre mondiale.

L'Italie, Monsieur le Président, s'est jointe en 1867 à sept autres puissances de l'Europe pour garantir la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg ancrée dans le Traité de Londres. En revenant à l'histoire plus récente, je me plais à relever que nos Gouvernements continuent d'unir leurs efforts dans des enceintes telles les Nations Unies, l'Alliance Atlantique et l'UEO dans le but de préserver notre monde des conflits perpétuels qui risquent de le détruire.

En entreprenant, dès 1952, ensemble avec quatre autres pays, la construction d'une Europe unie et démocratique, nos deux pays ont été mus par le même esprit de paix, maintenant un nouveau défi attend nos deux peuples.

Ils sont appelés à donner, ensemble avec les partenaires de l'Union Européenne, un contenu concret au Traité de Maastricht entré en vigueur ces jours-ci.

Vous-même, Monsieur le Président, vous avez dans les différents rôles de votre destinée d'homme d'État manifesté clairement votre choix pour l'épanouissement des valeurs de notre civilisation commune.

Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos col-

laborateurs, un séjour heureux et constructif dans notre pays.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je lève mon verre

- à la santé du Président de la République Italienne
- et à l'amitié entre nos deux peuples.

Discours de Monsieur le Président de la République d'Italie

Altesses Royales,

Ceux qui se sentent citoyens de l'Europe, ceux qui depuis leur plus jeune

âge ont cru en l'Europe, à une époque à laquelle cela paraissait un Rêve, ceux qui ont vécu à côté de Monsieur De Gasperi et le considèrent encore aujourd'hui Maître et Guide inimitable, ils éprouvent tous une émotion profonde d'être accueillis sur le sol du Luxembourg : Pays qui est Maison Mère de l'Europe, de la Communauté Européenne.

Dans cet esprit j'adresse mon salut à Votre Altesse Royale, Grand-Duc Jean de Luxembourg, qui en tant que Prince de Bourbon-Parme nous rappelle un lien qui nous est très cher ; mon salut va aussi au Gouvernement et à tout le peuple du Grand-Duché.

Cette rencontre constitue donc un rappel du grand problème de la Communauté Européenne.

Tout d'abord un grand merci au Luxembourg pour avoir accueilli et pour accueillir des Institutions de très haut niveau de la Communauté, en se conformant à sa vocation communautaire, en tant que Capitale de la CECA, co-fondateur de la CEE, cœur véritable de l'Europe non seulement à cause de sa position géographique.

A plus forte raison le Luxembourg a été le premier Etat à ratifier le Traité de Maastricht.

Vous êtes un Pays exemplaire aussi pour les équilibres sociaux qui sont équitables et efficaces.

Il existe un deuxième lien qui unit l'Italie au Luxembourg, et c'est un lien d'une haute valeur humaine.

Environ un quart de votre population est d'origine italienne.

Quelles peuvent être alors la reconnaissance et l'admiration du Président de la République italienne pour votre



accueil à bras ouverts et plein d'humanité ?

Cette hospitalité si ample et chaleureuse a amené à une intégration parfaite des Italiens avec la population luxembourgeoise ; pour les Italiens ici présents votre terre est vraiment leur seconde Patrie.

On a célébré l'année dernière le Centenaire de l'Immigration italienne au Luxembourg ; une présence laborieuse et créatrice d'initiatives qui a été déterminante dans le processus de développement industriel de votre Pays.

Il y a, en même temps, une rencontre de cultures, de sentiments, de valeurs humaines parmi les plus élevées : ce qui représente le résultat le plus important dans la rencontre entre les peuples.

Car pour être vivante et vitale chaque communauté a besoin des racines humaines d'intellecte et d'amour.

Avec ces sentiments je lève mon verre à la prospérité de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du peuple luxembourgeois et à la particulière amitié avec l'Italie.

* * *

Dans la matinée du 17 novembre Monsieur le Président de la République d'Italie a pris congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et s'est rendu du Château de Berg à Luxembourg pour une visite de la Cour des Comptes et de la Cour de Justice des Communautés Européennes au Kirchberg. Après cette visite, l'hôte italien s'est rendu à l'aéroport du Findel d'où il est parti pour Strasbourg.

Au cours de sa visite à Strasbourg, le Président de la République italienne fut notamment reçu au Bâtiment des Droits de l'Homme où lui furent présentés les juges de la Cour et les membres de la Commission. À cette occasion, Monsieur Albert Weitzel, Président de la 1^{ère} Chambre de la Commission Européenne des Droits de l'Homme, a prononcé le discours suivant :

M. le Président,

au nom de la Commission européenne des droits de l'homme et de son Président — qui regrette infiniment ne pas pouvoir être ici ce soir avec nous à cause d'engagements pris de longue date, mais qui m'a chargé de vous transmettre ses salutations les plus chaleureuses — j'ai le privilège de vous souhaiter la bienvenue au Palais des Droits de l'Homme, au siège des insti-

tutions créées voici plus de quarante ans pour donner pleine effectivité aux engagements assumés par les États membres du Conseil de l'Europe avec la Convention européenne des droits de l'homme.

En effet, quarante années se sont écoulées déjà depuis l'entrée en vigueur de la Convention, instrument qui marque une étape capitale en matière de protection des droits fondamentaux de la personne humaine et que votre pays a ratifié dès 1955. Quarante années au cours desquelles a pris naissance et s'est affirmé, pour reprendre une affirmation bien connue de la Commission, « un ordre public communautaire des libres démocraties d'Europe afin de sauvegarder leur patrimoine commun de traditions politiques, d'idéaux de liberté et de prééminence du droit ».

La pierre angulaire du système de protection européen des droits de l'homme, le droit de recours individuel, a permis au justiciable européen d'affirmer le rôle qui désormais revient à l'individu en tant qu'acteur principal de la construction européenne en vue de la recherche d'un juste équilibre entre droits individuels et exigences légitimes d'une société démocratique.

Le pari lancé à Rome le 4 novembre 1950 est en passe d'être gagné : nul ne conteste aujourd'hui que l'Etat de droit est indissociable du respect de la dignité de la personne humaine et de ses droits fondamentaux, qu'il s'agisse des droits judiciaires ou des libertés

fondamentales qui forment l'ossature de nos sociétés.

L'acquis de la Convention fait désormais partie d'un droit commun. À ce titre il constitue la toile de fond de toute initiative visant à approfondir les liens qui unissent tous nos pays au sein d'une entreprise partagée. Et il n'est pas étonnant que le Traité de l'Union européenne, récemment entré en vigueur, s'en soit fait l'écho.

Toutefois, le succès indéniable du système de protection ne doit pas cacher les ombres qu'il a permis de déceler dans nombre de pays dont les systèmes juridiques, bien que globalement conformes à ce que l'on est en droit d'attendre d'Etats démocratiques, n'en renferment pas moins des faiblesses, voire des carences. Aussi, le niveau de protection judiciaire des droits, qui a atteint en Europe un niveau inégalé à maints égards, comporte-t-il parfois des lacunes, surtout en ce qui concerne la durée, souvent inacceptable, des procédures civiles et pénales.

Or, une justice qui se déroule dans des délais raisonnables est un des facteurs qui contribuent à asseoir l'Etat de droit dans la conscience des citoyens.

La contribution de la Commission à cette œuvre commune a été pour beaucoup facilitée par la coopération dont ont fait preuve les États en vue de réaliser les objectifs pour lesquels elle a été créée. Le succès et l'efficacité du système de protection doivent ainsi être mis à l'actif également de tous nos pays.



Le Président italien et Monsieur R. Ryssdal, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme écoutent attentivement le discours de M. Albert Weitzel, Président de la 1^{ère} Chambre de la Commission Européenne des Droits de l'Homme.

Ce système, cependant, à cause du succès qu'on lui reconnaît, montre ses limites. Des réformes urgentes s'imposent ; elles sont nécessaires et inévitables.

Quelques chiffres suffiront pour comprendre les difficultés actuelles qui sont essentiellement d'ordre pratique. Depuis sa création en 1955, la Commission a été saisie de près de 23 000 requêtes et a rendu environ 21 000 décisions sur leur recevabilité. Le rythme annuel d'enregistrement dépasse les 1 900 requêtes, avec un accroissement moyen, depuis 1985, de l'ordre de près de 17 % par an. Parmi ces requêtes, le nombre de celles qui sont déclarées recevables après avoir été communiquées aux gouvernements ne cesse de croître. Il faut relever qu'en plus des 21 000 décisions sur la recevabilité la Commission a jusqu'ici, après un examen approfondi des affaires, adopté en outre 1 056 rapports, qu'il s'agisse de rapports renfermant un Avis au fond ou de rapports constatant un règlement amiable. Quelque 435 affaires ont par la suite été déférées à la Cour.

La conséquence principale de ce volume de travail est l'engorgement du rôle de la Commission en amont et, en aval, de celui de la Cour et du Comité des Ministres. Les réformes déjà introduites par l'entrée en vigueur du 8ème protocole — je me réfère par là principalement à l'institution au sein de la Commission de six Comités et de deux Chambres — ont permis d'accélérer considérablement le traitement des requêtes, bien qu'il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre. La création d'une troisième Chambre contribuera, j'en suis sûr, à améliorer encore la situation à cet égard.

Des divergences sont apparues quant à la nature des solutions à apporter afin d'accroître l'efficacité du système. Différentes propositions ont été faites à cet égard.

Le récent sommet de Vienne des Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres du Conseil de l'Europe vient de confier au Comité des Ministres un mandat pour élaborer une réforme majeure consistant à remplacer les deux organes juridictionnels actuellement existant par une Cour européenne des droits de l'homme permanente dont les tâches comprennent, en grande partie, celles qui sont actuellement confiées à la Commission.

Le chemin à parcourir est encore long. Le justiciable européen, pour qui le système de Strasbourg de protection des droits de l'homme demeure l'ul-

time recours, est en droit d'obtenir des organes de la Convention une réponse rapide. Des efforts importants en matière budgétaire devront encore être consentis pour y parvenir.

Je sais, M. le Président, que nous pouvons compter, comme par le passé, sur le soutien constant de l'Italie.

M. le Président, à Strasbourg l'Europe se rassemble autour de valeurs communes. Est-il besoin de rappeler que votre pays a largement contribué à forger l'esprit européen par les valeurs de l'humanisme.

Ainsi, votre présence en ces lieux témoigne de l'attachement de l'Italie à la poursuite de nos efforts pour la protection la plus efficace des droits de l'homme.

Je vous remercie.

Cérémonie de la Toussaint

Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, les Membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg se sont rendus le Jour de la Toussaint successivement au Monument National de la Solidarité luxembourgeoise, au Mausolée, à la Croix de Hinzert, au Cimetière de

Notre-Dame à Luxembourg et au Cimetière Militaire de Hamm pour y déposer des couronnes funéraires au nom du Gouvernement et de la Ville de Luxembourg.

En outre, le Gouvernement a fait placer des couronnes au Monument du Souvenir et au Monument de la Déportation Civile et Militaire.

M. Pangalos à Luxembourg

Le nouveau Ministre grec des Affaires Européennes, M. Pangalos, est venu pour une visite de travail à Luxembourg, le 3 novembre 1993.

Lors de sa rencontre avec le Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. Poos, M. Pangalos a eu l'occasion de dessiner les grandes orientations de la future Présidence grecque des Communautés Européennes.

Le côté luxembourgeois a pu dans les discussions indiquer quelles sont ses priorités pour le premier semestre de l'année 1994, notamment dans la perspective de la mise en œuvre du Traité sur l'Union européenne et de l'initiative de croissance de la Communauté qui devrait être décidée lors du Conseil européen de décembre.



MM. Poos et Pangalos lors de la conférence de presse commune

Assises européennes pour une éducation plurilingue

À l'occasion des « Assises européennes pour une éducation plurilingue » organisées à Luxembourg du 3 au 6 novembre 1993, par le Ministère de l'Éducation nationale du Luxembourg et l'association internationale « Le Monde Bilingue » sous le patronage de la Commission des Communautés européennes, le Ministre de l'Éducation nationale, M. Marc Fischbach, a fait le discours suivant :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est un très grand honneur pour moi de pouvoir vous souhaiter la bienvenue à Luxembourg et d'avoir le privilège de pouvoir procéder à l'ouverture des Assises sur le multilinguisme et l'identité culturelle.

En tant que ministre luxembourgeois de l'Éducation, j'éprouve une grande satisfaction à ce que le Luxembourg, qui est un pays trilingue par excellence, puisse accueillir des linguistes de renommée venus de tous les coins de l'Europe.

En effet vous n'êtes pas sans savoir, Mesdames et Messieurs, que le Luxembourg compte trois langues reconnues officielles, le luxembourgeois, l'allemand et le français. Je ne m'attarderai pas sur les raisons historiques qui ont amené cet état de choses ; le rapporteur luxembourgeois, Monsieur Jean-Pierre Kraemer, s'en chargera tout-à-l'heure. Mais permettez-moi de reprendre ici les propos de M. Nicolas Margue, fort d'une expérience de professorat de vingt-sept années et ministre de l'Éducation nationale de 1937 à 1948 : « Peut-on dire qu'au Luxembourg tous les enfants sont bilingues ? Personne ne naît bilingue, c'est entendu, pas plus les enfants luxembourgeois que les autres. Au Luxembourg, tout le monde — c'est sans exception — tout le monde parle le luxembourgeois. ... Mais alors, où est le bilinguisme luxembourgeois ? Où est le français ? Où est l'allemand ? Eh bien, tant le français que l'allemand sont pour tout Luxembourgais, donc aussi et surtout pour les enfants luxembourgeois, des langues étrangères qu'ils apprennent à l'école ... C'est ainsi que les enfants luxembourgeois commencent à devenir bilingues — ou faut-il dire trilingues ? — dès l'âge de six à sept ans. »

Les propos de M. Nicolas Margue n'ont en rien perdu de leur valeur aujourd'hui car pour l'homme politi-

que le multilinguisme luxembourgeois a une portée autrement importante qui est celle d'une identité à la fois nationale et multiculturelle.

Le Luxembourg est un pays situé aux confins de deux grandes cultures européennes, la culture francophone et la culture germanophone. Intégrant les deux dans la vie culturelle et quotidienne, le multilinguisme n'a pas seulement été un élément d'équilibre entre ces voisins, bien plus le multilinguisme est devenu la clé de voûte de notre propre identité culturelle.

Le mot culture a plusieurs sens et je me bornerai ici au sens classique : La culture n'est pas un savoir, ni une sorte ou une somme de savoirs, elle constitue un certain rapport de l'homme avec son savoir.

La culture, c'est d'abord un élan, un désir d'en savoir plus. L'homme cultivé, c'est l'homme qui questionne, et qui se questionne. Le multilinguisme nous sert d'outil pour poser les vraies questions, et il nous permet la prise de distance par rapport au message. Le multilinguisme aide à nous positionner par rapport à plusieurs cadres de référence et leur assimilation façonne ainsi notre identité culturelle.

Le multilinguisme et la vie entre, ou plutôt avec les cultures se situent donc dans une optique de rencontre et on admettra que la rencontre met en jeu d'autres valeurs que celles que chacun doit à sa tradition. D'autres valeurs comme la tolérance et l'ouverture envers l'autre. On admettra même que la rencontre est une valeur en elle-même.

Dans le contexte luxembourgeois, nous sommes forcés d'aller à la rencontre de l'autre, si, par delà nos étroites frontières, nous voulons entrer en contact avec le monde. Il faut donc que nous sachions communiquer dans les langues de nos voisins.

Par ailleurs, nous savons très bien que si l'Europe se fait, elle sera basée aussi sur l'Europe des Régions. Or qui dit régions, dit diversité et qui dit diversité, dit plurilinguisme. En fait, il y a des langues, toutes différentes les unes des autres. Le mythe de la Tour de Babel cependant nous met en garde contre l'erreur mortelle de vouloir faire une langue commune qui abolirait toutes les différences : tout le monde se comprendrait, mais il n'y aurait plus rien à comprendre ! La pluralité souvent perçue comme un obstacle, est aussi et surtout une richesse.

Ainsi, j'apporte tout mon soutien aux efforts entrepris par le programme communautaire LINGUA, dont l'objectif est de soutenir et de valoriser les langues les moins répandues en Europe et je me félicite de la présence de notre langue nationale, le luxembourgeois, dans ce programme. Développer une politique de plurilinguisme, c'est apporter un appui au rayonnement de toutes les cultures, pour maintenir la diversité qui fait la richesse de l'Europe. Et je dirais que l'union européenne, celle qui se construit dans le contexte de Maastricht, a besoin de se doter encore davantage d'une politique de la culture et des langues.

Permettez-moi cependant de revenir à la situation luxembourgeoise. Il va sans dire que proposer à l'enfant luxembourgeois d'apprendre dès l'âge de six ou sept ans deux langues étrangères, deux langues qu'il n'a jamais parlées avant d'entrer à l'école, c'est lui demander un effort considérable. En effet, il est de notre devoir de veiller à ce que notre atout ne se retourne contre nous et ne devienne une barrière, un moyen de sélection. Pour cela il importe de développer des méthodologies qui tiennent compte des motivations, des caractéristiques et des ressources des apprenants. La présence du Conseil de l'Europe à cette conférence revête plus qu'un caractère symbolique. En effet, n'oublions pas que c'est grâce aux efforts entrepris dans les différents ateliers organisés ou coordonnés par la direction Éducation et Culture du Conseil de l'Europe que s'est instaurée une nouvelle prise de conscience de ce qu'est l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes. Dans leur rapport, Denis Girard et John Trim définissent la communication comme « indispensable à la coopération sociale qui donne aux individus les moyens de se constituer un fonds commun de connaissances, de valeurs, de comportements et de principes. »

Donc connaître la langue de l'autre, c'est choisir la compréhension et le respect mutuel plutôt que les préjugés et l'intolérance. En œuvrant pour un plurilinguisme européen et en mettant en exergue de leur mouvement le mot d'ordre de PAX LINGUIS Jean-Marie Bressand et son association le monde bilingue visent la réalisation de ces idéaux.

Dans ce sens, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une réunion fructueuse.

Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

La Roumanie 32e membre

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, Vice-Premier Ministre, a assisté le 4 novembre 1993 à la 93ème session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Cette session a été précédée d'une cérémonie à l'occasion de l'adhésion de la Roumanie au Conseil de l'Europe qui est ainsi devenue le 32ème État membre de l'Organisation.

Moins d'un mois après la tenue du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement à Vienne, le Comité des Ministres a consacré l'essentiel de ses discussions à une évaluation de cette conférence et des décisions qui ont été adoptées dans le cadre de la « Déclaration de Vienne ». Ce document contient une série d'orientations qui devraient permettre au Conseil de l'Europe de pleinement contribuer à la sécurité démocratique du continent.

Dans son intervention, le Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois a qualifié l'intégration de nouveaux membres de tâche prioritaire pour le Conseil de l'Europe. Ce dernier devrait veiller au respect de ces standards avant mais aussi après l'adhésion. Un rôle éminent reviendrait à cet égard aux parlements démocratiquement élus et à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Sommet, le Comité des Ministres a pris note avec satisfaction de l'état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration d'un Protocole à la Convention Européenne des Droits de l'Homme visant à améliorer son efficacité par l'instauration d'une Cour unique. Ce Protocole devrait être ouvert à la signature en mai 1994.

En matière de minorités nationales, les Ministres ont donné mandat aux experts de rédiger avant le 30 juin 1994 une convention-cadre précisant les principes que les États s'engagent à respecter pour assurer la protection des minorités.

Les Ministres ont par ailleurs examiné la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance adoptés à Vienne.

Finalement, le Comité des Ministres a procédé à un échange de vues sur les développements récents intervenus

dans les pays candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe. Ils ont été favorables à une intensification des programmes de coopération avec les pays en matière de développement des Institutions démocratiques, de systèmes juridiques respectueux des droits de l'homme et de la prééminence du droit.

Cour Supérieure de Justice :

M. Paul Kayser nouveau Président

Le 4 novembre 1993, la Cour Supérieure de Justice a procédé à la réception de Monsieur Paul Kayser, promu aux fonctions de Président de cette Cour, lors d'une audience solennelle qui s'est tenue au Palais de Justice à Luxembourg.



M. Paul Kayser

Le Luxembourg à l'honneur en France

Prix du GART 1993
pour la réalisation
de la ligne transfrontalière
Longwy-Rodange-Luxembourg.

À l'occasion de la 13ème rencontre du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) en France, Monsieur Robert Goebbels, Ministre

des Transports a reçu à Nantes, le 5 novembre 1993 des mains de Monsieur Bernard Bosson, Ministre des Transports de la France, et de Monsieur Jacques Auxiette, Président du GART, le « Prix du Gart 93 » placé sous le thème « Promouvoir et améliorer les déplacements ».

À l'honneur fut la ligne transfrontalière 325 Longwy-Rodange-Luxembourg que le Ministre des Transports luxembourgeois avait créée en 1992 en accord avec les autorités françaises.

Rappelons que la ligne d'autobus transfrontalière est exploitée par des entreprises française (Semitul) et luxembourgeoises (Sales et Huberty) et placée sous le Régime Général des Transports Routiers (RGTR). Du lundi au samedi, elle offre 15 courses par jour dans chaque sens aux frontaliers de Mont-St-Martin, Longwy, Herserange et Longlaville se rendant à Rodange, Luxembourg ou Esch-sur-Alzette. La correspondance en est assurée aux trains CFL de et vers Luxembourg en Gare de Rodange. Le tarif y appliqué est celui en vigueur sur tout le réseau des lignes publiques du Grand-Duché.

Depuis son introduction, la ligne a connu un grand succès auprès de sa clientèle qui entretemps a dépassé le nombre de 800 voyageurs par jour.

Aux yeux du Ministère des Transports, le choix du GART constitue une juste récompense pour les efforts qu'il a déployés ces dernières années en vue d'une amélioration constante des transports publics à l'intérieur du Grand-Duché, et il honore surtout le travail fourni par le Ministère des Transports dans le domaine de la mobilité des travailleurs frontaliers.

L'établissement scolaire au centre de nouveaux projets pédagogiques

Deux points importants figuraient à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de l'Education du 8 novembre 1993 : le Livre Vert présenté par la Commission ainsi que la mobilité et l'accès à l'enseignement supérieur dans la Communauté.

En ce qui concerne ce dernier point, le ministre Marc Fischbach a souligné que le Luxembourg reconnaît traditionnellement les avantages d'une mobilité de longue durée qui implique l'intégration poussée de l'étudiant dans un entourage universitaire économique, social et culturel différent.

Le « modèle » luxembourgeois de mobilité repose selon le ministre luxembourgeois sur deux piliers : celui de la confiance et celui de la négociation. Pour Monsieur Fischbach, il est évident que l'espace universitaire européen doit fonctionner selon des principes identiques. Il ne serait en tout cas pas acceptable que la libre circulation coïncide avec une réduction des possibilités d'accès des étudiants luxembourgeois aux universités étrangères.

Quant au Livre Vert, destiné à lancer un débat préparatoire sur les actions à entreprendre dans le domaine de l'enseignement suite aux nouvelles compétences communautaires en matière d'éducation, Marc Fischbach a souligné qu'il importe de définir l'établissement scolaire comme pôle central de toute initiative future. Il s'agit selon le ministre luxembourgeois, de définir des projets d'établissement qui tiennent compte de la dimension européenne et dont la préoccupation première devrait être pédagogique. L'apprentissage des langues pourrait être un des thèmes dominants dans ces projets.

Le Conseil des CE devient le Conseil de l'Union

Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères a représenté le Luxembourg à la réunion du Conseil Affaires Générales les 8 et 9 novembre 1993 à Bruxelles.

Il s'agit de la première réunion des Ministres des Affaires Etrangères depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht le 1er novembre. Par conséquent les Ministres ont décidé de la future dénomination des instances décisionnelles de l'Union européenne. Désormais, les Ministres se réuniront au sein du Conseil de l'Union européenne et les déclarations politiques seront publiées au nom de cette même Union.

Les Ministres ont examiné un rapport du Vice-Président Brittan sur l'état d'avancement des négociations de l'Uruguay Round en précisant qu'avant le vote au Congrès américain sur la zone de libre échange avec le Canada et le Mexique le 20 novembre, peu de mouvements des négociateurs américains sont attendus. Il ne restera donc plus que trois semaines jusqu'à la date butoir du 15 décembre pour conclure l'Uruguay Round. La Présidence belge pourrait envisager de

tenir une séance spéciale du Conseil dans la semaine du 29 octobre.

Les Ministres ont rencontré le Président Arafat qui a présenté aux Douze son évaluation du processus de paix et les besoins en assistance des territoires palestiniens.

Les Ministres ont également apporté des modifications au mandat de négociation en vue de conclure un accord de partenariat avec la Russie. Suite aux orientations définies par le Conseil européen du 29 octobre, ils ont précisé les modalités de mise en œuvre de l'action commune en Russie, c'est-à-dire l'envoi d'une mission d'observateurs en vue des élections parlementaires en Russie le 12 décembre prochain.

Le Conseil a arrêté une deuxième décision d'action commune concernant l'acheminement d'aides humanitaires en Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, ont été préparées les sessions ministérielles de négociations d'adhésion qui se sont tenues le 9 novembre avec les quatre pays candidats (Autriche, Suède, Finlande, Norvège).

Le Conseil d'association avec la Turquie s'est réuni dans la soirée du 8 novembre. Cette réunion a permis de mettre en œuvre le programme des mois à venir pour finaliser l'Union douanière entre la CE et la Turquie prévue pour 1995.

Le Conseil a repris ses travaux par après pour débattre notamment des directives de négociation pour un nouvel accord avec le Maroc, des relations futures avec la Suisse, du Pacte de stabilité et de l'Afrique du Sud.

Mission économique en Roumanie

Sur invitation officielle du Gouvernement roumain, une mission de promotion économique, présidée par S.A.R. Le Grand-Duc Hérédier et dirigée par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Georges Wohlfart, s'est rendue du 8 au 10 novembre 1993 en Roumanie.

La délégation officielle a eu des entretiens avec les principaux responsables politiques et économiques de la Roumanie ainsi qu'avec des représentants de la minorité d'origine luxembourgeoise habitant le pays. Étant donné que le Luxembourg assume actuellement la Présidence de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), la délégation s'est rendue au quartier général des douaniers de l'UEO à Calafat.

La délégation fut accompagnée d'un nombre important d'hommes d'affaires luxembourgeois cherchant à développer et intensifier leurs relations commerciales avec la Roumanie.

Buste de feu S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte

Le 9 novembre 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a assisté à la cérémonie d'inauguration de l'installation d'un buste de feu Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte qui a eu lieu au Musée National de la Résistance à Esch-sur-Alzette.



S.A.R. le Grand-Duc dévoile le buste.

M. Heyvaert à l'honneur

Le 10 novembre 1993, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre de la Force Publique, a remis la décoration de Commandeur de l'Ordre de Mérite au Lieutenant-Colonel BEM Wilfried Heyvaert, Commandant du 2e bataillon belgo-luxembourgeois de la Force de Protection des Nations Unies.



M. Poos félicite M. Heyvaert.

Luxembourg – Land de Sarre

Le 9 novembre 1993 a eu lieu au Château de Senningen une réunion des délégations du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et du Gouvernement du Land de Sarre.



MM. Lafontaine et Santer au cours de la conférence de presse commune

Centenaire du CAL

En 1893, une poignée d'artistes luxembourgeois s'est réunie pour fonder le Cercle Artistique de Luxembourg, le CAL. Le but de l'association était de promouvoir les arts au Grand-Duché.

Le 10 novembre 1993, le Cercle artistique a fêté dignement son centenaire en présence de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, au cours d'une séance académique au Théâtre de Luxembourg.



Lors de la séance académique du CAL au Nouveau Théâtre

Le Premier Ministre de Suède à Luxembourg

Le 11 novembre 1993, Son Excellence Monsieur Carl Bildt, Premier Ministre de Suède, a effectué une visite à Luxembourg pour y rencontrer Son Altesse Royale le Grand-Duc et Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État.

Le Premier Ministre suédois a en outre visité le Centre d'Études et de Recherches Européennes Robert Schuman, le Musée de l'Abbaye d'Echternach, la Place de l'accord de Schengen et les Caves Kox-Risch à Remich.



S.A.R. le Grand-Duc et le Premier Ministre de Suède

M. Jacques Santer et son homologue suédois au cours de la conférence de presse commune au Château de Senningen

Création de Chroma Image Engineering S.A.

Une convention a été signée le 10 novembre 1993 entre le Ministre de l'Économie, M. Robert Goebbels au nom du Gouvernement, et la société anonyme Chroma Image Engineering S.A., représentée par M. Jeffrey C. Jackson.

Chroma Image Engineering S.A. se propose de mettre en place et d'opérer à Luxembourg-Ville un studio de post-production audiovisuelle multi-standard digitalisé. L'investissement nécessaire dans une première phase est estimé à plus de 48 millions de francs.

Au départ 5 personnes hautement qualifiées y seront employées à titre permanent, auxquelles viendront s'ajouter, selon la charge de travail, un nombre variable de collaborateurs externes.

Chroma Image Engineering vient compléter et renforcer la structure existante en matière de postproduction et contribuera utilement au développement futur d'activités audiovisuelles au Grand-Duché de Luxembourg.



M. Robert Goebbels signe la convention.

Nouvelle aile pour la maison de retraite à Echternach

Le 10 novembre 1993, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a assisté à l'inauguration de la nouvelle aile du centre intégré de l'État pour personnes âgées à Echternach.

S.A.R. la Grande-Duchesse a assisté à la séance d'inauguration.



Dépouillement informatisé de bulletins de vote

Le 10 novembre 1993 ont débuté les opérations de dépouillement des bulletins de vote pour les élections de la Chambre de travail et de la Chambre des employés privés. Ce dépouillement s'est fait pour la première fois au Grand-Duché de Luxembourg grâce à un système informatique qui a été développé en partenariat par le Ministère du Travail, le Centre de Recherche Public Henri Tudor et la société IRIS.

La présente note présente brièvement les différentes étapes du développement, les objectifs recherchés et le fonctionnement du système.

Historique

Les origines du système remontent en 1988 puisque c'est à ce moment-là que

le Ministère du travail a demandé à l'Institut Supérieur de Technologie d'étudier, dans le cadre des projets de fin d'études de ses étudiants, la faisabilité de réaliser une machine permettant le dépouillement automatique de bulletins de vote.

L'étude de faisabilité réalisée par les étudiants permettait d'aboutir à la conclusion que la réalisation du système n'était pas encore possible avec les moyens techniques du moment.

Entre 1988 et 1991, les progrès techniques de la micro-informatique furent tels qu'il était de nouveau possible de croire à la réalisation d'une machine permettant le traitement automatique/informatique de bulletins de vote. Ainsi, le projet fut relancé

en 1992 avec comme partenaires, d'une part, le Centre de recherche public Henri Tudor et, d'autre part, la société IRIS (Image Recognition Integrated Systems) de Louvain.

En juin 1993, les développements avaient abouti dans leurs grandes lignes. Comme cependant la théorie est souvent une chose et la pratique une autre, il fut décidé de tester le logiciel développé lors d'une élection-test à laquelle participaient quelque 5 000 étudiants et professeurs de l'Athénée, du Lycée classique de Diekirch, du Lycée technique des Arts et Métiers et du Lycée technique Michel Lucius.

Lors de la présentation du système informatique



Ces tests se sont révélés concluants, et après quelques modifications, le logiciel a fait preuve de sa fiabilité au courant de la semaine du 1er au 7 novembre 1993.

Les objectifs du projet

Ils étaient triples :

- * disposer de résultats définitifs plus rapides et dans l'intérêt des candidats et dans celui des syndicats ;
- * mettre l'informatique au service des membres des bureaux électoraux en leur épargnant les travaux les plus pénibles ;
- * ne pas modifier les habitudes des électeurs.

Les objectifs recherchés ont été atteints grâce à un matériel informatique moderne et sophistiqué. Une unité de dépouillement, composé d'un micro-ordinateur et d'un scanner permet le traitement automatique de 1 200 à 1 500 bulletins par heure.

Comme il est possible, d'une part, d'ajouter un nombre illimité de stations de dépouillement (ou presque) et, d'autre part, d'organiser certains travaux en parallèle, les résultats finaux de 1993 devraient être disponibles au moins 15 jours plus tôt que ceux de 1988.

Le fonctionnement du système

Trois étapes peuvent être distinguées :

- 1) digitalisation de l'image des bulletins de vote à l'aide d'un scanner ;
- 2) traitement de l'image digitalisé, c.-à-d. recherche des votes exprimés valablement.
Tous les votes qui n'ont pas été reconnus par le système sont soumis à la décision du bureau électoral (traitement des cas douteux) ; de sa propre initiative, le système ne rejette donc aucune croix aussi imparfaite qu'elle soit.
- 3) comptabilisation des voix individuelles et de liste, calcul des résultats finaux (sièges attribués aux différentes listes, candidats élus) et établissement de statistiques.

« Expo-Peinture 94 »

Le 11 novembre 1993, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre délégué aux Affaires Culturelles ainsi que les représentants du Comité Luxembourgeois d'Organisation pour l'Année Internationale de la Famille, ont présenté le projet « EXPO-PEINTURE 94 ». Les artistes-amateurs sont invités à créer des œuvres ayant pour thème la « VIE FAMILIALE AU QUOTIDIEN ». Les responsables ont expliqué les objectifs et les modalités de participation à l'exposition.

Premier Conseil Marché Intérieur de l'Union Européenne

Le Secrétaire d'Etat Georges Wohlfart a présidé la délégation luxembourgeoise au Conseil Marché Intérieur du 11 novembre 1993. C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union Européenne, le 1er novembre 1993, que le Conseil des Ministres se réunit dans cette formation.

L'ordre du jour du Conseil a été dominé par un débat public sur les mesures à prendre pour renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ainsi que le développement de l'emploi dans le cadre du Marché Intérieur. Les Ministres ont insisté sur l'importance économique des P.M.E. qui représentent à elles seules 70 % des emplois dans la Communauté Européenne.

Le Conseil s'est par ailleurs penché sur le régime des langues à appliquer dans le cadre de l'Office des Marques. Les directives concernant les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible, l'étiquetage pour les articles chaussants, respectivement la procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques

ont fait l'objet d'une adoption d'une position commune.

La Commission a présenté une mise à jour de l'état de transposition des directives du Marché Intérieur. Après l'intervention de Monsieur le Secrétaire d'Etat en vue de voir prises en compte dix transpositions supplémentaires, le Luxembourg figure en quatrième position des Etats membres avec 185 sur 219 directives appelant des mesures nationales de transposition.

Politique régionale et aménagement du territoire

Les 12 et 13 novembre 1993 le Gouvernement de la Belgique a organisé à Liège une réunion des ministres de la Communauté Européenne chargés de la politique régionale et de l'aménagement du territoire.

Cette réunion qui fut placée sous la présidence de M. Guy Spitaels, Ministre-Président du Gouvernement wallon, a discuté différents documents établis par la Commission Européenne.

Ainsi les ministres ont discuté de la nécessité d'accroître l'efficacité des politiques structurelles communautaires. Le débat fut suivi d'une appréciation ex-ante et ex-post des politiques structurelles.

La deuxième journée fut consacrée à la présentation des vues de la CE sur la prospective territoriale de l'intégration européenne à l'horizon 2000.

Les fonds structurels de la CE, instrument essentiel d'un aménagement concerté du territoire européen, se sont trouvés au centre des débats ministériels.

Le Luxembourg fut représenté à cette conférence par le ministre de l'aménagement du territoire M. Alex Bodry.

Inauguration du bâtiment de l'UEO

En sa qualité de Président du Conseil des Ministres de l'UEO, Monsieur J.F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Publique du Luxembourg, a procédé le 15 novembre 1993 avec le Secrétaire Général de l'UEO, Monsieur Wim van Eekelen, à l'inau-

guration de l'immeuble abritant les bureaux du Secrétariat de l'UEO.

La cérémonie a eu lieu en présence du Secrétaire Général de l'OTAN, Monsieur Wörner.

Des allocutions furent prononcées par Monsieur J.F. Poos, Monsieur W. Claes,

Ministre belge des Affaires Etrangères, Sir Dudley Smith, Président de l'Assemblée parlementaire de l'UEO et par Monsieur Wim van Eekelen.

A cette occasion, le drapeau de l'UEO fut hissé pour la première fois devant le nouveau siège de l'UEO à Bruxelles.

Allocution du Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEO, M. Jacques F. Poos, lors de l'inauguration de l'immeuble de l'UEO à Bruxelles, le 15 novembre 1993

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Secrétaires Généraux,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'UEO est directement concernée par l'avancée majeure dans la politique étrangère et de sécurité commune décidée le 29 octobre passé par le Conseil Européen à Bruxelles.

A la veille de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, en effet

- déterminé les premières actions communes ;
- conféré à la politique de sécurité européenne une nouvelle dimension qui constitue un saut qualitatif essentiel ;
- reconfirmé le rôle de l'UEO dans la mise en œuvre des dispositions prévues par le Traité.

Notre organisation fait partie intégrante du développement de l'Union européenne. Aux termes de l'article J.4 du Traité, celle-ci lui demande « d'élaborer et de mettre en œuvre les décisions et actions qui ont des implications dans le domaine de la défense ».

Le document agréé, et par les Douzes et par l'UEO, sur les « liens entre l'Union et l'UEO » spécifie que pour répondre à ces demandes, l'UEO pourra recourir à l'emploi de personnel militaire comme aussi à d'autres moyens.

Le même texte parle, à titre indicatif, des éventuelles missions suivantes :

- observateurs militaires ;
- cessez-le-feu ;
- maintien de la paix ;
- suivi des sanctions ;
- respect de la paix ;
- soutien logistique à des efforts humanitaires.

Il faut inscrire ces perspectives d'action dans la nouvelle dimension globale définie par le Conseil Européen.

Ainsi, la sécurité européenne visera-t-elle à réduire les risques pouvant porter atteinte

- à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de l'Union et de ses Etats membres ;
- à leur caractère démocratique ;
- à leur stabilité économique, ainsi que
- à la stabilité des régions voisines.

Au moment d'inaugurer le nouvel immeuble de l'UEO à Bruxelles, je tiens à souligner et à saluer plus particulièrement cette dimension extérieure.

Elle s'inscrit parfaitement dans la logique de la grande ambition que les 12 et les 9 ont voulue pour l'Europe à Maastricht, et que notre organisation a concrétisée depuis à Petersberg et à Rome.

Retour de l'histoire : l'UEO vient ainsi à nouveau à s'occuper de domaines que ses pères fondateurs lui avaient assignés en 1948.

A relire le préambule du Traité de Bruxelles modifié, on retrouve les principes mêmes que je viens d'évoquer.

Mais que de chemin parcouru depuis lors !

L'inauguration à laquelle nous procédons aujourd'hui revêt plus qu'un caractère symbolique.

Elle marque une étape importante dans notre évolution, et cela à plus d'un titre.

Le transfert du Secrétariat de Londres à Bruxelles ne fut pas sans aléas. Sans les efforts incessants du Secrétaire Général et de toute son équipe parfaitement appuyés par la Présidence italienne, nous ne pourrions être ici aujourd'hui dans un bâtiment si prestigieux près du Sablon.

Dans ce contexte, notre gratitude va également aux autorités belges pour leur précieux et inlassable soutien. Je me réjouis de la présence parmi nous de Messieurs les Ministres Claes et Delcroix, et je les prie de se faire les interprètes de nos remerciements auprès du Gouvernement belge.

Malgré les transformations importantes réalisées pendant les dix derniers mois dans son immeuble, l'UEO a pu continuer ses travaux comme à l'accoutumée grâce au dévouement du personnel du Secrétaire Général.

Qu'ils en soient très sincèrement remerciés et qu'ils sachent combien leurs efforts ont été appréciés.

L'UEO dispose maintenant d'un immeuble en mesure de répondre à ses besoins, et, symbole non négligeable, la façade en est désormais ornée d'un drapeau dont les étoiles sont au nombre de ses membres.

J'ai bon espoir que dans un avenir prévisible davantage d'étoiles pourront briller dans le ciel de l'UEO.

L'installation définitive de l'UEO à Bruxelles lui permet désormais de jouer pleinement son rôle d'interface autonome entre l'Alliance Atlantique, implantée dans la capitale belge, et l'Union européenne dont un des lieux de travail se trouve également à Bruxelles.

La récente entrée en vigueur du Traité sur l'Union met l'UEO en mesure de pleinement assumer les deux finalités que Maastricht lui confère :

- être la composante de défense de l'Union, et
- renforcer le pilier européen de l'Alliance.

A ce dernier effet, les excellentes relations déjà développées avec l'OTAN au cours de cette année de présence à Bruxelles augurent bien de l'avenir. Je voudrais saisir cette occasion pour tout particulièrement saluer la présence parmi nous du Secrétaire Général de l'OTAN, M. Manfred Woerner.

Les liens étroits entre l'UEO et l'Union Européenne sont une condition essentielle du fonctionnement de la PESC.

Sans attendre la mise en œuvre du Traité, la Présidence de l'UEO et la Présidence des Communautés avaient tenu à se consulter régulièrement.

Je me félicite tout particulièrement de la qualité de ces échanges. Je suis convaincu qu'une telle collaboration se poursuivra dans l'intérêt de l'UEO sous la Présidence de nos amis grecs.

Le siège de l'UEO que nous allons inaugurer n'est pas destiné seulement à nos membres, aux membres associés et aux observateurs. Il est destiné tout autant à nos partenaires du Forum de consultation.

Nous devons développer avec eux une approche commune en matière de sécurité en Europe. Ce dialogue intensif doit se faire dans la perspective volontariste de l'Union européenne. Loin de créer de nouvelles barrières, il s'agit d'étendre la culture commune de sécurité sur notre continent. C'est à cette tâche que nous nous employerons dès notre réunion du 22 novembre 1993.

Mesdames et Messieurs,

C'est au nom de vous tous, que je souhaite à l'UEO un rapide et substantiel développement tant politique qu'opérationnel, dans la double perspective du Traité sur l'Union européenne et de nos relations, complémentaires et transparentes avec l'Alliance Atlantique.

Que le Secrétaire Général et toute son équipe trouve en ces lieux le cadre de travail adéquat et fonctionnel leur permettant de répondre au mieux aux multiples attentes des gouvernements et des citoyens d'Europe !

Rapport sur la prévention de la torture

Le 15 novembre 1993 a eu lieu une conférence de presse, lors de laquelle des hauts-fonctionnaires des Ministères de la Famille, de la Force Publique, de la Santé et de la Justice ont répondu aux questions techniques ou d'interprétation concernant le rapport au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relatif à la visite effectuée par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) au Luxembourg du 17 au 25 janvier 1993

Extension du futur TGV-Est

1. Le 15 novembre 1993 Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, a remis à Paris les insignes de Grand-Croix de l'Ordre du Mérite à Monsieur Jean Louis Bianco, ancien Ministre des Transports français, et de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne à Monsieur Philippe Essig, ancien secrétaire d'Etat et ancien président de la SNCF.

Monsieur Goebbels a souligné les mérites que les deux personnalités avaient acquis en relation avec le raccordement de notre pays au réseau ferroviaire de la grande vitesse par l'extension du futur TGV-Est vers la capitale luxembourgeoise.

Le 17 septembre 1992 Messieurs Goebbels et Bianco avaient en effet signé un protocole d'accord sur ce raccordement qui garantit au Luxembourg quatre relations ferro-

viaires à grande vitesse par jour avec Paris et Strasbourg à l'horizon de la mise en service du TGV-Est en l'an 2000. En contrepartie notre pays avait accepté de participer financièrement à la partie française de ce projet. Dès 1989 Monsieur Philippe Essig avait, comme chargé de mission du Gouvernement français, négocié avec le Gouvernement luxembourgeois les conditions financières et les modalités techniques qui ont pu mener à cet accord.

2. A la lumière de la décision du Gouvernement français du 23 septembre 1993 de réaliser le TGV-Est en deux phases, la première comportant la construction de deux sections de lignes nouvelles - Paris-Vandières et Reding-Vendenheim - une actualisation de l'accord franco-luxembourgeois du 17 septembre 1992 s'impose.

A ces fins Monsieur Goebbels a rencontré le 16 novembre 1993 son homologue français Monsieur le Ministre Bosson pour examiner la manière d'appliquer l'accord de 1992 dans les nouvelles conditions. Les deux Ministres ont notamment retenu de solliciter, ensemble avec l'Allemagne, une aide financière communautaire pour ce projet qui intéresse directement 3 Etats membres et qui a un intérêt propre pour la Communauté elle-même, alors que la prolongation vers Bruxelles de la relation Strasbourg - Luxem-

bourg permettra de relier entre elles ces 3 villes-sièges. Dans ce contexte le matériel à desservir cette ligne sera défini de commun accord avec la Belgique. Sur base de ces préalables la France définira le montage juridique et l'échéancier technique et financier du projet dont la première phase sera achevée en 2000, et se mettra d'accord avec le Luxembourg sur la forme de la participation luxembourgeoise au financement.

3. En vue du Conseil Transports C.E. des 29 et 30 novembre prochains les deux ministres ont également abordé les actuelles difficultés économiques de l'aviation commerciale en Europe qu'une libéralisation communautaire trop poussée et trop rapide risque d'aggraver.

Par ailleurs, le problème de la sécurité routière et notamment celle des poids lourds méritera une attention particulière de la part du Conseil et demandera à être traité dans une approche globale intégrant e.a. les aspects amélioration des équipements techniques de sécurité, lutte contre les infractions dans les domaines de l'équipement technique et du temps de conduire ainsi que transfert au rail des transports pour lesquels ce mode est compétitif pour désengager l'infrastructure routière et pour diminuer en conséquence les risques d'accident.

Systèmes de Paiement Nationaux

Le rapport « Minimum common features for domestic payment systems » a été élaboré par un groupe de travail de représentants des banques centrales de la Communauté Européenne et approuvé par le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Pays Membres de la Communauté Européenne en septembre 1993.

Il est la suite d'un autre rapport rédigé par le même groupe de travail sur la coopération entre banques centrales de la Communauté Européenne en matière de supervision des systèmes de paiement.

Ce nouveau rapport établit 10 principes que chaque banque centrale de la Communauté Européenne, dont l'Institut Monétaire Luxembourgeois, va adapter en fonction des circonstances locales. Parmi ces principes, trois points sont d'une importance particulière pour l'avenir des systèmes de paiement de la Communauté :

1. La participation directe à un système de transfert interbancaire doit être réservée à une institution soumise à une surveillance adéquate, afin que les risques systémiques inhérents aux systèmes de paiement soient minimisés. En règle générale, seuls les établissements de crédit remplissent les conditions nécessaires pour participer à de tels systèmes. Dans certains pays toutefois, d'autres institutions peuvent également être des participants directs à de tels systèmes, à condition que leur statut d'institution publique les mette à l'abri d'un risque de défaillance financière, comme par exemple les Entreprises de Poste et Télécommunication, ou qu'elles fassent l'objet d'un contrôle par une autorité compétente, ce qui est le cas, par exemple, des agents de change.

2. Les banques centrales de la Communauté ont décidé que tous les

pays de la Communauté disposeront, dès que possible, d'un système de règlements bruts en temps réel destiné aux paiements de gros montants. Ces systèmes se distinguent des systèmes de compensation traditionnels par le fait que chaque paiement est exécuté individuellement pour autant que le donneur d'ordre dispose du crédit nécessaire sur le compte courant qu'il détient auprès de la banque centrale.

Face aux systèmes de compensation, dans lesquels les paiements ne sont exécutés que dans la mesure où les soldes nets sont réglés, les systèmes de règlement brut apportent une diminution considérable des risques systématiques inhérents aux systèmes de paiement.

3. Des systèmes de compensation de paiements de gros montants peuvent continuer à fonctionner en parallèle avec les systèmes de règlements bruts, à condition qu'ils remplissent les normes définies dans le rapport du Comité sur les Systèmes de Compensation Interbancaire (rapport « Lamfalussy »). En particulier il est souhaitable qu'à terme les participants de ces systèmes soient obligés de couvrir leur position débitrice nette intra-journalière par des garanties.

En plus de la coopération en matière de surveillance des systèmes de paiement, les banques centrales vont devoir mettre en place, à leur niveau, c'est-à-dire au niveau des systèmes de gros montants, les systèmes de paiement communautaires futurs qui seront indispensables à la réalisation du Marché Unique et qui formeront, ultérieurement, un élément essentiel de l'Union Monétaire.

(Institut monétaire luxembourgeois, 15 novembre 1993)

M. Hans Stercken à Luxembourg

Le Président de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag allemand, Monsieur Hans Stercken, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg les 17 et 18 novembre 1993.

A cette occasion, il a eu des entretiens avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, présidente de la Chambre des Députés, ainsi qu'avec les Membres du Bureau de la Chambre, les Membres de la Commission de Travail, la Présidente et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères et communautaires. Les entretiens ont porté surtout sur

l'Union européenne et son évolution future.

Il fut également reçu par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre,

Ministre d'Etat, et Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération.

Décorations pour MM. Stercken et Braun

Le 17 novembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat a remis

– les insignes de Grand Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur le Dr Hans Stercken, Président de la

Commission des Affaires Etrangères du Bundestag allemand

– les insignes d'Officier dans l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne à Monsieur Ottmar Braun, Rédacteur en chef de la « Aachener Volkszeitung » et Consul honoraire du Luxembourg à Aix-la-Chapelle.



Les deux décorés MM. Stercken et Braun

Ordre de la Résistance

Une promotion des décorations de l'Ordre de la Résistance a eu lieu le 18 novembre 1993 au Centre européen des Conférences à Luxembourg-Kirchberg.

Cette promotion a compris : 33 Croix à titre posthume (ressortissants luxembourgeois) ; 7 Médailles (ressortissants luxembourgeois).



Le Ministre Marc Fischbach a procédé à la remise des médailles.

Ve Olympiade Internationale en Informatique

Au mois de novembre 1993 a eu lieu en Argentine la cinquième Olympiade Internationale en Informatique. La ville de Mendoza, située au pied des Andes, tout près de Santiago de Chile, avait invité à cette compétition internationale dont l'envergure est devenue pratiquement celle de l'Olympiade Internationale en Mathématiques au cours des dernières années. Plus de 160 adolescents de l'enseignement secondaire venant de 46 pays du monde entier ont participé à cet événement international. Le Luxembourg a été représenté pour la deuxième fois par deux élèves, Yves Maurer de l'Athénée de Luxembourg et Wouter Kornelis, ancien élève du Lycée Classique de Diekirch. Les deux candidats luxembourgeois avaient subi avec succès les épreuves du Concours Informatique Luxembourgeois (CIL '93), placé sous le haut patronage du ministre de l'Education nationale et des Commissions nationales pour les programmes d'informatique dans l'enseignement secondaire et secondaire technique. L'équipe luxembourgeoise fut guidée par les professeurs Daniel Weiler, chef de délégation, et Marc Bonvini.

Le jury international, composé des chefs de délégation des 46 pays participants, a décerné 13 médailles en or, 27 médailles en argent et 41 médailles en bronze. Parmi les 165 candidats, le luxembourgeois Yves Maurer s'est classé sur l'excellente 90^e place avec un total de 110 sur 200 points tandis que Wouter Kornelis s'est retrouvé à la 121^e place. Avec ce score Yves Maurer a failli remporter une médaille en bronze à treize points près. Le total de

94 sur 200 points en moyenne a permis aux deux lauréats du CIL '93 de classer le Luxembourg avant des pays tels que la Hollande, la Grèce, la Finlande, le Danemark, le Portugal, l'Autriche, l'Irlande, l'Ukraine et la Croatie, pour ne citer que les pays de l'Europe.

En 1994, la sixième Olympiade Internationale en Informatique aura lieu du 3 au 10 juillet à Stockholm en Suède. Comme l'année précédente, les représentants du Luxembourg seront sélectionnés par l'intermédiaire du deuxième Concours informatique luxembourgeois (CIL '94). Le CIL est une compétition nationale ayant comme objectifs la stimulation de l'intérêt des jeunes pour l'informatique, notamment pour l'algorithmique et la programmation. Un deuxième but du CIL est d'identifier des jeunes ayant des compétences particulières dans la résolution de problèmes par ordina-

teur et dans la conception d'algorithmes et la réalisation de programmes. Les jeunes retenus par le jury du CIL auront la possibilité de tester et d'élargir leurs compétences par un entraînement spécial et de participer à l'Olympiade Internationale en Informatique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CIL '94 les intéressés peuvent s'adresser à M. Alexis Werné du Ministère de l'Education nationale, tél. 478-5196.

« Ons Arméi »

Le 18 novembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Force Publique, se sont vus remettre par les auteurs Willy Bourg et André Muller le 1^{er} volume du livre « Ons Arméi ».



Les auteurs Willy Bourg et André Muller ont remis le livre „Ons Arméi” à MM. Santer et Poos.

30 Years of European Monetary Integration from the Werner Plan to EMU

Conference in Honour of Pierre Werner (18-19-20 November 1993)

Du 18 au 20 novembre 1993 a eu lieu à l'hémicycle du Centre européen de Kirchberg à Luxembourg une conférence sur l'Europe monétaire en l'honneur de Monsieur Pierre Werner.

Cette conférence, à laquelle prirent part de nombreuses personnalités du monde politique et financier a été organisée par la Banque Européenne d'Investissement et le « Luxembourg

Institute for European and International Studies ».

Au cours de cette conférence ont notamment pris la parole :

Jacques Santer, Prime Minister ;
Viscount Etienne Davignon, President, Société Générale and former Vice-President of the EC Commission ;

Jacques de Larosière, President, European Bank for Reconstruction and Development and former Governor of the Banque de France and Managing Director of the International Monetary Fund ;

Valéry Giscard d'Estaing, former President of the French Republic ;

Rt. Hon. Sir Edward Heath, former Prime Minister of the United Kingdom ;

Egon Klepsch, President of the European Parliament ;

Pierre Werner, Honorary Minister of State.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre.

Monseigneur,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Cher Pierre Werner,

C'est pour moi un grand honneur et un immense privilège d'ouvrir ces journées de conférences en votre honneur consacrées au thème des « 30 années d'Intégration Monétaire Européenne : du Plan Werner à l'Union Économique et Monétaire ». Cependant cet honneur et ce privilège constituent tout autant et peut-être surtout un rude défi, car comment présenter un homme dont le nom est mondialement connu depuis des décennies. J'ai pourtant accepté cette tâche quelque peu ingrate avec plaisir, à la fois à cause de l'estime personnelle que je vous porte et des mérites qui sont les vôtres. Aussi, si le nom est certes connu, l'homme l'est peut-être moins et je me propose dès lors brièvement de vous le faire découvrir.

* * *

Si le nom « Werner » est mondialement connu, c'est bien à cause du rapport et surtout du plan qui accompagne ce nom. Cela est vrai à tel point que la personne Pierre Werner semble parfois souffrir de cette notoriété internationale. C'est du moins en ce sens que j'interprète une brève phrase contenue dans les mémoires de M. Werner traitant de la période qui suit la présentation du rapport et où il écrit :

« J'écrivais nombre d'articles et j'accordais d'innombrables interviews. »

Il enchaîne ensuite avec la phrase suivante :

« Et ce genre d'activités n'a plus jamais complètement cessé. »

Mais Pierre Werner ne connaît que trop bien la rançon du succès et je vais dès lors sans plus tarder entrer dans le cœur même de mon propos.

* * *

L'intérêt ou dois-je plutôt dire la vocation de Pierre Werner pour les affaires monétaires et financières se manifeste déjà lors de ses études universitaires, se poursuit avec son initiation professionnelle à la matière bancaire, pour se révéler pleinement après la Libéra-

tion quand il devient conseiller de Pierre Dupong qui cumulait alors la Présidence du Gouvernement et le portefeuille des Finances, deux domaines dans lesquels Pierre Werner allait lui-même exceller par la suite. Impressionné par les capacités de son jeune conseiller, Pierre Dupong l'intègre tout de suite dans les affaires financières internationales. C'est ainsi qu'il l'emmène en 1946 pour assister à l'Assemblée Générale du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Si Pierre Werner rate ainsi l'assemblée inaugurale à Savannah, il assistera par contre à la première Assemblée Générale des institutions de Bretton Woods. Qu'il me soit permis de faire un saut dans le temps



Un Pierre Werner pensif

pour noter que c'est en 1983, soit près de quarante années après, qu'il assistera pour la dernière fois à cette grand-messe de la finance internationale. Aussi sera-t-il celui qui, en 1947, négociera avec succès, durant près de quatre mois (!), un emprunt dans l'intérêt de la reconstruction du pays auprès de la Banque Mondiale, une institution qui en est alors encore à l'interprétation de ses statuts. Avec de tels antécédents, cela n'étonna personne quand il entra au Gouvernement en 1953... comme Ministre des Finances bien-sûr !

Mais le nouveau Ministre des Finances n'est pas seulement le technocrate éclairé qui sait maîtriser à merveille des dossiers complexes. C'est que l'homme combine ces qualités avec un flair et une vision politique indéniables. C'est à partir du milieu des années cinquante qu'il va de plus en plus les appliquer d'abord à l'idée et ensuite à la construction de la Communauté européenne. Alors que d'au-

cuns célébraient encore la signature du Traité de Rome, Pierre Werner en visualisait déjà la réalisation concrète. Ce faisant, à partir de 1959, il détecte une faille dans l'œuvre des pères fondateurs du Marché Commun, à savoir l'absence flagrante de dispositions relatives à l'intégration monétaire. Son analyse monétaire débouche immédiatement en un message politique concret. En 1960, Pierre Werner préconise l'usage dans des transactions privées de l'unité de compte européenne. Outre les mérites intrinsèques d'un tel usage, la proposition doit cependant d'abord servir la construction européenne en favorisant l'acceptation publique d'une monnaie collective. C'est bien à cette fin qu'il suggère de baptiser cette monnaie de compte du nom d'Euror, qui, comme il le dit lui-même, par sa double consonance avec l'aurore et l'or devait incontestablement inspirer confiance.

* * *

C'est à partir de cette date que Pierre Werner compte parmi les sommités internationales des questions monétaires. Il devient le propagateur par excellence de la nécessité d'une politique monétaire commune. Pour la mettre en œuvre et la diriger il propose la création d'un Institut Monétaire Communautaire. Je suppose que la similitude de nom avec un autre institut qui, lui, va bientôt commencer ses travaux n'aura échappé à personne. Ses analyses et ses propositions personnelles évoluent et débouchent finalement en un plan du Gouvernement luxembourgeois pour la mise en œuvre de l'union économique et monétaire.

S'il s'agissait officiellement d'un plan du Gouvernement luxembourgeois, de fait il était écrit par Pierre Werner lui-même. Personne d'ailleurs n'en était dupe et certainement pas les chefs d'État ou de Gouvernement. C'est tout naturellement qu'ils placent le groupe de travail chargé de faire rapport sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté sous sa présidence.

Au sein de ce groupe, sa dextérité, sa maîtrise des dossiers et ses facultés de négociation font merveille, puisqu'au bout de sept mois il obtient l'accord unanime des participants sur le rapport qui portera son nom. A ces capacités s'associe son sens politique aigu de sorte qu'en mars 1971 le Conseil des Communautés Européennes le fait sien : le « Rapport Werner » devient ainsi le « Plan Werner ».

* * *

Le Plan Werner, nous le savons tous, n'a pas conduit au but recherché. Le

Plan Werner était sans doute trop audacieux et trop ambitieux en son temps. Mais il est dans la nature des hommes d'État d'être en avance sur leur temps. Certains ont cru y dénicher des failles dans l'équilibre et l'architecture même du plan. À part le fait qu'il n'est que trop facile de prédire le passé, je ne puis partager cet avis. L'échec momentané du Plan d'une réalisation par étapes de l'union économique et monétaire s'explique essentiellement par un changement fondamental dans l'environnement international émanant de l'écroulement du système de Bretton Woods ainsi que du premier choc pétrolier. Les expectatives fallacieuses de l'époque selon lesquelles un système de change plus flexible augmenterait la marge d'une gestion autonome des affaires économiques n'ont fait que renforcer les facteurs exogènes.

Non, le Plan Werner garde toute sa validité, et, faute de temps, je n'en veux pour preuve que trois éléments :

D'abord, le Rapport Delors se réfère et se base explicitement sur le Plan Werner. Ensuite, le Plan Werner attire clairement l'attention sur la signification politique fondamentale du processus d'union économique et monétaire. J'espère que cet enjeu est suffisamment reflété dans le Traité de Maastricht qui est précisément la résultante d'une double démarche économique-monétaire et politique. Finalement, le Plan Werner articule et exprime clairement le principe de subsidiarité, repris avec le battage médiatique que vous savez par la suite.

* * *

Pierre Werner se défend d'être le père de l'Europe monétaire. Dès lors, sur une note conciliante, permettez-moi de constater qu'il est certainement un des pères de cette Europe monétaire. La négociation autour et pendant le Rapport et puis le Plan Werner le consacre d'ailleurs dans cette fonction. Alors que le régime international des changes fixes instauré à la conférence de Bretton Woods est agonisant, Pierre Werner est au centre de l'actualité et du débat financier avec son projet de singularisation monétaire de l'Europe : il est écouté, encouragé, conseillé par des Jean Monnet, Robert Triffin, Valérie Giscard d'Estaing, Arthur Burns. Il discute avec Paul Volcker, Antoine Pinay, Karl Schiller, Giovanni Magnifico... excusez du peu !

Certes, cette sollicitude internationale est aussi adressée à sa fonction de l'époque. Mais qu'on ne s'y trompe, elle est surtout adressée à sa personne experte et compétente, puisque durant la période d'opposition parlementaire



— sa traversée du désert comme il dit — il continue d'être invité à se prononcer sur l'actualité et les perspectives monétaires européennes. Cette persévérance dans la recherche d'un meilleur équilibre monétaire en Europe allait d'ailleurs aboutir, en 1977, à sa publication significative intitulée « L'Europe monétaire reconsidérée ». Il y défend la thèse de la nécessité d'une phase de « réunion monétaire » au cours de laquelle des changements dans les parités européennes resteraient possibles mais que les décisions y relatives devraient être placées dans le cadre communautaire. C'est bien sur ces idées-là que l'on fondera, deux années plus tard, le Système Monétaire Européen.

* * *

Cependant, réduire la personnalité de Pierre Werner au Plan qui porte son nom serait simpliste et injuste. Il s'en défend d'ailleurs, non sans une pointe d'humour, lui-même quand il écrit :

« C'est dire qu'en un certain sens cette présidence de 1970 m'est devenue fatidique. Elle m'a apporté louanges et dérision, elle a continué à absorber beaucoup de mon temps et obnubilé parfois à l'égard du public mes autres intérêts politiques et intellectuels. »

Sur base de cette complainte, permettez-moi maintenant d'embrasser brièvement l'ensemble de sa carrière politique.

Monseigneur,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Difficile entreprise que celle qui m'est demandée : présenter un homme qui,

nous pouvons nous en convaincre de visu, a commencé tout juste, à partir de 70 ans, de façon alerte une nouvelle phase de sa vie, déjà si riche et pleine !

La tentation est grande de verser dans l'histoire et le nécrologue, en perdant de vue l'homme est bien vivant parmi nous, que nous aimons bien le rencontrer et le côtoyer.

J'aurai donc bien le temps de jeter ce regard historique sur l'œuvre contemporain de l'homme politique qu'est Pierre Werner. Aussi me suis-je résolu à mettre davantage en exergue quelques facettes d'une personnalité à dimension multiple qui, personnellement, m'a donné beaucoup, plutôt que de brosser un tableau rétrospectif de l'œuvre proprement politique.

J'aurais mauvaise grâce de me livrer à un examen psychanalytique de l'homme Werner. Je ne voudrais pas me faire complice d'André Siegfried qui a dit : « Voulez-vous nuire à quelqu'un ? N'en dites pas de mal, dites-en trop de bien. »

Certes, il n'est pas facile de cerner la personnalité de Pierre Werner et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que l'homme est très discret sur lui-même. Une pudeur pour ainsi dire instinctive et naturelle l'empêche de se livrer au grand public. Tout exhibitionnisme lui est étranger. En entrant dans la vie politique, Pierre Werner est devenu un homme public. Exposé aux regards critiques des journalistes et de ses adversaires politiques mais aussi aux regards scrutateurs de ses amis, il a su préserver intacte la sphère de sa vie privée. Après avoir quitté la vie politi-

que de son propre gré, au moment choisi par lui, il a publié des mémoires forts de près de 700 pages. Il y explique les grands principes directeurs de sa politique et les vicissitudes de son action publique. Ces mémoires représentent une mine de renseignements sur la vie politique de notre pays dans la seconde moitié du 20^e siècle, mais offrent peu de données sur sa personne. Ils ne sont certainement pas une autobiographie.

Ces mémoires révèlent à tout moment, mais entre les lignes, un autre trait de caractère de Pierre Werner, sa grande modestie, qualité qui va de pair avec sa discrétion. Par la force des choses un mémorialiste est amené à se mettre à l'avant-plan, mais il y a mille manières de le faire. Celle de Pierre Werner est celle de la retenue qui sait faire la part des choses et distinguer ce qui relève, dans l'action de l'homme politique, des forces profondes et ce qu'on peut mettre, à bon escient, sur son compte personnel. Cette retenue qui lui est naturelle l'empêche évidemment de faire de ses mémoires un règlement de comptes. Le tempérament de Pierre Werner mais aussi ses convictions philosophiques l'ont empêché de voir le monde en blanc et en noir, de diviser les hommes en bons et méchants.

Discrétion, modestie, retenue oui, toutes ces caractéristiques on les trouve réunies en sa personne mais aussi la conscience de sa valeur : 25 années de présence au Gouvernement dont 20 au poste de Ministre d'État, c'est-à-dire à la Présidence. C'est là un palmarès impressionnant qui parle pour lui-même.

* * *

Pierre Werner est entré dans la politique par la voie des finances. Sans passer par le militantisme des partis politiques il assume à partir de décembre 1953 les responsabilités de Ministre des Finances. Il arrive au Ministère précédé de l'aura de l'expert financier et il la gardera toute sa vie politique durant. Il y a dans la personnalité de Pierre Werner la facette du technocrate, c'est-à-dire de l'homme capable de maîtriser des techniques complexes et d'en faire un instrument de la politique. Le Plan Werner se situe à mi-chemin de ce parcours d'expert : il est le fruit de cette réputation mais il est aussi un relai qui la relance vers de nouveaux sommets.

Grand expert financier, Pierre Werner l'est sans aucun doute. À elle seule cette réputation suffirait pour assurer sa gloire. Mais sa personnalité est bien plus riche. Il est symptomatique de constater que si Pierre Werner est entré dans la politique par les finances, il en est sorti par la culture.

Au moment de renoncer à son activité politique, en 1984, il cumulait avec la Présidence du Gouvernement le Ministère des Affaires Culturelles. Autant Pierre Werner est expert des techniques monétaires, autant il est homme de culture. Mais selon son caractère il a cultivé ce jardin en secret, à l'abri des regards indiscrets. Combien d'observateurs savent que l'homme du Plan Werner est un excellent pianiste ainsi qu'un fin connaisseur de l'œuvre de Paul Claudel qui n'est pas précisément un auteur facile.

* * *

Dans sa vie politique Pierre Werner a pu bénéficier de la longue durée. C'est-là une grande chance. Mais en politique plus qu'ailleurs la chance se mérite. Cette chance, Pierre Werner la doit, en partie, à son parti qui se situant au centre de l'échiquier politique, convenait bien au tempérament et aux convictions de l'homme. La chance de la durée politique, Pierre Werner la doit aussi à ses capacités



Le Premier Ministre Jacques Santer pendant son discours

d'homme d'intégration. La vie politique n'est pas faite que d'affrontements, même si ceux-ci occupent le devant de la scène. La vie politique, en cette seconde moitié du 20^e siècle fait davantage appel aux hommes capables de rassembler. Les électeurs ont apprécié en Pierre Werner l'homme de conciliation et lui ont régulièrement renouvelé leur confiance.

* * *

Normalement les tâches d'un chef de Gouvernement sont tournées plus vers l'intérieur que vers l'extérieur. Ce der-

nier champ d'activité est réservé au Ministre des Affaires Étrangères. La construction européenne a quelque peu changé les perspectives. Certes, le Ministre des Affaires Étrangères reste en première ligne. Pierre Werner a d'ailleurs lui-même cumulé pendant deux ans et demi cette charge avec celle de Président du Gouvernement. Les questions financières ont pris une importance communautaire considérable, tandis que les sommets européens ont donné aux Chefs de Gouvernement une dimension internationale nouvelle.

En tant que Président du Gouvernement Pierre Werner a été invité par maint collègue étranger. Pour toute une génération d'Européens il est l'image même du Luxembourg.

Pierre Werner a toujours été passionné par les questions monétaires. Aux yeux de ses compatriotes il apparaît vite comme l'homme qui tient fermement les cordons de la bourse et qui gère les finances de l'État en bon père de famille. Si le Luxembourg acquiert la réputation d'être un pays bien administré, au budget en équilibre, il le doit en grande partie à Pierre Werner.

Par un heureux hasard l'essor de la place financière coïncide avec la présence de Pierre Werner à la tête du Gouvernement et des Finances. La réussite de la place est trop complexe pour pouvoir être attribuée à une seule cause. Les explications monocausales sont rarement satisfaisantes en histoire. Entrent en ligne de compte la législation luxembourgeoise dont les débuts remontent, on l'oublie trop souvent, à l'année 1929, la politique financière américaine et allemande, le développement des euro-obligations mais aussi la volonté de Pierre Werner. De par son expertise il était certainement l'homme politique le plus qualifié pour comprendre et encourager l'évolution. Avoir eu Pierre Werner à la barre en ces années décisives a été une chance pour le Luxembourg.

La réflexion et l'action de Pierre Werner sur le plan monétaire reposent sur de fortes convictions européennes. On peut y distinguer quelques grandes lignes directrices. De par ses origines luxembourgeoises et ses convictions philosophiques Pierre Werner a toujours été largement ouvert à l'Europe. Le petit pays qu'il représente sur le plan international n'ayant pas d'ambitions de puissance, il n'a jamais été confronté à une opposition de fond entre les intérêts de l'Europe et ceux du Luxembourg. Certes, il y a eu quelques conflits ponctuels sur des problèmes spécifiques — p. ex. sur les holdings — et alors Pierre Werner, fidèle à son tempérament mais aussi à sa per-

ception de l'intérêt à long terme de son pays, a toujours recherché une solution de compromis.

Il en est de même des grandes questions de principe. Fortes convictions mais absence de tout esprit doctrinaire. Jamais, au cours de sa longue carrière, il n'a couru les chimères. Aussi a-t-il toujours refusé de se laisser embrigader dans les querelles d'école — fédéralistes intégraux ou fonctionnalistes, intégrationnistes ou confédéralistes. Pour lui les doctrines doivent s'effacer devant les hommes et les réalités concrètes. Quand, au début des années soixante, le Général de Gaulle propose d'avancer avec la Plan Fouchet en direction d'une Union politique intergouvernementale, Pierre Werner refuse de se laisser enfermer dans un quelconque préalable. Il plaide pour une approche pragmatique qui, dépourvue de tout esprit de système, laisse ouvertes les voies d'avenir. Du coup il affirme aussi la position autonome de son pays en le situant entre la position française et celle adoptée par la Belgique et les Pays-Bas. Pierre Werner n'a jamais cru qu'il appartenait au Luxembourg de prendre des positions en flèche. Le Général de Gaulle lui a rendu hommage à sa façon en relevant sa grande prudence dans la conduite des affaires.

La prudence, qualité essentielle de Pierre Werner ! La plupart des observateurs en conviennent. Mais prudence qui n'exclut pas une bonne dose d'audace, à bon escient, c'est-à-dire quand les circonstances le demandent.

Quand, au début des années 1980, les possibilités d'une télévision par satellite se précisent, Pierre Werner se laisse persuader qu'il y avait là des perspectives intéressantes pour notre pays. Voilà qu'à l'approche de la septantaine il se passionne pour un secteur nouveau, complexe à souhait par ses implications technologiques, culturelles et politiques. Selon son habitude il s'informe, réfléchit et hésite. On le comprend, compte tenu de l'importance des intérêts engagés et des risques à courir. Des pressions s'exercent sur lui, parfois d'une façon quelque peu désobligeante, comme il note pudiquement dans ses mémoires. Il ne cède évidemment pas. Il prend sa décision et l'avenir confirmera brillamment la justesse de ses vues.

Quand Pierre Werner quitte le pouvoir, en juin 1984, il le fait non seulement au moment choisi par lui-même mais encore sur un succès exceptionnel. Décidément, rarement un homme d'État a si bien réussi sa sortie politique.

Monseigneur,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais conclure par deux citations de deux maîtres à penser de Pierre Werner qui peut-être plus que tout autre développement cernent et caractérisent la personnalité de celui que nous honorons aujourd'hui, l'une est de *Jacques Maritain*, le précurseur, l'initiateur et le penseur de la démocratie chrétienne ; l'autre émane de *Paul Claudel*, l'un de ses auteurs préférés.

Sir Edward Heath à l'honneur

Le 19 novembre 1993, Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer a remis la Médaille d'Or de la Fondation du Mérite Européen à Sir Edward Heath. L'ancien Chef du Gouvernement britannique avait fait entrer en 1972 son pays dans la Communauté Économique Européenne. Le récipiendaire s'est toujours distingué par un engagement sans faille en faveur de l'unification européenne.

*Address by Prime Minister Jacques Santer
on the occasion of the award
of the Fondation du Mérite Européen
Gold Medal to The Rt. Hon. Sir Edward
Heath, K.G., M.B.E., M.P.*

Sir Edward,

It is a great honour for me to welcome you in this office which we Luxembourgers sometimes modestly compare to Number 10 Downing Street.

You have assisted this afternoon to a great international conference dedicated to your friend Pierre Werner

Jacques Maritain a dit dans son « Œuvre commun » :

« La fin de la société politique, comme celle de toute société humaine, implique une certaine œuvre à faire en commun »

et Claudel dans ses *Conversations* dans le Loir-et-Cher dit :

« L'homme a été mis par Dieu au milieu de la nature pour l'achever et la lui offrir, par son travail la semaine et par la prière chaque dimanche. »

whose 80th birthday is being celebrated this year. For my fellow countrymen, you Sir and my predecessor in office not only represent two Elder European Statesmen but also the living symbols of Anglo-Luxembourgish friendship.

Like Pierre Werner, the people of Luxembourg have not forgotten the darkest hours of our national history in which Albion was bravely standing alone against a barbarian power in order to defend the core values of European civilization. The heroic attitude of the British people during World War II and the immense gratitude Luxembourg has owed and still owes to them largely contributed to the fact that our successive Governments always promoted the idea of including the United Kingdom into the European Economic Community.

This opportunity was given in 1962 when Britain tried for the first time to join the E.E.C. As Foreign Secretary you were in charge of the negotiations.



Sir Edward Heath a reçu des mains du Premier Ministre Jacques Santer la Médaille d'Or de la Fondation du Mérite Européen.

Though they were suspended by a French veto, the political process leading towards a British membership had become irreversible. Your personal efficiency and skill were unanimously recognized and you quickly became a renowned personality. The award of the Charlemagne Prize represented thus a well-deserved distinction.

On June the 18th, 1970 you were elected Prime Minister of the United Kingdom. Twelve days later the official negotiations about the accession started. The decision had previously been taken here in Luxembourg by a solemn declaration of the six original member states. Our diplomacy played a very active and constructive part in the successful completion of the accession. The signing of the Accession Treaty in 1972 represented not only a historic moment for the European Community but also a personal consecration for Her Majesty's Prime Minister whose signature may indeed be considered as a lifetime achievement of his political work.

Your commitment to the European integration never failed and for the last two decades you have continuously encouraged mutual understanding and cooperation in your own imperturbable manner. Thus you have become a father figure of Modern Europe.

This outstanding recognition is perhaps due to the fact that you made yours the Shakespearean verses of 'Hamlet':

'This above all, to thine own self be true

And it must follow as the night the day
Thou canst not then be false to any man'

Sir Edward,

I am particularly proud to decorate you with the Gold Medal of the Fondation du Mérite Européen. May this distinction always remind you of your friends in Luxembourg and encourage your future activities for the noble cause of European unification.

Constitution démocratique pour l'Afrique du Sud

Le Gouvernement luxembourgeois se félicite de l'adoption en Afrique du Sud, après trois années de négociations, d'une nouvelle Constitution. Celle-ci prévoit la création d'un système démocratique, libre et non-racial, fondé sur l'égalité entre tous les citoyens. Elle met une fin formelle à l'odieux système de l'apartheid qui, durant quarante ans, a engendré en Afrique du Sud et dans la région la discrimination raciale, la haine et la violence.

Un Conseil exécutif transitoire, réunissant les différentes parties, sera installé les prochains jours. Il a comme mission, en particulier, de préparer les premières élections libres qui auront lieu le 27 avril prochain et auxquelles tous les Sud-Africains pourront participer.

Le Gouvernement luxembourgeois lance un appel à toutes les forces sud-africaines de mettre en œuvre de bonne foi tous les accords qui ont été conclus, de mettre fin à la violence, d'œuvrer en faveur de la réconciliation nationale et d'assurer une transition harmonieuse vers la démocratie.

Le Luxembourg coopérera avec ses partenaires de l'Union Européenne en vue de l'adoption prochaine d'une Action Commune visant à contribuer au succès des importants changements en cours en Afrique du Sud.

(Communiqué du Ministère des Affaires Étrangères, 19 novembre 1993)

Mission de promotion économique au Kazakhstan

Une importante mission économique conduite par M. Robert Goebbels, Ministre de l'Économie, s'est rendue du 22 au 25 novembre 1993 à Almaty, capitale du Kazakhstan.

Il s'agit de la première mission composée de représentants gouvernementaux et d'hommes d'affaires luxembourgeois qui a visité cette République de l'ex-URSS qui a proclamé son indépendance à la fin de l'année 1991.

Cette mission a eu comme but principal de développer et d'intensifier la coopération et les relations entre les deux pays tant au niveau politique qu'économique et commercial. Parmi les nouveaux États indépendants issus de l'ancienne Union soviétique, le Kazakhstan dispose d'immenses ressources naturelles. Le Luxembourg a à deux reprises accordé à ce pays une aide médicale.

La délégation fut reçue à Almaty par des membres du gouvernement kazakhe. Des rendez-vous individuels entre agents économiques kazakhes et luxembourgeois ont également eu lieu.

Importante réunion à Luxembourg du Conseil des Ministres de l'UEO

Le 22 novembre 1993 s'est tenue au Kirchberg une réunion importante du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEO, a accueilli à Luxembourg les Ministres des Affaires Étrangères et de la Défense des États membres, observateurs et membres associés de l'UEO. Y a assisté également le Secrétaire général de l'OTAN M. Manfred Wörner.

Cette réunion fut le premier Conseil des Ministres de l'UEO à se réunir

après l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne dans la composition que prévoit la Déclaration du Conseil Européen extraordinaire du 29 octobre 1993.

L'entrée en vigueur du Traité de Maastricht et la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement du 29 octobre dernier ont confirmé l'UEO dans sa finalité de constituer la composante de défense de l'Union européenne et de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique.

Ont figuré à l'ordre du jour de la réunion les relations entre l'UEO et l'Union européenne, les relations de

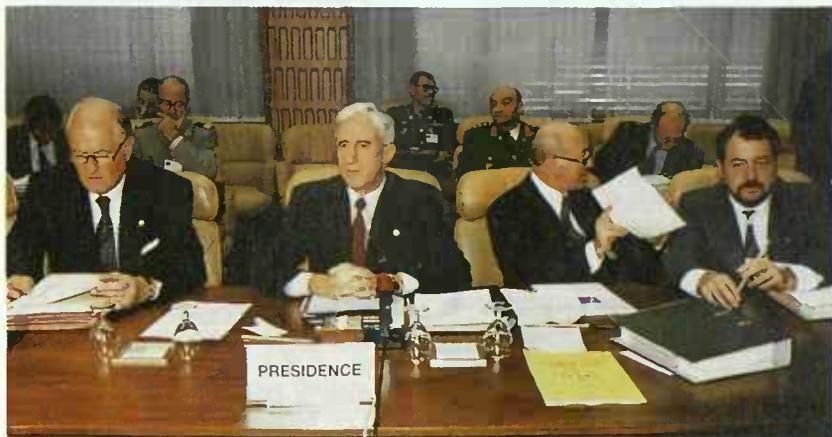
l'UEO avec ses partenaires de consultation d'Europe Centrale, le rôle de l'UEO en tant que pilier européen de l'Alliance atlantique ainsi que le renforcement du rôle opérationnel de l'UEO.

La réunion du Conseil des Ministres de l'UEO fut précédée d'une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Union européenne consacrée à l'évolution de la situation en ex-Yougoslavie. Se sont réunis également à Luxembourg les Ministres de la Défense des États membres du Groupe Armements de l'Europe occidentale (GAEO).

Déclaration de Luxembourg de l'UEO approuvée le 22 novembre 1993 à Luxembourg par le Conseil des Ministres de l'UEO

Le Conseil des Ministres de l'UEO s'est réuni le 22 novembre à Luxembourg, à la suite du Conseil européen du 29 octobre et de l'entrée en vigueur le 1er novembre 1993 du Traité sur l'Union européenne.

Étant donné l'importance pour l'UEO de la ratification du Traité de Maastricht, les Ministres ont surtout examiné les liens de l'UEO avec l'Union européenne et, dans la perspective du prochain Sommet de l'Alliance, ses relations avec l'Alliance atlantique. Les Ministres sont convenus que les passages pertinents de la Partie I du présent document devaient représenter une contribution européenne au Sommet de l'Alliance.



M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, a exercé la présidence de la réunion du Conseil des Ministres de l'UEO.

I

1. Les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO saluent l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, étape décisive de la construction européenne et de l'instauration d'une identité européenne de sécurité et de défense. Ils réaffirment leur volonté de renforcer la contribution de l'UEO à cet égard. La mise en œuvre des Déclarations de Maastricht et de Petersberg contribue à ces objectifs.

Dans ce contexte, et conformément au Titre V du Traité de Maastricht, les Ministres prennent note avec satisfaction du saut qualitatif accompli par l'Union européenne grâce au développement d'une politique étrangère et de sécurité commune et à l'apport des moyens qui lui sont nécessaires pour relever les défis et saisir les possibilités de l'après-guerre froide.

Les Ministres se félicitent du fait que les liens désormais établis entre l'Union européenne et l'UEO permettent de concrétiser l'approche globale de la sécurité conformément aux objectifs et conditions du Traité de Maastricht, et rappellent que la sécurité européenne comporte des aspects politiques, économiques et militaires. Parallèlement, l'UEO continuera à développer ses activités sur la base des orientations établies dans des Déclarations de Maastricht et de Petersberg. Ce faisant, elle contribuera en outre à l'élaboration d'une politique de défense européenne commune. Ceci pourrait conduire, le moment

venu, à une défense commune. L'UEO renforcera ainsi la dynamique du processus de l'Union européenne.

Les Ministres reconnaissent l'importance pour l'UEO des conditions retenues le 29 octobre par les Chefs d'État et de gouvernement au Conseil européen de Bruxelles en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne.

À cet égard, les Ministres :

- réaffirment que l'UEO est pleinement préparée à jouer son rôle conformément au Traité sur l'Union européenne et à la Déclaration faite à Maastricht par ses États membres, ainsi qu'à répondre aux demandes de l'Union européenne relatives à ses décisions et actions ayant des implications dans le domaine de la défense ;
- rappellent l'effort déjà engagé pour développer les moyens opérationnels de l'UEO et soulignent qu'il importe de poursuivre activement cet objectif, ce qui permettra aux partenaires et alliés européens de mieux assumer leurs responsabilités en matière de défense ;
- entérinent les mesures visant à assurer une coopération étroite entre l'Union européenne et l'UEO, énoncées dans l'Annexe IV du Chapitre IV des conclusions du Conseil Affaires géné-

rales du 26 octobre relatives à la mise en œuvre du Traité sur l'Union européenne qui ont été approuvées par le Conseil européen du 29 octobre ;

- réaffirment leur volonté de poursuivre et de mener à bien la mise en œuvre de ces mesures.

Les Ministres conviennent de réduire à six mois la durée de l'exercice de la présidence de l'UEO à partir du 1er juillet 1994 comme l'a proposé le Conseil européen. Ils invitent le Conseil permanent à étudier plus avant la question de l'harmonisation de présidences de l'Union européenne et de l'UEO, et à leur rendre compte de ses conclusions.

2. Les Ministres réaffirment l'importance fondamentale pour la sécurité et la stabilité européennes d'un partenariat transatlantique solide. En se félicitant du maintien de l'engagement des alliés nord-américains en Europe, concrétisé par leur pleine et active participation à l'Alliance atlantique et une présence militaire significative, les Ministres insistent sur leur volonté de développer l'UEO en tant que moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance. Ils réaffirment leur conviction que :

- la mise en œuvre du Traité de Maastricht permettra d'accroître la cohésion du pilier européen et de rehausser la contribution européenne à l'Alliance ;
- le développement de l'identité européenne de sécurité et de

défense sera un élément essentiel du partenariat transatlantique rénové et renforcé ;

- ces processus contribueront à l'adaptation de l'Alliance aux nouveaux défis.

Les Ministres se réjouissent du développement à Bruxelles des relations de travail étroites entre l'UEO et l'Alliance. Ils rappellent que les relations entre les deux organisations restent fondées sur la transparence et la complémentarité. Les Ministres réaffirment leur décision d'intensifier leur coordination sur les questions au sein de l'Alliance qui représentent un important intérêt commun, afin d'introduire des positions conjointes concertées au sein de l'UEO dans le processus de consultation de l'Alliance. Ils soulignent que l'Alliance reste le forum essentiel de consultation entre les Alliés et l'enceinte où ceux-ci s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de l'Atlantique Nord.

À l'avenir, lors de crises, l'UEO et l'OTAN devraient avoir des consultations, au besoin dans le cadre de réunions conjointes de leurs Conseils, sur la question de savoir si elles doivent coopérer et selon quelles modalités.

Les Ministres de l'UEO se félicitent des progrès actuellement réalisés dans l'adaptation des structures de l'Alliance aux nouveaux défis de la sécurité européenne. Ils attendent avec intérêt le Sommet de l'OTAN, qui sera pour l'Alliance une occasion importante de poursuivre l'aménagement de ses structures et

procédures militaires de façon à ce qu'elles témoignent du rôle croissant des Européens.

3. Les Ministres soulignent l'urgence pour l'UEO de développer plus avant ses capacités opérationnelles et réaffirment la volonté de leurs pays de s'organiser pour que la contribution des Européens à l'Alliance soit renforcée et mieux identifiée.

En tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance, l'UEO aura besoin de capacités militaires permettant à ses États membres d'assumer leurs responsabilités, notamment pour les missions précisées dans la Déclaration de Petersberg. Les Ministres rappellent que les structures européennes multinationales qui relèveront de l'UEO contribueront également à renforcer la capacité des Alliés à œuvrer ensemble à leur défense commune.

Conscients de la nécessité de prévoir des options militaires spécifiquement européennes en dehors des cas de défense collective stipulés dans l'article 5 du Traité de Washington, les Ministres attendent du Sommet de l'OTAN qu'il approuve le principe selon lequel l'UEO doit pouvoir utiliser non seulement les forces et les ressources des alliés européens mais aussi des moyens collectifs de l'Alliance atlantique tels que les systèmes de communications, les moyens de commandement et les états-majors. Il conviendrait d'étudier de manière plus approfondie les circonstances et les modalités de l'application de ce principe, ainsi que la possibilité

d'une mise à disposition correspondante des capacités opérationnelles propres à l'UEO, à mesure qu'elles se développent.

Les Ministres invitent le Conseil permanent à étudier de très près, dans le cadre des consultations qu'il aura avec le Conseil de l'Atlantique Nord en vue du Sommet de l'OTAN, les moyens de parvenir à ces objectifs et à leur rendre compte de ses conclusions lors de leur prochaine réunion.

4. Les Ministres approuvent le rapport concernant les relations entre l'UEO et les forces relevant de l'UEO (FRUEO). Ils se félicitent de la désignation par les États membres de forces multinationales et nationales qui puissent être mises sous l'autorité de l'UEO sur décision prise par les États membres en toute souveraineté et conformément à leurs constitutions respectives. Le Corps européen, la Division multinationale (centrale) et la force amphibie anglo-néerlandaise ont déjà été désignées comme forces multinationales relevant de l'UEO.

Les Ministres se félicitent vivement, et entérinent l'adoption, de la Déclaration commune fixant les conditions d'emploi du Corps européen dans le cadre de l'UEO et des interprétations à cet égard.

Ils prennent également note des intentions des pays contribuant aux autres forces multinationales de proposer des dispositions pour ces forces.

Les Ministres accueillent avec intérêt et conviennent d'étudier la proposition italienne concernant une force terrestre multinationale visant à renforcer l'importance opérationnelle de l'initiative aéromaritime.

5. Les Ministres réaffirment l'importance qu'ils attachent au renforcement des relations de l'UEO avec ses Partenaires de consultations de l'Europe centrale. Ils reconnaissent la nécessité, pour accroître la stabilité en Europe, de consultations plus étroites sur les questions de sécurité. Étant donné notamment l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, ces relations devront être élargies et approfondies à mesure que ces États renforceront leur coopération avec elle.

Les Ministres accueillent avec satisfaction les Accords européens récemment conclus, qui constituent



le fondement d'une coopération accrue ayant pour objectif l'adhésion à l'Union européenne, ouvrant elle-même la perspective d'une adhésion à l'UEO. Dans ce contexte, les Ministres invitent le Conseil permanent à mener une réflexion sur un statut renforcé et sa teneur, y compris la proposition franco-allemande du 12 novembre concernant les Partenaires de consultation qui ont déjà conclu ou qui vont conclure un Accord européen avec l'Union européenne. Le Conseil permanent devrait à cet égard déterminer des moyens et des modalités permettant à ces pays de prendre une part plus importante aux activités de l'UEO et de participer aux initiatives et aux missions envisagées dans la Déclaration de Petersberg.

II

1. Les Ministres se félicitent du rôle croissant des Nations Unies et de la CSCE et rappellent que l'UEO est prête à soutenir, au cas par cas et conformément à ses propres procédures, la mise en œuvre effective des mesures de prévention des conflits et de gestion des crises – y

compris pour le maintien de la paix – sous l'autorité des Nations Unies ou sous la responsabilité de la CSCE. Les Ministres invitent le Conseil permanent à examiner des modalités de renforcement des relations de l'UEO avec ces deux organisations.

2. Les Ministres conviennent que la CSCE, qui est l'organisation européenne et transatlantique réunissant l'ensemble de l'Europe, devra assumer un rôle particulier dans la future structure de sécurité. Ils continueront donc à œuvrer dans ce domaine à l'élaboration d'approches communes fondées sur la coopération, dans les instances compétentes de la CSCE. Ils se réjouissent des progrès réalisés par la CSCE dans le renforcement de ses capacités opérationnelles et ils renouvellent leur soutien à la poursuite de son développement en tant qu'instrument de diplomatie préventive.

Les Ministres restent résolument en faveur d'une progression rapide et substantielle des travaux du Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité. Ils se félicitent de l'initiative prise par la Commu-

nauté européenne et ses États membres pour introduire une proposition commune relative au code de conduite de la CSCE en matière de sécurité et aux principes applicables au transfert des armes conventionnelles dans le cadre de ce Forum.

3. Les Ministres se félicitent de l'intérêt croissant que manifestent d'autres pays pour le rôle et les activités de l'UEO. La Présidence et le Secrétariat continueront de tenir les représentants de ces pays informés. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, les contacts d'information proposés par les Ministres en mai aux pays qui négocient leur adhésion à l'Union européenne revêtent un intérêt particulier.

Les Ministres saluent les progrès du renforcement de la démocratie dans les pays de l'ex-union soviétique, qu'ils estiment essentiels pour la sécurité de l'Europe. Dans ce contexte, ils notent l'importance des élections législatives prévues en Russie en décembre 1993, qui représentent un important pas en avant dans le processus de démocratisation de ces pays, un Parlement librement élu étant une condi-



Photo de famille devant le Château de Septfontaines

tion nécessaire à la résolution de ses problèmes économiques et politiques. Les Ministres estiment également significatives les élections qui auront lieu en Ukraine en mars 1994.

Les Ministres accueillent avec satisfaction les récents contacts noués par la Présidence et le Secrétariat avec les pays du Maghreb conformément au mandat conféré en mai dernier de renforcer le dialogue avec ces pays. Ils décident que ces contacts doivent être poursuivis.

4. Les Ministres se félicitent des conclusions formulées sur la situation dans l'ex-République de Yougoslavie à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil de l'Union européenne qui s'est tenue ce matin.

Les Ministres prennent note avec satisfaction d'un rapport concernant l'opération de police et de douane que mène actuellement l'UEO sur le Danube, et qui a largement contribué à la pleine application des sanctions décidées par les Nations Unies à l'encontre de la Serbie et du Monténégro. Ils soulignent l'excellente coopération avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, trois pays figurant au nombre des Partenaires de consultation de l'UEO. Par cette opération comme par l'opération conjointe « SHARP GUARD » de l'UEO et de l'OTAN dans l'Adriatique, l'UEO prend une part active aux efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin au conflit en ex-Yougoslavie.

Les Ministres réaffirment que l'UEO est prête à contribuer, lorsqu'elle le peut, aux efforts humanitaires, à la mise en œuvre d'un accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et au rôle que l'Union européenne pourrait jouer à Mos-

III

1. Les Ministres se félicitent des progrès réalisés dans le développement du rôle opérationnel de l'UEO, conformément aux déclarations de Maastricht et de Petersberg. En particulier, ils prennent note d'un rapport de la Présidence sur le rôle général de l'UEO dans le maintien de la paix et d'une étude sur les missions humanitaires. Ils invitent le Conseil permanent à examiner la

façon dont la réflexion déjà menée pourrait éventuellement progresser.

Les Ministres demandent que se poursuivent les travaux sur la planification des tâches définies dans la Déclaration de Petersberg, notamment en matière de maintien de la paix et de gestion des crises, y compris pour le rétablissement de la paix.

La Cellule de planification est chargée, en complétant la liste des FRUEO comprenant les contributions nationales, de préciser dans cette liste les forces convenant plus particulièrement aux missions humanitaires.

Ils notent avec intérêt le séminaire sur l'expérience pratique acquise dans les opérations de maintien de la paix qui doit être organisé par la Présidence luxembourgeoise en février 1994.

2. Les Ministres prennent note avec satisfaction des progrès réalisés par les Chefs d'état-major des armées dans l'élaboration d'une politique de l'UEO en matière d'exercices et soulignent l'importance d'un programme d'exercices qui puisse véritablement contribuer au développement de la capacité de l'UEO à conduire des opérations dans les domaines définis dans la Déclaration de Petersberg. Le programme d'exercices de l'UEO doit être mis en œuvre en harmonie avec celui de l'OTAN.
3. Les Ministres prennent également note du rapport d'activité sur les travaux en cours dans le domaine de la mobilité stratégique. Ils chargent de surcroît la Cellule de planification d'achever la mise au point d'un plan de constitution de forces aéromaritimes européennes, en tenant compte des avis formulés par les Chefs d'état-major.
4. Les Ministres réaffirment l'importance des activités spatiales de l'UEO. Ils prennent note avec satisfaction des progrès accomplis par le Centre satellitaire depuis son inauguration officielle le 28 avril 1993. Ils examineront lors de leur prochaine réunion ordinaire, au printemps 1994, un rapport d'activité sur la possibilité de mettre en place un Programme UEO d'observation de la Terre.
5. Les Ministres notent que la plupart des pays de l'UEO auront ratifié le Traité Ciel ouvert avant la fin de l'année et espèrent qu'il entrera

rapidement en vigueur. Ils soulignent que l'UEO mène à cet égard des activités importantes en matière de confiance et de sécurité et demandent qu'elles se poursuivent. Ils se félicitent des réactions généralement favorables aux démarches effectuées auprès de pays tiers en vue de leur participation à un ensemble commun UEO de systèmes d'observation, conformément à la première série des règles établie.

6. Les Ministres prennent note du transfert, effectif depuis le 1er août 1993, des activités d'EUROCOM qui sont désormais conduites dans le cadre de l'UEO. Il en sera de même pour les activités de relations publiques, ainsi que pour EUROLOG ET EUROLONGTERM, à compter du 1er janvier 1994.

IV

Les Ministres de la Défense des treize pays du Groupe des armements de l'Europe occidentale (GAEO) se sont réunis avant le Conseil de l'UEO pour examiner les activités de coopération menées par ce groupe en matière d'armement. Donnant suite à la réunion du 19 mai à Rome, les Ministres ont étudié les modalités pratiques devant guider les travaux du groupe et décidé de fermer au printemps 1994 le Secrétariat actuel sis à Lisbonne et de créer, dans le même temps, un Secrétariat pour l'armement au sein de l'UEO. Les Ministres ont en outre noté avec satisfaction la signature en octobre 1993 d'un mémorandum d'entente concernant l'étude de faisabilité de l'avion de transport européen et se sont félicités du potentiel qu'offre ce projet pour la coopération. Les Ministres ont pris note du nombre croissant de projets de recherche et technologie menés dans le cadre du programme EUCLID et entériné les mesures adoptées pour en améliorer les modalités de mise en œuvre. Ils ont accueilli favorablement la poursuite des travaux visant à développer le marché libre des équipements de défense en Europe, et entériné les orientations et mesures prises en faveur des pays dont l'industrie de défense est en développement en vue de leur permettre d'y participer davantage. Les Ministres ont noté avec intérêt un premier rapport sur le rôle éventuel d'une Agence européenne de l'armement et sont convenus que les travaux devaient se poursuivre sur ce thème sous la conduite des Directeurs nationaux des armements. Les dispositions arrêtées par les Ministres de la Défense ont ensuite été adoptées par le Conseil à treize.

Le Parlement des Seniors a siégé à Luxembourg

Sur invitation du Parlement européen, le Parlement des Seniors a siégé à Luxembourg du 22 au 24 novembre 1993. Il fut composé de 536 hommes et femmes, citoyens de l'Union Européenne, invités par le Parlement européen sur proposition des groupes politiques pour être membres du Parlement des Seniors. Ce dernier a eu exactement la même composition nationale et politique que le Parlement européen lui-même.

C'est ainsi que la délégation luxembourgeoise au Parlement des Seniors a compris trois démocrates-chrétiens, deux socialistes et un libéral. Ont été désignés pour être membre du Parlement des Seniors, M. Léon Bollen-dorff, Mme Marcelle Lentz-Cornette, M. Pierre Werner (Parti Populaire Européen), Mme Mady Nurenberg, M. Joseph Wohlfart (Parti Socialiste Européen) et M. Jempi Linden (libéral).

En prenant l'initiative de convoquer le Parlement des Seniors, le Parlement européen entend se mettre à l'écoute des citoyens Seniors sur des questions centrales concernant les personnes âgées. Les revenus, l'autonomie, le marché du travail, l'intégration et la participation des personnes âgées ont fait à Luxembourg l'objet de débats au



sein de plusieurs groupes de travail. Afin d'introduire les débats deux rapporteurs du Parlement européen, M. Ben Fayot (socialiste luxembourgeois) et M. Raphaël Chanterie (démocrate-chrétien belge) ont présenté au Parlement des Seniors un document d'information sur la situation des personnes âgées.

Le président du P.E., M. Egon Klepsch ainsi que le président de la commission des affaires sociales du P.E., M. Wim van Welzen ont pris également la parole au cours de la séance d'ouverture qui a eu lieu le 22 novembre 1993 au Nouvel hémicycle à Luxembourg.

Conduite de gaz Berneau-Bastogne- Luxembourg

Le 23 novembre 1993 a eu lieu à Bras/Bastogne l'inauguration de la conduite de gaz Berneau-Bastogne-Luxembourg.

À cette occasion une vanne fut ouverte par les ministres Wathélet et Bodry constituant ainsi l'acte de la mise en service officielle de la nouvelle conduite de gaz Berneau-Bastogne-Luxembourg.



Le futur de l'Europe dans le nouvel ordre mondial

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Avant de vous livrer quelques réflexions sur le futur de l'Europe dans le nouvel ordre mondial, permettez-moi de remercier l'ULB pour l'occasion qui m'est donnée de parler à cette tribune.

Le sujet dont je me propose de vous entretenir ce soir est vaste et comporte quelques risques. En effet, il faut à l'homme politique toujours tenir compte de ce que sa parole d'un jour lui soit rappelée plus tard. Cette considération me paraît plus vraie que jamais dès lors que l'on se penche sur le futur de l'Europe. Cette dernière est régulièrement saisie d'interrogations sur son identité, les périodes d'euro-optimisme, voire d'euro-euphorie, succédant cycliquement aux périodes d'euro-pessimisme.

L'on ne saurait nier que notre continent connaît une fois encore une telle crise d'identité. L'on peut le regretter mais comment saurait-il en être autrement tant il est vrai que l'accumulation des bouleversements de l'ordre mondial ne pouvait qu'affecter notre façon d'appréhender le monde et notre place en son sein. Je serais même tenté d'ajouter que ceux-là qui renonceraient à une interrogation sur eux-mêmes, que ce soit en Europe ou ailleurs, feraient preuve d'une certaine inconscience.

Les changements intervenus depuis cinq ans ont sérieusement remis en question les paramètres autour desquels s'organisait non seulement notre action mais aussi le cadre intellectuel dans lequel elle se situait.

Ainsi, le mot Europe recouvre-t-il aujourd'hui de nouvelles significations qui parfois coïncident avec celles auxquelles nous étions habitués mais qui souvent se présentent différemment qu'il y a encore cinq ans. Je ne prétends pas ici proposer une nouvelle définition de l'Europe. Il faut laisser cela à plus sage et à qui prend la perspective, chère au regretté Fernand Braudel, de la longue durée. Cependant, dans la mesure où notre perception de l'espace européen affecte la façon dont nous le situons dans le monde et conditionne l'action politique interne et externe, nous ne pouvons renoncer à essayer, fut-ce de façon fragmentaire et incomplète, de

répondre aux interrogations des peuples européens.

Pour ma part, je souhaite aborder ces questions en termes d'espace. Si la géographie de l'Europe est connue et n'appelle pas de commentaires, nous devons cependant constater que l'extension de l'espace européen varie selon les angles d'approche choisis. En effet, et pour commencer par le plus prosaïque, nous constatons que l'espace démographique européen ne coïncide pas avec le territoire communément accepté être celui de l'Europe. J'en veux pour illustration le fait que la Russie va jusqu'à Vladivostok sur le Pacifique. Peut-on nier que c'est une ville européenne de par son peuple-ment ?

En termes d'espace politique, le problème se pose avec une acuité plus grande encore. Si l'on accepte l'idée que l'organisation institutionnelle de l'Europe recouvre une réalité politique, l'on se retrouve dans une situation paradoxale et en face d'un paysage éclaté. La CSCE, la Conférence sur la Coopération et la Sécurité en Europe, a aujourd'hui 53 membres. Parmi ces derniers, et à titre d'exemple, je vous citerai le Tadjikistan et le Kirgistan. Peut-on affirmer que ce sont là des Etats qui s'inscrivent dans le concept d'Europe ? Si je pose cette question ce n'est certes pas dans un but d'exclusion ni dans un esprit d'exclusive. Cela étant, si l'objectif d'intégration qui soutend la démarche de la CSCE est louable, est-il bien réalisable ?

Dans la même veine, je rappelle que les Etats-Unis d'Amérique et le Canada sont également membres de la CSCE. Si dans ce cas la réalité d'une culture et de valeurs partagées s'impose, le fait géopolitique, illustré encore la semaine passée par la réunion du forum de coopération économique Asie/Pacifique, dément le rattachement à l'ensemble européen.

La chose est vraie également en termes d'espace économique. Dans la mesure où ce dernier est compris en termes d'intégration économique, nous nous trouvons sur notre continent en face d'un cadre à géométrie variable s'organisant en termes de cercles concentriques autour d'abord de l'Union européenne, ensuite de l'espace économique européen, enfin d'une variété d'accords d'association et de coopération qui, tantôt recou-

vrent les perspectives du libre échange, tantôt y renoncent.

Enfin, l'Europe constitue-t-elle un espace culturel et intellectuel ? Si, dans le village global planétaire les idées circulent plus vite et plus librement et que de ce fait nous assistons à une certaine homogénéisation culturelle, nous sentons tous, je pense, qu'il existe une spécificité européenne. Je dis cela comme Ministre de la Culture et en dehors de toute considération relative à la querelle en cours au GATT. Il y a un cinéma européen, une littérature européenne, une musique européenne. Fellini n'aurait pu être américain et Milan Kundera, si d'écrivain tchèque a pu devenir écrivain français, reste un écrivain européen. Une fois encore, je ne jette aucune exclusive. Les cultures ne sont vivantes que lorsqu'elles s'enrichissent d'apports extérieurs. Il demeure que c'est dans les domaines culturel et intellectuel que me paraît résider plus qu'ailleurs l'originalité et le fait européen.

Mesdames et Messieurs,

Après avoir rapidement survolé le cadre de mes réflexions, je souhaite maintenant les situer dans leur contexte.

Contexte historique, d'abord. La fin de la guerre froide a certainement changé les perspectives liées à la place de l'Europe dans le monde. Durant toute la première moitié de ce siècle, notre continent demeurait véritablement le centre du monde du fait non seulement de la puissance industrielle et commerciale accumulée mais aussi de part sa fonction de métropole des empires coloniaux finissant. De 1945 à 1989, l'Europe a, bien malgré elle, gardé ce statut de centre du monde parce qu'elle était le théâtre même de l'affrontement idéologique, à défaut d'avoir été celui du champ de bataille. Je ne comprend pas ceux qui regrettent la fin de cette situation. L'émergence d'un monde multi-polaire me paraît au contraire être un motif de soulagement pour les Européens.

Le contexte politique de notre continent a été bouleversé, c'est entendu. Evidemment, il y a la façon de présenter les choses. Selon que l'on sera optimiste ou pessimiste, l'on appellera la période dans laquelle nous sommes entrés « la fin des certitudes » ou « le

temps des incertitudes ». La situation en Europe s'est débloquée et est devenue singulièrement fluide. L'ouverture du glacis soviétique a provoqué un immense appel d'air. Je sais que ce dernier a également provoqué la frilosité de nombre de nos concitoyens. Finalement, se disent certains, n'étions-nous pas bien et à l'abri dans l'ancien ordre des choses ?

Il est vrai que tous nos appels à la stabilité en Europe et ailleurs, ont pu donner le sentiment que tout pouvait changer sans que rien ne change. Disons le franchement, il était et il reste inimaginable que le processus en cours se déroule sans sérieux à-coups. Il me paraît dès lors que plutôt que de conjurer la stabilité à tout prix, nous nous devons de mettre en place les conditions pour assurer que les inévitables soubresauts du processus puissent être maîtrisés à l'échelle européenne. A cet égard, et j'y reviendrai, la situation créée par le conflit dans l'ex-Yougoslavie nous livre quelques enseignements.

Que la chute du mur de Berlin n'a pas seulement affecté les pays libérés du joug communiste mais qu'elle aura également des effets sur les Etats d'Europe occidentale me paraît aujourd'hui acquis.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, nous constatons aujourd'hui une certaine lassitude et parfois, une désillusion des populations par rapport au processus de réformes. Pouvaient-ils en aller autrement ? Je ne le pense pas. L'on ne saurait oublier que l'écroulement du système politique et économique trouvait son origine dans la crise que traversait ce système. Certes, certains démagogues incriminent aujourd'hui la révolution démocratique alors que cette dernière n'est pas cause de la crise économique que traversent ces pays mais en est une conséquence, d'ailleurs bienvenue. Comme la domination idéologique s'accompagnait d'une domination étrangère, il n'est pas étonnant non plus que la réforme politique s'accompagne d'un réveil national souvent dévoyé par une rhétorique nationaliste. La crise d'identité qui existe dans ces pays est tantôt bien, tantôt mal, surmontée. Ses raisons sont pour la plupart du temps fort compréhensibles et laissent dans l'ombre les interrogations qui nous hantent ici quant à notre place à l'échelle planétaire.

La situation dans les Balkans, et en particulier dans l'ex-Yougoslavie, nous enseigne jusqu'où peuvent aller les excès du discours nationaliste et quelles conséquences en résultent pour les populations. Lorsque les 34 Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CSCE se sont réunis à Paris en novembre 1990 pour adopter la



Charte de Paris sur la nouvelle Europe, même les plus cyniques ne pensaient pas que six mois après se déclencherait au centre de l'Europe une guerre sanglante et sauvage, pire que tout ce qu'avait connu l'Europe depuis 1945. Il y a très certainement eu là une terrible leçon d'humilité pour les Européens. Alors qu'ils professaient depuis quelques décades le règlement pacifique des conflits, laissant entendre que l'Europe était trop civilisée ou trop fatiguée pour encore se battre, voilà que des frères européens en arrivent à se livrer à des pratiques dont il était de bon ton dans l'opinion publique européenne de les croire réservées à d'autres.

Dans la CEI, ou plus généralement sur le territoire de l'ex-Union soviétique, l'écroulement de l'empire a également provoqué une résurgence des nationalismes au-delà des cadres fixés par les frontières existant précédemment. Le fait que des puissances nucléaires soient impliquées dans le processus suscite évidemment l'inquiétude dans la région et au-delà.

Cela étant, je ne souhaite pas donner l'impression de me fixer sur les problèmes des autres plutôt que sur ceux qui nous sont propres, dans la partie occidentale de l'Europe. Indépendamment des effets de la crise économique, le nouveau paysage européen contribue également à une certaine recomposition politique interne dans des démocraties éprouvées dont certaines nous sont fort proches. Il ne saurait faire de doute que la stabilité politique interne assez remarquable qu'ont connue les démocraties pendant la guerre froide tenait tout autant à un large consensus sur les objectifs de la démocratie sociale qu'à la nécessité de faire face au danger communiste. La situation qui prévaut aujourd'hui en Italie illustre parfaitement le fait qu'une fois cette nécessité disparue et cette logique abandonnée, d'autres modèles apparaissent tout naturellement.

Le discours nationaliste dans nos démocraties avait perdu sa respectabilité non seulement du fait des deux guerres mondiales mais également parce que la menace ne pouvait être rencontrée qu'en commun. A partir du moment où cette menace n'est ressentie, le discours chauvin a fait sa réapparition. Il peut revêtir les aspects les plus divers qu'il soit contre Maastricht, anti-réfugiés ou anti-immigrés. Le fait est qu'il signale le retour d'une droite nationaliste souvent alliée à divers mouvements, de toutes tendances politiques, de repli sur soi. Je pense pour ma part que la tentation protectionniste qui se fait jour en Europe, mais pas seulement en Europe, fait partie de cette mouvance et qu'il faut la combattre.

Il est paradoxal qu'en matière de sécurité, nombre d'Européens se sentent moins sûrs aujourd'hui qu'en des temps où l'absence de guerre se fondait sur l'équilibre de la terreur et sur la menace de l'anéantissement nucléaire. Les images qui nous viennent jour après jour des Balkans et du Caucase y sont certainement pour quelque chose. Cela étant, l'on peut comprendre que les nouvelles démocraties aspirent à rejoindre des structures de sécurité qui ont fait leurs preuves et qui ont eu pour double effet d'assurer la stabilité interne et externe du continent. Les discussions au sein de la CSCE, les propositions de partenariat avec l'OTAN et la toute récente initiative de statut renforcé pour les PECOS dans l'UEO répondent à leurs appréhensions. Ces réponses sont-elles suffisantes, l'avenir proche nous le dira. Les Etats d'Europe centrale sont d'ailleurs bien conscients de ce que la Sécurité ne se limite pas aujourd'hui aux aspects militaires. Cela est si vrai qu'ils envisagent la perspective de leur adhésion à l'Union européenne non seulement en termes d'économie, mais aussi de politique et de sécurité. Il est vrai que l'Union a marqué à Maastricht sa

détermination à se doter d'une politique de sécurité commune, pouvant mener à terme à une défense commune.

Enfin convient-il de dire quelques mots du contexte économique. Nous connaissons une crise économique majeure dont la manifestation la plus dramatique est l'augmentation exponentielle du nombre de chômeurs. Signalons d'abord que parmi les pays hautement industrialisés, l'Europe communautaire n'est pas seule à connaître des déboires, j'en veux pour exemples les Etats-Unis et le Japon. Il demeure que c'est en Europe que le tissu social est le plus affecté par la crise tant il est vrai que la pérennité du chômage risque à terme de créer une classe d'exclus, avec les risques politiques qu'un tel développement comporte. En développant son modèle de démocratie sociale, l'Europe occidentale a également permis l'émergence d'un certain nombre de rigidités qui affectent sérieusement la capacité d'embauche des entreprises. Il conviendra d'apporter les correctifs nécessaires sans pour autant remettre en cause le modèle de concentration sociale, qui outre le fait qu'il est fondé sur une certaine conception européenne de la solidarité, est un gage de stabilité politique.

Mesdames et Messieurs,

L'on pourra me reprocher de dresser un tableau un peu noir de la réalité européenne. J'ai seulement essayé d'être sans complaisance. Il conviendrait toutefois d'éviter de tomber dans la morosité. En effet, il me paraît que jamais depuis un demi-siècle, les peuples européens n'ont eu de meilleure opportunité de faire leurs choix en toute liberté et de peser eux-mêmes sur leur destin.

Le 1er novembre de cette année, Maastricht est entré en vigueur. Pour avoir été l'un de ses négociateurs, je peux affirmer que si cela n'a pas été sans difficultés, il y a là un saut qualitatif majeur sur la voie de l'intégration européenne et, pour la première fois, l'affirmation forte d'une identité européenne sur la scène internationale. Toutes choses et leur contraire ont été dites sur ce traité. Je voudrais situer les enjeux dans leur perspective. Il est tout à fait remarquable qu'après la chute du communisme, une construction dont l'un des objectifs majeurs était de lui faire pièce, ait non seulement gardé toute sa raison d'être mais se soit consolidée. En effet, en termes politiques, la Communauté européenne, aujourd'hui l'Union, n'a jamais été seulement une zone de libre-échange, mais a toujours eu pour but d'affirmer une identité propre dans le monde bipolaire de hier. L'on a pu craindre

que la disparition de ce monde provoquerait en particulier chez les grands Etats européens, la tentation de renationaliser leur politique et poursuivre seuls leurs objectifs européens et mondiaux. Il n'en a rien été et, je le répète, c'est là un développement extraordinaire dont le mérite revient en grande part à la solidité du couple franco-allemand.

J'entends ici et là, et parfois de la bouche de hauts responsables européens, qu'il convient pour l'Union de se trouver une nouvelle raison d'être, qu'il faut la transformer en une vaste zone de libre-échange sans projet politique spécifique. C'est manquer d'ambition et c'est dangereux. Rappelons d'ailleurs que les Etats désireux d'adhérer à l'Union ne partagent pas du tout cet objectif.

Avec Maastricht, l'Union s'est dotée des instruments nécessaires non seulement pour rencontrer ses défis internes, mais ses défis externes. L'Union économique et monétaire et la création à terme d'une monnaie unique renforcera singulièrement la position de l'Union à l'échelle mondiale. La politique étrangère et de sécurité de l'Union lui permettra de défendre ses intérêts de façon globale et non plus fragmentée comme cela est encore le cas aujourd'hui.

Enfin, la perspective de l'élargissement relève non seulement de l'agenda interne de l'Union, mais aussi de sa politique étrangère. Il n'y a, à mes yeux, pas eu, à ce jour, de mesure plus stabilisatrice en Europe centrale que les accords d'association avec la CE et l'ouverture de la perspective de l'adhésion pour ces pays.

L'affirmation d'un rôle européen dans le nouvel ordre mondial passe donc, et c'est singulier, par l'élargissement et par la manière dont l'Union organisera d'ici là ses relations avec l'Europe centrale et orientale. Il y a là des enjeux économiques, politiques et de sécurité. En matière économique d'abord, les possibilités offertes par les nouvelles démocraties sont impressionnantes. Dans notre voisinage immédiat, une zone avec un potentiel de croissance égalé seulement par certains Etats asiatiques s'ouvre à l'esprit d'entreprise. Cette réunion commence déjà à être intégrée économiquement avec l'Union à travers les accords d'association. Il est vrai que la crise économique qui sévit rend l'accès à nos marchés plus difficile mais, à moyen terme, toute l'Europe devrait profiter de la croissance qui sera générée par ces pays.

Ce qui est vrai dans le domaine économique, l'est aussi en matière politique et de sécurité. A travers les accords d'association, un dialogue politique

étroit s'instaure avec les PECOS. Si ce dialogue politique souligne la communauté des valeurs, il est également un instrument d'intégration politique dans le système de sécurité européen. Les propositions de partenariat avec l'Alliance atlantique vont dans le même sens. En vérité, l'on peut constater que l'Union des Douze et demain des Seize, a d'ores et déjà réussi à créer une zone d'influence sur son flanc oriental, zone destinée à se fondre, à terme, avec elle. Il n'y a pas là une maigre performance. Evidemment de nombreuses questions restent ouvertes : quel sera le rôle de la Russie dans le nouvel ordre européen ? Peut-on créer un ensemble monolithique ou convient-il d'envisager dès maintenant des formules à géométrie variable ? Comment la composante de sécurité de l'union s'articulera-t-elle avec l'Alliance atlantique, vecteur indispensable de la présence américaine en Europe ?

Mesdames et Messieurs,

J'ai laissé entendre que la principale priorité de l'Union et de l'Europe toute entière devait porter sur la stabilisation et la consolidation politique de son orientation. Avec des difficultés et des soubresauts, cette œuvre est entamée et devrait occuper notre continent pendant quelques années encore. Cette œuvre s'inscrit — et de quelle façon ! — dans l'émergence d'un nouvel ordre mondial. Elle porte sur l'espace même de l'affrontement mondial de la guerre froide. Malgré les hésitations et les divergences dans les approches, l'Europe dispose globalement d'un projet cohérent pour elle-même. Elle a le potentiel pour le réaliser et ce dans un temps relativement court. Quel autre ensemble régional peut en dire autant ?

A travers sa politique méditerranéenne, l'Union poursuit également un objectif de stabilisation sur son flanc sud. Que cette tâche n'ira pas sans grandes difficultés, c'est, je pense, une évidence. L'agitation dans le monde islamique est probablement une donnée pour les décades à venir. La communauté des valeurs avec l'Europe occidentale est moins ferme. La communauté des intérêts, par contre, existe ici comme pour l'Europe centrale et orientale. Il est de notre intérêt de soutenir le développement des pays du flanc sud, ne fut-ce que pour éviter que la misère économique conjuguée avec l'explosion démographique ne provoque des mouvements migratoires de grande ampleur dont nous savons que l'on ne peut les arrêter avec des seules mesures administratives, fut-ce à l'échelle européenne.

La même chose vaut d'ailleurs pour l'ensemble du continent africain. Il me

semble que ce continent est quelque peu laissé à l'abandon par les théoriciens de l'ordre mondial. Je rappelle à cet égard que l'Europe est de loin – et de très loin – le principal fournisseur d'aide au développement à cette région.

A l'évidence, l'Union devra-t-elle également poursuivre le renforcement de ses relations avec les autres parties du globe. Depuis sa création, la Communauté Européenne a toujours été dans le camp de l'ouverture et du multilatéralisme.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'en venir maintenant à la question de l'émergence d'un nouvel ordre mondial. Le Président Bush était le premier, après la guerre froide, à en proposer le principe. Avec la fin du monde bi-polaire, il s'agissait de proposer un nouveau modèle de stabilisation dans les relations internationales et un nouveau mode de comportement pour les acteurs sur la scène mondiale. Au bout du compte cela revenait à vouloir instaurer le règne du droit, le cas échéant, en usant de la force en cas de transgression. A cet égard, Saddam Hussein a donné à la communauté internationale les moyens de la démonstration. Deux ans et demi après, nous constatons que parmi les nombreux conflits qui agitent le monde, le cas irakien d'invasion d'un pays souverain, reconnu et stable, constitue l'exception. Dans le Caucase, dans les Balkans, dans la Corne de l'Afrique, partout où nous regardons, les situations sont autrement plus complexes. Tenter de les simplifier, en désignant des bons et des méchants, ne résout pas les problèmes. On l'a vu en Somalie récemment.

Pour ma part, je pense que l'impression d'absence d'ordre mondial reflète surtout le fait que nous avons plus de difficultés à désigner les bons et les méchants. Autrefois, la situation était apparemment plus claire du fait de la tendance des parties à un conflit à se ranger dans l'un ou l'autre camp idéologique.

Les Nations Unies qui auraient dû, et qui devraient être les gardiens de ce nouvel ordre mondial, ont bien de la peine aujourd'hui à appréhender la masse de conflits dont elles sont saisies. L'exemple de l'ex-Yougoslavie démontre, hélas qu'elles ne sont pas en mesure de monter une opération d'envergure dans les conditions actuelles de déploiement d'opérations de maintien de la paix. Il est symptomatique que le Secrétaire général Boutros Ghali se soit tourné vers l'OTAN pour mettre en œuvre un accord en Bosnie, si ce dernier voit le jour.

Enfin, l'émergence d'un nouvel ordre mondial est revenue à l'ordre du jour tout récemment encore à l'occasion de la réunion Asie-Pacifique de Seattle. Que nous dit-on ? Les Etats-Unis seraient tentés de se détourner de l'Europe et de recentrer leurs relations internationales sur l'espace Asie-Pacifique. La principale raison en serait que les flux commerciaux seraient plus importants avec l'Asie qu'avec l'Europe. La menace est-elle sérieuse ?

Il me semble d'abord que pour qui veut affirmer un leadership de nature globale, il y a là une contradiction. Ensuite, le fait que les Etats-Unis commercent plus – un tout petit peu plus – avec l'Asie qu'avec l'Europe ne me paraît pas extraordinaire. La taille des marchés parle pour elle-même. D'ailleurs, l'Europe est dans la même situation vis-à-vis des Etats-Unis. Enfin, dois-je rappeler que le commerce avec l'Asie est la principale source du déficit de la balance commerciale américaine et que l'Europe reste de loin la première puissance commerciale du monde.

Je pense que les menaces voilées agitées à Washington et à Seattle relèvent avant tout de la tactique de négociation pour amener les Européens à céder au GATT. L'on peut évidemment craindre qu'un échec du GATT aurait des répercussions sur l'engagement américain en Europe. Cette crainte devra cependant être tempérée : l'un des principaux objectifs de Washington réaffirmé il y a deux jours

par Warren Christopher, est le renforcement de l'OTAN qui est précisément le vecteur et le garant de cet engagement. En outre, les Etats-Unis pourraient-ils s'appuyer sur une communauté de valeurs dans un cadre asiatique-pacifique. On peut le leur souhaiter sans trop y croire.

Mesdames et Messieurs,

Je n'ai que très incomplètement répondu à votre attente, j'en suis conscient. Vous aurez cependant remarqué que dans l'ensemble je suis optimiste sur le rôle futur de l'Europe dans ce nouvel ordre mondial que l'on ne connaît pas encore, mais dont on devine les contours. Ce qui me paraît acquis, c'est qu'il s'appuiera sur des ensembles régionaux dont la nature dépendra du type d'organisation qu'auront décidé les Etats qui en font partie. Pour ma part, je vois trois pôles principaux de puissance dans l'émergence de ce monde multipolaire : l'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Nord, l'Europe s'articulant autour de l'Union Européenne. Je pense que dans cette configuration, l'Europe n'est pas la moins bien placée : elle dispose d'une population fortement éduquée, d'un potentiel de développement économique énorme à l'Est et, cela n'est pas le moindre de ses atouts, d'un projet politique et économique cohérent.

Je vous remercie pour votre attention.

« Honorary Degree » pour le Grand-Duc Héritier

Au cours d'une séance académique qui a eu lieu le 25 novembre 1993 au Cercle municipal à Luxembourg, fut

remis un « Honorary Degree » à Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier par la Miami University.



S.A.R. le Grand-Duc Héritier reçoit le « Honorary Degree » de la Miami University.

Action humanitaire

Dans le cadre du programme médical commun OIM (Organisation Internationale pour les Migrations)/HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés) en faveur de blessés de guerre d'Ex-Yougoslavie, le Gouvernement luxembourgeois a décidé de prendre

en charge l'hospitalisation de cinq blessés graves bosniaques. Les deux premiers patients sont arrivés par avion militaire belge le 24 novembre 1993 à l'aéroport militaire de Melsbroek (B). Ils furent rapatriés par les soins de la protection civile luxem-

bourgeoise pour être soignés à la clinique Sainte Thérèse. L'hébergement des familles qui ont accompagné les blessés fut assuré par la Fédération Caritas, Luxembourg. La deuxième phase de l'action humanitaire se fera ultérieurement.

Nouveau bâtiment pour l'École européenne

Le 26 novembre 1993, à l'occasion de la commémoration du 40e anniversaire des écoles européennes a eu lieu l'inauguration du nouveau bâtiment pour l'enseignement maternel de l'école européenne à Luxembourg-Kirchberg, et ce en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

A cette occasion, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux publics, a fait le discours suivant :

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

La cérémonie de la commémoration du 40e anniversaire des écoles européennes, ainsi que l'inauguration officielle du bâtiment de l'enseignement maternel représentent, si besoin en était, une confirmation « visuelle » du fait que dès les premiers pas de la Famille Européenne, le Grand-Duché de Luxembourg a toujours su assumer ses responsabilités inhérentes à sa vocation européenne et honorer ses engagements qui, dans ce contexte spécifique, datent du 12 avril 1957, où fut signé à Luxembourg le statut de l'École Européenne, qui par la suite a été ratifié par la loi du 12 avril 1957.

Les Gouvernements qui se sont succédés au Grand-Duché depuis la naissance de l'Europe ont toujours fait de leur tout mieux pour répondre aux défis permanents lancés par la croissance constante de la Communauté Européenne.

Ceci tout particulièrement dans le but d'assurer aux plus jeunes des Européens les meilleures conditions matérielles pour leur éducation dans ce pays cosmopolite qu'est le Grand-Duché de Luxembourg.

Permettez-moi d'esquisser, brièvement, quelques étapes significatives dans l'évolution de l'enseignement maternel de l'École Européenne :

1953 :

Installation d'une première classe maternelle (20 enfants de nationalités

différentes) dans une maison particulière sise avenue Pasteur.

1958 :

Inauguration du bâtiment du boulevard de la Foire à Limpertsberg, construit pour l'ensemble de l'École européenne, comprenant 3 groupes maternels (effectif de l'époque : 123 enfants de 4 langues maternelles différentes)

1971 :

Installation de l'école maternelle au Kirchberg par la création de 7 classes pour un effectif de 221 élèves répartis en 5 groupes pour les 4 sections linguistiques de l'époque.

En raison des adhésions successives de nouveaux pays-membres, l'infrastructure réalisée en 1971 s'est révélée rapidement trop exigüe, de sorte qu'un nouveau programme de construction a été approuvé par la loi du 12 septembre 1989 comportant, pour une dépense de 430 millions de francs, les réalisations ci-après qu'en ce jour nous avons le plaisir de confier officiellement à leur destination :

- 18 salles de classe
- 1 salle de gymnastique
- 1 salle de musique
- 1 salle des professeurs
- des locaux administratifs, techniques et autres.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour adresser les meilleurs remerciements du Gouvernement luxembourgeois à tous ceux, architectes, ingénieurs, entrepreneurs, artisans et ouvriers, qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre.

Les devoirs que notre pays est fier d'assumer envers la nouvelle Union Européenne, ne s'arrêtent pas avec la présente cérémonie inaugurale.

Des problèmes similaires à ceux que je viens d'évoquer en matière d'enseignement maternel, existent également sur le plan des cycles primaire et secondaire de l'École européenne.

Afin d'y répondre, le Gouvernement a pris en quelque sorte le devant des décisions des Conseils Européens d'Édimbourg et de Bruxelles consacrant définitivement Luxembourg comme siège de nombreuses institutions communautaires.

Par arrêté grand-ducal du 30 avril 1993 j'ai été autorisé à déposer à la Chambre des Députés le projet de loi relatif à la restructuration et à l'extension de l'École européenne pour une dépense estimée à 3 500 000 000 francs.

J'espère que le vote approuvé par notre Chambre des Députés puisse intervenir au début de l'année prochaine.

En optant pour la réalisation de cet ensemble immobilier sur le plateau de Kirchberg, le Gouvernement a par ailleurs voulu encourager les efforts du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg pour faire de ce vaste plateau un nouveau quartier de la ville de Luxembourg.

L'implantation des institutions européennes sur le plateau de Kirchberg a été l'un des objectifs du législateur luxembourgeois, alors que son intégration dans le tissu urbain de la ville de Luxembourg en constitue l'orientation finale.

Les débuts d'urbanisme dans les années soixante et les résultats en découlant ont souvent été critiqués par la suite comme ne répondant pas aux critères d'intégration souhaités. Tel a notamment été le cas pour les tendances d'isolement constatées sur le plateau, tendances découlant d'un zoning remontant aux critères d'urbanisme des années d'après-guerre.

Pour y remédier le Gouvernement a chargé le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg d'élaborer un concept intégrant de façon plus conséquente les différentes fonctions dans le tissu urbain. Ce concept a été approuvé par le Gouvernement grand-ducal et inscrit

par la ville de Luxembourg dans son plan d'aménagement général. L'une des principales orientations de ce concept est le remplacement du zoning par un urbanisme multifonctionnel, préalable indispensable à la création à terme d'un quartier à part entière de la ville.

Ce concept repose sur la notion de la ville traditionnelle européenne. Il constitue le cadre dans lequel le Gouvernement grand-ducal entend poursuivre l'urbanisation du plateau.

L'implantation de la nouvelle école européenne dans un campus scolaire ouvert fait partie de ce plan d'urbanisation qui réserve une part importante à l'amélioration de la qualité de vie de ceux qui travaillent ou qui vivent au plateau.

À ce dernier sujet, le Gouvernement a demandé au Fonds d'intensifier ses efforts pour l'implantation plus conséquente encore d'un habitat répondant aux aspirations de la population.

Parallèlement tout sera mis en œuvre pour doter le plateau des infrastructures nécessaires au plein développement de tous les acteurs de la vie économique et sociale de notre pays.

Altesses Royales

Mesdames, Messieurs

Permettez-moi avant de conclure, de souhaiter à la nouvelle école maternelle et aux enseignements primaires et secondaires qui lui succéderont rapidement, tout l'essor qu'ils méritent, afin qu'ils contribuent par leur présence et leur dynamisme à faire de ce plateau ce que tout le monde lui souhaite, c'est-à-dire un quartier vivant de la Ville de Luxembourg.



S.A.R. le Grand-Duc coupe le ruban.



Le nouveau bâtiment pour l'enseignement maternel de l'École européenne

25^e Anniversaire du Centre Médico-Pédagogique de Mondorf-les-Bains

Le Centre Médico-Pédagogique qui est la première école du Grand-Duché spécialisé dans la prise en charge d'enfants handicapés physiques, a fêté le 25^e anniversaire de sa création le 26 novembre 1993.

Cet événement fut relevé par une séance académique qui a eu lieu à l'Orangerie du Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Le Centre Médico-Pédagogique, une école pour enfants affectés de troubles moteurs

La structure du Centre Médico-Pédagogique

Depuis sa création en 1968 le Centre Médico-Pédagogique a évolué vers

une école-clinique à journée continue avec internat pour les enfants et jeunes gens affectés de troubles moteurs. Fonctionnant d'abord sous la responsabilité primaire du Ministère de la Santé, le Centre est placé sous la tutelle de l'Éducation différenciée du Ministère de l'Éducation Nationale depuis le 1^{er} janvier 1988.

Le Centre Médico-Pédagogique s'est développé en tant qu'école spécialisée pour la prise en charge de tout enfant



Lors de la séance académique à l'Orangerie

présentant un handicap physique ou moteur surtout d'origine non-cérébrale comme, par exemple, les accidentés, les myopathes, les spina bifida. Il offre une rééducation et un traitement adaptés ainsi qu'une scolarisation de niveaux préscolaire et primaire/complémentaire. Il prépare à une formation professionnelle ou des études postprimaires.

Depuis quelques années le Centre Médico-Pédagogique accueille également des enfants infirmes moteurs cérébraux capables de suivre un enseignement normalisé. En 1992/93 l'effectif total se chiffre à 22 élèves, dont 13 fréquentent l'internat.

La prise en charge globale des enfants tient compte des particularités physiques et des difficultés motrices, notamment par une individualisation des buts éducatifs et par l'emploi de méthodes pédagogiques et thérapeutiques appropriées. Au niveau de l'enseignement il y a constitution de trois groupes scolaires : le degré inférieur (préscolaire, 1^{er} et 2^e années d'études), le degré moyen (3^e et 4^e années d'études) et le degré supérieur (5^e et 6^e années d'études, préparatoire au postprimaire). Les titulaires de groupe sont des enseignants ou des éducateurs diplômés ; ils sont secondés dans leur tâche par du personnel éducatif ou paramédical qualifié.

L'encadrement des enfants est assuré par

- un service médical pluridisciplinaire,
- un service de rééducation assurant la kinésithérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie et la psychorééducation,

tion, - un service psychologique et social,

- une équipe socio-éducative comprenant le personnel éducatif (éducateurs, éducateurs diplômés) et le personnel paramédical (aide-soignants, infirmiers, puériculteurs) spécialisés.

Le Centre Médico-Pédagogique offre aux enfants infirmes moteurs différentes activités périscolaires indispensables au bon développement des enfants, à l'atteinte d'un maximum d'autonomie relationnelle et sociale et à leur intégration future dans un cadre de vie ordinaire. Ces activités périscolaires et relations externes sont :

- des ateliers de bricolage,
- des sorties récréatives et des colonies de vacances,
- des activités culturelles (musée, cinéma, théâtre, groupe de musique),
- des échanges avec des groupes périscolaires et primaires de l'école ordinaire.

Il faut également relever que l'infrastructure du Centre Médico-Pédagogique dispose d'un atelier pour la réparation et l'adaptation des aides techniques ainsi que d'une cuisine bien équipée permettant de répondre aux besoins diététiques des élèves.

L'enfant troublé moteur face aux exigences éducatives, scolaires et thérapeutiques

L'article cinq de la Déclaration des Droits de l'Enfant que l'Assemblée des Nations Unies adopta le 20 novembre 1959 annonce que « l'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traite-

ment, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation. » Ceci dit, il ne faut pas oublier que l'enfant affecté de troubles moteurs est à considérer comme personne entière et non pas comme un seul corps à médicaliser ou un seul esprit à édifier. Une formation multidisciplinaire qui pré suppose une activité collective des parents, des éducateurs, des enseignants et des thérapeutes permettra à l'enfant d'atteindre sa maturité affective, cognitive et sociale. Dans les limites de ses possibilités physiques et motrices l'enfant parviendra à son indépendance.

Pour un enfant infirme moteur l'emploi du temps s'avère très chargé. Les exigences de l'éducation thérapeutique (kinésithérapie, psychomotricité, orthophonie) sont parfois rigides ; le programme des activités scolaires est souvent surchargé et ressemble à celui des élèves non-handicapés. Les enfants infirmes moteurs et leurs parents assument des tâches lourdes. Consciente de tous ces problèmes, l'école spécialisée y réagit par

- une équipe multidisciplinaire de personnel qualifié et expérimenté,
- une concertation entre les différentes disciplines de l'éducation thérapeutique,
- une intégration des thérapies dans les activités journalières de l'enfant, afin d'éviter le caractère souvent artificiel des séances de rééducation,
- un programme éducatif individualisé,
- un enseignement de groupe et individuel respectant le rythme d'acquisition et la compétence actuelle des élèves,
- la création d'une ambiance favorable au travail intellectuel (structure ouverte sur le monde : relations externes, visites, sorties),
- un horaire adapté aux besoins spécifiques des élèves et créant un cadre de référence stable,
- la mise à disposition de matériel parfois sophistiqué (aides techniques, ordinateurs),
- l'organisation d'activités propices à la création de relations sociales et la préparation ou le maintien de l'intégration sociale,
- une infrastructure adaptée qui favorise les occasions d'indépendance.

Pour une prise en charge éducative toujours meilleure

Il a fallu des années d'expérience pour arriver à la conception de prise en charge telle qu'elle se présente aujourd'hui au Centre Médico-Pédagogique. Il a toujours semblé impératif de mettre en œuvre une action commune, où se réajustent les interventions médi-

cales, paramédicales, éducatives et scolaires, pour exploiter toutes les potentialités des enfants et pour faire progresser les enfants vers une insertion sociale. Du point de vue « fonctionnement » le Centre Médico-Pédagogique a introduit un régime de vacances scolaires identique au régime proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale en ce qui concerne la durée globale, mais différent en ce qui concerne la répartition des différentes plages de temps libre. Des réflexions d'ordre médical, notamment le souci d'assurer une certaine continuité dans les traitements et rééducations appliqués, mais également d'ordre pédagogique, notamment le souci de maintenir les acquis scolaires, sont à la base de cette option pour le régime de vacances et de congés scolaires adapté. Les résultats scolaires actuels et les réussites de différents essais de réintégration confirment que cette mesure a été dans l'intérêt des enfants infirmes moteurs. Pendant leurs vacances de Pentecôte tous les enfants qui le désirent ont la possibilité de participer à une colonie de vacances organisée par le personnel du Centre Médico-Pédagogique. Ce séjour à l'étranger se fait normalement en deux groupes pour respecter le plus possible les intérêts des enfants.

Du point de vue « méthodes appliquées » le Centre Médico-Pédagogique



que désire innover afin de trouver des réponses encore plus adaptées aux questions qui se posent au niveau de l'éducation, de la scolarité et de la rééducation. Des essais de mise en pratique d'un système pédagogique inspiré de la pédagogie conductive du Dr Andras Pető sont en cours.

L'admission d'un enfant affecté de troubles moteurs dans une école spécialisée peut être la solution de choix

pour assurer le plein développement de sa personne. Cette solution n'est pas à généraliser à tous les cas concernés. Si l'intégration dans les écoles ordinaires respecte les intérêts de l'enfant et assure une prise en charge globale et continue, alors nous nous trouvons devant une alternative vraie. Tous les professionnels et les parents doivent prendre leur responsabilité. Il importe de bien orienter les enfants qui nous sont confiés.

Inauguration officielle de l'Année Internationale de la Famille

Clôture de l'Année Européenne des Personnes Agées

À l'occasion de l'inauguration officielle de l'Année Internationale de la Famille et de la Clôture de l'Année Européenne des Personnes Agées, une séance académique a eu lieu le 27 novembre 1993 à l'Hémicycle du Centre de Conférences au Kirchberg, et ce en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

À cette occasion Monsieur le Ministre Fernand Boden a fait le discours suivant :

Altesse Royale,

Permettez-moi, au nom de l'assistance, de Vous remercier d'avoir bien voulu accepter la présidence du Comité d'Organisation de l'AiF ainsi que de Votre présence ici, aujourd'hui, parmi nous. Par Votre engagement Vous témoignez de Votre intérêt pour la

cause familiale. Votre présence est certainement, pour tous ceux qui assistent aujourd'hui à cette réunion, un encouragement à persévérer, dans leur travail, à sacrifier beaucoup de temps libre pour une cause qui, à tous, nous semble si importante.

Altesse Royale,
Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Députés,
Chers invités d'honneur,
Mesdames, Messieurs,

Des familles soudées de l'après-guerre, unies par l'épreuve et le malheur, aux familles bousculées et déboussolées sorties des événements de 68, des familles nombreuses aux familles monoparentales, nous connaissons aujourd'hui nombre de

modèles familiaux issus de traditions, d'expériences diverses et aux comportements sociologiques les plus différents.

Mais tous ces modèles de vie partagent entre eux une dénomination commune qu'aucun n'est prêt à abandonner, à savoir le nom même de « famille ».

Cette dénomination commune, à laquelle tous sont attachés, va, à mes yeux, plus loin que l'attachement à un simple « signifiant », mais symbolise la volonté de chacun, de tous, de se rapprocher de ces valeurs que représente encore aujourd'hui la famille : bonheur, sécurité, partage avec l'autre, avec celui qu'on aime.

*« Et la famille enracinée (. . .)
Refleurit d'année en année,
Collective immortalité. »*

C'est par ces quelques mots que Lamartine dépeint la famille. Enracinée en l'homme, immortelle, valeur collective et partagée qui refléurit, créatrice de nouvelle vie, génératrice de civilisations.

C'est une image similaire qui est reprise en traits simples dans le logo de l'Année Internationale de la Famille : un cœur symbole d'amour, de joie, de bonheur couvert par un toit signifiant sécurité et durée. Voilà également, en quelques mots, l'image forte que je me fais de la famille.

C'est aussi cette vision, cette image de la famille qui m'a fait accepter, avec joie, la responsabilité qui est aujourd'hui la mienne. Avec plaisir et dans la conscience que cette tâche qui m'était confiée était de celles qui façonnent l'avenir, qui interviennent directement dans ce que les gens ont de plus profond, de plus intime, dans ce qu'ils vivent au quotidien, tâche qui, par voie de conséquence, contribue à faire ou à défaire les sociétés.

Pleinement conscient également que les problèmes qui allaient se poser n'étaient pas des moindres. N'en citons que quelques-uns et je voudrais commencer avec ce que Monsieur Gérard Calot a appelé le « mal profond et insidieux » de notre société luxembourgeoise, la sous-fécondité et tous les problèmes démographiques qui en découlent.

Je continuerai par toute la problématique à laquelle nous sommes confrontés au niveau des personnes âgées. Une société vieillissante et une solidarité familiale rétrécie laissent à l'État de nouvelles et de lourdes responsabilités qui à mes yeux constituent un des défis majeurs de l'action politique actuelle et à venir.

J'ajouterais également toutes les nouvelles données qu'apporte l'évolution sociologique nécessaire de la femme dans notre société. L'égalité entre hommes et femmes tant au niveau de la vie familiale qu'au niveau de la vie professionnelle, transforme nécessairement les modes de vie familiale et crée de nouveaux besoins.

À la société de s'adapter. Aux responsables politiques d'imaginer et, surtout, de réaliser les solutions adéquates.

J'aimerais citer également un quatrième volet de la politique familiale dont l'importance semble, à mes yeux, vitale : c'est celui de l'intégration dans notre société des familles étrangères, 30 % des personnes vivant au Luxembourg sont concernées. Vaste chantier où il nous faudra construire, ensemble, pierre par pierre, cette maison commune, qui permettra de nous abriter tous.

Quelles réponses fournir à toutes ces questions ouvertes ? Comment les aborder ?

Lorsque le 3 juillet 1951 Pierre Frieden fut le premier titulaire d'un noyau de Ministère de la Famille – il s'appela à l'époque le Ministère de l'Éducation, de la Famille et de la Population – et lorsque 13 années plus tard le Dr. Colling – premier titulaire d'un portefeuille à part – le Ministère de la Famille, de la Population et de la Solidarité sociale – entamèrent le travail, ils posèrent les premières pierres d'un édifice que nous avons, depuis lors, certainement développé et agrandi, mais dont les valeurs créatrices restent toujours identiques et partagées.

Au début il y avait certainement le principe de la justice et de la solidarité sociale. Principe qu'on a voulu mettre en musique tout d'abord par des compensations matérielles en faveur des familles et cela par le double volet des prestations familiales et des réductions fiscales par l'application d'un quotient familial.

Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1945 ont œuvré dans le but d'une amélioration tant des réductions fiscales que des prestations directes en les étendant à tous les groupes socioprofessionnels, en les diversifiant suivant les besoins spécifiques des familles. Tout au long de ces développements, parfois très ardues, depuis les premières prestations considérées encore comme une aide d'assistance publique jusqu'aux allocations actuelles universellement admises comme des prestations de la sécurité sociale, l'objectif primordial poursuivi par la politique familiale a été et reste toujours l'intérêt de l'enfant. Les prestations familiales sont notamment définies dans l'exposé des motifs de la loi du 29 avril 1964 sur les prestations familiales comme « un procédé de redistribution du revenu national effectué dans l'intérêt des enfants au nom d'un principe de solidarité sociale ».

Aujourd'hui toutes les législations reconnaissent que la finalité fondamentale des prestations familiales est d'alléger les charges supplémentaires que doit supporter une famille ayant des enfants à charge par rapport à un ménage sans enfants ou par rapport à un célibataire.

Le but essentiel des prestations familiales est donc de redresser entre deux familles de niveau économique identique, le déséquilibre provoqué chez l'une par la survenance et la charge d'enfants, étant entendu que cela est vrai pour la famille aisée comme pour la famille de condition modeste.

À cette finalité se sont ajoutés, au fur et à mesure de l'évolution de la

société, un certain nombre d'autres buts.

Les déficits en termes de naissances ont fait naître des finalités démographiques, voire natalistes, d'autres finalités, d'ordre secondaire, ont été visées, comme par exemple l'instruction des enfants ou des buts à caractère sanitaire.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de dépasser la finalité essentielle qui était le simple allègement de charges supplémentaires et nous sommes appelés à cibler plus précisément les soutiens financiers, notamment, et cela est devenu un des nouveaux principes de notre politique familiale, de garantir le libre choix des parents quant à leur mode de vie familiale. Ce libre choix me paraît être un des facteurs essentiels permettant de créer aujourd'hui un environnement favorable à la venue de l'enfant. Ce principe implique bien évidemment une approche dépassant le simple soutien financier et des mesures telles les foyers de jour ou le placement familial ont été, à côté de l'allocation d'éducation, mises en place.

Un autre principe toujours en filigrane de notre action politique est celui de la solidarité. Solidarité avec les plus pauvres, les démunis, les plus touchés par le malheur. Centres d'accueil, foyers pour sans-abri, logements et centres d'accueil pour réfugiés, aide sociale d'urgence, voilà quelques mots clés révélant les formes qu'a pris la mise en pratique de ce principe. Beaucoup, énormément a été investi, beaucoup, énormément reste à faire. Nous en sommes conscients et nous y travaillons, ensemble avec beaucoup de personnes, de nombreuses associations de toutes sortes, des bénévoles, vous, qui aujourd'hui êtes dans cette salle et qui avez pris à cœur ces quelques mots si significatifs et si vrais d'Antoine de St. Exupéry :

« Chacun est responsable de tous. Chacun est seul responsable. Chacun est seul responsable de tous. »

Je tiens, vous tous, à vous remercier. Votre travail nous est essentiel. Il est précieux et préserve à notre société actuelle une part de sa dignité.

Et j'en viens par là à un dernier principe de base de la politique familiale et sociale, celui de la « dignité de l'homme ». Notre travail consiste à aider les familles qui ont des problèmes, à soutenir tous ceux qui sont en difficultés. Ce soutien, certes d'abord d'ordre matériel, doit cependant toujours se faire dans le respect de l'individu, il doit permettre à chaque homme de préserver cette « dignité » qui lui est essentielle.

J'aimerais à cette place, citer comme exemple de l'application de ce principe, la politique pour personnes âgées que nous essayons de mettre en œuvre depuis quelques années.

Partant d'une analyse des besoins des personnes âgées elles-mêmes et constatant que la plupart souhaitent rester le plus longtemps possible dans leur propre domicile, près de leurs amis, près de leur famille, dans un environnement qu'elles connaissent depuis longtemps, nous avons développé un important programme de services de maintien à domicile — soins, aide à domicile, foyers de jour, repas sur roues etc. — aujourd'hui disponibles sur tout le territoire. Par ailleurs, nous avons voulu créer des infrastructures lourdes permettant aux personnes âgées de se créer un nouveau chez-soi, un nouveau domicile ouvert vers l'extérieur et leur permettant de demeurer dans la même chambre, leur chambre, et cela quel que soit leur degré de dépendance. Cette façon de procéder respecte leur individualité, leur volonté, leur dignité. Ainsi sont nés les centres intégrés pour personnes âgées.

Justice, solidarité, dignité, voilà donc quelques axes qui ont guidé nos réflexions politiques. Je voudrais encore y ajouter l'esprit dans lequel depuis de nombreuses années tous mes prédécesseurs ont mené la politique familiale et que j'essaie de préserver : un esprit d'ouverture et de tolérance.

Une politique qui se veut d'abord ouverte à toutes les formes de vie familiale et qui soutient les choix individuels qui peuvent être pris en la matière. Une politique consciente que la famille, protéiforme, à facettes multiples, a subi maintes mutations mais persuadée également que malgré cette évolution accélérée elle a su préserver les valeurs qui sont essentielles à l'équilibre de chaque homme et qu'elle vaut, aujourd'hui plus que jamais, la peine d'être soutenue.

Esprit d'ouverture et de tolérance également par le fait que toutes les familles de pensée sont appelées à œuvrer ensemble à ce travail que je viens de décrire. Si le Gouvernement a choisi de travailler avec les associations les plus diverses, dans un esprit de subsidiarité, c'est d'abord parce qu'il estime, entre autres, que la pluralité et la tolérance sont dans ce secteur absolument indispensables. C'est également parce qu'il est persuadé que nul ne saurait faire un meilleur travail dans ce domaine que l'initiative privée. Elle en a l'expérience plusieurs fois séculaire. Les résultats jusqu'à présent obtenus ne font que confirmer ce choix.



C'est également la raison pour laquelle, aujourd'hui, je suis particulièrement fier de parler devant un auditoire composé de personnalités si différentes, aux idées parfois complémentaires ou même opposées, mais réunies ici parce qu'elles croient en la justice sociale, en l'idée de la famille, à la solidarité en général et à la solidarité entre les générations en particulier et,

surtout, parce qu'elles ont contribué au succès de l'Année Européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations ou qu'elles contribueront au succès de l'Année internationale de la Famille.

Permettez-moi, simplement, de vous dire, à vous tous, Merci et bon courage.

Préparatifs de l'année internationale de la Famille (1994)

1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

L'Assemblée Générale des Nations Unies, par sa résolution no 44/82, adoptée le 8 décembre 1989, a proclamé 1994 Année Internationale de la Famille (AIF). Le thème en est le suivant : « Les ressources et les responsabilités de la famille dans un monde en mutation ».

Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé que les principales activités de la célébration de l'AIF devront être organisées aux niveaux local, régional et national. Les initiatives développées doivent viser une meilleure compréhension de la part des Gouvernements, de tous les responsables et du public en général, du rôle de la famille comme cellule naturelle et fondamentale de la société.

Un emblème officiel a été créé à la demande de l'ONU.

2. COMITÉ LUXEMBOURGEOIS

Monsieur le Ministre de la Famille et de la Solidarité a pris l'initiative d'instituer un Comité Luxembourgeois pour l'Organisation de l'Année Internationale de la Famille. Une association sans but lucratif s'est constituée pour gérer les problèmes administratifs et financiers.

Le 27 mars 1992, lors de la première séance du Comité, Monsieur Boden a pu annoncer que S.A.R. la Grande-Duchesse avait bien voulu accepter la Présidence d'Honneur du Comité Luxembourgeois.

Dans le cadre global des nombreux projets à caractère socio-familial, les manifestations plus ponctuelles de l'AIF poursuivent les objectifs que voici :

- sensibiliser le grand public pour les valeurs de la vie en famille ;
- promouvoir un climat socio-familial favorable aux familles et aux enfants ;
- encourager les responsables de la vie sociale et professionnelle ainsi que les organismes de tout genre à prendre en considération les exigences de la vie familiale et les missions éducatives des parents ;
- présenter les initiatives socio-familiales qui sont réalisées tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés ; promouvoir l'extension des services existants et la concrétisation de projets nouveaux ;
- promouvoir une pédagogie de l'initiation à la vie en communauté familiale auprès des enfants et des jeunes ;

- souligner les responsabilités psycho-éducative et socio-politique des familles ; encourager les initiatives d'entraide ; contribuer à la revalorisation de l'engagement social bénévole ;
- créer des occasions de rencontre, d'échange et de fête ; susciter une ambiance favorable à la cohabitation interculturelle des familles vivant au Luxembourg ;
- favoriser le dialogue, l'échange et la coopération entre les générations différentes ; contribuer à l'intégration socio-culturelle tant des jeunes que des personnes âgées ;
- propager au sein des communautés familiales des styles de communication favorisant l'épanouissement personnel, la responsabilité individuelle, la solidarité collective.

3. GROUPES DE TRAVAIL

Lors de sa séance du 23 avril, le Comité a décidé d'instituer 8 groupes de travail chargés d'élaborer des propositions concrètes et de réaliser les projets retenus :

- 1) Sensibilisation et relations publiques
(présidence : Madame Mady Molitor, Union Luxembourgeoise du Soroptimist International)
- 2) Activités à caractère culturel et artistique

(présidence : Madame Renée Schlechter, Action Familiale et Populaire)

- 3) Formation et Animation
(présidence : Madame Gisèle Kirsch, Action Catholique des Femmes Luxembourgeoises)
- 4) Action socio-politique
(présidence : Madame Lily Gansen, Foyer de la Femme)
- 5) Publication destinée à des enfants de 9 à 12 ans « In Familie leben »
(présidence : Monsieur Raymond Hoffmann, instituteur)
- 6) Publication d'une nouvelle brochure s'adressant aux jeunes couples
(présidence : Madame le Docteur Marie-Paule Molitor, Mouvement luxembourgeois pour le planning familial et l'éducation sexuelle)
- 7) Réflexion fondamentale sur la famille
(présidence : Monsieur Claude Levy, Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies)
- 8) Guide pour jeunes : Vos droits et vos devoirs de 12 à 18 ans
(présidence : Monsieur Jos Bever, Service National de la Jeunesse).

Dès la rentrée scolaire 1992/93 les groupes de travail se sont réunis à un rythme régulier.



Le 5 novembre 1993, Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse et la Grande-Duchesse Héritière ont reçu en audience, à la Villa Vauban, les responsables de l'organisation de l'Année Internationale de la Famille.

4. PROJETS

- 1) Sensibilisation et relations publiques
 - propagation de l'emblème officiel (autocollants, emballages de produits luxembourgeois, sachets en lin...)
 - timbre spécial
 - calendrier (Union luxembourgeoise des consommateurs)
 - affiches (en collaboration avec des élèves de la section Beaux-Arts du Lycée Technique des Arts et Métiers)
 - concours divers (poèmes, dissertations, pièces radiophoniques, sculptures)
 - prix « Fir d'Famill »
 - stand sur la foire d'automne 1994
 - séance académique (ouverture officielle de l'AIIF)
 - publication de 2 brochures (interviews avec 60 personnalités vivant au Luxembourg ; présentation de 12 familles)
 - journée du 15 mai
- 2) Activités à caractère culturel et artistique
 - exposition photographique sur la vie en famille
 - concerts familiaux avec la musique militaire
 - production d'un CD/cassette sur les relations enfants-adultes (groupe Serge Spirinelli)
 - production d'un « jingle » (Monsieur André Reichling)
 - stages « Musique en famille - Familles en musique » (Madame le Professeur Marianne Wiltgen)
 - « expo peinture » (tableaux d'amateurs)
 - cabaret « Famill » (projet en discussion)
 - concert de bienfaisance du « Gewandhausorchester » de Leipzig avec Kurt Masur (29 octobre 1994)
- 3) Formation et Animation
 - « Familjeforum » conférences avec des orateurs renommés
 - journées familiales régionales (Esch-sur-Alzette, Diekirch, Echternach, Grevenmacher, Wiltz)
 - congrès international du 12 au 15 mai 1994
thème : « Vivre et gérer la fragilité de nos relations »
 - séminaire interconfessionnel (Abbaye de Clervaux)
 - promenades familiales (en collaboration avec des Syndicats d'initiative locaux)

- publication de brochures
 - rencontre de clôture (8 janvier 1995)
 - « Kannerfilmfestival » Info Video Center
 - « Kanner- a Jugendkonferenz »
 - « Familjebus » animation et information ambulantes (ancien bus des TICE)
- 4) Action socio-politique en faveur des familles
- publication d'un code de la famille (Mademoiselle Simon)
 - programme d'action socio-politique au niveau national

- programme d'action socio-politique au niveau local (« Kanner- a Familjefrëndléch Gemengen »)
 - sécurité sur les routes, campagne de sensibilisation (en collab. avec le Ministère des Transports)
 - séminaire sur le thème des devoirs à domicile (en collab. avec l'ASTI)
- 5,6,8) publications
- 7) Réflexion fondamentale sur la famille
- élaboration d'une « Charte des Familles au Luxembourg »



Towards a European Monetary Union A View from Luxembourg

**Presentation by Mr Jacques Santer, Prime Minister,
at the European Finance Convention, Brussels, 29 November 1993**

Ladies, Gentlemen,

Rather than waiting for the end of my intervention to thank you for being here today and listening to at least seven speeches – including my own – on Economic and Monetary Union, I think I ought to thank you for this effort right at the outset of my intervention. So please, accept my full and heartfelt gratitude.

There is no ironic flavour attached to this, my initial, remark. As a matter of fact, one cannot deny that public support for the European integration process has continuously faltered during the last one-and-a-half year or so, and that it presently stands at an uncomfortably low level in a number of EC Member States. One of the main reasons for the decline in public support is certainly the decline in economic conditions in the Community. When the economy enters into a recession, people are concerned with their own personal situations; they are not, or only marginally, concerned with global issues and visions. The EMU project is perceived as a vision-type project, and that makes it somewhat hard to sell in the present economic context.

In this rather delicate situation an event such as this week's European Finance Convention provides a good opportunity both to reassess EMU issues in the light of ongoing developments and to convey – via an audience of influential persons such as

yours – the fundamental message that overall political as well as market commitment to EMU has not abated, thanks to continued recognition of its intrinsic merits. Initiatives of this type can therefore usefully contribute to restore momentum in a cause that is basically a valuable one.

Monetary union as it is sketched out in the Maastricht Treaty is the logical consequence of the single market project. In the absence of monetary union, the construction of an integrated economic and financial area would be structurally exposed to a number of risks including, for instance, protectionism. The complete freedom of trade and of capital movements, the right to live and work anywhere in the Community, and the commitments to exchange rate stability – all elements which define the construction of the single market – cannot per se constitute a stable model if their only assistance is the mere co-ordination of policies and the existence of limited mechanisms of exchange rate support. From this perspective, Maastricht is a sensible proposal to give consistency and stability to the single market model. It has, moreover, the inherent capacity of fostering the European integration process by attenuating phases of advance and retreat.

Now, at the present juncture of the ending of Stage One and the beginning, in a few weeks, of Stage Two we

ought to have a look at both the results achieved and the issues that need to be tackled in the short- and medium-term. The methodological framework for carrying out such an exercise may be based on the concept of convergence. As you know, the Treaty on European Union does not impose on Member States the fulfilment of any requirements for entering Stage Two of EMU; it calls for respecting a number of so-called convergence criteria only for the entrance into Stage Three. However, as an analytical tool for measuring progress towards economic and monetary union, these particular criteria, supplemented with a few others, are useful at any time. By going over them in turn, I will also spend some words on my own country's positions.

Convergence should be achieved at a high degree; this is a precondition for a smooth functioning of a stability-oriented monetary policy. Price stability is one of the main objectives as spelt out in the Treaty on European Union, and sound public finances should contribute to attaining that objective. The achievement of convergence with respect to price stability and fiscal positions very much depends on the economic framework in each Member State. Convergence of other important variables, such as interest and exchange rates, also depends on market perceptions of economic policies; hence, the para-

mount importance of pursuing credible policies.

The Treaty on European Union mentions four convergence criteria.

Concerning the inflation criterion, its rationale is twofold. On the one hand, a low rate of inflation is the prerequisite for sound medium-term growth as it contributes to an efficient allocation of resources. On the other hand, convergence in inflation performance is needed in order to avoid losses in competitiveness if adjustments via the exchange rate are no longer possible. It is fair to say that a lot has been achieved with respect to inflation convergence in the Community during the last years. Furthermore, there was considerable progress in convergence of inflation rates towards a low level.

The average inflation rate in the Community, as measured by the consumer price index, presently stands at 3.3 per cent, and the dispersion around this figure is not excessively wide; this is quite a remarkable achievement. Admittedly, the recent economic downturn in the Community has contributed favourably to this performance as has the fall in import prices. But much of the merit is also attributable to the implementation of convergence programmes in the majority of individual Member States as well as to the effect of increased competition resulting from the single market programme. Finally, the tight monetary policy stance prevailing over the past years, especially when the economy tended to overheat, equally contributed to the good inflation performance.

Turning to my own country, I must admit that the present annualized figure of 3.5 per cent rise in the consumer price index does not fully satisfy me. With this figure Luxembourg's inflation rate is too high in relation to both the fundamental objective of price stability and the results obtained by the three best performers in the Community. This somewhat unsatisfactory situation has to do with the extreme openness of the Luxembourg economy and its specific trade patterns. But there may also be internal factors of a structural nature which contribute to underlying price pressures. Therefore, we certainly need to pay close attention to developments in this area, since this specific Maastricht criterion is the only one with which compliance by Luxembourg could be slightly at risk.

A second criterion listed in the Treaty pertains to convergence in long-term interest rates. In line with progress made in the reduction in inflation, the Community average long-term interest

rate has come down to about 7 per cent, and the dispersion around this figure is also very narrow. Although interest rates are still high, the current trend points into the direction of a further decrease, which mainly reflects a decline in inflation expectations. This is quite a positive outlook, indeed.

Most countries in the Community, including my own, would currently fulfil this particular Maastricht criterion. A small problem for Luxembourg, and maybe some other countries, is connected with the measurement of interest rates; according to the respective protocol annexed to the Treaty, the underlying instruments should be long-term government bonds or comparable securities. In Luxembourg there is hardly any secondary market for government bonds, the reason being that existing government debt stands at a very low level and that it is generally held in investors' portfolios until maturity. However, at the end of last month we launched a new issuing programme of linear obligations with a maturity of 10 years and a coupon of 6.5 per cent. The recurrent character of these issues as well as a number of other features are likely to eventually contribute to the unfolding of a secondary market in government paper and, hence, to a benchmark interest rate.

Having dealt with the two convergence criteria to which Member States responded in an overall satisfactory manner, I now come to the one which causes real problems in terms not only of convergence, but also in terms of political and social cohesion in a number of Community countries. I mean the public finance criterion, with its two facets of limitations on deficits and on the stock of debt.

As a matter of fact, while the average government deficit in the Community was almost halved during the eighties to less than 3 per cent of GDP, it rose to more than 6 per cent in 1993, a movement which is not only worrying by its amplitude but also by its speed. For the largest part the deterioration is due to cyclical factors and not to an absence of adjustment efforts; indeed, many governments have introduced budgetary adjustment packages allowing most of them to achieve small primary surpluses, i.e., balances exclusive of interest payments. Unfortunately, though, budgetary plans have been pushed off-track by the unexpected growth slowdown.

With rapidly increasing deficits the stock of public debt in the Community has equally been growing at a rapid pace. While under the public finance criterion government debt in individual Member States should not exceed 60 per cent of GDP — a number repre-

senting the Community average at the time of the Maastricht negotiations — the current trend is pointing towards an average debt to GDP in the Community higher than the prescribed limit. Increasing debt induces higher expenditures in interest payments, a form of spending that does not have the characteristic of being productive spending; moreover, the higher interest payments are, the harder consolidation efforts become, as primary surpluses need to rise in accordance.

The recognition of recession as the major determinant of the worsening of budgetary situations should, however, not lead to complacency. There remains an urgent need to consolidate fiscal positions. The task is admittedly not easy at all, since it puts the dilemma of either meeting the convergence criteria and thereby risking to exacerbate recessionary pressures or not meeting the criteria and then missing the goal of entering monetary union. But, you really can believe me that I do not know of any fellow head of government who would not be fully aware of the problems involved and at the same time willing to tackle them with determination.

Concerning the fiscal position of my own country, I must confess that we are in a rather lucky situation. Government deficits have been at around 2 to 2.5 per cent of GDP in the last three years after a prolonged period in the eighties when the government ran consecutive surpluses.

Moreover, the stock of public debt currently hovers at around 6 per cent of GDP. And, projections for the coming years do not hint at a potential worsening of these ratios. In Luxembourg successive governments have traditionally taken the view that the public finances should, at least in the medium-term, be in equilibrium or, preferably, in surplus.

The fourth and last criterion by which convergence is formally to be measured according to the Treaty is the one relating to exchange rate stability. Although still a valid one after the fluctuation bands of the Exchange Rate Mechanism have been enlarged, the criterion potentially allows now for greater flexibility with respect to monetary policy, and it implies a certain change of regime in monetary co-operation in the Community. And here, there is again positive news to report. As a matter of fact, in spite of the potential for larger differentiation of monetary policies within the modified EMS, there has been no dramatic adjustment in the monetary stance in individual Community countries relative to others. The

cautious approach to interest rate reductions that has been adopted reflects a desire to maintain a commitment within the Community to monetary co-operation based on stable exchange rates.

This, I must say, fills me with great comfort, because another, more selfish, use of the potentially larger flexibility offered by the wider margins could have resulted in undesirable rounds of competitive devaluations... or should I say devastations. Luxembourg, as you may know, attaches greatest importance to stable exchange rates; they are its best hedging tool against inflationary pressures. It is by now common wisdom that a necessary condition for exchange rate stability is achieved by the pursuit of consistent and sustainable economic policies. The Luxembourg government's general stance is to adhere strictly to this postulate; and, in its role within the monetary association with Belgium, it is glad to have as a partner a government which thinks exactly the same.

In sum, Ladies and Gentlemen, at the risk of oversimplifying the issue a little, I currently see three of the Maastricht convergence criteria moving into the right direction and only one that causes real problems. I will come back to these problems and also touch upon the prospects for effectively dealing with them. But, before doing so, I would like to still add a few thoughts on convergence.

The Maastricht criteria are so-called nominal convergence criteria, and their fulfillment is compulsory. For the purpose of assessing the current state of affairs comprehensively and thereby allowing for a better judgement on the degree of commitment towards EMU, it might be useful to complement the analysis with a number of other indicators of convergence.

Concerning institutional aspects of EMU, I repeatedly notice a lack of emphasis on this particular issue in the public debate. However, this is probably the area where progress in terms of convergence is the most advanced among Member States. Institutional convergence is important not only for signalling Treaty commitment; it also carries the potential of enhancing the credibility orientation, thereby inducing a lowering of interest rate risk premia.

At the center of institutional convergence is the concept of central bank independence. Although only one component of central bank independence, namely the prohibition of monetary financing, must be in effect at the start of Stage Two, a number of countries have already passed or proposed

legislation that will enact full central bank independence much ahead of the timetable. Respective legislation, in a number of instances, not only pertains to the establishment of independence, but rather encompasses a whole range of provisions including reforms aiming at the modernisation of monetary policy instruments and procedures.

In Luxembourg, the Government has agreed and passed on to Parliament a draft bill incorporating all requirements in the monetary field relating to Stage Two as well as part of those relating to Stage Three. The approach chosen is thus not a minimalist approach, and the new law will constitute an important move towards preparing Luxembourg's monetary authority for its role in the future European System of Central Banks.

This leads me to yet another aspect of institutional convergence, namely the efforts that have been or are currently undertaken at Community level. And here, I would like to mention two areas where progress is indeed excellent.

First, secondary legislation with respect to core issues such as the ban on privileged access to financial institutions, the prohibition of monetary financing, the excessive deficit procedure, and the obligation of Member States to consult the European Monetary Institute on national proposals for monetary legislation, is about to be finalised and adopted by the Council of Ministers, just in time for the Start of Stage Two.

Second, preparatory work within the confines of the Committee of Central Bank Governors — which will melt into the Council of the EMI in a few weeks — is very well advanced. Monetary union issues relating to the configuration European payments systems, the harmonisation of statistics, technical aspects of a European banknote, the establishment of an accounting framework, are only some elements of a longer list of preparatory tasks belonging to the co-operative endeavour of Community central banks. As far as their traditional reserve and their new quest for independence permits, I would consider it appropriate to pay some tribute to the work done by central banks in this particular area.

To summarize my last remarks, institutional convergence, whose relative importance for progressing towards a single currency is often disregarded, has made very great strides forward. This also constitutes good, or even excellent, news.

Unfortunately, however, there is another bit of bad news to report, too. While, in terms of real convergence, elements such as supply-side condi-

tions have improved, partly as a result of the successful implementation of the single market programme, other elements such as the trend towards equalization of living standards and, foremost, the employment situation have deteriorated markedly.

Unemployment has, indeed, become the single most important problem currently facing the Community. Its mere size combined with a widely held perception of protractedness are at the root of a number of severe and closely intertwined problems. It is not my intention to use this forum for analysing them in turn. But, I may simply point out that in the context of what we are discussing today, these problems obviously have a bearing on the prevailing sentiment among people towards the integration process itself; declining public support of EMU can, in part, be directly connected with the unemployment issue.

Now, Ladies and Gentlemen, where do we go from here? Undoubtedly, the two areas on which our efforts must concentrate most intensely are the fiscal positions and the unemployment situation. Both issues are closely linked as they are to a significant extent determined by the same factor, namely the lack of satisfactory economic growth. Moreover, the costs of unemployment have a direct impact on public finances, thus adding to the difficulties in adjusting these.

The primary focus of economic policies must therefore be on creating the conditions that are conducive to a robust non-inflationary pick-up in activity. By stressing the words 'creating the conditions' my intention is to dismiss potential beliefs that we ought to have in mind a sort of demand management policies in the Keynesian sense. Those policies have been shelved by most countries after the second oil price shock in the late seventies, and there is no case for unpacking them now.

Rather, the overall strategy ought to generate policies aiming at both the establishment of a sustainable stability-framework and the removal of rigidities and obstacles impeding growth. In addition to a sound monetary and fiscal policy-mix, ingredients of such a strategy are structural reforms leading to increased labour market flexibility and investment profitability, fiscal adjustments aiming at higher national savings and, free trade arrangements.

Achieving the desired objectives is basically the responsibility of individual Member States. However, with the beginning of Stage Two of EMU economic co-operation in the Community is making a substantial leap forward.

As a matter of fact, Article 103 of the Treaty provides for the adoption of broad guidelines on the economic policies of the Member States and of the Community. Heads of State or Government will, in a few days, commence with a regular exercise of formulating and agreeing such broad guidelines. In addition, they will consider the proposals put forward by the Commission in its White paper on competitiveness, growth and employment.

I wouldn't shy away from attributing a very high value to this kind of Community efforts. They are basically sensible, they are timely, and they have the potential for achieving targets. But, the recommendations that these initiatives contain, can yield fruitful results only if they are followed by credible action on the part of policy and decision makers. Credibility is, indeed, a factor of highest importance in this connection, because markets, as I said earlier, tend to tag currencies according to this variable.

In conclusion, Ladies and Gentlemen, although a great deal has been

achieved in terms of overall convergence — a fact which is not always properly acknowledged — there are a few aspects of it that are still unsatisfactory. Being unsatisfactory they bear the risk of affecting EMU commitment negatively in addition to constituting economic problems in themselves. It appears to me, though, that policy makers have acquired a clear view on the issues at stake. And, there are precise indications that they are willing to act accordingly, in terms of both national adjustment efforts and effective co-operation at Community level. Also, awareness of the credibility factor is building up quickly and strongly. Taken together, all these elements form the right path to ensure confidence and thereby leading to the goals we are striving at.

You may feel that this sounds all a little bit dogmatic. But let me then pose a blunt question: Is there any meaningful alternative? My answer to that question would be no . . . unless the goals were changed. And that, Ladies

and Gentlemen, is not the Luxembourg view.

Thank you for your kind attention.

Réunion des Douze avec les parties yougoslaves

Comme décidé à l'occasion du Conseil de l'Union le 22 novembre 1993 à Luxembourg, l'Union européenne a invité les parties au conflit dans l'ex-Yougoslavie à une réunion commune le 29 novembre 1993 à Genève.

L'initiative des Douze a visé à relancer les négociations en se fondant sur trois priorités, à savoir une solution politique pour la Bosnie Herzégovine, un cessez-le-feu et un modus vivendi entre Serbes et Croates en Croatie, l'acheminement de l'assistance humanitaire aux populations.

Le Ministre des Affaires étrangères Jacques F. Poos a représenté le Luxembourg à l'occasion de cette réunion.

L'Union de l'Europe occidentale après le Conseil des Ministres de Luxembourg

*

**Discours de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères,
Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe occidentale,
prononcé devant l'Assemblée parlementaire de l'UEO à Paris, le 30 novembre 1993**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,

M'adresser à l'Assemblée parlementaire de l'UEO dans la semaine qui suit le premier Conseil des Ministres sous présidence luxembourgeoise est à la fois un privilège et une obligation que j'assume avec plaisir. Je remercie donc l'Assemblée et son président, Sir Dudley Smith, de cette invitation. Y donner suite s'inscrit dans le renforcement des relations politiques entre l'Assemblée et le Conseil qui fait partie du programme de la Présidence luxembourgeoise.

Je tiens également à remercier Sir Dudley de ses aimables paroles à mon égard, comme à l'égard de la Présidence luxembourgeoise.

Le lendemain du Conseil, j'ai pu en discuter les résultats avec le Comité des présidents et les membres de la

Commission politique et de la défense. Ainsi, c'est à l'Assemblée de l'UEO qu'allait la primeur de nos informations sur les travaux du Conseil.

Lors de cette rencontre, j'ai évoqué entre autres les résultats de la réunion du 22 novembre à Luxembourg, où les Ministres des Affaires Étrangères des Douze ont adopté un plan d'action pour l'ex-Yougoslavie.

Je rappelle que l'Union Européenne a décidé de lancer une nouvelle initiative diplomatique à partir du constat qu'une catastrophe humanitaire menace à l'approche de l'hiver, que la guerre et les atrocités se poursuivent et que la négociation s'est enlisée.

Cette initiative porte, dans l'immédiat, sur trois actions prioritaires :

— l'acheminement sûr et effectif de l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine ;

— la négociation d'un accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine ;
— l'établissement d'un modus vivendi pour les territoires croates sous mandat de la FORPRONU.

Deux autres « Conférences de Londres » pourraient être organisées à moyen terme, afin d'arriver à une solution de tous les autres problèmes de l'ex-Yougoslavie, y compris celui du Kosovo.

Hier, j'ai participé à Genève à la réunion entre les Ministres des Affaires Étrangères des Douze et les Présidents Izetbegovic, Tudjman et Milosevic. MM. Karadjic et Boban ont également pris part à cette réunion. La Russie et les États-Unis, ainsi que les autres membres du Comité directeur élargi, y ont été présents à titre d'observateurs. Au cours de cette réunion, l'Union Européenne a exposé son plan et a écouté les premières réactions des trois Présidents.

S'agissant de l'action humanitaire, je signale qu'une réunion parallèle s'est tenue hier après-midi à Genève avec la participation des principaux chefs militaires bosniaques. Cette réunion a été présidée par Mme Ogata. La Présidence de l'Union Européenne et la Commission Européenne ont développé à cette occasion l'action commune lancée par l'Union.

Il est trop tôt pour vouloir tirer un bilan définitif de cette nouvelle phase de négociation qui est en cours. L'expérience nous invite également à faire preuve d'une bonne dose de prudence. Trop d'espoirs ont été déçus, trop d'engagements rompus pendant ce conflit.

Deux conclusions peuvent d'ores et déjà être tirées de notre réunion d'hier :

- La première concerne l'action humanitaire menée en Bosnie-Herzégovine : la déclaration du 18 novembre dernier a été confirmée et complétée par deux autres déclarations qui précisent les engagements des différentes parties bosniaques. En plus, ces dernières, ont été signées par les principaux dirigeants militaires.
- La deuxième a trait à la négociation d'un plan de paix : les trois parties ont accepté de poursuivre immédiatement la négociation à Genève sur base de l'acquis obtenu sur le navire « l'Invincible » et sur base du nouveau plan d'action soumis par l'Union Européenne.

La substance de notre proposition est connue : nous avons fait savoir aux trois parties que la négociation d'un accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine devrait être basée sur les résultats de la négociation menée jusqu'au 20 septembre dernier.

Nous avons invité les Serbes à faire des concessions territoriales additionnelles de l'ordre de grandeur de celles réclamées par le Président bosniaque en septembre. En contrepartie, le dispositif des sanctions serait progressivement suspendu, mais à trois conditions :

1. un accord serait signé ;
2. il serait effectivement mis en œuvre et respecté ;
3. un modus vivendi serait trouvé pour les territoires croates.

M. Izetbegovic a été encouragé à accepter le plan de paix si les Serbes sont prêts à faire les concessions demandées. L'appui que continue de lui apporter la communauté internationale justifie un tel encouragement.

Aux Croates bosniaques nous avons demandé la confirmation de leur accord en septembre. L'Union Européenne est consciente du bien-fondé

de la position de la Croatie quant à une application complète du plan Vance. Mais M. Tudjman devrait se montrer constructif, dans l'immédiat, pour l'établissement d'un modus vivendi pour les territoires croates sous mandat de l'ONU. Un tel statut comporte un cessez-le-feu et des mesures de confiance. Celles-ci devraient notamment améliorer les communications dans toute la région. Le Président Tudjman a été, par ailleurs, découragé de lancer de nouvelles actions offensives sous peine de déclencher des mesures négatives contre son pays. En revanche, une attitude conciliante de sa part conduirait l'Union Européenne à développer ses relations économiques et sa coopération, y compris sur le plan humanitaire avec la Croatie.

En conclusion, et suite à la réunion d'hier, je crois pouvoir affirmer que grâce à l'action de l'Union Européenne un nouveau momentum a été créé. Cette réunion a souligné, une fois de plus, que l'Union Européenne n'est pas disposée à se laisser décourager ni par la complexité ni par la persistance de ce conflit atroce, qu'elle sait faire preuve au contraire d'imagination afin de recréer les conditions permettant de déclencher un processus de paix et de soulagement des drames humains. Mais comme l'a dit le Président Claes hier matin, il faut être clair sur un point : c'est en définitive des parties elles-mêmes que dépendra la solution. C'est de leur destin qu'il s'agit, c'est à elles de le comprendre et d'en tirer les conclusions voulues.

J'en viens maintenant aux résultats de la dernière réunion ministérielle de l'UEO.

* * *

L'élaboration d'une politique de défense européenne à laquelle l'UEO est intimement liée, voire - le moment venu - d'une défense européenne commune, vise précisément à doter l'Europe des moyens qui lui sont nécessaires pour relever les défis de l'après-guerre froide.

Il s'agit certes là d'un travail progressif qui nécessitera un effort de longue haleine. Mais désormais le train est sur les rails.

Le Conseil des Ministres de l'UEO à Luxembourg le 22 novembre passé a donné lieu à 3 décisions et à l'élaboration d'un communiqué final substantiel, la Déclaration de Luxembourg.

Avant de commenter nos décisions, je tiens à rappeler que ce Conseil de l'UEO, constituait une première politique.

En effet, ce fut le premier Conseil des Ministres de l'UEO à siéger après l'en-

trée en vigueur du Traité sur l'Union Européenne dans la composition que prévoit la Déclaration du Conseil européen extraordinaire du 29 octobre 1993. Ce fut la première fois que l'Union était officiellement présente à l'UEO comme telle. Une étape politique importante dans la construction politique européenne a été ainsi franchie.

Trois dimensions politiques ont marqué cette première réunion ministérielle de l'UEO après l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne :

- premièrement, la définition de nos relations avec l'Union européenne sous une forme tout à fait compatible avec le développement de nos rapports avec l'OTAN. À Luxembourg, nous sommes déterminés entre alliés européens en vue du Sommet de l'Alliance qui aura lieu le 10 janvier prochain ;
- deuxièmement, l'ouverture de la perspective d'un nouveau type de lien de l'UEO avec ses partenaires de consultation ;
- troisièmement, la fixation des conditions d'emploi, par l'UEO, du Corps européen parallèlement aux progrès réalisés dans le renforcement du rôle opérationnel de notre organisation.

C'est dans cet ordre que mes commentaires aborderont les principaux passages de la Déclaration de Luxembourg.

* * *

Une phase nouvelle dans le processus de création d'une identité européenne de sécurité et de défense a commencé avec l'entrée en vigueur, le 1er novembre dernier, du Traité de Maastricht.

Deux conséquences majeures en découlent pour l'UEO.

La première est de nature formelle : dans la perspective de cette entrée en vigueur, le Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles le 29 octobre dernier, a adopté un document relatif aux modalités juridiques et pratiques de la mise en œuvre du Traité de Maastricht. Ce document réserve un chapitre à la politique étrangère et de sécurité commune. Une partie de celui-ci concerne le développement des relations entre l'Union européenne et l'UEO sur base de la déclaration que les Etats membres de l'UEO ont faite à Maastricht.

L'annexe IV de ce chapitre concerne plus précisément notre Organisation. Elle avait été approuvée par le Conseil permanent le 26 octobre dernier et le Premier Ministre luxembourgeois avait fait état de cet accord au Conseil euro-

péen. Pour le bon ordre, le Conseil des Ministres de l'UEO réuni à Luxembourg a confirmé cette approbation.

La deuxième conséquence qui se dégage de l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht a trait à la relation organique établie entre notre Organisation et l'Union européenne.

Dorénavant, l'UEO fait partie intégrante du développement de l'Union européenne. Prête à élaborer et à mettre en oeuvre des décisions de l'Union ayant des implications dans le domaine militaire, l'UEO servira de bras armé et de bras opérationnel à l'Union européenne.

La coopération pragmatique qui a déjà fonctionné dans le passé entre l'UEO et la Communauté Européenne est ainsi institutionnalisée et intensifiée. Les deux Présidences jouent un rôle essentiel à cet égard. Des efforts conjoints ont été menés par la Présidence belge et la nôtre en vue du Sommet de Bruxelles. La Présidence luxembourgeoise de l'UEO est convaincue de pouvoir assurer la même coopération avec la Grèce le semestre prochain.

Les deux Secrétariats sont invités à collaborer et à garantir la transparence nécessaire aux travaux menés dans les deux enceintes. Une délégation de l'Union européenne, dont pourra faire partie la Commission européenne, prendra part à l'avenir à ceux de nos travaux qui concernent les affaires de la PESC.

Un pas supplémentaire dans le rapprochement entre les deux Organisations a été franchi à Luxembourg par la décision de ramener la durée de la Présidence de l'UEO à 6 mois à partir du 1er juillet prochain, l'alignant ainsi sur celle de la Présidence de l'Union européenne. A Luxembourg, les Ministres ont invité le Conseil permanent à étudier plus avant la question de l'harmonisation des présidences de l'Union européenne et de l'UEO.

* * *

L'Alliance atlantique restera, comme convenu à Rome et à Maastricht, le forum essentiel de consultation entre les Alliés. Elle restera l'enceinte où ceux-ci s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre de Traité de Washington. L'adaptation des structures de l'Alliance aux nouveaux impératifs de la sécurité se poursuit. Des relations de travail étroites entre l'UEO et l'Alliance se sont développées à Bruxelles.

A quelques semaines de l'échéance importante que constitue le Sommet de l'Alliance du 10 janvier prochain, les Ministres de l'UEO ont réaffirmé

l'importance fondamentale pour la sécurité et la stabilité européenne d'un partenariat transatlantique solide. La mise en oeuvre du Traité de Maastricht permettra d'accroître la cohésion du pilier européen et de rehausser la contribution européenne à l'Alliance. Le développement de l'identité européenne de sécurité et de défense sera un élément essentiel du partenariat transatlantique rénové et renforcé. Enfin, ces processus européens sont appelés à contribuer à l'adaptation de l'Alliance aux nouveaux défis.

La sécurité de l'Europe reste indissociable de celle de l'Amérique du Nord. Des liens transatlantiques étroits et le maintien en Europe de forces américaines servent les intérêts de tous les Alliés et restent essentiels à la sécurité de l'Alliance.

A l'avenir, lors de crises, l'UEO et l'OTAN devraient avoir des consultations, au besoin dans le cadre de réunions conjointes de leurs Conseils, sur la question de savoir si elles doivent coopérer et selon quelles modalités.

Le Sommet de l'OTAN sera pour l'Alliance une occasion importante d'adapter ses structures et procédures militaires aux nouveaux défis que constituent les conflits et les crises au niveau régional. Cet aménagement appelle un rôle croissant des Européens.

Nous sommes conscients de la nécessité de prévoir des options militaires spécifiquement européennes en dehors des cas de défense collective stipulés dans l'article 5 du Traité de Washington. Dans cet esprit, les Ministres de l'UEO s'attendent à voir le Sommet de l'OTAN approuver le principe selon lequel l'UEO doit pouvoir utiliser non seulement les forces et les ressources des alliés européens mais aussi des moyens collectifs de l'Alliance atlantique tels que les systèmes de communications et de transport, les moyens de commandement et les états-majors. Les Ministres de l'UEO ont estimé qu'il conviendrait d'étudier de manière plus approfondie les circonstances et les modalités de l'application de ce principe, ainsi que la possibilité d'une mise à disposition correspondante des capacités opérationnelles propres à l'UEO, à mesure qu'elles se développent.

L'essentiel des vues exprimées lundi passé devant cette assemblée par le Secrétaire Général de l'Alliance Atlantique, M. Manfred Wöerner, rejoignent les passages afférents de la Déclaration de Luxembourg. Je me félicite de cette cohésion et dans l'appréciation des risques et des efforts et moyens nécessaires pour y répondre.

Une des questions les plus discutées au Conseil fut l'évolution des relations extérieures de l'UEO. Je renvoie sur ce point à la Déclaration de Luxembourg. Je ne relèverai ici que nos rapports avec nos partenaires du Forum de consultation.

En effet, il est maintenant dans notre possibilité d'aborder une phase décisive dans l'histoire des relations de l'UEO avec nos partenaires du continent européen.

Avec la mise en oeuvre de l'Union européenne et de la PESC, nos partenaires d'Europe centrale s'attendent à un renforcement de leurs relations avec l'UEO.

A Luxembourg, les Ministres ont accueilli avec satisfaction les Accords européens récemment conclus. Ceux-ci constituent le fondement d'une coopération accrue ayant pour objectif l'adhésion à l'Union européenne, ouvrant elle-même la perspective d'une adhésion à l'UEO.

Avec sa Déclaration de Luxembourg, l'UEO a donné le bon signal. En effet, les Ministres ont invité le Conseil permanent à mener une réflexion sur un statut renforcé pour ces pays ainsi que sur la teneur d'un tel statut. Le 12 novembre, la France et l'Allemagne ont fait une proposition concernant les Partenaires de consultation qui ont déjà conclu ou qui vont conclure un Accord européen avec l'Union européenne. Cette proposition devra faire partie de la réflexion du Conseil permanent. Celui-ci devra à cet égard déterminer les moyens et les modalités permettant à ces pays de prendre une part plus importante aux activités de l'UEO et notamment de participer aux initiatives et aux missions envisagées dans la Déclaration de Petersberg.

La prochaine réunion au niveau ministériel de notre Forum de Consultation, qui aura lieu de 10 mai prochain à Luxembourg, nous permettra de dresser le bilan de cette réflexion et de franchir ainsi une nouvelle étape dans les relations de l'UEO avec ses partenaires d'Europe centrale.

* * *

Le troisième volet des décisions prises à Luxembourg fut de doter l'UEO des moyens de ses ambitions.

L'UEO continuera à développer ses activités sur la base des orientations établies dans les Déclarations de Maastricht et de Petersberg. Elle aura besoin de capacités militaires permettant à ses États membres d'assumer leurs responsabilités, notamment pour les missions précisées dans la Déclaration de Petersberg.

A Luxembourg, les ministres ont approuvé le rapport concernant les relations entre l'UEO et les forces relevant de l'UEO. Ils se sont félicités de la désignation par les Etats membres de forces multinationales et nationales qui puissent être mises sous l'autorité de l'UEO sur décision prise par les Etats membres en toute souveraineté et conformément à leurs constitutions respectives. Le Corps européen, la Division multinationale (centrale) — composée d'unités belge, britannique, néerlandaise et allemande — et la force amphibie anglo-néerlandaise ont déjà été désignées comme forces multinationales relevant de l'UEO.

A Luxembourg, les Ministres ont entériné l'adoption de la Déclaration commune fixant les conditions d'emploi du Corps européen dans le cadre de l'UEO et des interprétations à cet égard.

Pour le détail de ce volet opérationnel, je dois vous renvoyer à la Déclaration de Luxembourg du 22 novembre 1993. Mais je tiens à relever toute l'importance que la Présidence luxembourgeoise accorde aux travaux de l'UEO dans le domaine du maintien de la paix.

Le 22 novembre, les ministres ont pris note d'un rapport de la Présidence sur le rôle général de l'UEO dans le maintien de la paix. Ils ont invité le Conseil permanent à examiner la façon dont la réflexion déjà menée devrait progresser.

Je signale dans ce contexte qu'en février prochain, la Présidence organisera un séminaire UEO sur le maintien de la paix, auquel seront invités entre autres les pays du Forum de consultation. Une invitation sera également adressée à l'Assemblée.

* * *

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le tableau brossé est nécessairement sommaire mais, je l'espère, complet dans son ensemble.

A la triade « Maastricht-Petersberg-Rome » s'ajoute désormais « Luxembourg » comme nouvelle étape importante dans le développement de l'UEO en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance.

Des progrès substantiels ont été réalisés. Le Conseil des Ministres de Luxembourg nous aura permis de franchir une nouvelle étape dans la mise en oeuvre des Déclarations de Maastricht et de Petersberg. Cette

nouvelle étape s'inscrit sur le fond de l'avancée qualitative importante accomplie par l'Union européenne grâce au développement de la PESC et à l'apport des moyens qui lui sont nécessaires pour relever les défis et saisir les possibilités de l'après-guerre froide.

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans avoir salué la présence des délégations parlementaires de l'Irlande et de l'Islande. Leur présence, ainsi que la présence de nombreuses délégations d'autres pays, constitue un témoignage éloquent de l'attrait de l'Assemblée parlementaire de l'UEO.

Enfin, je tiens à saluer le rôle critique mais constructif joué par l'Assemblée de l'UEO. C'est avec un grand intérêt que j'ai étudié les documents de séance et je me félicite de la qualité remarquable des rapports présentés au nom des diverses commissions.

Je suis conscient du fait que l'Assemblée parlementaire de l'UEO constitue la seule Assemblée européenne compétente en matière de défense. La Présidence luxembourgeoise continuera à accorder beaucoup d'importance à des relations fructueuses entre le Conseil et l'Assemblée.

Au sein de notre organisation commune, nous sommes appelés à nous renforcer mutuellement. Faisons-le avec engagement et en toute confiance !

C'est dans ce sens que je désire réaffirmer le soutien de la Présidence à l'Assemblée. Elle devra continuer à être à la fois le moteur et le témoin politique de l'UEO.

Rencontre Goebbels — Van Miert

Dans le cadre de leurs réunions bilatérales Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics a rencontré en date du 30 novembre 1993 Monsieur Karel Van Miert, Membre de la Commission, responsable de l'Administration et du Personnel.

Les discussions portant sur les conditions de travail et de séjour des fonctionnaires des communautés européennes à Luxembourg se sont déroulées dans une excellente ambiance.

Elles ont été consacrées notamment aux points suivants :

1° Foyer européen à Luxembourg

Les deux responsables politiques ont constaté un accord sur le siège et les conditions de location d'un nouveau

foyer européen à Luxembourg. Ils félicitent les services communautaires et nationaux luxembourgeois d'avoir créé ainsi le préalable à un nouveau lieu de rencontre des fonctionnaires européens à Luxembourg, l'ouverture étant prévue au courant de l'année prochaine.

2° Extension du centre polyvalent de la petite enfance (CPE) à Luxembourg-Kirchberg

Monsieur Goebbels a pu informer son interlocuteur de l'intention du Gouvernement luxembourgeois de débloquent rapidement le projet pour rencontrer ainsi les besoins pressants des services communautaires.

3° Bâtiment Jean Monnet à Luxembourg-Kirchberg

Un tour d'horizon autour du bâtiment en question a permis de dégager plusieurs options qu'il appartiendra dès lors à la Commission d'examiner.

4° Nouveau bâtiment pour les services d'Eurostat au plateau de Kirchberg

Monsieur Van Miert a confirmé l'intérêt de la Commission pour ce bâtiment sous réserve d'un aboutissement satisfaisant des négociations avec le promoteur et des disponibilités budgétaires.

Dans ce contexte le Commissaire Van Miert a pris note avec satisfaction que les autorités luxembourgeoises mettent tout en oeuvre pour que le bâtiment soit disponible dans les délais prévus.

Enfin, Monsieur Van Miert a informé son interlocuteur du désir de la Commission de donner au nouveau bâtiment le nom du grand homme d'État luxembourgeois Joseph Bech.

5° Espace administratif supplémentaire

Suite aux décisions d'Edinburgh et de Bruxelles les effectifs des services communautaires installés ou à installer à Luxembourg connaîtront une augmentation sensible dans les années à venir.

Un examen de la situation a permis de dégager les premières options à ce sujet.

Finalement, les deux responsables politiques ont convenu de poursuivre leurs contacts bilatéraux dans l'intérêt d'une amélioration constante des conditions de travail et de séjour des fonctionnaires européens et de leurs familles à Luxembourg.

Bilan touristique

Le 30 novembre 1993, Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a donné une conférence de presse, lors de laquelle il a tiré les conclusions des réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la randonnée touristique annuelle.

Le Ministre Fernand Boden présente le bilan touristique 93.



Discours budgétaire prononcé par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, à la tribune de la Chambre des Députés, le 1^{er} décembre 1993

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les débats budgétaires se situent cette année, par rapport aux éditions précédentes, dans un environnement économique et social nettement modifié. La conjoncture économique s'est sensiblement dégradée dès le début de l'année en cours. Alors que nos pays voisins se sont tous enfoncés dans la récession, l'économie luxembourgeoise aurait connu elle aussi, d'après les premières estimations, une croissance négative au cours du premier trimestre de l'année, même si en moyenne annuelle, une croissance légèrement positive peut encore être attendue.

Devant une situation aussi fondamentalement changée, vous comprendrez que je me consacrerai d'emblée, et un peu plus longuement que par le passé, à l'analyse de la situation conjoncturelle internationale et nationale.

1. La conjoncture internationale

Sur le plan mondial, les seuls pôles de croissance véritables restent à l'heure actuelle le sud-est asiatique et dans une moindre mesure certains pays de l'Amérique latine. Le Japon frôle la récession et les prévisions pour 1994 ne laissent présager qu'une lente reprise. Les États-Unis continuent sur leur rythme de croissance modérée. L'Europe centrale et de l'Est est enga-

gée dans un profond processus de restructuration, qui connaît ses premiers résultats dans certains pays, mais qui n'a de chances de réussir que si l'Europe occidentale ne ferme pas ses portes aux produits en provenance de cette partie du monde.

L'Europe ne peut dès lors pas s'attendre à une relance conduite par la demande extérieure. Elle doit retrouver elle-même le chemin de la croissance si elle veut retourner à une nouvelle dynamique. Or les dernières prévisions de la Commission européenne confirment que la Communauté, considérée dans son ensemble, se trouve actuellement en récession. La Commission prévoit un taux de croissance du PIB de 0,4 % pour l'année en cours. Elle prédit encore une croissance faible, estimée à 1,3 %, pour l'année 1994. Cette modeste amélioration ne se réaliserait toutefois qu'à condition que les taux d'intérêts baissent sensiblement au cours des prochains mois.

Seuls dans la Communauté, le Royaume-Uni et l'Irlande connaissent une croissance quelque peu satisfaisante, bien que trop modeste pour résorber le chômage.

Aussi le problème de l'emploi est-il devenu la préoccupation première dans presque tous les pays de l'Union européenne. Le taux de chômage moyen y atteint un niveau dramatique, de l'ordre de 11 %.

2. La situation conjoncturelle au Luxembourg

Le Luxembourg reste le seul pays à avoir échappé jusqu'ici dans une large mesure à ce fléau. L'économie luxembourgeoise a en effet maintenu un rythme de croissance plus élevé que la moyenne communautaire au cours des dernières années. Elle a bénéficié notamment de l'expansion du secteur des services financiers qui a eu un impact non négligeable. Mais l'économie luxembourgeoise a aussi été stimulée par un certain nombre de mesures politiques, dans le domaine social, fiscal et des investissements publics, qui ont eu un effet positif sur la demande intérieure et ont ainsi compensé le fléchissement de la demande externe.

L'écart de croissance se rétrécit à présent que l'effet de ses dernières mesures s'estompe. Celles-ci ont néanmoins permis dès à présent à l'économie luxembourgeoise de faire face, sans sombrer dans la récession, à la grave crise qui a touché l'industrie sidérurgique.

Tandis que les secteurs dépendant de la demande intérieure, qui avaient connu un niveau d'activité très élevé, sont à présent en légère régression, la sidérurgie compte à nouveau, à côté des services financiers, parmi les branches qui contribuent à la croissance.

D'après les prévisions de la Commission, l'économie luxembourgeoise devrait retourner l'année prochaine à

une performance quelque peu améliorée, dans le contexte du lent redressement général, mais l'écart par rapport à la moyenne communautaire serait encore réduit.

Sur le marché du travail nous constatons toujours la même situation paradoxale, qui veut que l'emploi continue à augmenter, malgré la faible croissance, mais que l'augmentation du nombre des frontaliers équivaut à la création d'emplois supplémentaires, révélant une manifeste inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail domestique. Il en résulte que le chômage est en progression, le nombre de demandeurs d'emplois non satisfaits atteignant un sommet historique.

Le taux d'inflation est lui aussi en augmentation par rapport à l'année précédente, et atteindra sans doute 3,6 % en moyenne cette année, alors qu'il est en baisse dans la grande majorité des autres États membres de la Communauté Européenne.

Pour conclure cet aperçu de la situation conjoncturelle j'aimerais tirer deux conclusions préliminaires :

1. La situation économique actuelle est mauvaise et les perspectives pour l'année à venir sont médiocres.
2. Alors que la grande majorité des États membres de la Communauté connaissent ou ont connu une récession, notre pays a pu y échapper jusqu'ici, et ce malgré une grave crise dans la sidérurgie.

3. Les objectifs de politique économique de la Commission Européenne

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'entrée en vigueur tant attendue du Traité sur l'Union Européenne, le 1er novembre dernier, ouvre la voie à l'ouverture, au 1er janvier 1994, de la 2ème phase de la réalisation de l'Union Économique et Monétaire. Dans ce contexte le processus de coordination sera renforcé dans la mesure où la Communauté se dotera de lignes directrices pour la conduite des politiques économiques. Celles-ci serviront de référence pour l'appréciation des politiques menées par les États membres afin de renforcer la convergence entre leurs économies respectives.

Même si ces lignes directrices n'auront pas le même caractère contraignant que les critères de convergence fixés par le Traité de Maastricht en vue de l'accession à la troisième phase de l'UEM, il n'est pas sans intérêt d'esquisser les grandes lignes de la stratégie de politique économique que la

Commission vient de proposer et sur lesquelles il appartiendra au Conseil Européen des 10 et 11 décembre prochain de débattre.

Face au niveau inquiétant et toujours croissant du chômage en Europe, la Commission est à la recherche d'une voie permettant de renouer avec la croissance, tout en ne sacrifiant pas les impératifs de discipline monétaire et budgétaire qui caractériseront l'UEM dans sa phase finale.

Elle insiste dès lors, comme condition préalable à la restauration d'un climat de confiance, sur une politique économique cohérente, alliant la réduction des déficits budgétaires et une politique des revenus compatible avec l'objectif de stabilité des prix.

Si les États membres font preuve de leur ferme volonté de suivre cette recette, qui s'impose d'ailleurs à tous ceux qui veulent décrocher leur billet d'entrée pour l'UEM, la Commission estime que les conditions seront réunies pour une baisse sensible des taux d'intérêts à court terme, et dès lors pour une reprise des investissements des entreprises et la création d'emplois nouveaux.

Pour le moyen terme, la Commission estime que, ces préalables étant mis en place, ce sont les forces du marché qui devront se déployer pour assurer une croissance durable et stable. Elle met dès lors l'accent sur des mesures structurelles à mettre en œuvre en vue de supprimer les obstacles à la croissance et d'assurer que celle-ci sera plus créatrice d'emplois.

Cette même recette se retrouve d'ailleurs à la base des premières propositions relatives au livre blanc sur la stratégie à moyen terme à mettre en œuvre en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi, tablé par la Commission en préparation du prochain Conseil Européen. Elle y est complétée par l'intégration des politiques mises en œuvre par la Commission, notamment en matière d'infrastructures, de formation et de recherche technologique.

Force est de constater qu'en basant les espoirs de retour à la croissance sur la réduction des déficits budgétaires, la modération salariale et la rigueur monétaire, nous sommes loin de l'approche traditionnelle de la relance par la demande. Il est vrai que la plupart des États membres n'ont guère de marge de manœuvre pour agrandir encore le déficit public.

Il faut souligner dans ce contexte que plusieurs pays ont mis en œuvre de profondes réformes structurelles devant les amener à un redressement de la situation budgétaire et à une amélioration de la compétitivité.

Quant au Luxembourg, s'il demeure le meilleur élève de la classe, il a toutefois vu sa situation relative se détériorer. C'est ainsi que le besoin net de financement annuel s'est accru et s'approche de la limite de 3 % du PIB, tandis que sur le plan de l'inflation, le Luxembourg ne se trouve plus qu'au septième rang et frôle la limite supérieure de la fourchette définissant le maximum autorisé.

Un élément plus inquiétant se profile dans le domaine de la convergence des économies réelles, pour laquelle des critères n'ont pas été fixés. Il s'avère en effet que le Luxembourg a vu au cours des dernières années, parmi tous les pays de la Communauté, les coûts unitaires du travail augmenter le plus vite. Il s'agit en l'occurrence d'un indice significatif montrant que la compétitivité de l'économie luxembourgeoise va en se détériorant.

4. L'évolution des principaux secteurs économiques au Luxembourg

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

À la veille de l'entrée dans la deuxième phase de l'Union économique et monétaire, il m'a tenu à cœur de rappeler le contexte européen avant de passer à l'analyse plus détaillée de la situation économique luxembourgeoise, qui constitue l'objet principal de mon discours.

Après avoir en introduction évoqué la situation conjoncturelle, permettez-moi d'aborder à présent certains secteurs spécifiques, qui présentent un intérêt particulier.

La sidérurgie

En premier lieu l'industrie sidérurgique, qui garde toujours un poids considérable au sein de l'économie luxembourgeoise, a pu enregistrer une légère amélioration, après l'année 1992 particulièrement mauvaise. La sidérurgie luxembourgeoise poursuit par ailleurs sa restructuration, en mettant en œuvre les nouvelles synergies avec Unimetal dans le domaine des produits longs. Pour lui permettre de mener à bien son programme d'investissement, un plan de crise a été arrêté en vue de permettre à l'Arbed de couvrir son besoin de financement. La sidérurgie luxembourgeoise pourra continuer de la sorte à faire partie des entreprises les plus performantes en Europe dans sa branche. L'avenir devrait ainsi à nouveau être assuré, mais l'emploi continuera à diminuer à un rythme accéléré, alors que déjà une nouvelle phase de rationalisation est à l'étude, comportant le remplacement de la phase liquide actuelle par des aciéries électriques.

Le Gouvernement continue à suivre de très près le dossier sidérurgique, qui conserve une importance particulière, en raison du nombre d'emplois qui en dépendent, directement ou indirectement. Je voudrais toutefois souligner également que les efforts de diversification économique entrepris depuis trois décennies en vue de réduire la dépendance du pays de cette seule branche industrielle sont aujourd'hui récompensés. La crise profonde que vient de traverser une nouvelle fois l'industrie sidérurgique n'a plus cette fois-ci entraîné toute l'économie luxembourgeoise dans la récession avec elle.

Les autres branches industrielles

Si la sidérurgie semble avoir à présent dépassé le creux de la vague, sans avoir pour autant atteint à nouveau le seuil de la rentabilité, c'est actuellement tout autant de certaines autres branches industrielles qu'il faut se soucier. De nombreuses entreprises industrielles sont elles aussi durement touchées par la récession dans laquelle est plongée une grande partie de l'Europe. C'est ainsi que les indicateurs du STATEC illustrent un recul de la production industrielle hors sidérurgie. De nombreuses entreprises ont été obligées de recourir au chômage partiel. Confrontée à une demande internationale fléchissante, l'industrie luxembourgeoise voit sa rentabilité également mise en cause par la croissance de ses coûts de production, et notamment des coûts salariaux unitaires, qui augmentent plus vite chez nous que dans les pays voisins.

La construction

Parti d'un niveau d'activité très élevé le secteur de la construction connaît sa deuxième année de baisse successive. Malgré la poursuite du programme en faveur du logement et la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissements publics, la construction subit les conséquences du recul dans le domaine des bâtiments administratifs privés. Une telle évolution était certes prévisible. Toujours est-il que le secteur de la construction, comme l'industrie, apporte une contribution négative à la croissance économique, bien que — il faut bien le souligner — l'activité dans ce secteur soit à un niveau encore assez élevé.

Le commerce

Le secteur du commerce connaît une évolution similaire. Il est clair que le ralentissement de la demande de consommation, qui est moins que par le passé stimulée par des mesures de politique fiscale et sociale, ne permet plus au commerce de poursuivre une expansion comparable à celle des der-

nières années. Le commerce luxembourgeois doit par ailleurs faire face à une concurrence accrue des régions frontalières au sein du marché intérieur.

L'agriculture

La part de l'agriculture dans le PIB continue à diminuer, malgré une légère progression du revenu agricole en 1992. À partir de l'année en cours, la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune, qui ne devrait pas être remise en cause par les négociations menées dans le cadre de l'Uruguay Round, aura pour conséquence une baisse de prix et un plafonnement des volumes de production, tandis que les agriculteurs bénéficieront de compensations à charge du budget communautaire.

Les services financiers

Quant aux services financiers, force est de constater que leur développement se poursuit toujours à un rythme rapide. Le nombre d'établissements de crédits établis au Luxembourg augmente encore et la création d'emplois supplémentaires a également repris après une phase de consolidation. La rentabilité des activités bancaires, qui s'était nettement améliorée au cours de l'année passée, semble encore avoir progressé au premier semestre de cette année. C'est ainsi que le seul secteur financier devrait cette année assurer une progression notable de la valeur ajoutée. Si l'on faisait abstraction de ce secteur, l'économie luxembourgeoise aurait stagné en 1993. Voilà ce qui souligne une nouvelle fois l'importance croissante que les services financiers occupent dans notre économie nationale, et ce qui explique que nous ne pouvons pas renoncer à consolider, voir développer encore ce secteur essentiel. Notre pays n'est manifestement pas en position d'accepter des réglementations communautaires qui auraient pour conséquence d'amputer la place financière luxembourgeoise au profit de centres financiers situés à la périphérie de la Communauté. Nos pays partenaires semblent d'ailleurs avoir compris notre attitude et le bien fondé de nos arguments, et ils ont accueilli favorablement la proposition de rechercher une règle commune sur un plan plus large, englobant tous les pays membres de l'OCDE.

L'audiovisuel

Permettez-moi enfin d'évoquer brièvement le secteur de l'audiovisuel, qui a connu certains développements nouveaux. C'est ainsi qu'un nouveau contrat de concession a pu être conclu avec la Société Européenne des Satellites qui étend la portée de la concession précédente, et qui ne précise plus

le nombre de satellites concernés. Après le lancement réussi du troisième satellite, qui a été rapidement commercialisé dans sa totalité, la SES a décidé de passer commande d'un sixième satellite. La société luxembourgeoise, leader européen incontesté dans son domaine, entend ainsi se positionner idéalement pour être à la pointe du développement de la télévision digitale en Europe.

Quant à la CLT, elle s'est vue elle aussi attribuer une première concession sous le régime de la nouvelle loi sur les médias électroniques, pour son deuxième programme en langue néerlandaise lancé sur ASTRA à partir du Luxembourg, RTL 5. Le Gouvernement a entre-temps engagé avec la CLT les discussions au sujet du renouvellement du dispositif de concession existant, qui viendra à son terme au plus tard fin 1995. Le nouveau contrat de concession devrait permettre de définir de façon plus claire l'apport que la CLT entend contribuer au développement du site audiovisuel.

5. La sauvegarde des équilibres fondamentaux

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le programme que s'était fixé le Gouvernement en début de législature attachait une importance particulière à la sauvegarde des équilibres fondamentaux. L'analyse de la situation économique ne serait dès lors pas complète sans une appréciation rapide de ces équilibres à la lumière des évolutions que je viens d'évoquer.

En ce qui concerne en premier lieu les grands équilibres macroéconomiques, force est de constater qu'ils ne sont à l'heure actuelle pas fondamentalement remis en question, malgré la mauvaise situation conjoncturelle :

- nonobstant une montée certaine du chômage, il faut constater que l'emploi continue à progresser ;
- si l'inflation a augmenté en 1993, les perspectives pour 1994 ne laissent toutefois pas entrevoir un dérapage, mais plutôt un recul du taux d'inflation ;
- la balance des paiements courants reste largement excédentaire et le déficit commercial est même réduit ;
- l'équilibre des finances publiques ne paraît pas menacé ; même si l'excédent traditionnel a fait place à un besoin net à financer, ce dernier reste sous contrôle et demeure à un niveau approprié.

Si ce tableau est fort satisfaisant compte tenu de la conjoncture, il ne

faut toutefois pas se cacher que la situation est moins favorable en ce qui concerne les équilibres structurels de l'économie. Tandis qu'une partie du secteur tertiaire et notamment les services financiers et leur environnement poursuivent leur expansion indépendamment de la conjoncture internationale, il n'en va pas de même de l'activité industrielle, qui souffre de la récession européenne. Ainsi malgré les résultats positifs de la politique de diversification industrielle, le déséquilibre sectoriel se creuse, en termes de valeur ajoutée et en termes d'emplois. La situation conjoncturelle ne fait que mettre en évidence une tendance qui d'ailleurs se poursuit depuis des années, et que la poursuite d'une politique volontariste de développement industriel ne peut qu'atténuer.

En réalité il faut bien se rendre à l'évidence que la bonne marche de l'économie luxembourgeoise, la croissance rapide, la création d'emplois, l'augmentation des recettes fiscales sont largement le résultat de l'expansion des services financiers. Les Gouvernements successifs ont quant à eux eu le mérite de mettre à profit cet avantage pour créer un environnement également favorable au développement des autres activités économiques, et de permettre ainsi à tout le pays de participer pleinement à l'essor. C'est ce souci qui doit encore prévaloir à l'heure actuelle.

Nous ne devons pas hésiter à nous attaquer aux déséquilibres latents, que cache en fait la bonne performance de la place financière. Deux défis sont à cet égard à relever plus particulièrement :

1. La dégradation de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ;
2. Le poids croissant que prennent les dépenses dites incompressibles dans le budget de l'État.

Ce sont les mêmes problèmes, préjudiciables au maintien des grands équilibres dans le moyen et le long terme, que rencontrent d'autres pays européens, et qui sont à l'heure actuelle à l'origine de la mise en œuvre de réformes d'une envergure exceptionnelle chez chacun de nos pays voisins. Au sein de l'économie luxembourgeoise toutefois, la bonne tenue de certains secteurs, et notamment de celui des services financiers, permet de compenser en partie les effets immédiats de ces déséquilibres et d'éviter qu'ils n'exercent dès à présent leur plein effet sur le plan macroéconomique, au niveau de l'emploi des finances publiques et de la balance des paiements courants. Dès lors, alors que le besoin d'agir n'est guère moins important chez nous que dans les pays

voisins, il n'est absolument pas ressenti de la même façon, parce qu'il n'est pas accompagné d'un contexte de crise manifeste. Les clignotants économiques, au rouge vif chez nos pays voisins, sont obscurcis au Luxembourg par le maintien apparent des équilibres macroéconomiques.

6. Le maintien de la compétitivité

Laissant au Ministre des Finances le soin de traiter les problèmes principalement budgétaires, je voudrais cependant approfondir le thème de la compétitivité.

Il est intéressant à cet égard de passer en revue les différents indicateurs composant le « tableau de bord » de l'économie luxembourgeoise, qui constituent en fait un ensemble de clignotants annexes, établis sur une base mensuelle, permettant de déceler des problèmes économiques sous-jacents. Voici le résultat que donne un tel exercice :

- les prix à la consommation augmentent plus vite au Luxembourg que chez nos principaux partenaires commerciaux ;
- les taux de change effectifs ont tendance à s'apprécier ;
- la balance commerciale s'améliore en raison d'un recul des importations supérieur à celui des exportations ;
- les termes de l'échange se dégradent ;
- le coût salarial unitaire dans l'industrie augmente, tandis qu'il est stable en tendance chez nos principaux partenaires commerciaux ;
- les prix des produits industriels diminuent, et ce surtout à l'exportation ;
- les indicateurs d'activité sont à la baisse pour l'industrie, tandis que leur orientation est moins nette pour la construction et le commerce ;
- le taux de chômage a tendance à augmenter, mais l'emploi continue également à progresser.

L'image ainsi tracée est largement négative, et elle est en premier lieu révélatrice de la situation conjoncturelle. Les indicateurs qui sont les plus pertinents pour apprécier notre position compétitive sont le différentiel d'inflation, les coûts salariaux unitaires, le taux de change effectif et les termes de l'échange. Ils indiquent tous une dégradation de la situation. Il est clair qu'il faudra suivre d'un œil attentif l'évolution de ces indicateurs.

Il appartiendra en premier lieu aux partenaires sociaux d'en tirer les conséquences.

Le Gouvernement, au-delà de la situation actuelle influencée par des facteurs d'ordre conjoncturel, devra quant à lui chercher une réponse au défi constitué par l'évolution des coûts salariaux, tout en ayant à l'esprit l'objectif politique du maintien de l'équilibre sectoriel et régional.

Une importance particulière revient dans ce contexte aux différents éléments non salariaux influant sur la position compétitive des entreprises. Le défi consiste notamment à maintenir, même dans les secteurs exposés à la concurrence internationale de l'économie luxembourgeoise, un niveau de salaire supérieur à celui qui prévaut chez nos principaux concurrents, tant en sauvegardant la compétitivité des entreprises.

Cela est possible en agissant sur l'environnement fiscal et parafiscal, sur l'aménagement des infrastructures économiques et sur la productivité en valeur du travail.

C'est dans ce contexte que l'on peut situer un grand nombre de mesures politiques mises en œuvre par le Gouvernement au cours des dernières années, que vous me permettez de citer brièvement :

- En maintenant un niveau d'investissements publics plus élevé que dans les autres pays, le Gouvernement cherche à assurer à l'économie luxembourgeoise des infrastructures modernes et performantes.
- La charge fiscale des entreprises et des personnes physiques a été considérablement réduite.
- La politique de développement industriel est poursuivie à travers la nouvelle loi-cadre et par le biais des crédits accordés par la SNCI. Ces instruments seront complétés par l'adoption du projet de loi ayant pour objet la relance de l'investissement dans l'intérêt du développement économique.
- Un degré élevé de fiscalisation de la sécurité sociale est atteint pour maintenir les cotisations sociales à un niveau modeste. La réforme de l'assurance maladie, visant notamment une responsabilisation accrue des acteurs en présence devrait contribuer à maintenir cet acquis. En ce qui concerne l'assurance pension, dans une optique de long terme, des mesures favorables au redressement de la natalité ont été prises.
- La nouvelle loi-cadre accorde une place importante au soutien à la recherche-développement. Les entreprises pourront par ailleurs compter dans des domaines-clés sur

la coopération avec les centres de recherche publics.

- Une importance particulière revient enfin à la réforme de l'enseignement qui devrait permettre à un nombre plus élevé de jeunes de sortir de l'école avec une qualification professionnelle accomplie et avec une préparation solide à la vie professionnelle.

Un besoin croissant se fait d'ailleurs sentir sur le plan de la formation professionnelle continue, auquel la création de l'Institut pour la formation professionnelle continue devrait apporter une réponse appropriée. Une étude effectuée par le CEPS de Walferdange révèle que la moitié des entreprises luxembourgeoises ont des difficultés pour recruter le personnel qualifié qu'elles cherchent, et que le nombre de celles qui ont recours à la formation professionnelle continue augmente d'année en année.

La formation est un moyen de plus en plus important pour augmenter la productivité en valeur du travail. Elle constitue également le moyen de dépasser l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, et partant de lutte contre le chômage.

Voilà autant de mesures qui ont entre autre comme objectif de rendre possible le maintien de revenus élevés au Luxembourg sans remise en cause de la compétitivité de notre système productif.

7. L'évolution des revenus

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre pays a connu au cours des dernières années un essor économique considérable. Cet essor, qui trouve son origine en grande partie dans le développement favorable de la place financière, a bénéficié à toutes les couches de la population.

Une étude que vient de préparer le CEPS de Walferdange et portant sur la période 1985 - 1990, constate que le revenu disponible des ménages s'est accru en termes réels de 34 % en cinq ans, et analyse sur base des données du panel ménages, la répartition du revenu. Les résultats de ces travaux méritent une attention particulière, et vous me permettrez d'en citer quelques-uns.

C'est ainsi que l'inégalité entre les ménages aurait légèrement augmenté, mais que les dix pourcent ayant les revenus les plus élevés et surtout les dix pourcent ayant les revenus les moins élevés auraient vu en moyenne

leur revenu progresser le plus. De même les ménages de salariés et les ménages de retraités auraient vu leurs revenus augmenter dans une proportion comparable. Les couches de population dont les revenus primaires ont augmenté le moins auraient le plus bénéficié des revenus de transfert.

Enfin le CEPS note une augmentation sensible de la part des revenus du capital dans le budget des ménages, qui résulte en particulier de l'augmentation du nombre de ménages bénéficiant de tels revenus.

Voilà donc des résultats qui montrent que tant le pouvoir d'achat que la richesse des ménages se sont considérablement accrues au cours des dernières années, et que le système des transferts a permis de faire bénéficier une grande partie de la population de l'accroissement du niveau de vie.

Il est bien évident toutefois qu'un tel rythme de progression des revenus n'est possible que dans le contexte d'une économie de forte croissance telle que nous l'avons connue au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt. Actuellement nous devons réduire nos attentes alors que la situation économique s'est sensiblement dégradée.

Cette conclusion vaut pour les ménages en ce qui concerne les revenus du travail et en ce qui concerne les revenus de transferts. Mais elle vaut également pour l'État.

8. Le budget de l'Etat

Le Gouvernement a dû en tenir compte lors de l'établissement du budget pour 1994. Je n'entrerai pas à cet égard dans les détails, étant entendu que le rapporteur, l'honorable Monsieur Wolter, a procédé à une analyse fort intéressante des structures budgétaires, et que Monsieur le Ministre des Finances situera le projet pour 1994 dans le contexte de la politique fiscale et budgétaire menée au cours de la législature qui s'approche de son terme.

Je voudrais toutefois souligner que le Gouvernement a tiré les conséquences de la dégradation de la situation économique dès la fin de l'année 1992. Depuis lors il s'est pratiquement abstenu à deux exceptions près, de prendre de nouvelles mesures ayant un impact substantiel sur les finances publiques. Il a produit en revanche un effort exceptionnel pour comprimer les dépenses de consommation de l'Etat.

Des deux exceptions auxquelles j'ai fait référence, l'une concerne les mesures prises en place pour faire face

au ralentissement de la croissance économique : les mesures de lutte contre le chômage et les mesures destinées à encourager l'investissement.

La deuxième exception concerne le maintien du niveau très élevé des investissements publics. Le Gouvernement estime en effet qu'il est essentiel de poursuivre la modernisation des infrastructures du pays, quitte à recourir pour le financement dans une mesure plus importante que par le passé à l'emprunt. Il a toutefois procédé à une planification pluriannuelle des dépenses d'investissements publics, reportant dans le temps les projets moins urgents, afin de répartir de façon équilibrée sur les différents exercices l'effort financier et le niveau d'activité.

Conclusion

Madame le Président
Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de la conjoncture internationale déprimée, la situation de l'économie luxembourgeoise s'est considérablement dégradée. Le maintien apparent des grands équilibres macro-économiques cache en réalité une dégradation de la situation compétitive de notre économie. Il faudra dès lors surveiller la situation de façon très attentive et œuvrer avec la plus grande prudence.

Le Gouvernement en a dès à présent tiré les conséquences, en particulier lors de l'établissement du projet de budget. Alors que nous approchons de la campagne électorale, il se présente devant votre Chambre avec un projet de budget qui n'a rien d'électoral. L'année 1994 ne sera pas une année folle, mais une année de rigueur.

Alors que la Communauté Européenne est confrontée à une nouvelle montée du chômage, notre pays a réussi jusqu'ici à échapper dans une large mesure à ce fléau. Or l'augmentation récente du taux de chômage montre que nous ne sommes pas à l'abri de ces problèmes.

Notre pays a été habitué ces dernières années à une croissance économique forte et continue. Nous devons désormais changer nos habitudes et nous accommoder d'une période au cours de laquelle notre niveau de vie n'augmentera pas.

En même temps l'effort de modernisation, de diversification et de restructuration de notre économie devra être poursuivi, afin de créer la base pour une future croissance soutenable et équilibrée au service de la qualité de vie de toutes les couches de la population du pays.

Discours budgétaire

prononcé par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances,
à la séance de la Chambre des Députés du 1^{er} décembre 1993

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour des raisons évidentes le présent débat budgétaire constitue une occasion propice pour jeter un regard objectif sur la politique des finances publiques ainsi que sur les données économiques et sociales qui la sous-tendent.

Dans un débat comme celui-ci il faut à la fois parler vrai et dégager les impératifs qui conditionnent l'action publique.

Ce débat, je le souhaite le plus ouvert possible. Ce qui importe, c'est que, au-delà de toute divergence de vue de nature politique, nos concitoyens reçoivent de notre part les informations requises pour qu'ils puissent se faire une idée claire sur le chemin que nous avons parcouru ensemble au cours des cinq dernières années. Mais ils devraient également être mis en mesure de pouvoir apprécier à leur juste valeur les défis et problèmes auxquels nous restons tous confrontés.

Dans le temps, les hommes politiques répétaient à volonté qu'un citoyen mal informé jugeait mal l'action politique. Aujourd'hui, nous devons tous nous rendre compte que l'enjeu est devenu bien plus important. Si nous continuons à nous quereller au sujet de chiffres et de faits pourtant objectifs et de nous cacher derrière ces querelles pour ne pas devoir définir et confronter nos orientations politiques respectives, nous ne devons pas nous étonner si nos concitoyens se désintéressent de plus en plus de la vie politique et, par conséquent, de la chose publique.

Dans un monde qui devient de plus en plus médiatisé et où chacun croit pouvoir se retirer dans ses quatre murs pour se forger son idée de la vie publique, le risque est grand de voir les femmes et les hommes se distancer des forums de discussion et de cultiver l'individualisme. Si sur ce phénomène à portée générale se greffe un sentiment plus spécifique au Grand-Duché, à savoir celui de l'opulence, cet individualisme prend facilement la forme d'une attitude égoïste ou d'un réflexe sectoriel, voire corporatiste.

Aussi l'enjeu de nos débats ne réside pas dans la question de savoir qui défendra le mieux sa thèse de petite politique politicienne. Le gouvernement et, avec lui, les partis de la majo-

rité, n'ont certainement pas raison sur tous les points. Certaines de nos propositions auraient sans doute gagné à être définies autrement. Mais les critiques émanant notamment de l'opposition sont loin d'être toutes fondées. Souvent une approche plus constructive de sa part à l'égard de l'action gouvernementale n'aurait pas nui à la qualité de nos débats.

La qualité et, je dirais, l'objectivité, avec lesquelles le rapporteur de la commission des finances et du budget de votre chambre a procédé à l'analyse économique et financière des actions et des accents politiques du gouvernement et de la majorité parlementaire, me permettent d'espérer que le débat que nous avons entamé hier pourra effectivement aider à éclairer le pays. Je voudrais tout particulièrement remercier le rapporteur, l'honorable Monsieur Michel Wolter, pour avoir eu le courage d'axer son travail sur les véritables enjeux de la politique des finances publiques et de ne pas avoir abusé de la fonction de rapporteur du budget pour cultiver des visées politiques personnelles.

Tout comme lui, et compte tenu de la présentation exhaustive du projet de budget pour 1994 qui nous a été faite au moment du dépôt en septembre, je voudrais avant tout insérer le projet de budget sous examen dans l'évaluation globale de la politique budgétaire poursuivie depuis 1989.

L'adoption de ce cadre d'analyse pluriannuel se trouve largement facilitée du fait que le gouvernement a réussi à placer le projet de budget pour 1994 sous le signe de la continuité. On lui certifie — et ce n'est pas un mince mérite pour une année à échéance électorale — de ne pas avoir privilégié les considérations du très court terme et de nature électoraliste au détriment des intérêts à long terme du pays.

Les commentateurs se rabattent dès lors sur l'évolution à moyen terme pour vouloir en dégager un véritable dérapage budgétaire et une politique d'après nous le déluge. Le principal parti de l'opposition, après avoir reproché au gouvernement d'avoir privé le pays de quelque 54 milliards, soit les plus-values de recettes affectées aux fonds spéciaux, après avoir exigé des allègements fiscaux d'un montant constituant plus que le double du coût de la réforme fiscale, après

avoir marqué son accord avec la plupart des mesures législatives votées au cours des cinq dernières années en matière de politique sociale, reproche maintenant au gouvernement d'avoir pratiqué une politique budgétaire qu'il qualifie d'irresponsable. Je ne m'interdirai pas au cours des mois à venir à attirer l'attention de l'opinion publique sur ces volte-face successives et sur ces mouvements contradictoires.

C'est en me basant sur les données budgétaires les plus récentes qui seront également mises à la disposition de votre chambre que je vais m'atteler à brosser un tableau aussi complet et aussi réaliste que possible de l'évolution et de la situation des finances de l'Etat.

Je commencerai par vous exposer les données du compte prévisionnel pour 1993 sur la base de la situation provisoire tel qu'elle s'est présentée le 25 novembre dernier, c.-à-d. il y a moins d'une semaine.

Du côté des recettes ordinaires, le compte prévisionnel totalise un montant de quelque 130 milliards de francs par rapport à une prévision budgétaire de 123,4 milliards, soit une plus-value de recettes de quelque 6 milliards ou de 5,1 % par rapport aux prévisions.

L'essentiel de cette plus-value s'explique par une rentrée supplémentaire notable de 3,750 milliards au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités, soit une recette prévisible de 20,5 milliards. Ces recettes supplémentaires en période de stagnation économique peuvent surprendre, mais elles proviennent pour l'essentiel d'un secteur en plein boom, à savoir le secteur financier. Ce secteur-clé de notre économie est en expansion constante non seulement grâce au savoir-faire de ses acteurs directs mais encore grâce à l'engagement sans faille du gouvernement pour protéger les intérêts vitaux de la place financière. Dans son exposé introductif, le Premier Ministre vient de vous fournir les données macro-économiques qui permettent d'expliquer ces évolutions. Il reste à noter que les autres composantes de l'impôt général sur le revenu — impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires — enregistrent également des plus-values, même si elles sont de moindre importance.

C'est encore la dynamique du secteur financier, et plus précisément l'explosion du nombre et du capital des organismes de placement collectifs, qui se trouvent à l'origine de la plus-value prévisible de 2 milliards, soit 6,2 au lieu de 4,2 milliards, au titre de la taxe d'abonnement sur les titres de société. C'est par la transposition rapide et la directive communautaire en question que le gouvernement a jeté les bases pour le développement de ce pilier désormais important de notre place financière.

Quant aux autres impôts indirects, la plus-value de près de 1,2 milliard au titre de la part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'UEBL en matière de droits d'accise se trouve intégralement neutralisée par une moins-value d'un montant identique enregistrée dans le chef des droits d'accise autonomes sur certaines huiles minérales. Cette moins-value s'explique par le fait que pour des considérations d'évolution de prix à la consommation, le gouvernement a été amené à étaler davantage les hausses de taux requises dans le cadre du rapprochement communautaire.

En matière de TVA, les recettes nettes restant acquises à l'Etat luxembourgeois dépasseraient normalement les prévisions budgétaires d'un montant de l'ordre de 500 millions de francs. Or le gouvernement vient d'être informé par la commission des C.E. qu'il devrait procéder avant la fin de l'année à des versements supplémentaires de l'ordre de 1,5 milliard de francs au profit du budget communautaire. Cette somme impressionnante résulte d'un recalcul des produits nationaux bruts des douze Etats membres de la Communauté et donne lieu à des redressements de paiements, dans le chef de plusieurs Etats-membres, pour les exercices budgétaires 1988 à 1993.

Fondée sur le PNB, la création de la quatrième ressource a rendu nécessaire un renforcement de la comparabilité et de la fiabilité de cet agrégat économique au niveau européen. Aussi les analyses du comité PNB ont-elles mis en évidence jusqu'à présent un certain nombre de problèmes sur le plan de la comparabilité et de l'exhaustivité des PNB des Etats-membres. Dans le cas du Luxembourg, il s'agit en particulier des deux points spécifiques suivants :

1. mise à jour des estimations de la valeur ajoutée de bon nombre de services marchands et exploration systématique des branches d'activité en friche du point de vue statistique (services annexes aux services financiers, services annexes aux ser-

vices d'assurances, services fournis aux entreprises, services de location mobilière et certains services personnels) ;

2. révision du traitement des activités, et notamment de la production marchande, des administrations publiques.

Après la révision des comptes économiques luxembourgeois, le PIB de 1988, et partant le PNB, accuse une augmentation de 12,9 % (+8,9 % pour le PNB), d'où l'augmentation de la contribution financière du Luxembourg tant au titre de la TVA que de la 4^e ressource propre. Les autres Etats membres qui se retrouvent dans une situation comparable à celle du Grand-Duché sont la RFA, la Grèce, la France, l'Irlande et le Portugal.

Dans le cas où le montant exceptionnel précité de 1,5 milliard devrait effectivement être versé d'ici la fin de l'année, ce versement se traduirait par une réduction de quelque 1,3 milliard de la recette nette de TVA et la plus-value de 500 millions se transformerait de la sorte en une moins-value de l'ordre de 1 milliard.

Du côté des dépenses, le compte prévisionnel pour 1993 fait apparaître des dépassements pour un montant net de quelque 3,5 milliards, soit 2,8 % seulement par rapport aux crédits budgétaires inscrits. La grande véridicité budgétaire ne se vérifie cependant pas seulement dans ce pourcentage peu élevé, mais encore dans le fait qu'un certain nombre de dépassements importants étaient tout à fait imprévisibles au moment de l'adoption du budget. Je citerai à titre d'exemple le secours à des personnes physiques au chef de pertes et dégâts essuyés suite aux inondations en début d'année, l'accueil de réfugiés et de demandeurs d'asile en provenance notamment de l'ex-Yougoslavie ; la mise en oeuvre des accords de la tripartite sidérurgique ainsi que les effets automatiques liés aux plus-values de recettes, comme par exemple les transferts aux communes, le total de ces dépassements imprévisibles dépassant largement un milliard de francs, et ceci en dépit des mesures d'économies appliquées notamment en matière de dépenses de consommation.

Les chiffres du compte prévisionnel pour 1993 que je viens de vous esquisser aboutissent à un excédent de recettes de l'ordre de quelque 800 millions de francs. Ceci constitue une variation positive de l'ordre de 2,6 milliards par rapport au budget voté, ce dernier, faut-il le rappeler, s'étant soldé par un excédent de dépenses de plus de 1,8 milliard.

Même dans le cas où les versements additionnels précités au profit des communautés européennes — versements qui n'ont majoritairement pas de lien économique avec l'exercice 1993 — devraient être opérés d'ici la fin de l'année, le compte prévisionnel rectifié ne se solderait qu'avec un déficit de quelque 600 millions par rapport à 1,8 milliard budgétisé.

L'exécution des budgets votés contredit ainsi tous ceux qui voudraient faire croire que le gouvernement aurait perdu la maîtrise budgétaire. En effet, et après avoir régulièrement connu des excédents de recettes jusqu'en 1990 compris, les comptes de l'Etat se sont certes soldés par des déficits de 1,2 milliard en 1991 et de quelque 4,4 milliards en 1992 pour retrouver toutefois un excédent de recettes prévisible en 1993.

La maîtrise budgétaire se vérifie encore dans le fait que le gouvernement a réussi à contenir l'évolution des dépenses budgétaires dans les limites de la croissance économique à moyen terme. En effet, et sur la base des chiffres relatifs à l'exécution des budgets, la part de ces dépenses dans le produit intérieur brut se sera stabilisée à quelque 32,5 % entre 1989 et 1993. Avec des prévisions aboutissant à une part de 32,2 %, l'exercice budgétaire 1994 ne donne pas lieu à dérapage.

L'évolution des recettes ordinaires effectives confirme le jugement que je viens de porter sur la conformité de la politique budgétaire avec l'évolution de l'environnement économique. En effet, les recettes ordinaires exprimées en pourcentage du PIB s'élèvent à 32,7 % tant en 1989 qu'en 1993. Les prévisions de recettes pour 1994 aboutissent à un pourcentage de 31,3 %, de sorte que la part relative constatée en 89 et en 93 pourra être respectée même au cas où les plus-values de recettes avoisineraient l'ordre de grandeur prévisible pour 1993, soit 6 milliards environ.

Force est de conclure que la ponction sur la richesse nationale opérée par l'Etat ne s'est pas accrue et que le poids de l'Etat dans l'économie nationale est resté stable.

Il me paraît nécessaire de souligner encore que selon le compte prévisionnel pour 1993 les dépenses extraordinaires se trouveront de nouveau financées à près de 100 % par l'excédent du budget ordinaire. On retourne ainsi à une structure qui avait traditionnellement caractérisé les finances de l'Etat, les comptes de 1991 et, surtout, de 1992 constituant ainsi l'exception à la règle. Non seulement l'Etat n'a-t-il donc pas eu recours au financement externe par les emprunts pour couvrir

les charges résultant du fonctionnement courant, mais, au contraire, l'épargne dégagée suffit-elle pour financer les dépenses extraordinaires.

Cette politique budgétaire respectueuse des grands équilibres financiers a permis de ramener la dette à long et à moyen terme, exprimée par rapport au PIB, de 3,28 % en 1989 à 2,40 % en 1993. En 1994, ce rapport devrait augmenter légèrement à 2,92 %, tout en restant inférieur au niveau de début de législature.

Faut-il rappeler que le gouvernement s'était abstenu au cours des exercices 1992 et 1993 de lever les emprunts autorisés par votre Chambre ? Il ne s'est donc point engagé dans une politique de laisser-aller et d'endettement excessif. Au niveau européen — et point n'est besoin de le souligner — le Luxembourg réalise de loin la meilleure performance, se situant à mille lieues du seuil de tolérance fixé par le traité de Maastricht à 60 % du PIB.

Indépendamment des réflexions plutôt théoriques sur la validité du critère en question pour l'économie luxembourgeoise, il convient de faire remarquer que l'endettement de l'État est tellement faible qu'il ne constitue en aucun cas une entrave à la mise en œuvre d'une politique de soutien à l'activité économique comme le démontre, à suffisance, l'évolution des charges d'intérêts résultant de sa dette qui passent de 1,02 % du PIB en 1970 par 1,07 % du PIB en 1984, avant de diminuer considérablement et d'atteindre les seuils de 0,34 % du PIB en 1989 et 0,21 % du PIB en 1993.

En d'autres termes, pour honorer l'engagement envers ses créanciers, l'État utilise moins que 0,5 % de la richesse nationale !

Peut-on dès lors raisonnablement qualifier la politique gouvernementale de politique susceptible d'hypothéquer l'avenir des générations futures ?

C'est l'analyse des finances publiques du point de vue du deuxième critère de convergence y relatif, à savoir le solde net de financement, qui a suscité le plus de commentaires. Certains observateurs semblent seulement découvrir aujourd'hui un critère que pourtant le ministre des finances n'a pas manqué d'utiliser depuis des années pour étayer le jugement qu'il portait sur l'évolution des finances de l'État. Mais à l'époque, la référence à ces considérations ne semblait pas arranger ceux qui ne cessaient de critiquer la politique de dotation des fonds d'investissement au moyen de l'affectation des plus-values budgétaires.

Je me réjouis que la référence au solde net à financer se répand dès à présent

également dans le monde politique luxembourgeois. Au niveau de l'État, le solde net à financer d'un exercice budgétaire se définit comptablement comme étant la somme algébrique du solde budgétaire de l'exercice considéré, augmenté du solde des fonds spéciaux, des dépenses d'amortissement de la dette publique et diminué des recettes d'emprunts.

Le solde net à financer ainsi défini a évolué comme suit depuis 1989 :

- en 1989 : capacité de financement de 7,8 mia.
- en 1990 : capacité de financement de 5,6 mia.
- en 1991 : besoin de financement de 5,3 mia.
- en 1992 : besoin de financement de 9,9 mia.

Pour l'exercice 1993, le budget voté laissait prévoir un besoin de financement de 8,8 milliards. D'après les chiffres actuellement disponibles, le besoin effectif devrait plutôt se situer vers les 6,2 milliards. Ces évolutions récentes font que le chiffre découlant du projet de budget pour 1994 — besoin de financement de 8,7 milliards — semble également surfait, un besoin égal, voire inférieur à 6 milliards étant susceptible d'être plus proche de la réalité.

Dans ce contexte, je voudrais relever que les montants de 11 milliards, voire même de 15 milliards que d'aucuns se complaisent à considérer comme étant les chiffres « véridiques » relatifs au solde net à financer de l'État en 1994 ne sont en fait que des chimères. Ils sont en réalité le résultat d'une erreur de calcul grossière consistant à ne pas prendre en compte les emprunts au profit du Fonds des routes dans le calcul des recettes du Fonds en question.

Pour ce qui est du respect des critères de convergence définis par le traité de Maastricht, il est opportun de rappeler que dans l'acceptation communautaire le déficit budgétaire qui ne doit pas dépasser 3 % du PIB est défini comme le solde net à financer de l'ensemble du secteur public, englobant tant l'État proprement dit que le secteur communal tout comme celui de la sécurité sociale.

Dans cette acceptation, le Grand-Duché est le seul pays de la communauté pouvant se targuer d'un solde net à financer positif jusqu'en 1991 au moins. Depuis cette date, et sous réserve des calculs qui sont en train d'être effectués en vue de pouvoir dresser un rapport sur les équilibres budgétaires, les comptes des administrations publiques semblent avoir été clôturés avec un léger besoin de financement. En effet, il semble que la

capacité de financement dégagée par les administrations de sécurité sociale n'ait pas totalement suffi pour compenser les besoins affichés tant par l'administration centrale que par les administrations locales. Le besoin de financement net des administrations publiques se situe cependant tant pour 1992 que pour 1993 largement en-deçà du seuil des 3 % par rapport au PIB.

Mais même en ne considérant que le besoin net de financement au niveau du secteur étatique, on observe que ce dernier a toujours respecté le plafond des 3 % du PIB, avec une pointe de 2,6 % en 1992. Depuis cette date, il suit par ailleurs un mouvement prononcé à la baisse, passant prévisiblement à quelque 1,5 % en 1993 et en 1994, soit un pourcentage proche de celui atteint en 1991 avec 1,4 %.

La période 1989-1993 se soldera par un besoin de financement cumulé de l'ordre de 8 milliards de francs. Etant donné que la dette de l'État aura diminué entre fin 88 et fin 93 d'un montant de l'ordre de 1 milliard, les réserves budgétaires et des fonds spéciaux auront forcément diminué de quelque 9 milliards. La réserve budgétaire sera tombée à 3,6 milliards fin 93 et les réserves des fonds d'investissements de l'État à 2,9 milliards fin 93, le solde reflétant les fluctuations subies par les autres fonds spéciaux.

Concernant l'exercice 1994, le besoin de financement qui peut être escompté sur la base des données les plus récentes, soit un ordre de grandeur de 6 milliards, sera couvert par un endettement net de 2,7 milliards, le solde d'un peu plus de 3 milliards étant prélevé sur les réserves budgétaires et des fonds spéciaux de l'État.

Sur toute la législature, le gouvernement aura donc mené une politique budgétaire qui se soldera vraisemblablement avec un besoin de financement cumulé de 14 ou 15 milliards, soit 3 milliards par an. Comme la moyenne des produits intérieurs bruts annuels atteindra quelque 357 milliards, le besoin de financement net moyen sur la période 1989 à 1994 aura été inférieur à 1 % du PIB. Je viens de vous décrire ci-avant le profil régressif de ce besoin durant les années 92 à 94 et de vous indiquer qu'en 1994 le besoin de financement net effectif se situera vers les 1,5 % du PIB.

Il est vrai qu'à partir de 1995 une des sources de financement de ce besoin, à savoir le recours à des réserves accumulées dans le passé, sera épuisée. L'État devra se tourner davantage vers l'emprunt pour couvrir le besoin de financement. Aussi pouvez-vous constater que le programme pluriannuel révisé des dépenses extraordi-

naires pour la période 1993-1997 table sur des recettes d'emprunt annuelles stabilisées à 3 milliards de francs au bénéfice du fonds des routes, ceci pour les années 94 à 97.

Quant aux emprunts requis pour le financement du budget proprement dit, leur montant dépendra en définitif d'un tas de facteurs dont certains sont à l'heure actuelle difficilement prévisibles. L'économie mondiale aura-t-elle retrouvé en 1995 – comme d'aucuns le prédisent – le chemin de la croissance ? Comment évoluera le secteur financier à Luxembourg et quel sera le niveau de recettes publiques qu'il engendrera ? Je reviendrai sur ces perspectives de développement dans la suite de mon discours. Pour l'instant, et toujours en relation avec le programme pluriannuel révisé, j'ajouterai simplement qu'une politique budgétaire rigoureuse s'imposera également à l'avenir, ne serait-ce qu'en raison du fait, que pour faire face à l'épuisement des réserves, les dotations des fonds d'investissement devraient s'accroître, grosso modo, d'un premier milliard de francs en 1995 et d'un autre milliard en 1996.

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les développements et les chiffres que je viens de vous exposer démontrent que l'évolution des finances publiques est parfaitement maîtrisée. Comme d'aucuns nous reprochent de nous référer trop souvent aux conclusions sans cesse favorables que les différentes organisations internationales – FMI, OCDE, commission des CE – tirent à l'issue de leurs examens réguliers de l'économie luxembourgeoise, je m'abstiendrai pour l'instant de me référer à ces conclusions pour justifier mon analyse.

Je me proposerai plutôt de passer en revue les actions et les accents de la politique gouvernementale pour apprécier si le gouvernement aurait pu ou dû agir autrement. Pour ce faire, et tout comme le rapporteur du budget, je me référerai tant à la classification comptable traditionnelle qu'à la classification économique. Chacune de ces classifications répond en fait à des objectifs différents et c'est une analyse judicieuse des deux qui permettra de dégager le tableau d'ensemble.

– Les dépenses de personnel seront passées de 27,6 milliards en 1989 à 37,7 milliards en 1994, soit une augmentation de 36,6 %. L'accroissement de la masse salariale au cours de la présente législature aura donc été légèrement supérieur à l'accroissement du PIB au cours de la même période, en l'occurrence 33 %.

Il convient cependant de signaler que la part des dépenses de personnel dans le total du budget diminuera en 1994 par rapport au chiffre de l'exercice 1993 (-1,1 %). Ainsi, la part des dépenses de personnel dans le total des dépenses est passée de 26,9 % en 1989 à 29,6 % en 1992 pour diminuer à 28,3 % en 1993 et à 28,0 % en 1994.

La réduction de l'importance relative des dépenses de personnel au cours des deux derniers exercices résulte de la mise en œuvre d'une politique rigoureuse en matière d'engagements nouveaux alors que le gouvernement est conscient du fait que les dépenses de personnel sont par nature rigides à la baisse et dynamique à la hausse. Le nombre de nouveaux engagements a ainsi pu être ramené de 189 en 1991 à 162 en 1992 et à 156 en 1993. Le projet de budget pour 1994 continue la tendance à la baisse du nombre d'engagements nouveaux en prévoyant la création de seulement 60 nouveaux postes, soit le chiffre le moins élevé depuis 1970. Aussi y a-t-il lieu de relever que sur les 216 nouveaux engagements prévus aux budgets de 1993 et de 1994, la plupart sont destinés à renforcer les différents corps de la force publique, renforcement dont le bien fondé ne peut pas sérieusement être mis en cause au vu du développement de la criminalité au cours des dernières années.

Force est cependant de constater qu'à côté du personnel étatique, le budget de l'État prend largement en charge les salaires payés au personnel du secteur conventionné. Le total des postes conventionnés, relevant essentiellement d'associations liées aux Ministère de la Famille, de la Santé et du Travail se chiffre en 1994 à 1917 unités. Depuis 1990, le nombre de nouveaux postes conventionnés s'élève à 687 unités, de sorte que l'augmentation du personnel du seul secteur conventionné représente 92 % de l'augmentation pendant la même période du personnel de l'ensemble des services de l'État.

Si cette augmentation est certes impressionnante, il y a pourtant lieu de relever que les postes créés répondent à des besoins pressants et urgents de la population, essentiellement dans les domaines des structures de garde pour enfants et des services ou infrastructures au profit des personnes âgées handicapées.

Tout en me réservant de revenir à une analyse plus détaillée de l'évolution du personnel des différents services conventionnés à l'endroit

du commentaire relatif au budget social, il y lieu de souligner dès à présent que le gouvernement a examiné scrupuleusement le bien-fondé de toute demande relative à la création de postes conventionnés supplémentaires, seuls ayant été retenus les postes dont la création paraissait incontournable pour garantir le fonctionnement adéquat des services concernés.

Ainsi, et parallèlement avec l'évolution des nouveaux engagements par l'État, le nombre de postes conventionnés à créer a été sensiblement réduit pour 1994, en l'occurrence 71, contre 222 en 1993 et 152 en 1992.

Signalons en passant que le chiffre élevé de 1993 s'explique essentiellement par la création de 88 postes conventionnés à la nouvelle maison de soins de Bertrange.

Précisons finalement, et afin de dissiper tout doute quant aux critères rigoureux qu'a adoptés le gouvernement pour autoriser la création de nouveaux postes, que les demandes d'engagements supplémentaires des seuls organismes conventionnés par le Ministère de la Famille s'élevaient à respectivement 364 et 371 unités pour 1994 et 1993 contre 101 et 61 postes qui ont été finalement accordés.

– Les dépenses de consommation prévues au projet de budget pour 1994 s'élèvent à globalement 6,1 milliards. Alors que la progression de cette catégorie de dépenses avait encore été de 10,9 % en 1990 et de 13,7 % en 1991, elle a été largement freinée à partir de 1992. Ainsi, le taux de progression en 1994 ne se situe désormais plus qu'à 2,7 %.

Dans une optique pluriannuelle, les dépenses de consommation ont progressé au cours de la période 1989-1994 de 29,0 %, alors que les dépenses totales ont augmenté de 31,6 % et que le PIB a connu une croissance de 33 %. L'État a donc mené un train de vie fort raisonnable, s'adaptant parfaitement au ralentissement de la croissance des recettes ordinaires de l'État, à la suite notamment du fléchissement de la conjoncture économique et de la réforme fiscale entrée en vigueur en 1992.

Le strict contrôle de l'évolution des dépenses de consommation a contribué à permettre le maintien à un niveau très élevé des dépenses d'investissement, alors que c'est cette dernière catégorie de dépenses qui est le plus susceptible d'avoir un effet stimulateur au niveau de l'activité économique en général et au niveau de la création d'emplois nouveaux en particulier.

- Pour ce qui est des transferts aux entreprises, ils visent, au sens de la classification économique BENE-LUX, adoptée par l'Etat luxembourgeois, les transferts à des unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire et à vendre des biens et des services marchands non financiers, peu importe par ailleurs les considérations à la base du transfert, qu'elles soient d'ordre social, sanitaire ou autre.

Il est dès lors évident, et parfaitement conforme à la classification BENELUX, d'inclure dans le montant des transferts aux entreprises non seulement les aides ou subventions accordées aux sociétés du secteur privé de l'économie, mais également celles accordées aux services ou organismes publics ou parapublics dont la fonction principale consiste à produire ou à vendre des biens et des services marchands non financiers.

Par conséquent, et contrairement à ce que la Chambre de Commerce préconise dans son avis au projet de budget, il y a lieu de prendre en compte au titre des transferts aux entreprises les versements au profit de la Société Nationale des Chemins de Fer, du Centre Thermal de Mondorf ou du secteur hospitalier.

Aussi ne peut-on se départir de l'impression que la Chambre de Commerce ne se fait le porte-parole que des seules entreprises-sociétés de capitaux.

En effet, si elle préconise de ne rassembler dans la catégorie « transferts aux entreprises » que les seuls transferts aux, ce qu'elle appelle, entreprises au vrai sens du terme en y excluant des versements aux organismes étatiques ou paraétatiques, force est de constater qu'elle passe sous silence les transferts aux entreprises individuelles ou aux sociétés de personnes. En effet, ces transferts se retrouvent dans la catégorie des transferts aux ménages, c.-à-d. dans des articles budgétaires de code économique 34 ou 53, qui n'ont pas appelé le moindre commentaire de la part de la Chambre de Commerce. Et pourtant ces transferts sont loin d'être négligeables ! Ne relevons qu'à titre d'exemple les crédits de 125 millions inscrits au département des classes moyennes pour l'application de la loi-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Ceci étant, il y a lieu de noter que les crédits prévus au titre de la catégorie « transferts aux entreprises » auront augmenté au cours de la période 1989-1994 de 11,3 mil-

liards à 16,6 milliards, soit un taux d'accroissement de 47,4 % qui est largement supérieur au taux de croissance tant des dépenses budgétaires globales que du PIB. En faisant abstraction des transferts effectués au profit de la SN des CFL, soit 6,9 milliards en 1989 et 10 milliards en 1994, l'augmentation des transferts aux autres entreprises apparaît encore plus significative alors qu'elle atteint le taux de 50 %. Ces chiffres devraient montrer à suffisance, et contrairement à ce que d'aucuns veulent faire croire, que les entreprises ont fortement bénéficié de l'augmentation des dépenses publiques au cours de la période sous rubrique.

- Quant aux transferts au secteur des ménages défini comme comprenant les ménages, à la fois dans leur fonction de consommateurs et dans leur fonction éventuelle d'entrepreneurs, pour autant que les opérations de répartition et les opérations financières relatives à la fonction d'entreprise ne soient pas séparées de celles de leurs propriétaires, ils se décomposent en transferts de revenus et transferts de capitaux.

Pour ce qui est de l'aide financière de l'Etat dont les ménages ont pu profiter au cours de la dernière période législative à titre de transferts de revenus, il convient de souligner qu'elle a connu une croissance tout à fait remarquable, passant de 2,8 milliards en 1989 à 4,9 milliards en 1994, ce qui représente une augmentation de plus de 70 % sur l'ensemble de la période considérée.

Cette progression double à celle du PIB découle de la volonté ferme du gouvernement d'agir en faveur des ménages dans les domaines sensibles tels que le renforcement du tissu social, l'accès à la propriété de logements et le soutien des études supérieures, pour ne citer que ces quelques exemples.

En particulier, la participation de l'Etat au financement du Revenu Minimum Garanti se chiffre à 1,2 milliard en 1994, soit une augmentation de 10,5 % par rapport à 1993. Globalement, les dotations de l'Etat au Fonds National de la Solidarité se chiffrent à 1,7 milliards en 1994.

Comme je viens de le préciser au-dessus, les transferts aux ménages englobent par définition des transferts aux entreprises individuelles de sorte qu'une analyse sérieuse des subventions aux entreprises se doit de prendre en compte ce facteur à moins qu'on ne considère comme entreprises « véritables » les

seules sociétés de capitaux et qu'on néglige les sociétés en nom personnel et en nom collectif.

- Au titre des transferts aux administrations de sécurité sociale, il y a lieu de retenir que la participation de l'Etat aux prestations de ces organismes se chiffre globalement à 35,5 milliards en 1994 par rapport à 21,6 milliards en 1989, soit un accroissement de 65 % ou de près du double de l'accroissement du PIB.

En même temps la part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget total est passée de 21 à 26,4 %.

Compte tenu de ces chiffres et dans le contexte de la discussion qui vient d'être lancée au niveau communautaire au sujet d'une réduction des coûts indirects de la main d'œuvre, force est de constater que l'évolution au Luxembourg se trouve caractérisée par une fiscalisation rampante, quelque 40 % des prestations de sécurité sociale étant d'ores et déjà financés par le budget de l'Etat.

Si cet accroissement est pour partie le résultat d'une politique volontariste de promotion familiale menée par le gouvernement, il résulte aussi de la participation croissante de l'Etat aux déficits de l'assurance-maladie. Les prochains exercices vont montrer si la réforme de l'assurance-maladie entreprise par la loi du 27 juillet 1992 réussira à mettre un terme à cette évolution.

Rappelons, en ce qui concerne le financement de l'assurance-maladie, que c'est à partir de l'année 1994 que s'appliqueront les nouvelles modalités de contribution de l'Etat, telles qu'elles découlent de la loi-réforme précitée. L'intervention de l'Etat ne se fera dorénavant plus au niveau des prestations et des frais d'administration, sauf en ce qui concerne la maternité, mais par des suppressions de respectivement 250 % du taux de cotisation sur la masse salariale cotisable des bénéficiaires de pension et de 10 % du taux de cotisation sur la masse cotisable des autres assurés.

L'augmentation de la participation de l'Etat de 1,6 milliard de 1993 à 1994 est imputable à raison de 700 millions aux changements des bases de l'intervention des pouvoirs publics et à raison de 150 millions à la progression des crédits dans l'intérêt du financement des prestations de maternité.

Il reste à espérer que la mise en œuvre de la nouvelle législation, entraînant une responsabilisation accrue des organismes gestionnaires alors que l'Etat ne prendra plus en charge automatiquement

l'excédent des dépenses des pensionnés par rapport à leurs recettes, réussira à contenir l'augmentation des dépenses dans des limites plus étroites.

Relevons finalement que l'augmentation de 124,7 % sur une année des dépenses pour l'allocation d'éducation résulte essentiellement du fait, qu'à partir de 1994, cette prestation sera intégralement à charge du budget de l'Etat, cette reprise ayant été décidée en parallèle avec l'augmentation des montants des prestations familiales à charge de la CNPF de façon à éviter une augmentation des taux de cotisation.

Aussi la politique sociale constitue-t-elle un des aspects marquants de la politique budgétaire menée au cours de la présente législature. Elle réside dans un développement poussé tant des infrastructures que des prestations pécuniaires en matière sociale et familiale.

De façon globale le budget social pour 1994, regroupant les départements de la Famille, de la Santé, du Travail, de la Sécurité sociale et du Logement, se chiffre à 51,7 milliards de francs, soit 38,3 % du total du budget. Depuis 1989, les dépenses à caractère social auront ainsi connu une augmentation de 23,4 milliards ou de 82,7 %, soit un accroissement dépassant 1,5 fois la progression de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Une partie considérable de cette augmentation est la suite immédiate de toute une série de mesures adoptées depuis 1989 et qui ont apporté des améliorations substantielles en ce qui concerne les diverses prestations ou allocations au profit des ménages et des personnes physiques.

A titre d'exemple on peut relever les améliorations apportées au régime de l'assurance-pension contributive, le relèvement du RMG, les diverses mesures en faveur de l'emploi, le relèvement des allocations familiales, d'éducation, de rentrée scolaire et de soins.

Globalement le coût budgétaire en 1994 des diverses mesures prises en la matière depuis 1989 par les ministères de la Santé, du Travail, de la Famille et de la Sécurité sociale se chiffre à 4,9 milliards, dont 2,4 milliards pour le seul paquet de mesures familiales adopté en 1992 comme complément direct à la réforme fiscale de 1990, en l'occurrence :

- relèvement et prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation : + 1.685 millions.
- relèvement et prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire : + 610 millions.

- relèvement de l'allocation de maternité versée par la CNPF : + 66 millions
- relèvement de l'allocation pour personnes gravement handicapées : 51 millions.

Parallèlement au développement précité des allocations, les années 1989 à 1994 sont marquées par une extension considérable des infrastructures dans le domaine social.

Ainsi, afin de répondre aux besoins pressants d'une population dont l'âge moyen va toujours croissant, le gouvernement a considérablement renforcé son action en faveur des personnes âgées. Les crédits prévus pour la politique du troisième âge auront ainsi augmenté de 484 millions en 1988 à 2.110 millions en 1994.

Ces crédits permettent en particulier le fonctionnement de 9 centres intégrés de l'Etat pour personnes âgées, de 13 foyers de jours conventionnés et de 7 réseaux de services d'aide à domicile.

La partie prépondérante de ces crédits est destinée au financement de dépenses d'investissement (996 millions en 1994 contre seulement 78 en 1988), essentiellement en vue de la rénovation et de la création de centres intégrés, de maisons de retraite ou de maisons de convalescence (940 millions).

Pareillement, afin de répondre à la demande toujours croissante de structures de garde pour enfants, l'Etat a soutenu systématiquement la création de crèches et foyers de jour par des associations privées ou des communes. Ainsi, les crédits prévus pour 1994, soit 406 millions (+ 11 % par rapport à 1993), permettent le fonctionnement et l'équipement de foyers de jour offrant en total environ 1.100 places. Pour encourager la création de foyers de jour par des sociétés ou des personnes privées, le projet de budget pour 1994 prévoit pour la première fois un crédit permettant à l'Etat d'accorder des subsides aux frais d'infrastructure de tels foyers.

Un effort particulier est à relever également en ce qui concerne la politique en faveur des personnes handicapées. Le projet de budget pour 1994 prévoit à ce titre des dépenses globales de 2.247 millions, contre 978 millions seulement en 1988.

Le développement des services et institutions conventionnés a nécessité logiquement un accroissement non négligeable du personnel, essentiellement socio-éducatif et paramédical.

Ainsi, le total des postes conventionnés financés à charge du budget de l'Etat s'élève en 1994 à 1 917 unités. Depuis le début de la législature, ce

chiffre a augmenté de 687 unités ou de 56 %. Cet accroissement vise à répondre à une demande pressante de la population résultant de besoins nouveaux à la suite de l'évolution des mœurs et de changements dans la structure d'âge. En particulier, le soutien de la création de foyers de jour pour enfants s'est imposé afin d'éviter que les mères de famille ne soient contraintes de quitter le marché du travail et que ne soit ainsi tari davantage le potentiel de main-d'œuvre indigène à une époque où le recours à des travailleurs frontaliers a augmenté considérablement.

La politique d'investissement constitue un autre point fort de l'action gouvernementale au cours de la présente législature.

Aux yeux du gouvernement, il s'agit en effet de maintenir des investissements publics à un niveau élevé dans le double but de développer, d'une part, les infrastructures publiques indispensables au renforcement du tissu économique, à la protection de l'environnement et contribuant à l'amélioration des installations scolaires, sociales et sanitaires, ainsi que, d'autre part, de soutenir l'activité en vue du maintien d'un taux de croissance satisfaisant, unique garant d'un niveau de vie élevé.

Ainsi, en 1994 les dépenses d'investissement s'établiront-elles au total à 14,3 milliards dont 5,5 milliards, soit 38,5 % sont financés par le biais du budget ordinaire. Dans ce contexte je voudrais souligner qu'une proportion importante des investissements publics avoisinant 40 % du total des investissements réalisés, a été financée par le budget ordinaire au cours de la période 1989-1994.

Pour ce qui est des dépenses d'investissements financés par le biais des différents fonds spéciaux, je voudrais souligner que celles effectuées dans l'intérêt des immeubles par les fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux ont connu une progression tout à fait spectaculaire passant de 1 milliard en 1989 à 3,3 milliards en 1994 ce qui équivaut à une hausse de 220 % en l'espace de cinq ans.

Les dépenses de même nature faites au profit de la protection de l'environnement ont enregistré une évolution tout à fait comparable à celle des trois fonds précités en accusant une augmentation identique de 220 % durant la même période, tandis que l'amélioration de l'infrastructure routière a conduit à un accroissement des dépenses du Fonds des routes de l'ordre de 98 %.

Il en découle que la politique d'investissement mise en œuvre par le gouver-

nement est parfaitement équilibrée dans la mesure où elle tient compte des impératifs tant du renforcement du tissu économique et social, que du soutien de la conjoncture ou de la préservation de l'environnement conciliant ainsi économie et écologie.

Par ailleurs, et je me permets d'insister sur ce point, le gouvernement a établi en 1993 une programmation pluriannuelle des investissements en vue d'assurer, d'une part, la coordination des nombreux projets d'investissements et, d'autre part, pour aligner le volume global des investissements publics sur les possibilités de croissance de l'économie à moyen terme, toujours dans l'optique de l'application d'une politique budgétaire rigoureuse.

En 1994, il présente un deuxième programme pluriannuel des dépenses extraordinaires couvrant la période 1993 à 1997, qui respecte les orientations définies par le gouvernement en 1993 pour les exercices budgétaires 93, 94 et 95. En effet, alors que le gouvernement avait prévu de dépenser le montant de 42 milliards au cours de cette période, le deuxième programme pluriannuel prévoit des dépenses de 41,4 milliards au cours de la même période et fait preuve de la cohérence du plan d'investissement établi douze mois plus tôt, tout en soulignant l'effort du Gouvernement de réaliser des économies autant que possible. En l'occurrence, la révision du programme initial a permis d'opérer une réduction des dépenses prévues de quelque 605 millions.

Permettez-moi de rappeler qu'un programme pluriannuel n'est cependant pas une fin en soi mais un moyen de concilier des objectifs concurrents en définissant les priorités nécessaires au maintien de l'équilibre budgétaire à moyen terme.

Dans cette optique, le gouvernement avait procédé à une réduction très massive des demandes de crédits initiales et avait présenté un premier programme pluriannuel dont le financement était assuré en dehors de tout recours à d'éventuelles plus-values de recettes. Le deuxième programme pluriannuel ne fait que conforter cette politique du gouvernement fondée sur le respect des équilibres budgétaires tout en progressant sur la voie de la diversification et de la modernisation de notre économie.

Avant de passer à l'examen de l'évolution des recettes publiques, je voudrais encore soulever dans le contexte des accents et actions politiques du gouvernement quelques évolutions significatives.

- D'abord en ce qui concerne les transferts aux administrations publiques locales, il y a lieu de rete-

nir que ces transferts se seront accrus de 51 % entre 1989 et 1994. Les transferts aux communes croissent donc plus vite que le PIB et que les dépenses budgétaires de l'Etat. Cette croissance a ainsi permis aux communes non seulement de compenser les pertes fiscales résultant de l'allègement de l'impôt commercial communal, mais encore de disposer d'une marge de manœuvre financière accrue. Etant donné que ce gonflement a été accompagné d'une certaine redistribution des ressources en faveur des communes les moins bien loties, il est permis de croire que l'efficacité des transferts aux communes s'est améliorée. Etant donné que les critères de convergence de Maastricht portent également sur les finances locales, la mise en place d'instruments d'analyses plus performants s'impose en matière de gestion et de contrôle des finances communales.

- Un autre accent de la politique gouvernementale se reflète dans l'évolution de la catégorie économique des octrois de crédits et de participations dans les entreprises et institutions financières. Au cours des exercices budgétaires 89 à 92 ces crédits et participations ont atteint des niveaux exceptionnellement élevés. L'objet de ces dépenses n'a aucunement consisté dans une substitution de l'Etat au secteur privé, bien au contraire.

Ces dépenses ont essentiellement servi à améliorer l'encadrement dans lequel les entreprises privées peuvent prospérer. La SNCI, dont le capital social a été renforcé de 2 milliards de francs, constitue certainement l'exemple le plus frappant à cet égard. Mais la création, respectivement le développement d'autres structures d'encadrement ont également permis de poser des accents ciblés. Je ne citerai dans ce contexte que la participation de l'Etat dans la Société immobilière du parc des expositions, la Société pour le développement du tourisme de congrès, les initiatives en matière de politique de l'énergie avec Luxgaz, Luxénergie et l'Agence de l'Energie ou encore la création de Gedelux.

Permettez-moi de signaler au passage la participation considérable de certaines entreprises d'économie mixte à l'effort de développement des infrastructures publiques sans que ce perfectionnement des infrastructures économiques et sociales ne pèse sur le budget de l'Etat. Il en est ainsi notamment de la Cegedel qui continue à parfaire le réseau en alimentation électrique du pays ou encore de la Soteg qui a

réussi à la fois, de sécuriser l'approvisionnement du pays en gaz naturel par la mise en service d'une deuxième conduite d'alimentation vers la Belgique et d'étendre le réseau au moyen de la construction de conduites vers l'est, le nord et l'ouest du pays, la société Luxgaz assurant les raccordements locaux.

En matière de politique de logement, les activités des deux sociétés respectivement établissements publics créés par l'Etat, à savoir la Société Nationale des Habitations à Bon Marché et le Fonds de logement à coût modéré constituent un apport désormais indispensable à l'offre de logements sociaux. Les dotations de capital successives au profit du Fonds de logement ont notamment permis à ce dernier de réaliser un niveau d'activités impressionnant permettant aux personnes à revenu modeste de pouvoir vivre dans des logements décentes à un coût abordable.

Le dernier grand accent de la politique budgétaire que je voudrais faire ressortir est celui de la fiscalité. En effet, la présente législature aura été marquée par la réforme fiscale de 1990 portant essentiellement sur les impôts directs ainsi que par le prélèvement et la modulation des taux de TVA et d'accises dans le cadre du rapprochement communautaire des impôts indirects réalisé sous présidence luxembourgeoise.

Ces deux réformes ainsi que l'évolution économique générale et l'élasticité des recettes par rapport au PIB ont eu comme résultat une stabilisation du rapport entre recettes ordinaires et PIB. En effet, ce rapport aura atteint 32,7 % tant en 1989 qu'en 1993 (compte prévisionnel), après avoir régressé à 31,8 % en 1991 et à 31,3 % en 1992. Il importe cependant de ne pas confondre prélèvement global et charge fiscale individuelle.

Cette dernière a connu un allègement substantiel suite à la réforme fiscale, réforme qui constitue sans doute un des points forts des accents politiques de la présente législature. Elle se caractérise par des allègements significatifs de la fiscalité directe tant des ménages que des entreprises. Pour ces dernières, le vote imminent de la loi visant la relance des investissements complètera sur certains points délimités la réforme de 1990 et aidera les entreprises à surmonter les problèmes du ralentissement économique actuel.

En ce qui concerne l'adaptation de notre fiscalité indirecte, elle s'est certes traduite par un relèvement des impôts de consommation que représentent les accises prélevées sur les carburants et

les tabacs. A part cet accroissement de la charge fiscale individuelle reposant sur la consommation de produits nuisibles à l'environnement et à la santé, la modulation des taux de TVA a abouti à des résultats divergents dépendant du panier des produits et services consommés. L'extension notable de la part relative des produits tombant sous le taux super-réduit de 3 % a permis de compenser dans une large mesure la hausse du taux de TVA normal, ceci surtout dans le chef des ménages à revenu faible et/ou ayant des enfants à charge. Au-delà de cette compensation interne due à la modulation des taux de TVA, l'indexation des revenus à évidemment eu pour effet de neutraliser l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

Du point de vue du prélèvement global opéré sur l'économie, des calculs effectués par le STATEC démontrent que l'effet combiné de la réforme fiscale et du remboursement de la TVA sur les logements s'est traduit par un impact de 1,5 % sur la croissance du PIB. L'on peut donc retenir que, sans ces mesures, notre économie nationale se trouverait aujourd'hui en dépression, suivant par cela l'évolution enregistrée chez nos voisins et principaux partenaires commerciaux.

D'aucuns prétendent par ailleurs que les effets positifs de la réforme fiscale auraient été anéantis par une augmentation équivalente des impôts indirects. Les chiffres publiés démontrent :

1. que la hausse des impôts indirects se limite pratiquement aux produits soumis à accises ;
2. que sur la période 91-93 et après déduction de la part payée par des non-résidents non soumis à l'impôt sur le revenu au Luxembourg, l'allègement fiscal net s'élève à 11 milliards de francs en moyenne annuelle ;
3. qu'en rythme de croisière et à partir de l'exercice 1994 la réduction fiscale nette au profit des contribuables résidents suite aux deux réformes fiscales atteint quelque 9 à 10 milliards par an, soit environ 2,5 % du PIB.

Le relèvement des impôts indirects est donc loin d'avoir dévoré les avantages de la réforme fiscale. La diminution relative des impôts directs suite à la réforme fiscale ainsi que notamment le relèvement des accises sur certains produits ont cependant modifié de façon notable le rapport entre impôts directs et impôts indirects. En effet, ce rapport est passé de 59/41 en début de législature à quelque 53/47 actuellement. De ce fait, la structure du prélèvement fiscal du Grand-Duché se rapproche de plus en plus de la moyenne communautaire.

Je voudrais conclure mon analyse sur l'évolution de la fiscalité en attirant votre attention sur le fait que l'allègement de la charge fiscale individuelle du contribuable résident s'est accompagné d'un accroissement formidable de la part relative des impôts versés par des non-résidents. En effet, ces derniers n'ont-ils pas seulement subi l'essentiel du relèvement des accises, mais encore l'explosion du nombre de frontaliers fait-elle qu'une proportion de plus en plus importante de l'impôt sur les traitements et salaires est prélevée sur des non-résidents.

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme je l'ai indiqué en guise d'introduction à mon discours, le gouvernement n'a certainement pas eu raison sur tous ses choix. Les uns diront que l'allègement fiscal aura été trop important, d'autres diront qu'il a été trop timide. Les uns auraient davantage mis l'accent sur les mesures visant les entreprises, d'autres auraient privilégié les ménages. Pour les uns le gouvernement a trop mis l'accent sur l'amélioration des prestations familiales et sociales, pour les autres il a exagéré en matière d'investissements et de transferts aux entreprises.

La lecture des avis émis par les chambres professionnelles permet de vérifier l'impression prédécrite. Les préférences exprimées par les un et par les autres sont parfaitement compréhensibles du moment qu'il s'agit de prises de position émanant de groupes socio-professionnels bien circonscrits.

Tous ceux qui se doivent cependant de dépasser les approches sectorielles et de défendre la chose publique ne sont cependant crédibles à condition que leurs critiques ne se limitent pas à tel ou tel aspect isolé de la politique budgétaire, mais qu'elles tiennent compte des interrelations existantes et qu'elles tentent de cerner leur impact dans sa globalité. Pour être crédibles, les critiques doivent satisfaire à cette exigence.

Ce qui est sûr et certain, c'est qu'au cours de la présente législature notre pays a avancé à grands pas dans la voie du développement économique et social.

- Le niveau exceptionnellement élevé qui caractérise la politique des investissements publics depuis de nombreuses années déjà a permis d'absorber des retards tant pour ce qui est de certaines infrastructures économiques qu'en ce qui concerne les structures d'accueil à caractère social.
- Les activités économiques se sont diversifiées, procurant des emplois

à un nombre de personnes jamais égalé auparavant. Le produit de recettes fiscales dégagé s'est accru bien plus rapidement encore que le développement des activités, de sorte qu'une réforme fiscale d'envergure a pu être entreprise sans que la ponction de l'État ne se soit écroulée pour autant.

- Le niveau de vie des personnes s'est en général amélioré de façon remarquable, que ce soit en raison d'augmentations de revenus en termes réels, d'allègements fiscaux ou de transferts en provenance du secteur public.
- La solidarité sociale s'est sensiblement renforcée de par le développement de l'instrument du revenu minimum garanti, par le règlement notable de certaines prestations familiales, par une incitation financière considérable à l'acquisition d'un premier logement, par le développement fulgurant des infrastructures d'accueil social ainsi que par la multiplication des actions visant le soutien des populations étrangères en détresse.
- De manière plus globale, et sans que l'État ne voudrait se substituer à l'initiative privée, l'encadrement public a été amélioré. Les agents économiques - entreprises et ménages - peuvent dès à présent évoluer dans un cadre plus stable et mieux prévisible reposant sur des finances publiques en équilibre.
- La dimension environnementale ou, si vous préférez, la qualité de vie n'a pas été oubliée pour autant.

Je ne voudrais pas prolonger cette énumération, cela d'autant moins que mon intention n'est point de conclure sur un regard en arrière. Mon propos est plutôt d'attirer votre attention et celle du pays sur le niveau de développement absolu et relatif que le Grand-Duché a atteint.

Sans vouloir verser dans le pessimisme, je voudrais néanmoins vous dire que je crois que nous sommes proches du zénith de notre prospérité. Les années et décennies à venir verront nos efforts se porter plutôt sur la sauvegarde de l'acquis que sur l'accumulation d'avantages supplémentaires. Sauvegarde de l'acquis ne doit cependant pas être confondue avec stand-still, une qualité et une sélectivité renforcées de l'action publique permettent en effet d'en accroître la portée à l'enveloppe financière inchangée.

Je suis convaincu que la politique offensive pratiquée par le présent gouvernement a optimisé le positionnement de notre pays et lui permet désormais de s'attaquer de front aux défis auxquels nous ne saurions échapper. Notre avenir à moyen et long terme

sera aussi fait de problèmes de compétitivité dus au niveau de rémunération atteint, à une structure démographique défailante et à une division internationale du travail fondamentalement différente de celle que nous connaissons à l'heure actuelle.

Mais nous n'avons aucune raison de paniquer. Nous devons simplement nous rendre compte que le nouveau contexte économique, social et financier exigera du prochain gouvernement la conduite d'une politique rigoureuse. Sur le plan budgétaire, la prochaine législature ne sera guère marquée par l'adoption de lois nouvelles visant soit à alléger la fiscalité,

soit à améliorer les prestations sociales, soit à déclencher des augmentations de revenus en termes réels. Elle se caractérisera plutôt par une restructuration des dépenses budgétaires, le financement des investissements publics et les fonds requis au service de la dette se substituant pour partie à des dépenses de consommation et de transferts aux autres secteurs.

Tous ceux qui promettent autre chose, susciteront des convoitises qu'ils ne sauront satisfaire par la suite.

Mais, au fond, est-ce esquisser une perspective tellement décourageante que de s'engager envers le pays dans la

défense d'un stade de développement économique et d'un niveau de prospérité dont la plupart des femmes et des hommes qui n'ont pas la chance de vivre parmi nous ne font que rêver ?

Notre pays gagnerait probablement à ne plus se braquer avec la même détermination sur les aspects matérialistes et à redécouvrir les véritables valeurs de la vie. Si tel pouvait être le message que nous dégagerions du présent débat budgétaire et que nous n'oublierions pas au moment de la confection de nos programmes électoraux respectifs, les discussions que nous mènerons dans cette enceinte d'ici les fêtes de fin d'année ne seraient pas vaines !

Journée Mondiale de Lutte contre le Sida, 1er décembre 1993 : Appel de Johny Lahure, Ministre de la Santé

C'est aujourd'hui la 6e fois que partout dans le monde on parle du SIDA et de ses victimes à l'occasion de la Journée Mondiale SIDA 1993.

Le Luxembourg compte actuellement un nombre cumulatif de 72 cas de SIDA dont 43 sont déjà décédés ; plus de 250 personnes ont été diagnostiquées comme étant infectées par le virus de l'immunodéficience acquise HIV.

HIV et SIDA sont donc une réalité maintenant et pour de nombreuses années à venir.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que depuis le début de la pandémie 14 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été infectés par HIV, dont 500 000 en Europe.

Pour l'an 2000, prévoit l'OMS, nous déplorerons dans le monde 12 à 18 millions de cas de SIDA et de 30 à 40 millions de personnes infectées par HIV.

Malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent l'infection par le H.I.V. continue donc de se propager de manière dramatique dans tous les pays ; 10 ans après l'infection, plus de 50 % des personnes atteintes par

le virus, développent la maladie du SIDA, pour lequel, en dépit de recherches acharnées, il n'existe actuellement aucun traitement curatif.

La principale source d'infection a toujours été et reste le contact sexuel non protégé.

Or, en dehors de l'abstinence et de la fidélité absolue entre partenaires non infectés, l'emploi systématique du préservatif est un moyen très efficace pour empêcher la transmission du H.I.V. tout comme par ailleurs le risque d'autres maladies sexuellement transmissibles. Cependant, regrette l'OMS, de nombreuses femmes restent encore sans protection contre la contamination, car il arrive trop souvent qu'elles ne puissent décider ou négocier l'adoption de pratiques sexuelles sans danger, y compris l'usage du préservatif.

Ce 1er décembre 1993 la sixième Journée Mondiale de Lutte contre le SIDA a été placée sous le thème « AGISSONS MAINTENANT » et se veut de mettre l'accent sur la mobilisation de tous pour la solidarité avec les personnes atteintes, et pour la lutte contre l'infection, et donc contre cette

maladie fatale, qui tue à la fleur de l'âge.

Cette lutte simple en apparence passe obligatoirement par la prévention et l'incitation à des pratiques qui empêchent l'infection.

Car, sans compter la souffrance et le sort individuel des personnes atteintes, chaque cas coûte au Grand-Duché entre 2 et 4 millions à la société rien qu'en coût médical.

Par conséquent agissons maintenant

- pour aider tous ceux qui luttent contre l'épidémie,
- pour comprendre au lieu de juger et,
- pour contribuer à enrayer l'infection et la maladie.

Agissons

- en écoutant le témoignage de ceux qui sont contaminés ou malades afin de réfléchir sur les leçons qui peuvent être tirées de leur expérience,
- en soutenant les équipes d'action et d'entraide pour ceux qui ont des comportements à risques ou ceux qui sont déjà atteints,
- en encourageant et en adhérant aux politiques de prévention.

Centre Universitaire : Personnalités méritantes

Début décembre 1993, S.A.R. le Grand-Duc a nommé Officiers de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg les personnalités suivantes, particulièrement méritantes vis-à-vis du Centre Universitaire, à savoir :

le professeur Lucien Capella, président de l'Université d'Aix-Marseille III ;

le professeur Jean Charpentier, directeur du Centre d'Études européennes de l'Université de Nancy ;

le professeur Gérard Druésne, directeur du bureau Erasmus ;

le professeur Jean-Claude Hayon, directeur du Laboratoire de Botanique de la Faculté des Sciences pharmaceutiques et biologiques de l'Université de Nancy I ;

le professeur Lothar Muller-Hagedorn de l'Université de Cologne ;

le professeur Jacques Hennequin de la Faculté des Lettres de l'Université de Metz ;

le professeur Michel Renard, directeur du Laboratoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine de l'Université de Nancy I ;

le professeur Paul Yans du Département Informatique de l'Université de Liège.

M. Dehaene chez M. Santer

Le Premier Ministre Monsieur Jacques Santer a reçu le 1er décembre 1993 son homologue belge, Monsieur Jean-Luc Dehaene, Président en exercice de l'Union Européenne.

Cette rencontre a eu pour objet de préparer le prochain Conseil Européen qui devra réunir les Chefs d'Etat ou de Gouvernement les 10 et 11 décembre prochains à Bruxelles.

MM. Dehaene, Santer, Poos et Juncker après la réunion de travail au Château de Senningen



Signature d'accords avec le Cap Vert

Le 3 décembre 1993, M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires Etrangères et M. Antonio Pascoal Silva dos Santos, Secrétaire d'État à l'Émigration, ont signé un ensemble de protocoles bilatéraux en matière de coopération au développement entre le Luxembourg et le Cap Vert.

Les protocoles portent sur une aide alimentaire de 1 400 tonnes de blé

luxembourgeois, sur un projet d'électrification rurale sur l'île de Santo Antao et sur un projet de réhabilitation d'un dispensaire à Ponta del Sol.

M. Antonio Pascoal Silva dos Santos, Secrétaire d'État à l'Émigration du Cap Vert, en visite au Luxembourg du 1er au 4 décembre 1993, a rencontré de nombreuses personnalités luxembourgeoises. Le 2 décembre 1993, il a

eu des entrevues avec Mme Erna Henicot-Schoepges, présidente de la Chambre des Députés, M. Fernand Boden, ministre de la famille et de la solidarité, Mme Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg et le collège échevinal de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Au cours de sa visite M. Silva dos Santos a eu l'occasion de rencontrer la communauté capverdienne au Luxembourg.

Exploitation des chemins de fer du Grand-Duché

Le 2 décembre 1993, Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs de Belgique et de France ont signé ensemble avec Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports un protocole additionnel destiné à compléter la convention belgo-franco-

luxembourgeoise du 17 avril 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché.

L'objet de ce protocole additionnel est l'insertion dans ladite convention d'une procédure allégée pour aligner les statuts et le cahier des charges des

CFL à l'évolution du droit communautaire. En effet, sur base de la directive 91/440/CEE relative au développement des chemins de fer communautaires, adoptée en 1991 sous présidence luxembourgeoise, l'organisation et le fonctionnement des chemins de fer seront revus dans le sens d'une distinction claire entre les responsabilités juridiques et financières de l'État et des CFL quant au sort futur du chemin de fer au Luxembourg ainsi que d'une plus grande autonomie pour les CFL en vue de faire face aux conditions nouvelles d'un marché communautaire ouvert dans le domaine ferroviaire. Par rapport aux errements actuels qui exigent l'accord formel des trois parties pour toute modification statutaire, la procédure allégée prévoit que l'absence d'opposition des Gouvernements belge et français dans un délai de 30 jours à des projets luxembourgeois d'amendement des statuts ou du cahier des charges reposant sur des directives, règlements ou décisions communautaires vaudra acceptation de la modification. Le protocole additionnel s'inscrit dans un amendement plus important des statuts des CFL qui sera bientôt débattu à la Chambre des Députés.



Lors de la cérémonie de signature du protocole belgo-franco-luxembourgeois relatif aux CFL

« Immigration, Tolérance, Racisme »

Le 2 décembre 1993 a eu lieu la présentation du dossier pédagogique « Immigration, Tolérance, Racisme » qui accompagne l'exposition itinérante de Monsieur Norbert Ketter: « Des Hommes et des Images : regards sur notre société multiculturelle ».

Dans le cadre de son exposition Imago Luxemburgi à Lisbonne, le Ministère des Affaires culturelles avait commandité en 1992 une exposition de photographies sur la société luxembourgeoise à Monsieur Norbert Ketter. Cette exposition, composée de 60 photographies et réalisée en collaboration avec le Centre national de l'Audiovisuel (CNA) a circulé dans un certain nombre de localités du pays et continuera d'être montrée en 1993 et 1994.

Le dossier pédagogique qui l'accompagnera dorénavant a été réalisé par le Centre de Documentation et d'Animation interculturelles (CDAIC), le Ministère des Affaires culturelles et le Ministère de l'Éducation nationale. Il est édité par l'ASTI asbl et avec le concours de la Commission des Communautés Européennes. L'objectif poursuivi est de fournir aux enseignants de l'enseignement primaire et secondaire une base de travail regroupant des documents, des textes, des graphiques, une bande dessinée illustrant les thèmes de l'immigration, du racisme et de la tolérance.

Préoccupés par une montée de la xénophobie en Europe, les responsables espèrent fournir avec ce dossier une aide à une meilleure connaissance mutuelle et, partant, œuvrer modestement pour que les jeunes du Luxembourg découvrent la richesse de nos différences.

Lors de la présentation, des textes extraits du dossier pédagogique furent lus par Madame Sylvie Flammang et Monsieur Pierre Puth. L'encadrement musical fut assuré par Messieurs Luciano Pagliarini et Armand Piscini.

Réunion du Conseil parlementaire interrégional à Luxembourg

Le 3 décembre 1993 s'est déroulée au Centre européen Kirchberg à Luxembourg la douzième séance plénière du Conseil parlementaire interrégional

(Lorraine, Luxembourg, Luxembourg belge, Rhénanie-Palatinat, Sarre).

L'ordre du jour de cette réunion prévoyait e. a. les points suivants :

Admission du Conseil Régional Wallon au CPI

- Approbation de l'admission du Conseil Régional Wallon par les membres du CPI
- Signature du Protocole additionnel à la Convention modifiée du 17.2.1986 relative à la création d'un Conseil Parlementaire Interrégional, en cas d'approbation

La coopération transfrontalière visant à assurer la sécurité dans les régions frontalières après l'ouverture des frontières intérieures intervenue le 1er janvier 1993

L'évolution actuelle en matière de TGV-Est

La politique transfrontalière en matière de recherche

Résolution relative aux questions institutionnelles à caractère interrégional dans le cadre européen.

30e anniversaire de l'Amiperas

Le 3 décembre 1993, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a reçu en audience à la Villa Vauban les membres du Conseil d'Administration ainsi que le président-fondateur de l'Amipe-

ras à l'occasion de la clôture des festivités du 30e anniversaire de l'Amiperas.

S.A.R. la Grande-Duchesse et les responsables de l'Amiperas



Hautes distinctions pour MM. Thiemann et Baumert

Le 6 décembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes de Commandeur de l'Ordre grand-ducal de la couronne de Chêne à Monsieur Bernd Thiemann, Président du Comité de Direction de la DG Bank Frankfurt am Main, et les insignes de Commandeur dans l'ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Detlef R. Baumert, Administrateur-délégué et Sprecher der Geschäftsleitung de la DG Bank Luxembourg S.A.

M. Santer vient de décorer MM. Thiemann et Baumert.



Le Premier Ministre parcourt le nouveau livre sur les Luxembourgeois.

« d'Lëtzebuenger »

Le 7 décembre 1993, Monsieur l'Ambassadeur Adrien Meisch a remis à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, un exemplaire du livre « d'Lëtzebuenger » en présence des auteurs Messieurs Marc Theis (photographies) et Gilbert Trausch (texte).

CD de l'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette

Le 7 décembre 1993, le premier CD de l'Harmonie Municipale d'Esch-sur-Alzette comprenant 12 marches européennes fut présenté à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre des Affaires culturelles.

Cette présentation a eu lieu en présence de Madame Viviane Reding, sponsor du CD, du Dr Paul Nilles et de Monsieur Georges Wagner, représentants de l'Harmonie Municipale d'Esch-sur-Alzette.



Les représentants du „Luxembourg Relief Found” sont reçus par S.A.R. le Grand-Duc.

Le « Luxembourg Relief Found » reçu par le Grand-Duc

Le 7 décembre 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, le « Luxembourg Relief Found ».

Lutte contre l'onchocercose

Le Comité conjoint du programme de lutte contre l'onchocercose a tenu sa quatorzième session au Luxembourg du 7 au 10 décembre 1993. La séance d'ouverture de la réunion a eu lieu le 7 décembre 1993 au Centre de Conférence au Kirchberg. À cette occasion MM. Johny Lahure, Ministre de la Santé, et Georges Wohlfart, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires Étrangères, ont prononcé les discours d'inauguration. Une centaine de participants furent présents, dont un bon nombre de ministres de la santé de pays africains.

L'onchocercose (ou « cécité des rivières ») est une maladie qui est causée par un ver parasite dont la femelle adulte se loge dans des nodules sous la peau de l'homme ou dans la partie profonde des tissus dermiques. Là, durant 11 à 12 ans, elle produit des millions d'embryons microscopiques (microfilaires) dont la durée de vie est d'environ deux ans. Les microfaires provoquent des éruptions accompagnées de démangeaisons violentes, le plissement, l'épaississement et la dépigmentation de la peau et une lymphadénite. Eventuellement, on note des lésions oculaires graves conduisant à la cécité, un certain amaigrissement et un état de débilité généralisée.

On rencontre la maladie le long des rivières, en zone tropicale, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Dans l'ensemble, on estimait en 1986 que 85,5 millions de personnes étaient exposées au risque de l'onchocercose, qu'environ 17,7 millions de personnes étaient infectées et que 340 000 personnes étaient aveugles des suites de l'onchocercose.

Les vecteurs de l'onchocercose en Afrique de l'ouest est une mouche de l'ordre des diptères dont les larves sont fixées aux rochers dans les eaux rapides: la simulie. Les femelles de la simulie pondent leurs œufs sur la surface ou sous l'eau dans les rivières à courant rapide. Les adultes émergent deux à quatre jours plus tard. La simulie femelle ingère des microfaires (jusqu'à 400) lorsqu'elle pique des personnes infectées et transmet les larves infectantes à d'autres personnes durant un repas de sang ultérieur. Les larves se développent chez l'hôte humain en vers adultes mâles et femelles, achevant ainsi le cycle de développement du parasite.

Le programme de lutte contre l'onchocercose est financé par un certain nombre de pays industrialisés, dont le Luxembourg, des banques internatio-

nales de développement, des institutions multilatérales et des organisations appartenant au système des Nations Unies. En outre, les pays participants contribuent en espèces et/ou en nature, mettant à la disposition du programme des locaux et d'autres infrastructures ainsi que du personnel rémunéré par les gouvernements.

Toutes les contributions des donateurs sont versées dans le Fonds pour l'onchocercose géré par la Banque mondiale qui sollicite des contributions auprès de donateurs individuels. Un plan d'action et budget est présenté au Comité conjoint du programme pour approbation à sa session annuelle durant laquelle des annonces de fonds pour l'année suivante sont faites. L'audit interne et externe des dépenses du programme est identique à celui de l'OMS et le Fonds pour l'onchocercose est vérifié par les auditeurs externes de la Banque mondiale.

Pour permettre une planification et des prévisions budgétaires à moyen terme, un système de « phases financières », chacune d'une durée de six ans, a été instauré, chaque « phase » étant couverte par un accord relatif au Fonds pour l'onchocercose signé par les « parties contributives » auxquelles appartient le Luxembourg, et qui constitue la base juridique du financement et des opérations du programme.

Les acquis du programme sont spectaculaires : sur le plan entomologique les espèces cibles de savane de la simulie ont été, dans la majeure partie de l'aire initiale du programme, maintenues à une densité si faible que la transmission est pratiquement interrompue. Sur le plan épidémiologique : la charge microfilarienne communautaire mesurant la présence globale de la maladie a été réduite à un niveau pratiquement nul dans la majeure partie de l'aire initiale du programme.

En outre, 30 millions de personnes sont protégées contre l'infection et il est estimé qu'environ neuf millions d'enfants nés dans l'aire initiale de l'OCP depuis le début des opérations du programme sont épargnés du risque de la cécité onchocercarienne. Près de 1,25 millions de personnes ont perdu leur infection onchocercarienne et 100 000 autres ont été sauvées de la cécité. Quand le programme s'achèvera vers la fin du siècle, ces mêmes chiffres auront augmenté, passant à respectivement 2 millions et 150 000 personnes.

Sous réserve d'approbation parlementaire, la contribution luxembourgeoise

au programme sera de 8,5 millions de francs pour 1994. Dans le cadre de la quatrième phase (1992-1997) du programme de lutte contre l'onchocercose, le Luxembourg prend en charge 51 millions de francs à titre de six tranches de 8,5 millions de francs chacune.

M. Wohlfart à l'Otan

Les quinze Ministres de la Défense de l'Alliance atlantique se sont rencontrés pour leur traditionnelle réunion de fin d'année les 8 et 9 décembre 1993 au siège de l'OTAN à Bruxelles.

Les Ministres ont examiné les aspects militaires des thèmes à l'ordre du jour du prochain Sommet de janvier de l'Alliance.

À ce titre ils ont débattu de l'initiative d'un partenariat pour la paix, de la proposition de forces opérationnelles interarmées combinées et de l'adaptation des structures des forces de l'OTAN aux nouvelles réalités politico-militaires sur le continent européen.

Au sujet de la première initiative, le Secrétaire d'État G. Wohlfart a noté qu'il s'agissait d'un premier pas substantiel vers le renforcement des relations de l'Alliance avec les partenaires d'Europe centrale et orientale que le Luxembourg sera prêt à compléter concrètement.

À propos du projet des forces opérationnelles interarmées combinées il a remarqué qu'il permettrait entre autres de créer une structure capable d'assurer un rôle plus actif pour le pilier européen renforcé et de constituer un instrument efficace pour entreprendre à l'avenir des missions de maintien de la paix.

Le Secrétaire d'État luxembourgeois a finalement attiré l'attention des Ministres de la Défense sur les conséquences budgétaires que les nouvelles initiatives risqueraient d'avoir et il a suggéré de soumettre cette question également aux Chefs d'État et de Gouvernement qui se réuniront le 10 janvier prochain.

Le deuxième jour de leur réunion, les Ministres ont dans le cadre du Groupe de planification nucléaire examiné le risque de la prolifération des armes de destruction massive.

Ils ont souligné la nécessité du respect des accords TNP et START et ont notamment fait appel à l'Ukraine de tenir de façon inconditionnelle ses engagements à ce propos.

S.A.R. le Grand-Duc visite la partie rénovée du Palais grand-ducal

Le 8 décembre 1993, Son Altesse Royale le Grand-Duc a visité la partie rénovée du Palais grand-ducal.

A la même occasion furent emmurés dans le soubassement du Palais deux documents anciens et nouveau relatant l'un la restauration de l'année 1571 et l'autre celle de 1993.



Une partie de la façade rénovée du Palais grand-ducal

Le Grand-Duc enfouit les documents dans le soubassement du Palais.

Sommet européen à Bruxelles



Lors du Sommet européen des 10 et 11 décembre 1993 à Bruxelles, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Union Européenne ont rencontré la veille le Président russe, Monsieur Boris Eltsine.

Photo: Léon Crabbé

« Formation et Citoyenneté Européenne »

Le Ministère de l'Éducation Nationale, en collaboration avec l'IRRCE (Institut de Recherche et de Réflexion sur la Citoyenneté Européenne) de Montpellier et avec l'appui de la Task Force de la CE, a organisé un séminaire « Formation et Citoyenneté Européenne » qui a eu lieu au Kirchberg, Bâtiment Schuman du 8 au 11 décembre 1993.

Ce séminaire s'est adressé à des enseignants, à des formateurs d'adultes et à des concepteurs de matériel didactique.

Convention relative au « Marjaashaff »

Le 9 décembre 1993, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, a procédé, ensemble avec les représentants de la Fédération Caritas, à la signature officielle de la convention relative à la participation financière de l'État à la construction, à l'aménagement et à l'équipement du centre d'animation et de rencontre pour jeunes et familles à Liefrange (dit « Marjaashaff »).

« L'Africaine »

Le 13 décembre 1993 a eu lieu l'inauguration de la sculpture « L'Africaine » réalisée par l'artiste Lucien Wercollier entre le bâtiment administratif BAK et l'hôtel Pullman au plateau de Kirchberg.



„L'Africaine” avec, au fonds, le bâtiment administratif BAK

Distinctions honorifiques à MM. Fournier et Mathieu

Le 8 décembre 1993 Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Sports, a remis

à Monsieur Jacques Fournier, président de la SNCF, les insignes de Commandeur dans l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne, et à Monsieur Gérard Mathieu, directeur du département « Grande Vitesse » à la SNCF, les insignes d'Officier dans l'Ordre grand-ducal de la couronne de Chêne.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a en effet daigné, par arrêté grand-ducal du 29 septembre 1993, accorder lesdites distinctions honorifiques aux deux personnalités françaises en reconnaissance des mérites acquis en relation avec le raccordement de la Ville de Luxembourg au futur TGV-Est et par là au réseau transeuropéen de la grande vitesse ferroviaire.

« L'armée luxembourgeoise d'après-guerre »

Le 11 décembre 1993, Monsieur le professeur Jacques Leider a présenté son livre « L'armée Luxembourgeoise d'après-guerre » au musée national d'histoire militaire de Diekirch.

La présentation fut suivie d'une visite de la section « Armée luxembourgeoise » du Musée.

M. Boden visite le Foyer Ste Elisabeth

Le 14 décembre 1993, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille, a visité le Centre d'Accueil Foyer Ste Elisabeth à Esch/Alzette.

L'actuel « Foyer Ste Elisabeth » comprend 5 groupes de vie, à savoir :

1 groupe pouponnière

« Pléiperplaper »

hébergeant 10 enfants de 0 à 3 ans dont 3 places de Fadep Justice

3 groupes de vie :

« Haus Dibs », « Spatzenascht », « Wendelin »,

hébergeant par groupe 8 mineurs de 3 à 18 ans

1 groupe de jeunes adultes m/f,

« Trait d'Union »

issus des groupes de l'institution pouvant héberger jusqu'à 7 pensionnaires.

Le Foyer Ste Elisabeth accueille surtout des mineurs visés aux art. de la loi relative à la protection de la jeunesse, dont les demandes de placement sont introduites et par le Tribunal de la Jeunesse et par la CNAP (Commission Nationale en matière d'Arbitrage et de Placement).

Les jeunes sont pris en charge par une direction et des agents socio-éducatifs.

Déclaration relative à l'Irlande du Nord

Le Gouvernement luxembourgeois a appris avec une très grande satisfaction l'adoption par les Premiers ministres du Royaume-Uni et d'Irlande d'une déclaration commune relative à l'Irlande du Nord. Cette déclaration constitue une avancée considérable dans la recherche d'une solution pacifique en Irlande du Nord et est un témoignage éloquent de la volonté de dialogue et de l'esprit d'ouverture des deux gouvernements concernés.

Le Gouvernement luxembourgeois salue également le fait que le Royaume-Uni et l'Irlande situent l'adoption de nouvelles approches pour résoudre le conflit dans le cadre du développement de l'Union européenne et de leur partenariat au sein de cette dernière.

(Communiqué du Gouvernement luxembourgeois, 16. 12. 93.)

M. Melescanu à Luxembourg

Le 14 décembre 1993, Son Excellence Monsieur Teodor Viorel Melescanu, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, a effectué une visite officielle à Luxembourg qui débuta par une entrevue avec Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. À cette occasion fut signé un accord de non double imposition.

M. Melescanu a ensuite rencontré Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État et fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

L'hôte roumain a également eu des entretiens avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés et des responsables de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois.

Dans la soirée, Monsieur Teodor Viorel Melescanu a donné une conférence sur le thème « Préjugés et réalités dans l'espace géostratégique central-européen ».



M. Jacques Santer en tête-à-tête avec le Ministre d'Etat roumain



MM. Wohlfart et Melescanu signent l'accord de non double imposition.



S.A.R. le Grand-Duc et M. Melescanu

Institut Luxembourgeois des Droits de l'Homme

L'INSTITUT LUXEMBOURGEOIS des DROITS de l'HOMME par l'intermédiaire de son Président, Monsieur Albert Weitzel, Président honoraire du Tribunal d'Arrondissement de

Luxembourg, a convié à une conférence de presse, le 16 décembre 1993 qui a eu comme objets : Présentation de l'Institut Luxembourgeois des Droits de l'Homme, présentation du

bulletin de l'Institut – No 1/Édition déc. 1993.

Nous reproduisons ci-après les statuts dudit Institut.

«Institut Luxembourgeois des Droits de l'Homme»

établissement d'utilité publique LUXEMBOURG

Constitution d'un établissement d'utilité publique du 30 juin 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le trente juin.

Pardevant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu :

1. – Monsieur Albert Weitzel, membre de la Commission européenne des droits de l'homme, Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg,

demeurant à Luxembourg, 145, rue des Aubépines, de nationalité luxembourgeoise ;

2. – Monsieur Alphonse Spielmann, juge à la Cour Européenne des droits

de l'homme, Procureur général d'État adjoint, demeurant à Luxembourg-Weimershof, 108, rue des Muguets, de nationalité luxembourgeoise ;

3. — Maître Alex Bonn, avocat, demeurant à Luxembourg, 22, Côte d'Eich, de nationalité luxembourgeoise ;

4. — Monsieur Henry J. Leir, administrateur de sociétés, demeurant à New-York, 900 Park Avenue, de nationalité américaine ;

lesquels ont, par les présentes, déclaré créer un établissement d'utilité publique, régi par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, et par les présents statuts :

CHAPITRE Ier : DÉNOMINATION, SIÈGE

Article premier. — L'établissement d'utilité publique prend la dénomination de « Institut Luxembourgeois des Droits de l'Homme ».

Son siège est établi à Luxembourg.

CHAPITRE II : OBJET

Article deux. — L'institut a pour but d'entreprendre et de promouvoir l'étude scientifique des droits de l'homme par tous les moyens légaux et notamment :

a) par l'organisation de sessions de l'Institut aux fins de la présentation de communications sur les droits de l'homme et par l'organisation de colloques, séminaires et stages ;

b) par des travaux de recherche entrepris de sa propre initiative ou à la demande de tout organisme public ou privé, ou tout établissement d'enseignement supérieur, et par l'aide à de tels travaux de recherche entrepris par des particuliers ou des organismes publics ou privés, quelle que soit leur nationalité ;

c) par l'encouragement au développement de l'enseignement des droits de l'homme ;

d) par la publication d'ouvrages et de périodiques relatifs aux droits de l'homme ;

e) par le rassemblement et la diffusion de la documentation relative aux droits de l'homme, grâce, en particulier, au dépouillement systématique des écrits traitant des droits de l'homme ;

f) en servant de lieu de réflexion en commun et de coopération pour les institutions ayant pour objectif la défense et la promotion des droits de l'homme.

CHAPITRE III : DURÉE

Article trois. — L'établissement d'utilité publique est constitué pour une durée illimitée.

CHAPITRE IV : PATRIMOINE

Article quatre. — L'établissement d'utilité publique bénéficiera d'un apport initial en espèces de 100.000 (cent mille) francs luxembourgeois.

Les recettes de l'établissement d'utilité publique consistent dans :

a) les dons et les subventions qu'il pourra recevoir ;

b) les revenus du patrimoine ;

c) les revenus de ses publications et consultations ;

d) les recettes des manifestations et activités diverses éventuellement organisées par lui.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

CHAPITRE V : ADMINISTRATION

Article cinq. — L'administration de l'établissement d'utilité publique est confiée à un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, dont un président et deux vice-présidents.

Le conseil d'administration comprend en outre le représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe et un membre luxembourgeois de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Ce dernier est désigné par les membres effectifs et suppléants représentant le Luxembourg à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le premier conseil d'administration est composé comme suit :

Monsieur Albert Weitzel, membre de la Commission européenne des droits de l'homme, Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 145, rue des Aubépines, de nationalité luxembourgeoise ;

Monsieur Alphonse Spielmann, juge à la Cour Européenne des droits de l'homme, Procureur général d'État adjoint, demeurant à Luxembourg-Weimershof, 108, rue des Muguets, de nationalité luxembourgeoise ;

Maître Alex Bonn, avocat, demeurant à Luxembourg, 22, Côte d'Eich, de nationalité luxembourgeoise ;

Monsieur Henry J. Leir, administrateur de sociétés, demeurant à New-York, 900 Park Avenue, de nationalité américaine ;

Maître Georges Margue, avocat, demeurant à Luxembourg, 6, avenue A. München, de nationalité luxembourgeoise ;

Maître Roger Nothar, avocat, demeurant à Kopstal, 14, rue Schmitz, de nationalité luxembourgeoise ;

Monsieur Marc Mathekowitsch, Conseiller de Gouvernement 1ère classe, demeurant à Kehlen, 26, rue de Keispelt, de nationalité luxembourgeoise ;

Maître Georges Ravarani, avocat, demeurant à Luxembourg, 24, rue Funck-Brentano, de nationalité luxembourgeoise ;

Monsieur Paul Faber, Représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, demeurant à la Représentation Permanente à Strasbourg, 65, allée de la Robertsau, de nationalité luxembourgeoise ;

un membre luxembourgeois de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe — à désigner ultérieurement.

Le conseil d'administration désigne un secrétaire et un trésorier qui ne sont pas nécessairement membres du conseil d'administration.

Si un ou plusieurs membres du conseil d'administration décèdent ou se retirent, les membres restants désigneront les nouveaux administrateurs en observant les limites ci-avant décrites.

Le conseil d'administration peut aussi désigner des administrateurs supplémentaires, en dehors de l'hypothèse visée à l'alinéa précédent.

Sous réserve de ce qui a été dit relativement au représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe et du membre luxembourgeois de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe à faire partie du conseil d'administration, il sera statué sur le renouvellement ou non des mandats des autres administrateurs tous les trois ans, et pour la première fois en 1995.

Les membres luxembourgeois de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe statueront aussi tous les deux ans, et pour la première fois en 1994, sur le renouvellement ou non du mandat de leur collègue. Si ce dernier perd sa qualité de membre luxembourgeois de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en cours de mandat, il peut néanmoins l'achever.

CHAPITRE VI : POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article six. — Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'établissement d'utilité publique et pour effectuer tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans son objet. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'établissement d'utilité publique doit être atteint.

La mise en valeur du patrimoine devra toujours être conforme aux prescriptions régissant les biens des établissements d'utilité publique.

Le conseil d'administration représente l'établissement d'utilité publique judiciairement et extrajudiciairement.

Le conseil d'administration peut se faire assister d'un conseil scientifique dont il désigne les membres et fixe les attributions.

CHAPITRE VII : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article sept. — Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, mais au moins deux fois par an ou à la demande d'au moins deux de ses membres. Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président et, en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président ou l'administrateur le plus ancien.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié des administrateurs au moins sont présents. Les administrateurs absents peuvent donner par lettre, télégramme, tèle ou télécopie, mandat à l'un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du conseil d'administration,

sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un collègue.

Sauf pour les modifications des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont consignés dans un registre spécial et signés par les membres présents.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

CHAPITRE VIII : COMITÉ DE DIRECTION

Article huit. — Un comité de direction, nommé par le conseil d'administration et comprenant trois membres, dont au moins deux du conseil d'administration, s'occupera de la gestion courante de l'établissement d'utilité publique.

CHAPITRE IX : SIGNATURE

Article neuf. — L'établissement d'utilité publique est valablement engagé par la signature conjointe d'un membre du comité de direction et d'un administrateur qui n'auront cependant pas à justifier de leurs pouvoirs.

Le conseil d'administration peut également donner tous mandats pour une affaire déterminée à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés engageront l'établissement d'utilité publique dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

CHAPITRE X : EXERCICE SOCIAL

Article dix. — L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence ce jour même pour se terminer le trente et un décembre 1993.

CHAPITRE XI : COMPTES ANNUELS

Article onze. — La gestion de l'établissement d'utilité publique fera l'objet d'une comptabilité régulière.

À la fin de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant. Endéans les deux mois de la clôture de l'exercice, les comptes et les budgets seront communiqués au Gouvernement et publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

CHAPITRE XII : MODIFICATION DES STATUTS

Article douze. — Toute modification des statuts est arrêtée par le conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers, et soumise aux mêmes formalités que le présent acte.

CHAPITRE XIII : DISSOLUTION

Article treize. — En cas de dissolution de l'établissement d'utilité publique, pour quelque cause que ce soit, la liquidation en sera effectuée par les administrateurs alors en fonction.

Le patrimoine net restant sera transféré à un ou plusieurs établissements d'utilité publique ou à une ou plusieurs associations sans but lucratif dont l'objet et l'activité se rapprochent autant que possible de ceux du présent établissement d'utilité publique.

Dont acte.

Passé à Luxembourg.

Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le présent acte a été reçu pour les comparants sub 1.-, 3.- et 4.- en date du 25 juin 1992 et pour le comparant sub 2.- en date de ce jour.

Nous Jean,
par la grâce de Dieu,
Grand-Duc de Luxembourg,
Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique ;

Vu la déclaration faite par les fondateurs plus amplement qualifiés dans l'acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1992, en vue de créer un établissement d'utilité publique ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

ARRÊTONS :

Art. 1er.- La création de l'établissement d'utilité publique dénommé « INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DES DROITS DE L'HOMME », faisant l'objet de la déclaration reçue par acte du notaire Marc Elter du 30 juin 1992 est approuvée.

Art. 2.- Les statuts de l'établissement précité, arrêtés dans le même acte notarié, sont approuvés.

Art. 3.- Les prescriptions des articles 27 à 51 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique sont à observer.

Art. 4.- Les comptes et le budget sont à transmettre chaque année dans les deux mois de la clôture de l'exercice à Notre Ministre de la Justice.

Art. 5.- Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Château de Berg, le 3 septembre 1992
(s.) Jean

Le Ministre de la Justice,
signé: Marc Fischbach

Arrêté grand-ducal du 23 décembre 1992 désignant la Fondation Institut luxembourgeois des droits de l'homme comme organisme pouvant recevoir des dons en espèces fiscalement favorisés dans le chef des donateurs.

Nous Jean, par la grâce de Dieu,
Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu l'article 112, alinéa 1er, numéro 1 de la loi concernant l'impôt sur le revenu ;

Vu la demande présentée par la Fondation Institut luxembourgeois des droits de l'homme ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

ARRÊTONS :

Art. 1er. La Fondation Institut luxembourgeois des droits de l'homme, reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 3 septembre 1992, est désignée à partir de l'année d'imposition 1992 comme organisme pouvant recevoir des libéralités en espèces déductibles dans le chef des donateurs à titre de dépenses spéciales dans les limites fixées à l'article 109, alinéa 1er, numéro 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 3 de la même loi.

Art. 2. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Mémorial.

Le Ministre des Finances,
Jean-Claude Juncker

Château de Berg, le 23 décembre 1992.
Jean

Un programme stratégique pour le Marché Intérieur

Monsieur le Secrétaire d'État Georges Wohlfart a présidé la délégation luxembourgeoise au Conseil Marché Intérieur du 16 décembre 1993 à Bruxelles.

La Commission des CE a présenté aux ministres un programme stratégique qui fournira dans les mois à venir le cadre de l'action du Conseil en vue de garantir le bon fonctionnement du Marché Intérieur et le respect du droit communautaire dans les États membres. Dans ce contexte le Secrétaire d'État a insisté sur la nécessité d'adopter une approche pragmatique et empirique fondée sur une nécessaire proportionnalité en la matière.

Le Conseil des Ministres était également saisi du dossier concernant la brevetabilité des inventions biotechnologiques. La délégation luxembourgeoise a fait part sur ce point des préoccupations sérieuses qui ont été exprimées par la Chambre des Députés sur les risques que comporte cette matière sur le plan de l'éthique.

Le Conseil des Ministres a par ailleurs pris note de l'état actuel de la réalisation du Livre blanc et a discuté de deux dossiers concernant l'harmonisation en matière d'assurances.

Le Conseil a évoqué en outre les questions relatives à la société européenne, la société coopérative européenne, les métaux précieux, la mise sur le marché de l'emploi de substances et prépara-



Lors de la conférence de presse sur l'Institut luxembourgeois des Droits de l'Homme

tions dangereuses, les bateaux de plaisance, ainsi que les additifs alimentaires.

Le représentant de la Grèce a profité de cette dernière réunion du Conseil Marché Intérieur sous présidence belge pour remercier la présidence sortante du travail accompli au cours des derniers six mois.

Contrat avec S.A. Recyma

Le 16 décembre 1993, le ministre de l'Économie, Monsieur Robert Goebels, a signé avec la S.A. Recyma un contrat de location d'un ensemble de terrains situés à Sanem en vue de

l'aménagement du premier centre régional de recyclage et de déponie pour matériaux inertes.

Décès de M. Antall

Le Luxembourg fut représenté par la Présidente de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, aux funérailles du Premier Ministre de la République de Hongrie, Monsieur Jozsef Antall, qui ont eu lieu à Budapest le 18 décembre 1993 et auxquelles ont assisté des représentants officiels de nombreux pays européens, des États-Unis d'Amérique, ainsi que d'organisations et d'assemblées internationales.

Réunion des Présidents des Parlements de l'Union Européenne

Les Présidents des Assemblées parlementaires des pays Membres de l'Union européenne et du Parlement européen se sont rencontrés le 20 décembre 1993 à Bruxelles à l'invitation des Présidents du Parlement européen et de la Chambre des Représentants de Belgique.

Ils ont eu un échange de vues sur les chapitres et les deux déclarations du Traité (sur l'Union européenne) concernant la coopération entre les Parlements de la Communauté, la participation des Parlements nationaux, et le contrôle sur la législation communautaire.

Les Présidents ont exprimé la conviction que leurs Assemblées constituent un des moyens privilégiés pour faire

entendre la voix des citoyens — tout particulièrement en matière européenne — et qu'il faut éviter que des décisions essentielles pour ces derniers soient prises par les seuls organes exécutifs. Ils ont pris acte des premières améliorations en ce sens permettant ainsi une meilleure transparence pour les citoyens.

C'est pourquoi les Présidents des Parlements présents lors de cette rencontre envisageront, chacun pour ce qui le concerne avec son Parlement respectif, des mesures concrètes visant à renforcer la coordination entre Parlements sur les sujets d'actualité les plus importants afin de renforcer la légitimité démocratique et la transparence des processus européens en cours, et

le développement d'une Europe plus proche des citoyens.

Par ailleurs, les Présidents ont suivi avec intérêt l'évolution des négociations avec les pays candidats à l'Union européenne. Ils souhaitent que l'autorisation de ratification qui sera donnée par les Parlements nationaux et l'avis conforme qui sera donné par le Parlement européen soient précédés d'un débat parlementaire approfondi afin d'éclairer l'opinion publique sur les conditions et les enjeux de cet élargissement, ainsi que sur les travaux de la Conférence intergouvernementale envisagée pour 1996. Ils ont insisté pour que l'adhésion de nouveaux pays membres se traduise par un accroissement du rôle des Parlements dans l'Union européenne et de la légitimité démocratique de celle-ci.

Préoccupés par la situation économique et sociale difficile que traverse l'union européenne, les Présidents des Parlements lancent un appel aux gouvernements des États-membres pour que soient mises en œuvre dès maintenant – aux niveaux national et communautaire – des mesures favorisant l'emploi. Ayant pris acte de la publication du Livre Blanc de la Commission européenne sur la croissance et l'emploi ainsi que des conclusions du Conseil européen des 10 et 11 décembre, ils souhaitent que les Parlements nationaux et le Parlement européen assument un rôle actif dans la poursuite des travaux dans ce domaine. C'est pourquoi ils saluent positivement la proposition des Présidents Süssmuth, Seguin et Napolitano, visant à lancer une « initiative sociale européenne », afin de placer concrètement la lutte contre le chômage au cœur des politiques de l'Union. Ils souhaitent que les Parlements aient l'occasion d'examiner dans les formes appropriées à chaque Assemblée ces propositions.

À cet égard, a été exprimée la volonté de tout faire pour assurer la participation la plus large des citoyens des pays-membres de l'Union européenne aux prochaines élections pour le renouvellement du Parlement européen en juin 1994.

Afin que les Présidents des Parlements qui le souhaitent puissent avoir un dialogue sur ces questions et d'autres liées à l'actualité politique, ils ont estimé souhaitable que des réunions informelles de ce type puissent être organisées plus régulièrement, y compris, le cas échéant, avant des événements importants dans l'activité communautaire.

Ils espèrent vivement que tous leurs collègues Présidents des Parlements

de l'Union européenne seront en mesure de participer à ces rencontres.

* * *

Dans son intervention Mme Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, s'est félicitée des progrès accomplis par l'Union européenne sur le plan institutionnel, qui ont notamment abouti à la participation des parlements nationaux à la construction européenne.

De retour de Moscou, où elle a assisté au déroulement des élections législatives en qualité d'observateur, Mme la Présidente a constaté que les questions relatives au maintien de la paix sont, à ce stade, restées sans réponse, alors que pour les nouvelles démocraties de l'Est la croyance dans l'Union européenne représente la seule perspective d'une issue positive de la situation actuelle. La poursuite d'une politique active de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense semble donc s'imposer de toute urgence.

Accord Gouvernement – CEGEDEL

Le Gouvernement et la société de distribution d'électricité CEGEDEL ont signé le 20 décembre 1993 un accord concernant des actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la protection de l'environnement. L'accord en question comporte trois volets :

1. Energies renouvelables et cogénération

CEGEDEL confirme son engagement de contribuer à développer au Luxembourg la mise en valeur d'énergies nouvelles et renouvelables et à réaliser des projets dans le domaine de la cogénération. A titre d'exemple il y a lieu de citer des projets initiés avec l'Agence de l'Énergie (développement de la production hydraulique dans de petites centrales, mise en place de 2 installations photovoltaïques de 3 kW, station de mesure du potentiel de l'énergie éolienne dans le nord du pays), avec LUXENERGIE (cogénération dans le secteur tertiaire) et avec des industries intéressées à la production simultanée d'électricité et de chaleur pour leurs processus de fabrication.

2. Mise en souterrain des réseaux électriques

Une attention accrue sera portée à la mise en souterrain des réseaux basse et moyenne tension, et ceci notamment dans les localités et leurs environs. L'objectif poursuivi consiste à ne pas augmenter globalement le nombre de km des lignes aériennes de ces réseaux et à réduire progressivement la proportion des lignes aériennes.

3. Information du consommateur

CEGEDEL prendra différentes initiatives en vue d'informer les consommateurs sur les possibilités de réaliser des économies d'énergie, notamment dans le domaine des appareils domestiques et de l'éclairage. Ces initiatives comporteront des séances d'information à Heisdorf et à Schifflange, des publications afférentes, des consultations sur rendez-vous, des expositions et la réalisation de projets de démonstration.

Ces nouveaux services seront annoncés régulièrement dans la presse.

Le problème du tourisme des drogues

Les Ministres de la Justice de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg et le Ministre de l'Intérieur de la Belgique se sont réunis le 21 décembre 93 à Luxembourg.

Ils ont marqué leur accord concernant un arrangement d'échange d'informations policières dans la région frontalière Limbourg Sud, Belgique, Luxembourg afin de réaliser une approche concertée de la lutte contre le tourisme de drogues autour de l'axe Maastricht-Liège-Luxembourg.

Les parties se sont engagées à ce que :

- les autorités de police de la région Limbourg Sud transmettent aux autorités policières de Belgique et du Luxembourg toutes informations utiles se rapportant à des faits de trafic ou de consommation de drogues, ainsi qu'à des infractions liées à l'usage de stupéfiants qui sont constatés dans la région Limbourg Sud et qui concernent des résidents belges ou luxembourgeois.
- les autorités de police belges et luxembourgeoises informent les

autorités de police de la région Limbourg Sud des déclarations à charge qui ont été faites en Belgique et au Luxembourg par des personnes entendues en relation avec des délits de drogues ou des délits connexes.

Par ailleurs, les autorités de police peuvent s'accorder sur :

– la coordination d'actions policières,

- l'organisation d'actions communes,
- le rassemblement d'éléments de preuves,
- la mise en place ad hoc de structures d'équipes policières mixtes dans des affaires ayant un objectif commun.

En matière de coopération judiciaire, les Ministres ont pris connaissance

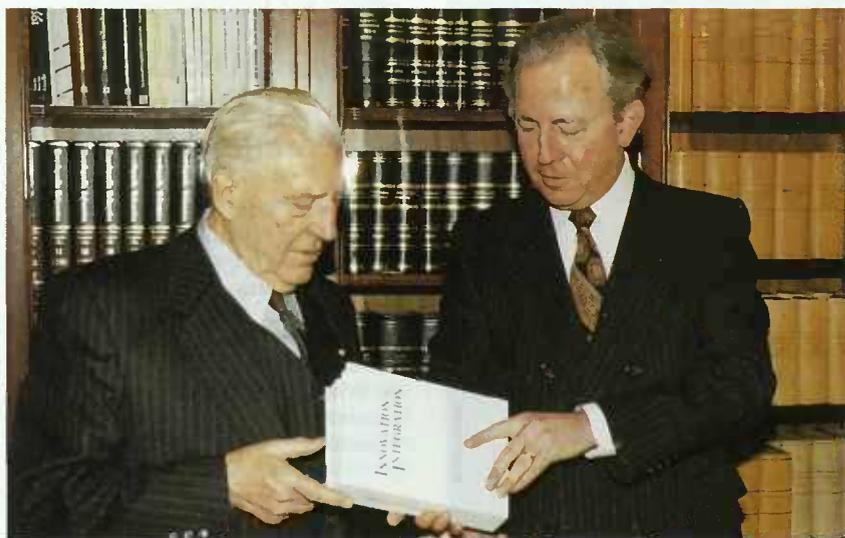
des progrès faits dans les travaux du groupe de travail dont le but est d'améliorer la coopération judiciaire et de simplifier la procédure de transmission des poursuites.

Les Ministres ont chargé le groupe de travail d'élargir ses travaux à d'autres domaines et formes de coopération judiciaire et policière, y compris la transmission directe des poursuites.

Fondation Pierre Werner



Lors de la présentation officielle de la Fondation Pierre Werner



A l'occasion du 80^e anniversaire du Ministre d'Etat honoraire Monsieur Pierre Werner, un livre lui est consacré et qui porte le titre „Innovation-Intégration”.

„Europae semper promovere unitatem” – so lautet das Motto einer Stiftung, die aus Anlaß des 80. Geburtstages von Ehrenstaatsminister Pierre Werner ins Leben gerufen wurde. Premierminister Jacques Santer, der dem Kuratorium (Conseil d'Administration) dieser Stiftung vorsteht, hat die nach dem Vater der europäischen Währungsunion benannte **Fondation Pierre Werner** am 22. Dezember 1993 offiziell vorgestellt.

Die Stiftung, die ihren Sitz in Luxemburg haben wird, ist eine gemeinnützige Einrichtung (établissement d'utilité publique). Ihre Ziele werden im zweiten Artikel der Satzung wie folgt beschrieben :

„La Fondation a pour objet de promouvoir et de pérenniser l'œuvre de l'homme d'État luxembourgeois Pierre Werner, ancien Président du Gouvernement et Ministre d'État honoraire du Grand-Duché de Luxembourg.

En s'inspirant des idéaux de Monsieur Pierre Werner, la Fondation pourra notamment soutenir tous projets de recherche, d'études, de conférences, de séminaires ayant trait à l'unification européenne, aux problèmes monétaires, à la démocratie ou aux droits de l'homme dans tous les pays du continent européen. Elle pourra encore soutenir tous projets d'ordre éducatif, culturel, économique ou politique ayant une importance significative pour le Grand-Duché, à l'exclusion de toute activité liée à des élections politiques.

Dans toutes ses activités, la Fondation accordera une priorité aux projets de jeunes luxembourgeois ou étrangers, ainsi qu'à des réalisations considérées comme étant bénéfiques à l'éducation des jeunes à la tolérance et à la vie en société multiculturelle.

Obwohl die Idee, eine solche Stiftung zu gründen, erst Anfang Oktober an Premierminister Jacques Santer herangetragen wurde, konnte sie dennoch vor dem 29. Dezember (dem Geburtstag von Herrn Pierre Werner) verwirklicht werden. „Dies ist nicht zuletzt das Verdienst der beiden jungen Menschen, die ich mit der Durchführung dieses Projektes beauftragt hatte“, so Premierminister Santer während der Pressekonferenz.

Am meisten erstaunt zeigte sich Premierminister Santer darüber, daß bis zur offiziellen Präsentation der Stiftung nichts an die Öffentlichkeit gelangt war. Deshalb sei er, so Santer weiter, „heute doppelt so froh, da er endlich einmal etwas ankündigen könne, was nicht jeder hier im Land ohnehin schon wisse.“

Premierminister Santer bedankte sich bei den beiden „chargés de mission“, die er mit der Verwirklichung des Projektes beauftragt hatte. Es sind Me.

Luc Frieden, Rechtsanwalt in Luxemburg, und Romain Kirt, Regierungssattaché im Staatsministerium und Mitherausgeber der Festschrift für Pierre Werner, die vor wenigen Tagen erschienen ist.

Luc Frieden und Romain Kirt waren sowohl mit der Ausarbeitung der Satzung als auch mit der „Fund-Raising-Mission“ beauftragt worden.

Dank einiger großzügiger Spenden von in Luxemburg ansässigen Banken und Firmen ist ein ansehnlicher Betrag zusammengekommen. Dieser Betrag ist das Basiskapital der Stiftung, das zu jedem Zeitpunkt durch Spenden und Schenkungen erhöht werden kann. Von den Zinsen, das dieses Grundkapital abwirft, werden die Projekte finanziert, welche die Fondation gemäß ihrer Satzung durchführen wird.

Romain Kirt, den Premierminister Santer dem Stiftungskuratorium als Kandidaten für den Posten des geschäftsführenden Direktors (Président du Comité exécutif) vorschlagen möchte, umriß dann kurz die „Entstehungsgeschichte“ der Fondation Pierre Werner und bedankte sich noch einmal für die ausgezeichnete Zusammenarbeit bei seinem Jugendfreund Luc Frieden, der ebenfalls dem Kuratorium der Stiftung angehören wird.

Neben Marie-Anne Werner und Charles Werner (ein Mitglied der Familie von Herrn Werner muß laut Satzung dem Kuratorium angehören), die zusammen mit Premierminister Santer, Luc Frieden und Romain Kirt als Gründer der Stiftung fungieren, gehören dem Kuratorium auch Ehrenhofmarschall Guy de Muysen, ABBL-Präsident Charles Ruppert, Legationsrat Nicolas Schmit, Botschafter a.D. Pierre Wurth sowie Professor Gilbert

Trausch an. Da die Satzung vorsieht, daß dem Kuratorium (Conseil d'Administration) bis zu 16 Mitglieder angehören dürfen, können weitere Personen von den jetzigen Kuratoriumsmitgliedern kooptiert werden.

Neben dem Kuratorium gibt es in der Stiftung ein zweites Organ, das sogenannte „Comité exécutif“, dem neben Romain Kirt, Christiane Schmit (Bankangestellte), Françoise Wolter (Historikerin), Maurice Molitor (Journalist), Alain de Muysen (Legationsattaché) und Paul Weimerskirch (Diplomingenieur) angehören werden.

Mit besonderem Nachdruck wies Romain Kirt dann darauf hin, daß die Fondation Pierre Werner „weder eine parteipolitische noch eine parteinahe Stiftung“ sei. Dies, so Kirt, würde schon die Zusammensetzung des Kuratoriums deutlich unterstreichen.

Über die für das Jahr 1994 geplanten Aktivitäten wollte Romain Kirt noch keine näheren Angaben machen, da das Comité exécutif noch nicht getagt hat, und keine der vorliegenden Vorschläge bisher diskutiert wurden. Kirt räumte allerdings ein, daß es eine ganze Reihe von guten Ideen gäbe, die im Laufe der nächsten Jahre verwirklicht werden sollen. Ferner wies er darauf hin, daß im Frühjahr eine Informationsbroschüre erscheinen würde, in der die Fondation Pierre Werner vorgestellt würde.

Im Anschluß an die Pressekonferenz wurde die Gründungsurkunde im Beisein von Me. Joseph Gloden, Notar in Grevenmacher, von den fünf Gründern unterschrieben und anschließend Herrn Pierre Werner, der sichtlich gerührt war, feierlich überreicht.



2 CD pour le Premier Ministre

Le 23 décembre 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État s'est vu remettre par une délégation des Solistes Européens Luxembourg, conduite par leur président et leur directeur musical, 2 CD intitulés « Bach et Mozart au Festival de Wiltz » et « Les Solistes Européens Luxembourg live à la Alten Oper in Frankfurt ».

Les deux CD sont remis à M. Jacques Santer

Assermentation des nouveaux bourgmestres



Aux mois de décembre 1993 et janvier 1994, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, a procédé à l'assermentation des bourgmestres nouvellement élus.

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc Jean à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année et du Nouvel An 1994

Léif Matbiirger,

D'Joër 1993 geet zu Enn. Et wor fir Lëtzebuerg e fridlecht Joër. Daat war nach lang nët iwwerall esou.

E puer honnert Kilometer fun eis èwech hu Fräiwëlleger vun eiser Arméi nokucken mussen, wéi den Haass Mënsche péngecht, verdreiwelt an dout mecht. Dës Gewalt widderhuelte sech a ville Länner vun der Welt.

Ech froë mech mat Iech, op d'Mënschen vergiës hun, datt se all zu Grond gin, wan se kee Respekt hun fir den aneren, egal wat en denkt, egal wat fir

eng Relioun e praktizéiert oder wat fir eng Hautfaarw en huet.

* * *

Ville Leit op der Welt, och an Europa, geet et manner gutt ewéi eis. Et as un de Biirger aus de reiche Länner, fir hinne wirtschaftlech a finanziell ze hëllefen. Wa mir nämlech ze vill égoïstesch alles fir eis selwer behale wëllen, kënnen dës Leit bei eis dat sichen kommen wat se doheem nët hun.

* * *

Heiheim zéien déi auslännesch Matbiirger an Frontalier'en, mat eis Lëtze-

buirger, fleisseg un engem Strang. Doderch hu mir et fäerdeg bruëcht, d'Lëtzebuirger Wirtschaft bis elo méi konkurrenzfähig ze halen, wéi dat bei eisen europäeschen Partner de Fall as.

Mä d'Beem wuessen nët an den Himmel. A well eis Wirtschaft op d'Ausland ugewisen as, kënn et och fir eis méi schwéier gin, Gidder a Servicen ofzesetzen. 1993 as et schons méi lues gängen.

* * *

Eis Kanner sin d'Zukunft vum Land. Dofir mussen mir hinnen eng gesond

Emwält hannerloossen. Mä mir hun awer och d'Flicht, eis nach méi em d'Erzierung vun hinnen ze këmmeren. Mir müssen se doheem unhalen, datt se hir Schoul eescht huelen an datt se sech méi héich qualifizieren, ewéi bis clo. D'Ufuerderungen op der Aarbechtsplatz vu muer sin méi grouss ewéi déi vu gësch.

Ech sin zu déifst getraff wann ech méindes an den Zeitungen liésen oder héieren, dat iwwert de Sonndeg besonnesch jong Leit mam Auto an den Doud gerannt sin, un Drogen gestuerwen sin oder sech d'Liéwe gehol hun.

Et as un eis Elteren, fir eise Kanner Liéwensfreed ze vermëttelen. 1994 as weltweit Joër vun der Famill. Ech hopen, datt mir zesummen déi Geléenheet notzen, fir iwwer eis Flichten an

der Famill nozedenken. Duerzo gehéiert och, datt mir eis Kanner ërem léieren, als responsabel Mënschen ze handelen: an dat vis-à-vis vun sech selwer, vis-à-vis vun hirer Famill, vis-à-vis vun allen Matbürger, och denen eeleren, déi hiirt derzou beigedroën hun, datt mir am September 1994 den 50ten Joresdag vun der Befreiung feiere kënnen.

D'Joër 1994 bréngt eis och Erausforderungen op europäischem Plang. Elo huet Lëtzebuerg d'Präsidentschaft vun der UEO, wat op en Neis beweist, datt eist Land e vollwärtige Partner an Europa as.

* * *

An dat neit Joër kënnen mir mat Optimismus kucken, wa mir eiser Devise

trei bleiwen: „Mir wëlle bleiwe wat mir sin“ dat heescht zesummen stoën, sériös schaffen a Verantwortung iwwerhuelen.

Je voudrais enfin m'adresser à tous les étrangers qui vivent et travaillent dans mon pays pour leur exprimer mes vœux chaleureux pour l'année nouvelle.

Léif Matbürger,

Iech all wënschen Ech, mat der Grande-Duchesse an eise Kanner schéi Feierdeg an e gutt a glécklecht neit Joër.

PS: „De Grand-Duc an d'Grande-Duchesse denke besonnesch un déi Leit, déi dës Deg durch Iwwerschwemmungen vill Schued hun.“

Allocution de Fin d'Année et du Nouvel An 1994 de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer

Méng léif Matbürger,

Eneits sti mir um Enn vun engem Joer a kucke mat Besuegnës oder beschter Erwaardung an dat neit Joer; muncherengem kënn dobei de Gedanken – Wéi d'Zäit vergeet!

Et as ewell schon fir déi 10. Kéier, wou ech als Staatsminister d'Eier hun e puer Gedanken zum Joereswiessel mat Iech auszutauschen an Iwerleeunge fir dat neit Joer ze maachen. Zéng Joer, eng kuerz Zeitspan am mënschleche Liewen an trotz allem watfir eng Emschichtung hun eise Kontinent an eist Land an der Period duerchgemat? Wien hätt doch geduecht, nach viru 4 Joer, am Juli 1989, wéi ech d'Regierungserklärung no de Chamberwale virgedroen hun, datt knapp 4 Méint méi spéit d'Berliner Mauer, de Symbol vum Kale Krich, ënner dem Drock vun der Populatioun zum Abreeche kéim, an domatten d'Enn vun der Ennerdréckung vu Milliounen Mënschen duerch eng totalitär Ideologie ubreeche géif?

Jo mir liewen an enger faszinierender Zäit.

Nei Demokratië sichen ënner schwierige Bedingungen hire Wee zou enger fräier, maartwirtschaftlecher Uerdnung. Nei Hoffnungen sin entstanen, nei Ängshten hu sech awer och breet gemat.

Eng joerzengtelaang Diktatur kann nët an engem Zäitraum vun e puer Joer ganz verschwannen; e generatiounelaange Prozess vun Emgestaltung as néideg, fir och an dese Länner vun Zentral- an Osteuropa eng definitiv Friddens- a Fräiheetsuerdning ze gin an ze erhalen. Mir all müssen duerzou beidroën, a sin opgeruff zu aktiver Matarbecht an Hëllef, fir datt dës Länner hir Assoziatioun an Integratioun an eis Gemeinschaft méiglech gemaach kréien. Enges musse mer eis bewosst sin: vun der Stabilitéit an der Sëcherheet an dese Länner hängt och op Dauer eis eege Sëcherheet of.

Muench een as erfieert iwwert daat, wat grad op den Aussegrenze vun Europa geschitt: mir schudderden a schummen eis, wa mer musse bal materliewen, ewéi Kanner a Leit an engem mäderesche Biirgerkrich duerch blanne Fanatismus ermuert gin, ouni datt mir eng Géigewier kënnen stellen. Mir si verwonnert a geschockt, wa mer Gewalt, Friëmenhaass a Rassismus op eneits opflackere gesin an enger Gesellschaft, vun deer mer gemengt haaten, si wier vun Toleranz a Pluralismus charakteriséiert.

E wäite Wee bleiwt nach zeréckzeleën, bis datt eise Kontinent sech stabiliséiert huet an duerch eng nei Friddensuerdning geséichert gëtt.

Am nächste Joer wärde mir hei zu Lëtzebuerg de 50. Joresdag vun eiser

Befreiung duerch eis alliéiert an amerikanesch Frënn commemorieren. Déi Kreizer an Davidsstären op deenen dausende vu Griewer um Hammer Kierfecht bleiwe fir eis e liewegt Memorial un déi jong Leit, déi aus der Friemd komm sin, – ouni datt et si jee-mols woussten, datt et Lëtzebuerg géif gin –, fir mam Affer vun hierem Liewen eis vun der Nazidiktatur ze befreien, vir datt mir haut a Fridden a Fräiheet kënnen liewen.

Fridden a Fräiheet sin och d'Fëllement, op deem eis europäesch Gemeinschaft opgebaut as; den Zement, deen eis Union zesummenhält as Solidaritéit tëschent alle Memberstaaten. Eis Gemeinschaft as nët nëmme eng Wirtschafts- a Währungsunion, déi d'Grondlaag vun eisem materielle Wuelstand duerstelle soll; si as virun allem eng Solidargemeinschaft, déi Wuelstand a sozial Gerechtigkeit, Fridden a Fräiheet garantéiere soll. Déi europäesch Staatsbiirgerschaft, déi duerch de Maastrichter Vertrag besigelt gouf, as den Ausdruck dovunner, datt d'Bierger aus deser Gemeinschaft enger gemeinsamer Zivilisatioun ugehéieren, déiselwech Aspiratiounen hun, gleichberechtigt Memberen a Partner vun derselwechter Communautéit sin.

Grad eist Land, als klengstent Partnerland an der grousser Gemeinschaft, ka sech nëmme iwwer dës Entwécklung

frëen. Mir kennen haut déi längste Friddensperiod an eiser nootzter Geschicht. Och dat as en acquis vun der europäescher Gemeinschaft, dee mir a kengem Moment ënnerschätzen dirfen – besonnesch wa mer wëssen, datt mir méi wéi eng Kéier de Spillball vun eise groussen Nopere woren.

Meng léif Matbierger,

Ech hu kurz déi Erausfuenderunge skizzéiert, déi vu bausse op eis zoukommen a wou mer nëmmen eng eenzeg Entwert hun, resolut op deem Wee weiderzegoën, deen eis Virgänger zënter deem leschte Krich opgezeechent hun. Lëtzebuerg – an dat weist eis d'Geschicht – kann nëmme gewonnen an enger grousser Gemeinschaft, ouni dobei brauche seng eegen Identitéit, um nationalen a kulturelle Plang, opzegin. Bien au contraire. Wa mer grouss Ännerungen an Transformationen um Weltplang feststellen, déi zou enger neier Weltarchitektur féiere sollen, da kënnen mer nët verkennen, datt och eist Land während deem leschte Joerzengt gewaltig Mutationen duerchgemat huet, wirtschaftlech Restrukturatiounen a soziologesch Emschichtungen, déi aus eisem Land e moderne Staat faconnéiert hun, deen awer séng mënschlech Dimensiounen nët verluer huet.

O, mir wësse wat fir eng deischer Wolleken um Himmel eropzéien. 17 Milliounen Leit – Fraën a Männer – gin et am Moment an Europa, déi keng Aarbecht hun; muer wärten et der 20 Milliounen sin; dee wirtschaftleche Wuesstum, deen ëleng nëmmen nei an dauerhaft Aarbechtsplaaze schaaf kann, as drastesch zréckgaangen. Eng nei industriell Revolutioun an de rasanten technësche Fortschritt bréngen déifgreifend Verännerungen, vis-à-vis vun deenen eis Gesellschaft et schwéier huet, sèch unzepassen; nei Industrielänner erwächen an tretien a Konkurrenz op eisen eegene Märt; Europa verléiert Terrain um Weltmarkt, eis Innovationskraaft léisst no, dobei wësse mer, datt mer eng Bevölkerung hun, déi manner séier wüsst, an ëmmer méi vereelt, ouni datt genügend jong Leit eropwuessen, fir den Ausgleich ze maachen.

Mir gesin ronderëm eis waat fir eng onpopulär, aschneidend a restriktiv

Massnamen d'Regierungen aus den Nopeschlänner huelen, fir Uerdnung an d'Haus ze bréngen, während eis Wuelstandsindikatoren nach bis viru kurzem Rekorde verzeechend hun. An da musse mer eis all wuel déi Fro stellen – ka Lëtzebuerg nach eng Insel vu Wuelstand, Rou a Stabilitéit bleiwen an engem Mier, wou d'Wellen héich gin a Stiirm ausgeléist gin? Och mir verspiiren a leschter Zäit, datt e raue Wand eis an d'Gesicht bléist.

D'Experienze vun der Vergaangeneheet, de gesonde Mënscheverstand, deen eis Lëtzebuurger karakteriséiert, hu bewisen, datt mir et ëmmer verstaan hun, mat esou Situatiounen eens ze gin, a mir wossten ëmmer, datt och eis Grenze gesaat sin, déi mir nët iwerschreite kënnen ouni d'Zoukonft vum Land an déi vun eise Kanner a Kandskanner ze hypothekéieren. Haut a muer wärte mer erëm eng Kéier méi, Fouss bei Mool hale mussen an eis op daat besënnen, wat d'Stärkt oder den Atout vun eisem Erfollech ëmmer wor a bleiwe wärt: eis Solidaritéit ënner Beweis stellen. Villäicht hu mer an deene leschte Joeren eis zevill zouginn a vum Staat eng Zort Kaskoversécherung fir all Bereicher verlaangt. D'Erneuerung vun eisem Gesellschaftsmodell erfuert awer vun eis all eng manner passiv, mee méi eng staark aktiv Solidaritéit.

Solidaritéit mat all deenen, déi trotz eiser fortschrittlicher Sozialgesetzgebung aus irgendeinem Grond un de Rand vun eiser Gesellschaft gestouss sin, an enger sozialer Ausgrenzung ausgesaat sin, déi zur Vereelendung féiert.

Solidaritéit mat de Refugieën aus Ex-Jugoslawien, déi ënner onmenschleche Bedingungen hirt Land musse verlossen a bei ons e waarmen Accueil sichen.

Solidaritéit mat den Auslänner, besonnesch de Friemaarbechter, déi en direkte Bäitrag zu eisem eegene Wuelstand leeschten a sech an eis Gesellschaft integréiere wëllen.

Solidaritéit mat deenen, déi eng Aarbecht hun an deenen, déi op Sich no enger sécherer Aarbechtsplaz sin.

Solidaritéit tëschent de Generatiounen, tëschent Jonk an Aal; nei a wäitreechend Problemer stelle sèch do-

duerch, datt an eiser Gesellschaft d'Gleichgewicht gestéiert gët.

Mee Solidaritéit awer och a virun allem an der Famill, an deem partnerschaftlechen Zesummeliwen tëschent Mann a Fra. D'Joer 1994 as vun der UNO als Internationalt Joer vun der Famill proklaméiert gin. Et soll eis all sensibiliséieren, nozedenken iwwer d'Roll an d'Aufgab vun der Famill als Zell vun eiser Gemeinschaft, iwwer d'Bedeutung vun der Famill an der heiteger Gesellschaft.

Solidaritéit schliesslech iwwer eis Grenzen eraus, tëschent reichen an aarme Regiounen, tëschent den Industriegesellschaften an den Entwicklungslänner an der Drëtter Welt, déi nach daks un Honger, Misär, Krich leiden an esouguer fir d'Iwwerlieue kämpfen.

Ech sin iwerzeegt, wa mer dës allgemeng Reegele behäerzen, wa mer léieren, heiansdo iwwer eisen eegene Schied ze sprangen a versichen, méi staark zesammenzemaal an e weening méi zesammenzërckelen, da brauch et ons nët baang ze sin fir d'Zoukonft.

Duerfir brauche mer Kraaft a Mut; da kënnen mer mat Vertrauen an d'neit Joer goën. Dat wënschen ech lech, vu ganzem Härzen, an datt mer all déi gudd Virsätz, déi mer op Sylvester eis virhuelen, och duerchhaalen an datt eis Wënsch sech och verwirklechen.

Mir hun och haut den Owend bestëmmt e Gedanken un déi vill Leit, déi ënner dem Héichwaasser ze leiden haten an nach hun. Hinne wënschen ech vun Härzen, datt si déi schwéier Stonnen an Deeg esou bal wéi méiglech vergiesse kënnen.

Meng léif Matbierger,

Erlaabt mer, datt ech an Ärem Numm och haut den Owend, mat déiwem Respekt eisem Grand-Duc Jean, der Grande-Duchesse Joséphine Charlotte an Hirer ganzer schéiner Familjen dat Allerbescht fir 1994 wënschen, eng gudd Gesondheet a vill Freed a Satisfaktioun an der Erfëllung vun Hirer eierewärter Missioun, am Dëngscht vun eisem Land.

Prost Neijoer!

...the

...the

...the

THE

...the

THE

...the

...the

Livre blanc de la Commission des Communautés européennes

Contribution du Gouvernement luxembourgeois au Livre blanc de la Commission des Communautés européennes publié sous le titre « Croissance, compétitivité, emploi : les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle »

Le Conseil européen de Copenhague a retenu un certain nombre d'orientations sur la base du Rapport introductif « Orientations pour le renouveau économique de l'Europe » qui lui a été présenté par le Président Delors. Il a invité la Commission à présenter au Conseil européen qui se réunira en décembre 1993 un Livre blanc sur la stratégie à moyen terme en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi. Les conclusions retiennent également que « les États membres proposeront à la Commission, avant le 1^{er} septembre, des éléments spécifiques susceptibles d'être inclus dans cette initiative ». Il s'agit d'élaborer une stratégie qui – couvrant le court terme comme le moyen/long terme – permettra à la Communauté de sortir de l'actuelle récession et de renouer avec une croissance créatrice d'emplois. La croissance sans création d'emploi (« jobless growth ») est une menace réelle pour l'économie européenne. C'est pour cette raison que la relance économique n'est pas à elle seule une solution pour réduire sensiblement le chômage qui frappe près de 18 millions d'Européens.

Les « Orientations pour le renouveau économique de l'Europe » présentées par le Président de la Commission aux chefs d'État et de Gouvernement réunis à Copenhague énoncent, d'un côté, un certain nombre d'actions prioritaires, et formulent, de l'autre côté, quelques éléments d'analyse qui illustrent certaines faiblesses structurelles de l'économie européenne par rapport à ses principaux concurrents.

La contribution du Gouvernement luxembourgeois, après avoir fourni quelques indications sur l'évolution économique du Luxembourg, présente des éléments de réflexion sur les « orientations pour le renouveau économique de l'Europe ». Il est certain que la crédibilité de la construction européenne dans nos opinions publiques dépend largement de la capacité de la Communauté et de ses États membres de redonner confiance aux

acteurs économiques et surtout de réduire le chômage.

1. Croissance, compétitivité, emploi : la situation du Luxembourg.

Le document du Président Delors met en évidence des tendances lourdes qui caractérisent l'évolution économique de la Communauté dans son ensemble. Les situations économiques et sociales dans les douze États membres, voire celles au sein même des États membres, sont souvent très différenciées. Les disparités en termes de croissance et d'emploi sont considérables d'un pays à l'autre, mais aussi d'une région à l'autre. Ces spécificités qui sont déjà prises en compte dans les différentes politiques communautaires ne peuvent pas être négligées dans l'élaboration d'une stratégie qui vise à redonner à l'Europe communautaire un nouvel élan économique.

Globalement l'économie luxembourgeoise a connu ces dernières années une évolution sensiblement différente par rapport à l'économie communautaire dans son ensemble. Ceci est d'abord vrai pour l'emploi. C'est ainsi que l'emploi intérieur a augmenté, entre 1989 et 1993, de 11,4 %. Le taux du chômage est passé, pendant la même période, de 1,4 % à 2 %. Étant donné que le secteur industriel a perdu 2,5 % de ses effectifs, la croissance de l'emploi est essentiellement due au secteur des services marchands (+ 14,3 %). Cette tendance se retrouve dans pratiquement tous les pays européens mais elle a été particulièrement forte et rapide au Luxembourg de sorte que la perte des emplois industriels a été plus que compensée par la création d'emplois tertiaires. L'économie luxembourgeoise qui a été créatrice d'emplois, a vu le nombre des travailleurs frontaliers fortement augmenter pendant la période indiquée (+ 84 %). Elle a ainsi eu un impact positif sur les régions avoisinantes particulièrement frappées par le chômage.

Une des données essentielles qui est en même temps la plus préoccupante au

niveau communautaire est le faible contenu « emploi » de la croissance. C'est ainsi que, selon le tableau présenté par le Président Delors, le contenu « emploi » de la croissance a été nettement plus élevé aux États-Unis que dans la Communauté européenne, pour les périodes présentées, à savoir 1974 à 1982 et 1982 à 1990. Cette donnée importante ne fournit évidemment aucune information sur la qualité et la qualification des emplois créés.

L'analyse des chiffres pour le Luxembourg révèle que pour les périodes 1982 à 1990 et 1990 à 1992, la croissance de l'économie luxembourgeoise a été nettement plus forte que la moyenne communautaire. Le contenu « emploi » de la croissance a également été supérieur à celui de la Communauté européenne dans son ensemble. Ceci est notamment dû au rôle dynamique joué par le secteur des services marchands. Au Luxembourg la part des services dans la valeur ajoutée a été supérieure à la moyenne communautaire (52,6 % en 1992). Depuis 1989, on constate également que la part que les services marchands détiennent dans l'emploi a dépassé celle que ces derniers détiennent dans la valeur ajoutée. En faisant abstraction de certaines difficultés statistiques, on peut assumer que la productivité des services a été inférieure à celle du reste de l'économie pendant cette période.

En ce qui concerne la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, dont le degré d'ouverture est la plus forte de tous les États membres de la Communauté, la réponse doit être nuancée. Si la balance commerciale s'est régulièrement détériorée depuis 1975, cette évolution s'explique par deux phénomènes majeurs : une certaine désindustrialisation due à la réduction constante de la production sidérurgique exportée à près de 100 % ; la tertiarisation de l'économie créant une augmentation forte des importations. L'excédent considérable au niveau de la balance des services contribue ainsi

à un surplus important au niveau de la balance des paiements. Au niveau du coût horaire de la main d'œuvre qui est un élément parmi d'autres de la compétitivité industrielle, le Luxembourg se situe évidemment dans le groupe des pays communautaires dont les coûts sont les plus élevés. Il ne se trouve néanmoins qu'au 5e rang.

Il faut noter que cette situation relativement favorable s'explique par le fait que l'impact des cotisations de sécurité sociale est plus faible que dans la plupart des autres pays de la Communauté. La contribution globale de l'État aux recettes courantes de la sécurité sociale atteint 39 %. Celle-ci n'est que de 27,8 % en moyenne pour l'Europe des douze.

Ces quelques données montrent que sur différents plans l'économie luxembourgeoise se différencie assez nettement des « tendances lourdes » relevées par le Président de la Commission. Le Gouvernement luxembourgeois ne néglige pourtant nullement les fragilités auxquelles est exposée une économie très ouverte et de petite dimension. On constate d'ailleurs depuis plusieurs mois une certaine augmentation des demandeurs d'emplois. L'économie luxembourgeoise a fait face à une désindustrialisation dont les effets ont pu être atténués par le développement du secteur tertiaire et par une politique active en matière d'implantation et de création de nouvelles activités. Il est évident que la situation économique relativement favorable dont bénéficie actuellement le Luxembourg dépend, à plus long terme, très largement de la capacité de la Communauté de renouer avec une croissance plus forte et davantage créatrice d'emplois. Étant donné que les exportations luxembourgeoises se concentrent à hauteur de 90 % sur le marché communautaire, notre pays est particulièrement attaché à la stabilité monétaire. Dans cette optique la réalisation de l'Union économique et monétaire comportant la création d'une monnaie européenne unique doit rester un objectif essentiel. Les modalités de sa réalisation qui sont inscrites dans le Traité sur l'Union européenne devront être respectées. L'instabilité monétaire n'affaiblira pas seulement la Communauté dans son ensemble face à ses principaux concurrents internationaux, elle finira par menacer le bon fonctionnement du marché intérieur. Il s'agit là d'une des grandes réalisations communautaires des dernières années qui a largement contribué à la redynamisation dont a profité l'économie de la Communauté pendant la seconde moitié des années 80. Aussi convient-il de parachever la réalisation du marché intérieur et d'en examiner régulièrement le fonctionnement correct.

2. Orientations pour le renouveau économique de l'Europe : éléments de réflexion

Conformément aux conclusions du Conseil européen de Copenhague, il s'agit de fournir quelques éléments de réflexion sur l'élaboration d'une stratégie communautaire en faveur de la croissance, d'un renforcement de la compétitivité et de l'emploi. Pour le Gouvernement luxembourgeois, il est important que cette stratégie que la Commission entend développer dans le Livre blanc s'appuie sur les grands objectifs du Traité sur l'Union européenne. Mettre en doute les engagements, tout particulièrement en matière d'Union économique et monétaire, conduirait fatalement à une plus grande incertitude sur l'avenir économique et monétaire et menacerait ainsi la reprise de l'activité et le retour à une plus grande stabilité, notamment sur le plan monétaire. La mise en œuvre intégrale du Traité de Maastricht est à cet égard essentielle. Il s'agit en effet de reconstituer la confiance sans laquelle l'économie européenne ne connaîtra pas une relance suffisamment forte de la croissance.

Le Gouvernement luxembourgeois est également conscient du fait que la seule croissance ne permettra pas de réduire sensiblement et suffisamment rapidement le chômage. En effet, les économies européennes se trouvent dans une profonde crise d'ajustement. L'organisation industrielle est en train de changer profondément. Le processus de « re-engineering » dans lequel sont engagées la plupart des entreprises européennes, notamment les plus importantes, est dicté, d'un côté, par la révolution technologique et de l'autre côté, par les nouvelles conditions concurrentielles qu'impose la mondialisation de l'économie. Il en résulte une augmentation de la productivité et en même temps une réduction sensible des effectifs, tout particulièrement dans l'industrie. Ce processus de restructuration globale qui touche pratiquement tous les secteurs industriels semble inévitable dans le contexte économique international si l'Europe ne veut pas s'engager définitivement sur la voie du déclin économique face à ses principaux concurrents.

Il faut donc réfléchir sur la question comment les pays européens pourront sortir de cette crise d'ajustement en renforçant à la fois leur compétitivité, en relançant la création d'emplois et en sauvegardant le modèle social propre à l'Europe. Le Gouvernement luxembourgeois n'est pas d'avis que la remise en cause de ce modèle social fondé sur la sécurité et la protection sociale ainsi que sur une certaine conception du progrès économique et social permette

de redresser durablement la situation économique et l'emploi dans la Communauté.

À cet égard il faut rappeler l'article 2 du Traité sur l'Union européenne qui retient que « la Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et d'une Union économique et monétaire, et par la mise en œuvre des politiques ou des actions communes visées aux articles 3 et 3A, de promouvoir un développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement, un haut degré de convergence des performances économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les États membres. »

L'adhésion des citoyens à la construction européenne a résulté également de la capacité de celle-ci de poursuivre avec succès ces objectifs et de contribuer activement au progrès économique et social. Il ne peut donc pas être question de mettre entre parenthèses les objectifs sociaux de la construction européenne.

Le Gouvernement luxembourgeois attache une importance particulière au dialogue social et à la consultation des partenaires sociaux. Le dialogue social est tout particulièrement important en cette période où certains ajustements sont inévitables. L'Accord sur la Politique sociale conclu à Maastricht présente notamment sur le plan de la concertation entre partenaires sociaux des possibilités qu'il faut pleinement exploiter sur le plan communautaire.

Il apparaît que le renforcement de la compétitivité de l'économie européenne, sans lequel le modèle social européen risquera évidemment de s'éroder, nécessite certains ajustements.

Le monde du travail traverse des mutations profondes qui ne peuvent évidemment pas être ignorées. Il s'agit de véritables transformations sociales qui auront un impact considérable sur toute l'organisation de nos sociétés. La lutte contre le chômage et la relance de l'emploi ne peut donc pas se limiter à la seule sphère économique, elle doit englober les différents aspects de la vie sociale tout comme elle devra prendre en compte l'évolution technologique.

Dans cette perspective, le Gouvernement luxembourgeois peut approuver les grandes orientations pour le renouveau économique de l'Europe présentées par le Président Delors au Conseil européen de Copenhague.

● **Une Communauté ouverte et solidaire dans le monde.**

Une dérive protectionniste de la Communauté aboutirait très rapidement à un affaiblissement de la compétitivité et par là de l'emploi. La Communauté, première puissance commerciale, a donc intérêt au développement des échanges avec toutes les parties du monde et notamment celles qui connaissent actuellement une expansion économique particulièrement vigoureuse. Dans cette optique la conclusion rapide de l'Uruguay Round et le renforcement de multilatéralisme sont importants. Il faut évidemment mieux prendre en compte les aspects sociaux et la protection de l'environnement. La Communauté devrait jouer à cet égard, notamment dans le cadre des différents accords qu'elle conclut, un rôle encore plus actif en soutenant les efforts dans ces secteurs.

L'introduction d'une clause sociale fondée sur certaines conventions de l'OIT ainsi que d'une clause relative à la protection de l'environnement dans les règles du GATT devrait faire l'objet d'une future négociation commerciale internationale. De telles clauses sont par exemple négociées dans le cadre de l'accord de libre échange entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada. Il faut évidemment veiller à ce qu'elles ne deviennent des mesures protectionnistes contre les pays en développement. De même, un système international ouvert des échanges a également besoin d'une plus grande stabilité monétaire à l'échelle internationale.

Le développement accéléré de l'Europe centrale et orientale représente une chance réelle pour l'économie communautaire. Elle peut y trouver des débouchés nouveaux à condition que ces pays s'intègrent suffisamment vite dans le système économique international. L'ouverture de nos marchés dont la mise en oeuvre accélérée a été décidée par le Conseil européen est une condition nécessaire. La croissance pourra repartir en Europe grâce au développement de cette partie du continent.

● **Recherche et développement et politique industrielle.**

Une des causes à l'origine de l'affaiblissement de la compétitivité de l'économie européenne réside dans sa moindre valorisation de la recherche et du développement et de sa maîtrise plus faible des nouvelles technologies et procédés de production. Le déficit de la balance commerciale communautaire en matière de technologies de l'information n'a cessé d'augmenter. Les programmes communautaires tels que ESPRIT n'ont pas corrigé cette évolu-

tion qui a vu en dix ans le déficit se multiplier par cinq. Si la question de l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi reste posée, les différentes études qui ont été effectuées à ce sujet fournissent deux éléments de réponse :

- les entreprises n'ayant pas recouru aux nouvelles technologies ont globalement été plus destructrices d'emplois que celles qui se sont modernisées ;
- l'introduction des nouvelles technologies a entraîné des transformations structurelles au niveau de l'organisation du travail et des qualifications. L'Europe a eu des difficultés à s'adapter à ces transformations du mode de production.

Quelques éléments de réflexion :

- Réévaluer la politique communautaire en matière de recherche et de développement et la réorienter en vue de faciliter et d'accélérer l'adaptation du système productif ;
- Mettre l'accent sur le développement des nouvelles technologies qui seront au coeur de la restructuration du système productif ;
- Exploiter pleinement, à l'échelle européenne, les possibilités d'une politique industrielle axée davantage sur le développement de produits et de technologies avancés. Il s'agit de créer un environnement plus favorable à de tels développements ;
- Améliorer le réseau d'infrastructures et de télécommunications.

Le Traité sur l'Union européenne, dans son article 129B, prévoit que la Communauté « contribue à l'établissement et au développement de réseaux transeuropéens dans les secteurs des infrastructures du transport, des télécommunications et de l'énergie ». Le Fonds de cohésion a un rôle à jouer à cet égard. Le Conseil européen d'Edimbourg a décidé l'affectation de moyens financiers à la réalisation de cet objectif. Le Gouvernement luxembourgeois est favorable aux idées exprimées à ce sujet par le Président de la Commission. Il faut également étudier dans quelle mesure les pays d'Europe centrale et orientale dont les infrastructures de communication sont sous-développées peuvent bénéficier d'un soutien accru. Les besoins y sont considérables à cet égard.

● **La création de nouvelles activités.**

La « révolution technologique » évoquée par le Président Delors présente des opportunités pour la création de nouvelles activités. Le secteur lié à la protection de l'environnement représente un potentiel réel qu'il faut développer. Il s'agit également de favoriser par un cadre fiscal et des moyens de

financement appropriés (capital à risque) la création de nouvelles activités. Un allègement des charges fiscales et sociales permettrait d'encourager la création de nouvelles entreprises, notamment par de jeunes diplômés. D'autre part, les activités transfrontalières des entreprises se heurtent encore trop souvent à toute sorte de barrières et de difficultés administratives et autres qu'il s'agit de démonter.

Compte tenu du recentrage au niveau des grandes entreprises industrielles, le travail indépendant devra jouer un rôle accru. Les PME méritent à cet égard une attention particulière. Elles ont été par le passé créatrices nettes d'emploi. Il faut maintenir cette dynamique. Le marché intérieur doit encore davantage prendre en compte les problèmes particuliers des PME. Il existe d'ailleurs une disposition qui exige que chaque mesure communautaire soit évaluée en fonction de l'impact qu'elle pourra avoir sur le développement des PME. Il serait recommandé dans ce contexte que la fiche d'impact qui accompagne les projets de textes communautaires susceptible d'affecter l'organisation, l'emploi et la rentabilité des entreprises et plus particulièrement les PME soit dûment élaborée. Par ailleurs, les programmes communautaires en faveur des PME, visant leur insertion dans le marché unique et à renforcer leur compétitivité à partir du double objectif d'information et de coopération, doivent être renforcés.

Il s'agit également d'encourager la création d'activités de services, par exemple dans les secteurs social, culturel, de santé, ... en encourageant notamment la création d'emplois au niveau de services dits « de proximité ». Ces services répondent à de réels besoins qui sont insuffisamment pris en compte. Cette catégorie d'emplois nécessite évidemment différents types d'organisation du travail et une plus grande flexibilité.

● **Ajustements sur le marché du travail.**

Les problèmes de compétitivités et d'emplois sont souvent trop exclusivement réduits à une seule question : l'inflexibilité du marché du travail européen et tout particulièrement le niveau trop élevé du coût du travail.

Il est certain que les emplois les moins qualifiés sont les plus exposés à la concurrence internationale de la part des pays à bas salaires. Il faut admettre que cette situation va perdurer et que des emplois peu qualifiés vont continuer à disparaître, notamment dans l'industrie. Alléger le coût du travail en fiscalisant davantage certaines charges sociales peut freiner cette évolution.

L'Europe doit s'adapter à une nouvelle division internationale du travail et en tirer profit par une meilleure valorisation de ses atouts dont en priorité la mise en valeur de ses ressources humaines.

La flexibilité n'est pas obligatoirement synonyme de remise en cause d'acquis sociaux. Elle peut aussi répondre à de nouvelles demandes sociales en matière d'organisation du travail, de répartition entre le travail d'une part, le temps libre, les activités sociales, culturelles, familiales ou éducatives, d'autre part.

Les modèles sociaux n'évoluent pas assez vite ce qui fait que la perte de l'emploi équivaut pour un nombre accru de personnes à une forme d'exclusion sociale. On ne peut pas négliger dans ce contexte que la part du chômage de longue durée dans le chômage totale est largement plus élevée dans la Communauté (45.8 %). Il est évidemment une des causes de l'exclusion sociale et d'une nouvelle marginalisation. Ces problèmes ne peuvent pas être ignorés car ils créent de nouvelles tensions politiques et des risques de rupture sociale. Vouloir simplement transposer des modèles extra-européens, notamment, américains et asiatiques, est illusoire. Les sociétés européennes et américaine sont très différentes à de nombreux égards. Il faut que l'Europe développe des modèles originaux compatibles avec ses traditions sociales. Si le plein emploi n'est plus, comme cela paraît certain même à plus long terme, une résultante d'une économie en croissance, il faut que la société invente des formes d'organisation qui assurent à chaque citoyen sa dignité, son utilité sociale et un revenu approprié. La paupérisation de toute une couche de la population n'est certainement pas une solution.

La réponse de la Communauté à la crise de l'emploi ne peut résider dans la création d'emplois peu durables et n'ayant qu'un faible contenu qualitatif. Cette évolution préoccupe d'ailleurs au premier chef les responsables américains qui s'inquiètent de la disparition d'emplois qualifiés et bien rémunérés au profit d'emplois précaires et mal payés. La structure de l'emploi reflète aussi la compétitivité d'une économie.

Dans « The Competitive Advantage of Nations » le professeur américain Michael Porter note : « It is high-productivity jobs, not just any jobs, that translate into high national income ... The pursuit of competitiveness defined as a trade surplus, a cheap currency or low unit labor costs contains many traps and pitfalls. » Les pays de la Communauté disposent de nombreux res-

sorts pour retrouver une compétitivité assurant le maintien d'un certain modèle social qui, en même temps, a toujours été un atout pour le développement économique et la cohésion sociale.

L'OCDE, dans son Rapport intérimaire sur l'emploi et le chômage évoque la question des « structures salariales » : « Ceux qui risquent le plus d'être victimes du changement technologique, des modifications des échanges et des délocalisations de la production sont les moins qualifiés ou ceux dont les compétences sont trop étroites. La tendance naturelle, en l'absence de mesures, de forces sociales ou d'institutions qui y fassent obstacle, est que les différentiels de salaires reflètent la baisse de la demande de main-d'œuvre non qualifiée et l'accroissement de la demande de main-d'œuvre qualifiée. Cette évolution — que l'on a observée aux Etats-Unis — ralentit le processus de perte d'emplois pour les travailleurs non qualifiés, mais on risque alors d'élargir le groupe des « travailleurs pauvres », et, à la limite, d'inciter un grand nombre de travailleurs à devenir inactifs. »

La notion de partage du travail disponible, soit par une réduction du temps de travail, le développement de nouvelles formes de travail comme le temps partiel, les contrats à durée déterminée, l'interruption de carrières pour des motifs familiaux ou éducatifs, est à l'ordre du jour. Le développement des services qui ont été jusqu'à présent créateurs d'emplois s'accompagne par une gestion plus flexible du temps de travail ce qui permet souvent une amélioration des performances. Mais comment encourager ces formes de travail tout en évitant une précarisation du travail qui aurait à terme un impact négatif sur la productivité et par là sur la compétitivité qu'il s'agit précisément d'améliorer ? La précarité n'est pas seulement une forme de marginalisation sociale, elle suscite aussi la démotivation à un moment où les ressources humaines bien formées et motivées sont un des atouts d'une entreprise compétitive.

Un effort particulier doit être fait pour permettre à certaines catégories de travailleurs particulièrement frappés par le chômage de longue durée à réintégrer le marché du travail. Il s'agit par exemple des travailleurs d'un certain âge, souvent peu qualifiés mais pas exclusivement, des jeunes sans expérience et peut-être sans qualification bien précise. Il faut encourager les entreprises par certaines mesures d'allègement des charges à employer ces travailleurs menacés par une marginalisation sur le marché du travail.

Dans cette phase d'ajustements et de mauvaise conjoncture, le partage du travail peut également se poser sous la forme de « l'économie de partage », concept développé par l'économiste américain Martin Weitzman. Au lieu d'avoir des salaires fixes qui peuvent, notamment dans cette période être créateurs de chômage, il faudrait établir une liaison forte entre les rémunérations des travailleurs et les résultats de l'entreprise à laquelle ils appartiennent. Ce système existe dans une certaine mesure au Japon où le système des bonus est largement répandu et où l'emploi, surtout dans les grandes firmes, est encore pratiquement garanti.

Cette idée peut être une alternative aux licenciements collectifs. De même, en période de difficultés conjoncturelles et de restructuration, la négociation de réductions de salaires temporaires permettant d'éviter des licenciements est envisageable.

Il semble inévitable que dans le contexte économique actuel, une certaine modération salariale s'impose.

Il ne faut pourtant pas négliger le fait que la crise à laquelle est confrontée l'économie européenne comporte aussi une faiblesse de la demande qu'il ne s'agit pas d'aggraver encore. Dans certains cas des allègements des charges devront sûrement être envisagés dans la mesure où il apparaît qu'ils peuvent entraîner des créations d'emplois.

Ces approches pour être efficaces, socialement et économiquement, supposent un dialogue social et une concertation active entre partenaires sociaux. L'approche contractuelle aux différents niveaux, communautaire, national et entreprise, doit se concentrer prioritairement sur l'amélioration de l'emploi. Une lutte plus efficace contre le chômage exige une plus grande solidarité sociale mais les chômeurs sont peu ou pas du tout représentés. Les chefs d'entreprise doivent également faire preuve d'une plus grande responsabilité à l'égard du maintien de l'emploi en recourant moins exclusivement aux pratiques du licenciement. C'est ainsi que les entreprises devraient jouer davantage sur la flexibilité interne.

S'il n'y a certainement pas de remède miracle capable de retourner rapidement la courbe du chômage, une mobilisation de tous les acteurs économiques et sociaux est nécessaire. La menace d'un chômage endémique rend certains changements de comportement indispensables.

● **Formation, qualification et système éducatif.**

L'adaptation aux changements structurels en cours nécessite une meilleure formation, une qualification plus élevée et un système éducatif répondant à ces nouveaux besoins.

La mise en valeur des ressources humaines et l'investissement dans le capital humain restent des objectifs prioritaires. Il est néanmoins inquiétant de voir que le chômage ne frappe pas seulement les travailleurs non-qualifiés. Il y a de plus en plus de cadres au chômage, victimes de ce « re-engineering » des entreprises qui amène la suppression de nombreuses fonctions intermédiaires. De plus en plus de jeunes diplômés ont des difficultés à trouver un emploi sur un marché de l'emploi détérioré. La formation et la qualification sont sans aucun doute des atouts, voire des nécessités mais elles sont insuffisantes à relancer à elles seules l'emploi. La formation continue, les politiques de recyclage, l'adaptation aux nouvelles technologies, sont des missions qui doivent être de plus en plus assurées par un système éducatif plus ouvert et plus flexible.

La formation ne se limite plus à une période donnée dans la vie d'un individu, elle fait de plus en plus partie de sa vie active et peut alterner avec les

périodes d'activité. Le droit individuel à la formation constitue une dimension nouvelle et importante qui mérite une réflexion approfondie quant aux modalités selon lesquelles ce droit peut s'exercer dans la réalité. Le chèque formation exige en tout cas un certain nombre de garanties sur la qualité si on veut éviter l'émergence de nouveaux clivages très importants. L'évolution des technologies et leur impact sur l'organisation du travail implique des changements de métier plus fréquents, d'où l'importance d'une gestion anticipative des changements technologiques. Celle-ci nécessite une relation plus étroite entre le monde économique et le système éducatif dans le sens large. Il y a trop souvent une absence totale de passerelle entre l'école et l'entreprise. Les jeunes diplômés manquant d'expérience sont laissés à eux-mêmes à la sortie de l'école. Les politiques de l'emploi devront mieux répondre à ces situations.

* * *

Le problème de l'emploi se trouve sûrement au cœur de la relance de la construction européenne qui doit permettre de restaurer la confiance et d'encourager l'investissement dans l'avenir. En effet, le chômage inflexible et peu sensible aux améliorations de la conjoncture risque de devenir une sorte de « maladie européenne ». Une

mobilisation à l'échelle communautaire est pour cette raison essentielle. Des résultats importants peuvent être obtenus par une Communauté qui progresse sur la voie de l'Union et qui, en réalisant l'Union économique et monétaire, retrouve une nouvelle stabilité mais aussi un nouveau dynamisme. Le Livre blanc que la Commission devra présenter au Conseil européen de décembre doit à cet égard devenir une contribution montrant que la Communauté dans son ensemble est prête à s'adapter au monde nouveau qui est en préparation. Il est ainsi le complément des mesures de relance adoptées par le conseil européen d'Edimbourg et renforcées par celui de Copenhague.

Le Livre blanc pourra fournir toute une série d'idées et de propositions dont certaines peuvent ou doivent être mises en œuvre ou coordonnées sur un plan communautaire. D'autres nécessiteront d'être adaptées aux différents contextes nationaux qui, tout en connaissant ces mêmes « tendances lourdes », sont également divergents à de nombreux égards.

(Source : Livre blanc, Partie C, ISBN : 92-826-7071-6 publié par l'Office des Publications officielles des Communautés européennes.)

SANTÉ

Le projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier national

I Les antécédents

1. Depuis 1989 le gouvernement est confronté à des projets de modernisation, d'extension, voire de nouvelles constructions, présentés par nos différents établissements hospitaliers et évoquant chacun pour soi une certaine urgence. À la suite de ces nombreuses demandes le gouvernement s'est adjoint dès 1990 les services d'un bureau d'études, spécialisé en planification hospitalière, aux fins de faire élaborer un concept cohérent et de pouvoir proposer un programme adapté aux besoins de notre

pays. Les conclusions de ce bureau sont les suivantes :

- réduire les lits aigus et augmenter les lits de soins,
- favoriser des groupements et des synergies entre hôpitaux,
- envisager la création de services spécialisés pour certaines disciplines auxquelles beaucoup de Luxembourgeois prennent actuellement recours à l'étranger.

Après s'être rallié aux conclusions de ce bureau, le gouvernement a chargé le ministre de la Santé de revoir les projets d'investissement, de proposer une

programmation cohérente et de souder cette programmation dans un nouveau plan hospitalier.

2. Parallèlement le gouvernement a initié dès 1989 la conception d'une loi redéfinissant les taux d'aide à accorder par l'État aux hôpitaux pour les investissements immobiliers et mobiliers et assurant le contrôle par l'État de la conformité de l'affectation des subventions publiques dans les secteurs privé et communal. Cette loi fut votée le 31 juillet 1990 et a porté les taux d'aide pour les investissements en vue de la création de lits, pour lesquels le plan hospitalier national constate un besoin

non satisfait, à 75 % respectivement à 100 %, celui pour les investissements immobiliers et mobiliers dans l'intérêt de la modernisation ou de l'extension d'un hôpital à 50 % respectivement à 80 %, les taux de 100 % et de 80 % étant liés à la condition que l'établissement demandeur accepte de se soumettre au contrôle d'un commissaire de gouvernement.

3. Enfin, la loi du 27 juillet 1992 portant réforme de l'assurance maladie et du secteur de la santé a préfiguré le financement de la gestion de nos hôpitaux dans ce sens qu'ils seront financés à partir de 1995 par le biais d'un budget à négocier avec l'union des caisses de maladie, budget qui remplace les déclarations par les hôpitaux d'actes médicaux et médico-techniques isolés.

Aussi l'assurance maladie interviendra à l'avenir en liquidant mensuellement un douzième des frais et en payant tous les autres frais directement et proportionnellement à l'activité sur base d'états justificatifs. La finalité essentielle de cette loi est une meilleure transparence des coûts pour tout le secteur hospitalier.

II Les motifs

C'est ainsi que ce règlement grand-ducal trouve ses origines dans sa base légale de 1976, dans le principe de la budgétisation des hôpitaux suite à la loi précitée de 1992 et dans les projets d'investissements envisagés suite à l'étude de planification hospitalière et à l'élaboration d'un programme d'investissements hospitaliers pluriannuel par le gouvernement.

1. S'agissant de la base légale, la loi modifiée du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalière stipule dans son article 3 qu'un plan hospitalier national répondant aux besoins sanitaires régionaux et locaux sera établi par règlement grand-ducal. Ce plan établit également les critères selon lesquels seront classés les différents établissements, critères qui se rapportent notamment aux besoins sanitaires régionaux, aux possibilités de continuité des soins, à l'infrastructure médico-technique et aux disciplines médicales représentées ou pouvant être représentées.

2. Le présent règlement grand-ducal est ainsi appelé à remplacer celui du 22 juin 1989. Il y a urgence certaine du fait qu'au courant du premier semestre 1994 les hôpitaux devront négocier avec l'union des caisses de maladie leurs budgets pour 1995 et du fait que la loi du 27 juillet 1992 portant réforme de l'assurance maladie et du secteur de la santé stipule que « seuls sont opposables comme frais à l'union

des caisses de maladie les activités dûment autorisées en application de la législation hospitalière ». Cette disposition légale signifie que toute activité hospitalière autorisée par le ministre de la Santé, tombant sous les objets et la mission de l'assurance maladie, est obligatoirement financée par l'union des caisses de maladie.

3. S'agissant des principes régissant le programme pluriannuel d'investissements hospitaliers, le gouvernement en a arrêté en mars 1993 l'enveloppe financière disponible et les grandes lignes directrices, qui sont la division du pays en trois régions hospitalières et l'initiation de pourparlers entre les hôpitaux en vue de la constitution de synergies respectivement de groupements d'hôpitaux aux fins d'une collaboration complémentaire.

III Les lignes directrices

1. Au chapitre ci-avant a été relevé la mise en vigueur urgente de ce règlement : avec le système de la budgétisation des hôpitaux pour 1995, à négocier au premier semestre 1994, seules les activités dûment autorisées par le plan hospitalier sont financées par l'union des caisses de maladie. Voilà pourquoi le présent règlement fait état des critères à la base de la définition des services et activités médicaux et de la classification des hôpitaux.

En effet, les principes du plan hospitalier sont la création des services qui sont à la base de la définition d'un hôpital tandis que les hôpitaux sont à la base de la constitution de groupements d'hôpitaux autonomes.

Un service hospitalier est une unité d'organisation et de gestion. Les services se subdivisent en services de base et en services médicaux spécialisés.

Parmi les quatre services de base, on distingue ceux de la médecine interne, de chirurgie, de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie et de psychiatrie. Les conditions minimales pour avoir le droit au titre de service sont l'affectation d'au moins deux médecins dans la spécialité du service, une disponibilité médicale permanente et une capacité minimale de 50 lits pour les services de médecine interne et de chirurgie, de 20 lits pour la gynécologie et de 55 lits pour la psychiatrie.

Les services de base peuvent porter des activités médicales spécialisées. Celle-ci ne sont en principe autorisées qu'une fois par région à moins que les besoins démographiques ou les activités médicales en nécessitent un second. Enfin, il est prévu de créer deux nouveaux services nationaux : la chirurgie cardiaque et la radiothérapie.

La classification des hôpitaux est fonction des services et de la capacité en lits. Ainsi, un hôpital local doit disposer d'une capacité minimal de 50 lits et des services de base en médecine interne et chirurgie. L'hôpital régional aura au moins 150 lits et au moins deux services de base dont obligatoirement la médecine interne et la chirurgie. L'hôpital principal aura au moins 300 lits et les quatre services de base.

2. Par ailleurs, le gouvernement a jugé opportun de présenter aussi une planification pour le moyen terme. En effet, dans un secteur qui coûte cher au niveau de l'assurance maladie et des investissements de l'État, il faut planifier de façon convergente et conforme à des principes de base. C'est sous ces conditions et dans ce contexte que le gouvernement réforme l'évolution du système hospitalier luxembourgeois. Partant du principe qu'un indice lits aigus de 6,4 pour mille habitants devrait suffire dans un premier temps et tenant compte de l'évolution démographique, le maximum de lits aigus, ceux de psychiatrie et des nouveaux services nationaux inclus, ne devra pas dépasser le nombre de 2 536 en l'an 2000, régressant ainsi de 3 023 en 1993 à 2 756 en 1995 pour aboutir à 2 536. Cette réduction devra se faire au moyen de la fermeture d'hôpitaux ou de leur conversion en centres intégrés et de long séjour pour personnes âgées. En effet, pour les seuls besoins des personnes âgées ayant perdu leur autonomie de vie, le nombre de lits devra se doubler dans le moyen terme (500 actuellement, 1 100 en l'an 2000).

L'indice de 6,4 lits aigus pour mille habitants, préconisé pour le moyen terme (an 2000), résulte de négociations avec tous les hôpitaux concernés et constitue le résultat d'un compromis réaliste.

Toutefois, le gouvernement est conscient que des efforts supplémentaires en matière de réduction de lits aigus devront être consentis aux fins d'atteindre l'objectif de 6 lits aigus pour mille habitants, objectif fixé et par l'union des caisses de maladie et par la commission permanente pour le secteur hospitalier.

Cette réduction supplémentaire pourra d'ailleurs être amorcée déjà au court et au moyen termes par l'augmentation des chambres à un lit, ce qui suffit à une demande croissante des patients, la conversion dans les hôpitaux aigus de lits en services respectivement activités de traitement subaigu, correspondant ainsi aux activités dans les hôpitaux de suite, et la création supplémentaire de services spécialisés en

rééducation et réadaptation fonctionnelles dont les besoins restent réels, même après cette réforme.

3. Si les options de ce règlement grand-ducal sont réalisées, la carte des hôpitaux et des lits aigus sera sensiblement réduite et adaptée aux besoins avec

- des hôpitaux principaux, des hôpitaux régionaux et, le cas échéant, des hôpitaux locaux pour le traitement de malades en phase aiguë ;
- des hôpitaux destinés au moyen séjour, dénommés hôpitaux de suite,
- des centres de convalescence active et des services de réadaptation,
- des instituts nationaux, notamment en radiothérapie et en chirurgie cardiaque,
- des établissements de long séjour.

IV L'enjeu financier

1. S'agissant des coûts engagés, il y a lieu de relever qu'en 1992, la seule part des prestations en nature de l'assurance maladie, destinée au financement du secteur hospitalier et en dehors des soins médicaux, a atteint 9 milliards de francs et représente quelque 47 % de l'ensemble des prestations en nature.

Le coût du plan d'investissements hospitaliers pluriannuel pour le secteur hospitalier est de quelque 15 milliards de francs.

On peut donc affirmer que les hôpitaux luxembourgeois sont financés d'une part par l'État et d'autre part par l'assurance maladie, l'État accordant essentiellement les aides à l'investissement, l'assurance maladie assumant les frais d'exploitation et les frais d'investissement non couverts par l'État. Il est un devoir commun du gouvernement et de l'assurance maladie à assurer la qualité des soins en même temps qu'une rigoureuse et performante affectation des deniers publics provenant et de l'assurance maladie et des contribuables.

2. Le taux d'occupation moyen annuel des hôpitaux a été en 1992 de 75,9 % et la durée moyenne de séjour des patients dans un hôpital de quelque 9,5 jours.

L'objectif que poursuit le gouvernement est toutefois d'augmenter encore le taux d'occupation et de réduire la durée moyenne de séjour.

3. Un dernier élément est la nécessité de réduction du nombre de lits aigus au bénéfice de lits de psychiatrie aiguë, de rééducation et de long séjour. Les tableaux présentés au chapitre 3 de l'annexe du règlement grand-ducal

font état de la programmation afférente pour la période de 1993 à 2000.

V L'ossature à moyen terme du nouveau plan hospitalier

Le plan hospitalier divise le Grand-Duché en trois régions hospitalières : celle du Nord, celle du Centre et celle du Sud.

Il est envisagé, — et les négociations afférentes sont en cours —, de créer quatre groupements d'hôpitaux autonomes dont le principe se finalise par une convention de collaboration juridiquement formalisée en vue d'une répartition des tâches et d'une complémentarité d'offres de services, de disciplines et d'équipements, ceci surtout dans le but de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement et d'améliorer la qualité des soins.

S'agissant de la **région hospitalière du Nord**, la création d'un groupement d'hôpitaux autonomes entre les cliniques St Louis d'Ettelbruck et St Joseph de Wiltz est souhaitable. Les deux cliniques resteront dotées des services et activités médicales y existant actuellement.

L'hôpital neuropsychiatrique de l'État d'Ettelbruck restera un hôpital spécialisé avec une réduction substantielle de ses lits de court séjour. Ainsi sa capacité sera ramenée de quelque 700 lits à 375, dont 30 lits aigus, 120 lits de réadaptation, 25 lits d'internement et 200 lits de long séjour pour la prise en charge psycho-gériatrique des personnes âgées.

S'agissant de la **région hospitalière du centre**, il y aura le groupement d'hôpitaux autonomes constitué par le centre hospitalier et la clinique d'Eich et le groupement d'hôpitaux autonomes du secteur privé constitué par la future clinique de la Fondation François-Elisabeth au Kirchberg, la clinique Ste Thérèse et la clinique Dr Bohler.

Il s'en suit que, par rapport à la situation actuelle, les hôpitaux St François, St Joseph, Sacré-Cœur et Ste Elisabeth seront fermés au bénéfice du projet de construction d'une nouvelle clinique au Kirchberg.

S'agissant de la **région hospitalière du Sud**, il y aura un groupement d'hôpitaux autonomes, constitué par l'hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, la clinique Ste Marie d'Esch-sur-Alzette et l'hôpital de la Ville de Dudelange. Dans le cadre de ce groupement l'hôpital de la Ville de Dudelange, tout en gardant ses activités médicales actuelles, sera doté d'un service de rééducation fonctionnelle stationnaire avec une capacité de 60 lits. Il est souhaitable que l'hôpital Princesse Marie-

Astrid de Differdange puisse rejoindre en temps utile ledit groupement du Sud.

Enfin, le gouvernement envisage la mise en place de **services nationaux**. Il s'agit de services hospitaliers qui ne peuvent être prévus qu'une seule fois dans le pays et pour lesquels il existe au Grand-Duché un besoin réel. C'est ainsi que les créations d'un service de chirurgie cardiaque et d'un service de radiothérapie sont programmées.

VI Les objectifs et moyens

Il ressort de tout ce qui précède que le plan hospitalier national est avant tout un préalable à une gestion saine du secteur hospitalier, évitant les doubles emplois et assurant en même temps les meilleurs soins possibles. C'est dans ce contexte qu'il se conçoit comme un outil de planification d'une part des projets d'investissements hospitaliers à autoriser par le gouvernement et d'autre part des investissements financiers à engager à long terme en fonction des besoins actuels et présumés, régionaux et nationaux.

Enfin, le plan hospitalier devra permettre au ministre de la Santé d'autoriser sur base de critères aussi objectifs que possible de nouveaux services, des extensions de services respectivement des fermetures. L'aléatoire n'étant pas permis, il s'agit de trouver le juste équilibre dans l'intérêt du malade et de tous les acteurs hospitaliers.

Le présent règlement est le résultat de nombreuses consultations entre les hôpitaux et les partenaires privés et publics et de l'incitation aux synergies, aux spécialisations et aux regroupements. En effet, des expériences étrangères ont montré que la conception d'un tel plan national sans consultation des concernés de part et d'autre, est génératrice de conflits d'opposition et d'intérêts, et par la suite, contre-performant tandis que le dialogue et la concertation peuvent aboutir à un consensus aussi large que possible dans le respect de la prémisses essentielle qui est l'obligation de réponse à la garantie de la qualité des soins pour les personnes hospitalisées, à celle d'une organisation régionale et nationale cohérente et à celle d'un choix judicieux et pour l'assurance maladie et pour l'État.

VII L'évolution des lits et places

Les tableaux ci-après font état de l'évolution à moyen terme des lits et places dans les hôpitaux, les établissements hospitaliers et les maisons de soins.

1. Les lits et places dans les hôpitaux

REGIONS	LITS/PLACES											
	1. aigus			2. de psychiatrie aiguë			3. de rééducation			totaux		
	1993	1995	2000	1993	1995	2000	1993	1995	2000	1993	1995	2000
Nord :												
Groupement (1.,2.) :												
1. Clinique St Louis, Ettelbruck	237	237	233	36	36	55	0	0	0	273	273	288
2. Clinique St Joseph, Wiltz	87	87	85	0	0	0	0	0	0	87	87	85
(total groupement)	(324)	(324)	(318)	(36)	(36)	(55)	(0)	(0)	(0)	(360)	(360)	(373)
3. Hôpital neuropsychiatrique de l'État, Ettelbruck (établissement spécialisé)	0	0	0	270	270	30	0	0	0	270	270	30
Hôpital du Sacré-Cœur, Diekirch	32	0	0	0	0	0	0	0	0	32	0	0
Totaux Nord	356	324	318	306	306	85	0	0	0	662	630	403
Centre :												
Groupement (4.,5.) :												
4. Centre hospitalier, Luxembourg	438	438	435	40	60	85	0	0	0	478	498	520
5. Clinique d'Eich	152	152	142	0	0	0	0	0	10	152	152	152
(total groupement)	(590)	(590)	(577)	(40)	(60)	(85)	(0)	(0)	(10)	(630)	(650)	(672)
Groupement (6.,7.,8.) :												
6. Clinique Fondation François-Elisabeth, Kirchberg	0	0	306	0	0	55	0	0	0	0	0	361
7. Clinique St Thérèse, Luxembourg	250	250	250	0	0	0	0	0	0	250	250	250
8. Clinique Dr Bohler, Luxembourg	75	75	68	0	0	0	0	0	0	75	75	68
(total groupement)	(325)	(325)	(624)	(0)	(0)	(55)	(0)	(0)	(0)	(325)	(325)	(679)
Clinique Sacré-Cœur, Luxembourg	146	146	0	0	0	0	0	0	0	146	146	0
Clinique Ste Elisabeth, Luxembourg	160	160	0	0	0	0	0	0	0	160	160	0
Clinique St François, Luxembourg	60	0	0	15	15	0	0	0	0	75	15	0
Clinique St Joseph, Luxembourg	75	0	0	0	0	0	0	0	0	75	0	0
Clinique St François, Grevenmacher	34	0	0	0	0	0	0	0	0	34	0	0
Hôpital intercommunal, Steinfort	57	0	0	0	0	0	0	0	0	57	0	0
Hospice civil et clinique, Echternach	29	0	0	0	0	0	0	0	0	29	0	0
Centre de rééducation, Hamm	0	0	0	0	0	0	24	24	0	24	24	0
Totaux Centre	1476	1221	1201	55	75	140	24	24	10	1555	1320	1351
Sud :												
Groupement (9.,10.,11.) :												
9. Hôpital de la Ville, Esch-sur-Alzette	346	346	340	33	33	55	0	0	0	379	379	395
10. Clinique Ste Marie, Esch-sur-Alzette	127	127	127	0	0	0	0	0	0	127	127	127
11. Hôpital de la Ville, Dudelange	108	108	50	0	0	0	0	0	60	108	108	110
(total groupement)	(581)	(581)	(517)	(33)	(33)	(55)	(0)	(0)	(60)	(614)	(614)	(632)
12. Hôpital Princesse Marie-Astrid, Differdange	216	216	200	0	0	0	0	0	16	216	216	216
Totaux Sud	797	797	717	33	33	55	0	0	76	830	830	848
Totaux des 3 régions	2629	2342	2236	394	414	280	24	24	86	3047	2780	2602
Indices lits/population, 0/00	6,84	6,03	5,68	1,02	1,07	0,71	0,06	0,06	0,22	7,92	7,16	6,60

- À la colonne 1. il faut ajouter, pour l'an 2000, 20 lits pour les besoins des services nationaux, à savoir celui de chirurgie cardiaque (15) et celui de radiothérapie (5).

- La réduction en lits aigus (colonnes 1. et 2.) en l'an 2000 par rapport à l'an 1993 est donc de : 3023 - 2536 = 487 lits, soit 16,1 % et passe de 7,86 ‰ à 6,39 ‰ (indice lits/population).

- Pour le calcul indice lits/population, la population a été estimée à 385.000 en l'an 1993, 388.000 en l'an 1995 et 394.000 en l'an 2000.

2. Les lits et places dans les autres établissements hospitaliers

Etablissements	Lits/Places	
	1995	2000
1) Hôpitaux de suite :	226	59
Clinique St François, Luxembourg	60	0
Clinique St Joseph, Luxembourg	75	0
Hôpital intercommunal, Steinfort	30	30
Hospice civil et clinique d'Echternach	29	29
Hôpital du Sacré-Coeur, Diekirch	32	0
2) Centres et services de réadaptation fonctionnelle	24	86
3) Centres et services de réadaptation psychiatrique :	232	352
Hôpital neuropsychiatrique de l'Etat, Ettelbruck: réadaptation ; internement (120 + 25)	145	145
Centre thérapeutique, Useldange	40	40
2e Centre pour malades de l'alcoolisme	0	20
Centre thérapeutique pour toxicomanes, Manternach	22	22
Foyers et appartements thérapeutiques	50	150
4) Centres de convalescence :	193	193
Fondation Emile Mayrisch, Colpach	102	102
Institut Héliar, Weilerbach	91	91
5) Centre thermal et de santé, Mondorf	/	/
Totaux	700	715

3. Les lits de soins

Etablissements	Lits		
	1993	1995	2000
Maison de soins, Differdange	93	93	93
Maison de soins, Echternach	60	60	60
Maison de soins, Esch/Alzette	37	37	37
Maison de soins, Pétange	62	92	92
Maison de soins, Vianden	108	108	108
Maison de soins, Wiltz	48	48	68
Maison de soins, Bertrange	135	135	135
Maison de soins, Bettembourg		144	144
Maison de soins, Steinfort		52	52
Maison de soins, Schifflange			50
Maison de soins, Walferdange			100
Hôpital neuropsychiatrique de l'État, psycho-gériatrie, Ettelbruck		200	200
Totaux	543	969	1.139

(Source : Conférence de presse de M. Johnny Lahure, Ministre de la Santé, faite le 20 décembre 1993.)

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise

Indice du PIB à prix constants :

* Recul de l'indice PIB au premier semestre de 1993 en version SEC (-0,5 %), et progression encore en version nationale (+1,0 %) ;

* Récession dans l'industrie, surtout au 1^{er} trimestre, stagnation dans la construction, et croissance élevée par contre dans le tertiaire marchand.

Pour affiner l'analyse conjoncturelle, le STATEC vient d'établir un système d'indices trimestriels de valeur ajoutée en volume¹. Les indices sont basés, pour la plupart d'entre eux, sur les indicateurs d'activité publiés traditionnellement dans la note de conjoncture. Le système comprend des indices pour la valeur ajoutée sectorielle à un niveau relativement détaillé (36 branches d'activité),

ainsi que pour les agrégats requis pour l'évaluation du produit intérieur brut au prix du marché (production imputée de services bancaires, taxe sur la valeur ajoutée, impôts liés à l'importation). Les divers indices de valeur ajoutée, présentés sous forme désaisonnalisée et lissée dans le tableau ci-après, sont agrégés en indice synthétique du PIB. Cet indice, qui constitue la résultante des principaux indicateurs conjoncturels disponibles, permet dorénavant de suivre l'évolution du PIB à un horizon trimestriel, voire mensuel.

L'indice du PIB, actuellement disponible pour les deux premiers trimestres de 1993, a été fortement influencé par le recul de la valeur ajoutée industrielle au 1^{er} trimestre de l'année (+3,6 % par rapport au trimestre précédent ; -5,3 % en variation intra-annuelle). Au 2^e trimestre, l'indice de l'industrie a de nouveau accusé une progression

de +1,8 %, mais l'évolution est restée négative en glissement annuel (-2,1 %). A noter le recul de la production industrielle au 1^{er} trimestre de 1993, de même que la reprise au 2^e trimestre, tant dans les industries non-sidérurgiques que pour la sidérurgie.

1) Il s'agit du premier résultat d'une recherche visant à établir une comptabilité nationale trimestrielle. Dans une première phase, le projet a permis de produire un ensemble d'indices sectoriels de valeur ajoutée en volume ; dans une étape ultérieure on établira une comptabilité nationale trimestrielle complète (valeur ajoutée sectorielle, emplois et ressources, principaux agrégats ; en volumes, valeurs, prix implicites). Les aspects méthodologiques de ces nouveaux indicateurs seront présentés prochainement dans un bulletin du STATEC.

Indices de valeur ajoutée en volume (1985 = 100)

Indices désaisonnalisés et lissés

Source : STATEC

	Indice 1985 = 100					Variation en % par rapport au trimestre précédent				Variation en % par rapport à la même période de l'année précédente					
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Année	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Année	
VALEUR AJOUTÉE DES PRINCIPAUX SECTEURS															
Industrie (NACE 2-4)															
1990	119,2	120,6	120,4	119,7	120,0	0,0	1,2	-0,2	0,6	0,0	-0,1	-0,2	0,4	0,0	
1991	121,0	121,8	122,1	121,6	121,6	1,1	0,7	0,2	-0,4	1,5	1,0	1,4	1,6	1,3	
1992	123,5	121,7	121,3	121,4	122,0	1,6	-1,5	-0,3	0,1	2,1	-0,1	-0,7	-0,2	0,3	
1993	117,0	119,1					-3,6	1,8		-5,3	-2,1				
Construction															
1990	153,7	155,8	156,7	158,9	156,3	0,4	1,4	0,6	1,4	10,4	10,0	6,7	3,8	7,6	
1991	160,5	162,5	163,4	163,8	162,5	1,0	1,2	0,6	0,2	4,4	4,3	4,3	3,1	4,0	
1992	167,6	165,5	163,7	162,8	164,9	2,3	-1,3	-1,1	-0,5	4,4	1,8	0,2	0,6	1,5	
1993	162,9	164,1				0,1	0,7			-2,8	-0,8				
Services marchands															
1990	141,5	143,8	146,5	148,9	145,2	2,0	1,6	1,9	1,6	7,7	7,6	7,5	7,4	7,6	
1991	150,5	149,1	147,0	148,0	148,6	1,1	-0,9	-1,4	0,7	6,4	3,7	0,3	-0,6	2,3	
1992	154,4	152,2	155,2	156,8	153,6	1,6	1,2	2,0	1,0	-0,1	2,1	5,6	5,9	3,4	
1993	155,7	157,5				-0,7	1,2			3,5	3,5				
PIB															
Version SEC															
1990	123,4	125,0	126,2	127,3	125,5	-0,3	1,3	1,0	0,9	3,6	3,4	2,9	2,8	3,2	
1991	129,4	129,6	129,1	129,8	129,2	1,6	0,2	-0,4	0,5	4,9	3,7	2,3	2,0	3,2	
1992	131,2	131,4	132,7	133,5	132,2	1,1	0,2	1,0	0,6	1,4	1,4	2,8	2,9	2,1	
1993	130,1	131,5				-2,5	1,1			-0,8	0,1				
Version nationale															
1990	129,2	130,9	132,2	133,3	131,4	1,0	1,3	1,0	0,8	5,0	4,8	4,4	4,2	4,7	
1991	135,0	135,1	134,6	135,4	134,9	1,3	0,1	-0,4	0,6	4,5	3,2	1,8	1,6	2,7	
1992	137,2	137,4	138,7	139,6	137,6	1,3	0,1	0,9	0,6	1,6	1,7	3,0	3,1	2,0	
1993	138,1	139,5				-1,1	1,0				0,7	1,5			

L'indice valeur ajoutée du secteur de la construction s'est redressé légèrement au 2^e trimestre de 1993 (+0,7 % par rapport au 1^{er} trimestre), après 3 trimestres successifs de recul (entre mars et décembre 1992) et une stagnation au premier trimestre de 1993 (+0,1 %). En variation intra-annuelle, le secteur a encore été en retrait de 0,8 % au 2^e trimestre de 1993.

L'indice des services marchands a légèrement régressé au 1^{er} trimestre de l'année (-0,7 % par rapport au trimestre précédent), pour augmenter de nouveau au 2^e trimestre (+1,2 %). Cette évolution paraît faible, mais succède à un niveau particulièrement élevé au dernier trimestre de 1992, suite à une performance exceptionnelle dans le secteur bancaire. Au premier semestre de 1993, le secteur tertiaire a de nouveau été caractérisé par une très forte progression de la valeur ajoutée dans le secteur bancaire (de l'ordre de +9 % en glissement annuel), par une croissance également importante du secteur des transports et des

communications (+2,8 %), et par contre un recul substantiel pour le commerce (-3,3 %).

L'indice du PIB a connu une évolution différenciée selon qu'il s'agit de la version SEC ou de la version nationale. Dans la version SEC (qui déduit, par définition, la production imputée de services bancaires de la valeur ajoutée cumulée), l'indice a accusé un recul substantiel, de 2,5 % en volume, au 1^{er} trimestre de l'année (par rapport au trimestre précédent), et une légère reprise (+1,1 %) au 2^e trimestre.

En version nationale, qui tient intégralement compte de la production bancaire, l'indice du PIB a encore marqué une progression de 0,7 % au 1^{er} trimestre et de 1,5 % au 2^e trimestre de 1993, par rapport aux périodes correspondantes de 1992.

Compte tenu des indicateurs trimestriels présentés ci-dessus, la dernière projection annuelle du STATEC (de mai 1993) s'avère actuellement trop optimiste (croissance de 1,2 % en

1993 et de 2,6 % en 1994, en version SEC). On serait amené à tabler plutôt sur une stagnation de la croissance du PIB pour l'année 1993, du moins en version SEC. Il y a cependant quelques éléments positifs en ce qui concerne le développement au 2^e semestre de l'année. A côté des perspectives positives pour le secteur financier, on peut en effet aussi s'attendre à une évolution plus favorable de la sidérurgie, qui semble avoir dépassé le creux de la vague.

En conclusion, du fait de la très bonne tenue de la place financière, le PIB luxembourgeois devrait encore rester en progression en 1993, alors que la quasi totalité des pays de la Communauté européenne accuseront une croissance négative. Aussi, les services de la Commission européenne ont-ils prévu pour le Luxembourg une croissance du PIB de 0,7 % pour 1993 et de 2,0 % pour 1994 (version SEC).

(Source : Extrait de la Note de Conjoncture No 3/93 du STATEC.)

TRAVAIL

Frontaliers lorrains occupés au G.-D. de Luxembourg

Analyse des résultats du recensement de la population de 1990 en Lorraine

Par Chantal Cocher (INSEE – Direction régionale de Lorraine)
avec la collaboration de Liliane Clement (STATEC)

I. TENDANCES

Seules les grandes opérations comme les recensements de population répétées à sept ou huit années d'intervalle permettent d'appréhender les caractéristiques et l'évolution de groupes sociaux particuliers en l'occurrence les migrants alternants entre la Lorraine et le Luxembourg.

Au recensement de population de mars 1975, 5 200 frontaliers lorrains travaillaient au Grand-Duché, ils étaient 6 000 en 1982 et 14 300 en mars 1990. Depuis cette dernière date leur nombre s'est encore accru, il s'élevait à quelque 23 400 unités en mars 1993. Alors que le flux des migrations alternantes vers l'Allemagne tend à se tarir, le Grand-Duché s'affirme de plus en plus comme un partenaire qui compte pour le devenir de l'emploi lorrain. En 1990, 46 % des migrations alternantes tranfrontalières lorraines convergeaient vers le Luxembourg.

Cette proportion n'était que de 31 % en 1975.

Actuellement plus de 11 % des emplois du Grand-Duché sont occupés par des frontaliers originaires du Nord de la Lorraine. L'importance du recrutement de cette main-d'œuvre varie bien sûr selon les cantons luxembourgeois, ceux du sud sont les plus concernés, en relation avec l'implantation territoriale des secteurs d'activité.

II. CARACTERISTIQUES DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

1. Qui sont-ils ?

Un tiers des frontaliers sont aujourd'hui des frontalières, la part des femmes était de un cinquième en 1975. L'aspiration profonde des femmes à exercer une activité alliée à l'importance des emplois tertiaires proposés par le Grand-Duché ont encouragé cette évolution.

Frontaliers lorrains vers le Luxembourg
Structure par âge (en %)

Groupe d'âge	1975			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
moins de 30 ans	52,6	83,4	58,7	37,6	58,3	44,5
30 à 49 ans	39,8	14,7	34,9	54,4	38,3	49,0
50 ans et plus	7,6	1,9	6,4	8,0	3,4	6,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Evolution des migrations domicile – lieu de travail
entre la Lorraine et le Luxembourg**

Principales zones lorraines attirées	1982	1990
Zone d'emploi de Thionville	3 198	7 751
dont :		
– canton de Fontoy	1 571	2 295
– canton de Cattenom	807	1 640
– canton de Thionville	286	1 098
– canton de Sierck-les-Bains	140	440
– canton de Metzervisse	72	384
– canton de Yutz	69	456
Zone d'emploi de Longwy	2 365	5 031
dont :		
– canton de Villerupt	1 261	1 969
– canton de Mont-Saint-Martin	253	948
– canton d'Herseange	573	1 177
Autres zones d'emploi	497	1 506
Ensemble de la Lorraine	6 060	14 288

Cette main-d'œuvre frontalière est jeune, plus jeune que celle qui trouve ses débouchés en Allemagne, plus jeune aussi que la main-d'œuvre luxembourgeoise résidente.

En effet, 45 % des frontaliers travaillant au Luxembourg ont moins de 30 ans, contre 31 % de ceux qui travaillent en Allemagne. L'âge moyen du premier groupe de migrants est de 33 ans contre 35 pour le second. La plus grande féminisation de la main-d'œuvre (l'âge moyen des frontalières est de 30 ans) n'explique qu'en partie cette plus grande jeunesse. En réalité la pyramide des âges des migrants lorrains à destination du Luxembourg se régénère à sa base, tant pour les femmes que pour les hommes.

Etant donné le vieillissement de la structure d'âge des actifs résidants au Luxembourg, la grande jeunesse de la population migrante est un atout dans sa quête d'emploi. En considérant la structure par âge des frontaliers lorrains et celle de la population active du Luxembourg, on constate que par rapport à cette dernière le nombre des frontaliers lorrains équivaut à 14 % tant chez les hommes de 20 à 24 ans que chez les femmes de 25 à 29 ans.

Ces migrations ne sont le fait de ressortissants de nationalité française que pour 92 % d'entre elles. Des actifs lorrains de nationalité italienne (5,4 %), reste de la grande immigration en Lorraine des années 40, passent aussi la frontière. Rares sont les Luxembourgeois qui viennent s'installer en Lorraine et continuent d'occuper leur emploi au Luxembourg, on en dénombrait 130 en 1990.

2. D'où viennent-ils ?

Ces actifs viennent essentiellement des zones d'emplois frontalières de Thionville (52,2 %) et de Longwy (35,2 %). Mais il ne faut pas négliger les zones de Briey, Metz et de la Meuse du Nord qui globalement envoient quotidiennement plus de 1 300 travailleurs.

Ces frontaliers représentent aujourd'hui 1,5 % de la population active disponible de la Lorraine alors que cette même proportion était de moitié en 1982. Plus le niveau géographique est fin et plus ce ratio devient important pour atteindre respectivement 16,2 et 6,4 % dans les zones d'emplois de Longwy et de Thionville. Les cantons de Fontoy, Villerupt, Cattenom, Herseange, Thionville, Mont-Saint-Martin, Audun-le-Roman et Longwy fournissent les 3/4 de cette main-d'œuvre. La proportion de ces actifs

dans leur canton d'origine a pris une importance considérable entre 1982 et 1990 et il n'est pas surprenant de voir cette proportion dépasser les 30 % dans les deux premiers cantons cités. Ce sont ces mêmes cantons qui ont été les premiers touchés par la crise de la sidérurgie française.

Près d'un frontalière sur deux réside dans une quinzaine de communes bordant la frontière, mais elles sont environ 35 à envoyer plus d'une centaine de frontaliers chacune.

30 % de nos frontaliers sont originaires des communes de Villerupt, Thionville, Audun-le-Tiche et Longwy. Pour les communes de Thionville et de Longwy, le nombre de frontaliers a plus que quadruplé. Quant à la part de cette catégorie d'actifs dans les deux autres communes, elle avoisine les 40 % pour Villerupt et a passé ce seuil pour Audun-le-Tiche.

3. Où vont-ils ?

93 % des migrations alternantes franco-luxembourgeoises convergent vers le district de Luxembourg. La ville de Luxembourg en est le premier pôle, elle emploie 6 000 actifs lorrains sur des postes plutôt tertiaires. Le canton d'Esch-sur-Alzette, second pôle d'attraction principalement industriel attire près de 5 000 frontaliers. Grâce aux activités implantées à Bertrange, Hesperange, Strassen ou Steinsel, le canton de Luxembourg-Campagne se présente comme un pôle assez diversifié sur le plan des emplois offerts aux 1 400 ressortissants lorrains. Le district de Grevenmacher offre en proportion nettement moins d'emplois essentiellement concentrés dans la zone sud frontalière du canton de Remich. Les migrations franco-luxembourgeoises ne répondent que pour 27 % d'entre elles à des emplois de proximité exercés sur le territoire des 12 communes luxembourgeoises fron-

Lieu de travail au Grand-Duché des frontaliers lorrains

	Hommes	Femmes	Total	%
Grand-Duché de Luxembourg	9 250	4 770	14 290	100
District de Luxembourg	8 910	4 430	13 340	93,4
Luxembourg-Ville	3 200	2 790	5 990	41,9
Canton d'Esch-sur-Alzette	3 900	1 000	4 900	34,4
Canton de Luxembourg-Campagne	980	440	1 420	9,9
Canton de Capellen	540	90	630	4,4
Autres cantons	290	110	400	2,8
District de Grevenmacher	310	260	570	4,0
Canton de Remich	250	240	490	3,4
Autres cantons	60	20	80	0,6
Autres destinations ou destinations non précisées	300	80	380	2,6

talières. En réalité la configuration du réseau autoroutier, mais aussi le niveau plus élevé qu'en France des rémunérations offertes sont autant de facteurs contribuant au renforcement du pouvoir attractif de zones d'activité géographiquement plus éloignées comme Luxembourg-Ville et sa périphérie. Quelque 35 km séparent les deux villes situées aux deux extrémités du flux le plus important, Thionville et Luxembourg-Ville.

Une forte concentration caractérise la répartition sectorielle des emplois

offerts aux frontaliers lorrains (plus forte même que celle des emplois allemands), 83 % des emplois se répartissent dans une vingtaine de secteurs représentant chacun 200 emplois au minimum. Six secteurs accaparent près de la moitié des flux :

bâtiment travaux publics
2 000 emplois

sidérurgie
1 500 emplois

hôtels, cafés, restaurants
1 000 emplois

organismes financiers
850 emplois

matériaux de construction et céramique
50 emplois

nettoyage — services divers
600 emplois

A ceux-ci, il convient de rajouter les quelque 800 actifs lorrains embauchés par des sociétés intérimaires françaises ou luxembourgeoises qui viennent renforcer les effectifs des différentes activités du Grand-Duché.

(Source : Extrait du Bulletin du STATEC, 1993 no 5)

COMMERCE

Aspects de la distribution

Présentation de la distribution au Grand-Duché de Luxembourg,

par Albert Frank, Inspecteur principal, Ministère des Classes moyennes

Introduction

Une analyse du secteur de la distribution luxembourgeoise demande quelques réflexions de fond préalables.

- situé dans le triangle France-Belgique-Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg avec une circonférence d'environ 360 km et une superficie de 2586 km² est à considérer comme région frontalière dans sa totalité.
- Le commerce luxembourgeois évoluant dans une économie de petit espace est obligé d'importer la plupart des biens de consommation, ce qui le rend tributaire dans une large mesure des fournisseurs étrangers.
- Les consommateurs résidents, dont le total s'élève à 380 000.- unités, est renforcé par un grand nombre d'employés d'institutions communautaires et financières disposant d'un pouvoir d'achat élevé, ce qui

ne manque pas d'avoir un effet stimulant sur la marche des affaires.

- Une partie assez importante du pouvoir d'achat est toutefois exportée vers les centres commerciaux bien structurés des régions frontalières, qui attirent les consommateurs luxembourgeois devenus de plus en plus mobiles et enclins à vivre de temps en temps l'effet d'un certain « dépaysement ».

Des enquêtes spécifiques ont d'ailleurs démontré que des magasins d'une certaine envergure des villes de Trèves, de Saarebruck, de Metz, de Thionville, d'Arlon, de Bastogne, de Messancy réalisant jusqu'à 30% de leur chiffre d'affaires avec une clientèle grand-ducale.

Données statistiques sur le commerce de détail

D'une façon générale, il est permis de constater que l'approvisionnement de

la population est assuré d'une façon satisfaisante sur tout le territoire luxembourgeois. Dans cette optique, le législateur avait modifié l'interdiction du colportage et du commerce ambulancier en autorisant les boulangers, les dépositaires de boissons, les épiciers et les laitiers à offrir leurs marchandises à partir de camions circulant dans les rues.

La régression constante du nombre des entreprises commerciales de détail, enregistrée lors de la dernière décennie et due avant tout à l'extension des grands centres commerciaux périphériques, a été stoppée depuis 1990.

Le recul démontré par le tableau 1 a affecté avant tout le commerce alimentaire (-30 % soit près de 400 entreprises de moins de dix ans). Toutefois malgré sa régression importante, le commerce alimentaire demeure prépondérant en partie grâce à l'attrait

Tableau 1 : Nombre d'entreprises de commerce de détail

Nombre d'entreprises de commerces	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Commerce de détail	3 898	3 902	3 873	3 850	3 840	3 770	3 759	3 674	3 520	3 527
1981 = 100	100.0	100.1	99.4	98.8	98.5	96.7	96.4	94.3	90.3	90.5
dont :										
Alimentaire	1 322	1 292	1 249	1 206	1 183	1 109	1 054	1 011	9 456	932
1981 = 100	100.0	97.7	94.5	91.2	89.5	83.9	79.7	76.5	71.6	70.5
Equip. Personne	666	672	663	686	703	693	688	660	638	652
1981 = 100	100.0	100.9	99.5	103.0	105.6	104.1	103.3	99.1	95.8	97.9
Equip. Foyer	572	582	578	579	570	561	569	568	547	552
1981 = 100	100.0	101.7	101.0	101.2	99.7	98.1	99.5	99.3	95.6	96.5
Cult. Divers :	651	656	655	653	658	669	694	672	657	657
1981 = 100	100.0	100.8	100.6	100.3	101.1	102.8	106.6	103.2	100.9	100.9

Tableau 2 : Chiffre d'affaires du commerce de détail

CA COMMERCE Mdf	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Commerce de détail	65.2	76.3	82.7	87.7	93.1	97.4	103.7	109.1	113.4	121.2
1981 = 100	100.0	117.0	126.8	134.5	142.8	149.4	159.0	167.3	173.9	185.9
dont :										
Alimentaire	20.3	24.2	23.6	27.5	28.3	28.3	30.6	31.2	32.8	34.5
1981 = 100	100.0	119.2	131.0	135.5	139.4	144.3	150.7	153.7	161.6	170.0
Equip. Personne	8.0	9.0	9.5	10.3	11.1	11.9	12.6	13.0	13.7	14.3
1981 = 100	100.0	112.8	118.4	127.9	138.7	148.0	157.2	162.3	170.9	178.2
Equip. Foyer	7.0	8.0	8.4	8.3	8.7	9.4	10.6	11.7	12.3	13.0
1981 = 100	100.0	114.3	120.0	118.6	124.3	134.3	151.4	167.1	175.7	185.7
Cult. Divers :	5.7	6.4	6.6	6.8	7.3	7.2	7.5	7.8	8.3	8.6
1981 = 100	100.0	111.0	114.7	117.3	127.3	126.0	130.7	136.0	144.3	148.9

que représentent les prix avantageux des boissons et des tabacs pour la clientèle des régions limitrophes.

La diminution moins prononcée dans les secteurs non-alimentaires souligne le changement des habitudes d'achat du consommateur, qui réserve une partie de plus en plus importante de son budget pour les dépenses dans les domaines de l'équipement personnel et du foyer, ainsi que des loisirs.

Cette tendance se manifeste encore plus clairement dans le tableau 2 sur l'évolution du chiffre d'affaires du commerce de détail pendant la période de 1981 à 1990. Si la progression du chiffre d'affaires de l'alimentaire est de 70 %, celles de l'équipement de la personne et du foyer s'élèvent respectivement à 79 % et à 86 %.

Dans le but de parfaire l'analyse statistique du commerce de détail grand-ducal, il est intéressant de signaler que l'effectif passe de 15.965 en 1980 à 18.086 en 1989, représentant une progression de 13,3 %. En 1989, la part des salariés s'élevait à 85,5 %.

Dans l'optique du maintien du tissu commercial actuel d'une part, et des problèmes de relève d'autre part, il importe de tenir compte de la pyramide d'âge des indépendants en activité avant la limite de 65 ans donnant droit à la pension.

Le tableau 3 reprend les chiffres de l'exercice 1992 de la Caisse de Pen-

Tableau 4 : Le commerce du Grand-Duché de Luxembourg dans la Communauté Européenne

Année 1989	LUX	CEE	PART
Nombre d'entreprises	3.5	3286	0.11%
Employés	18.1	13274	0.14%
Ca (Milliards ECU)	3	1335	0.22%

sion des Artisans, Commerçants et Industriels.

En guise de conclusion du chapitre « données statistiques sur le commerce de détail du Grand-Duché de Luxembourg » il faut reconnaître que les quelques 3 500 entreprises n'occupent qu'une place modique au sein de l'armature commerciale de la Communauté Européenne.

Si l'appareil commercial est d'une taille restreinte au niveau européen, il n'en demeure pas moins performant. En effet, sa part dans le chiffre d'affaires est le double de celle obtenue en nombre d'entreprises.

1. Incidence des grandes surfaces sur le commerce de détail

Le droit d'établissement luxembourgeois a toujours été caractérisé par une attitude restrictive en matière de grands magasins.

Ainsi, l'arrêté grand-ducal du 14 août 1934, soumettant l'exercice de certaines professions à une autorisation gouvernementale, interdisait e.a. l'exploitation de « magasins à prix unique » et de « bazars ».

La loi du 2 juin 1962, stipulait dans son article 3 :

« Aucune autorisation ne pourra être accordée pour l'ouverture de grands magasins à branches multiples.

Par grands magasins à branches multiples on entend tout établissement de vente au détail d'au moins deux branches de commerce usuellement distinctes et non connexes occupant sept salariés ou plus »

La loi du 26 août 1975 définissait encore davantage les grands magasins à branches multiples.

En plus, elle déterminait pour la première fois d'une façon chiffrée les grandes surfaces commerciales (600m²).

La section 2 intitulée « Des grandes surfaces commerciales » du titre II de la loi d'établissement du 28 décembre 1988 constitue à l'heure actuelle la base légale en matière des grandes superficies du commerce de détail.

Une autorisation gouvernementale spéciale est requise si un magasin isolé ou si plusieurs magasins groupés sous un même toit dépassent la superficie de vente de 400 m².

Ne sont pas compris dans les surfaces de vente utile

- les bureaux et dépendances
- les vitrines
- les accès au magasin
- les aires d'expédition
- les aires d'encaissement
- les dépôts de réserves

Cette autorisation particulière est requise en cas

- d'établissement
- d'extension
- de transformation
- de reprise

Tableau 3 : Répartition par groupe d'âge des assurés actifs de la C.P.A.C.I.

Âge	Hommes	% du nombre total	Femmes	% du nombre total
- 20	1	0,02	2	0,07
20 - 24	87	1,44	69	2,46
25 - 29	507	8,39	272	9,71
30 - 34	802	13,27	383	13,68
35 - 39	963	15,93	465	16,60
40 - 44	1020	16,87	446	15,92
45 - 49	890	14,72	420	15,00
50 - 54	807	13,35	349	12,46
55 - 59	596	9,86	228	8,14
60 - 64	359	5,94	162	5,78
- 64	13	0,21	5	0,18
	6045	100,00	2801	100,00

Toutefois, la simple transformation des locaux de vente existants ainsi que la reprise d'une surface déjà autorisée sans modification de la destination ne sont pas soumises à un agrément spécial.

L'autorisation particulière peut être refusée, si l'équilibre global, régional ou communal de la distribution risque d'être perturbé.

Dans les communes de moins de 5 000 habitants et à la périphérie des agglomérations de plus de 5 000 habitants, l'autorisation particulière peut être accordée pour des surfaces de ventes en détail, isolées ou groupées, ne dépassant pas 2 000 m².

Pour les surfaces de vente en détail, isolées ou groupées, dépassant 2 000 m², l'autorisation particulière ne peut être délivrée que si la requête est accompagnée d'une étude de marché justifiant que l'implantation ou l'extension du projet ne compromet pas l'équilibre de la distribution dans la commune et la région dans lesquelles elles sont établies.

L'étude de marché est à élaborer par un bureau spécialisé préalablement agréé pour chaque projet par le Ministre des Classes Moyennes.

Aucune autorisation particulière n'est requise dans les communes de plus de 5 000 habitants pour des surfaces de vente en détail isolées ne dépassant pas 1 000 m² et pour les unités commerciales groupées sous forme de cen-

tre commercial ou de galerie marchande, à condition que leur superficie totale de vente utile ne dépasse pas 2 000 m² et sous réserve que ces surfaces de vente de détail soient situées dans une artère commerciale ou à vocation commerciale.

D'autres dérogations peuvent être introduites en faveur de certaines branches commerciales par voie de règlement grand-ducal sur avis des chambres professionnelles concernées.

Il reste à relever que le permis de construire pour une surface commerciale isolée ou groupée dépassant 400 m² ne peut être délivrée par les autorités communales compétentes qu'après l'obtention de l'autorisation particulière du Ministre des Classes Moyennes.

Cette dernière perd toutefois sa validité en cas de défaut d'exécution ou de départ de mise en chantier du projet d'établissement, d'extension, de transformation ou de reprise dans le délai de 2 ans à partir de la date d'octroi.

Le tableau ci-dessus est éloquent quant à l'emprise des grandes surfaces sur le secteur de la distribution. Ainsi, leur chiffre d'affaires s'élève à 25 milliards de francs, dont 17,5 réalisés par les magasins dépassant 1 000 m², ce qui représente une progression rapide au détriment des surfaces de moins de 999 m².

Tableau 5 : Nombre de magasins, chiffre d'affaires, surface de vente et emploi total (superettes et grandes surfaces)

Spécification	Année	Nombre de magasins (à la fin de l'année)	Surface de vente (en 1 000 m ²)	Chiffre d'affaires (en millions de francs)	Emploi total (unités)
Superettes (200-399 m ²)	1985	26	7.5	1 237	...
	1986	19	5.7	907	163
	1987	22	6.7	960	194
	1989	21	6.0	1 102	169
	1990	20	6.2	1 087	170
Grandes surfaces	1985	52	56.5	17 798	...
	1986	59	65.9	19 002	2 693
	1987	57	65.1	19 444	2 771
	1989	56	69.4	21 843	3 269
	1990	55	74.5	24 060	3 478
dont : Supermarchés (400-999 m ²)	1985	38	23.9	7 947	...
	1986	41	26.1	7 232	1 072
	1987	38	24.8	6 995	1 081
	1989	32	20.1	5 850	973
	1990	30	19.7	6 586	973
Supermarchés (>1 000 m ²) et hypermarchés	1985	14	32.6	9 851	...
	1986	18	39.8	11 770	1 621
	1987	19	40.3	12 449	1 690
	1989	24	49.3	15 993	2 296
	1990	25	54.8	17 474	2 505

Depuis 1985 à 1990, le chiffre d'affaires des grandes surfaces s'est accru de 32,1%, chiffre comparable à la progression des ventes du commerce de détail (+ 30,2% pour la même période)

En matière de superficie, la progression est de 26% par rapport à 1985 pour les grandes surfaces.

Les super- et hypermarchés ont enregistré une augmentation de l'ordre de 1 354 m² de la surface moyenne contre 1086 en 1985. Pour les surfaces supérieures à 1 000 m², celle-ci demeure cependant constante (2 192 m²)

Elle est nettement inférieure à celle d'unités similaires dans les pays voisins.

À ce sujet, il importe aussi de relever que le Grand-Duché de Luxembourg se caractérise par une faible densité d'hypermarchés, comme le témoigne le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Comparaison internationale : densité d'hypermarchés

Nombre d'Hypermarchés pour 100 000 hab. 1991	Densité
Luxembourg	0.6
Belgique	0.9
France	1.5
RFA	1.3

Habitudes d'achat des consommateurs luxembourgeois dans les pays limitrophes.

À la demande du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, « l'Institut Luxembourgeois de Recherches Sociales et d'Études de Marchés I.L.R.E.S. » a procédé en 1993 à une enquête sur les habitudes d'achat des résidents dans les pays voisins.

La conclusion en est la suivante en ce qui concerne les articles achetés et les raisons invoquées.

Perspectives d'avenir

Il est indéniable que la distribution luxembourgeoise subit actuellement également les effets de la récession qui affecte les économies occidentales. Les échos concordants du commerce traditionnel font conclure à un recul des ventes nominales de l'ordre de 20%. Comme partout dans la Communauté Européenne, le commerce reste dans l'expectative des efforts de relance annoncés sur le plan communautaire. Des mesures d'accompagnement seront à prendre par le pouvoir national.

Tableau 7 : Articles achetés dans les pays limitrophes

	Articles achetés	Raisons
Allemagne	Vêtements Chaussures Livres Articles audio-visuels	Prix avantageux Grand choix
Belgique	Alimentation Vêtements Chaussures	Prix avantageux Grand choix
France	Vêtements Chaussures Alimentation	Prix avantageux

Certaines initiatives s'imposent de toute façon à savoir :

- l'accroissement de l'attractivité des établissements commerciaux
- l'adoption de nouvelles formes de distribution répondant aux désirs des consommateurs ;

- l'utilisation de nouvelles techniques d'automatisation et de communication ;
- l'adhésion à des groupements d'achats ;
- le perfectionnement de la formation professionnelle tant des patrons que du personnel salarié ;

- l'organisation de manifestations commerciales attrayantes pour la clientèle étrangère ;
- la pénétration des marchés des pays limitrophes par la participation à des foires à l'étranger.

À l'occasion d'une récente question parlementaire le Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme a lui aussi signalé la voie à suivre, à savoir :

- réalisation de parkings supplémentaires
- amélioration de la circulation routière
- augmentation de la flexibilité dans les heures d'ouverture
- réduction des coûts inhérents à l'exploitation d'un commerce
- meilleure qualité de service

(Source : Benelux, dossier 93/2 : Aspects de la distribution)

LUXEMBOURG-UEBL

Un marché hors classement : Grand-Duché de Luxembourg

Taxes

TVA

Il est normalement perçu 15 % sur la valeur des marchandises après dédouanement. Des exonérations existent toutefois pour certains services tels que ceux prodigués par des professions médicales et paramédicales, les banques, assurances, établissements d'enseignement et organisations sociales, sportives ou culturelles.

Certains produits bénéficient d'un taux moindre de 3 ou 6 % : le taux de 3 % s'applique aux produits pharmaceutiques, aux produits de première nécessité tels que lait, beurre, viande, livres, fleurs, transports publics, pommes de terre, café, thé, fruits, légumes, sucre, graisses, huiles, yaourts, fromage, œufs, alimentation pour bébé, etc. ; une taxe de 6 % est prélevée sur le mazout de chauffage, le gaz, l'électricité, l'essence sans plomb, le vin, les détergents, etc.

Accises

Des droits d'accises frappent notamment les huiles minérales, le benzène et les produits similaires, le tabac manufacturé, l'alcool éthylique, le vin et autres mousseux et non-mousseux fermentés, la bière, le sucre et le gaz naturel et les autres hydrocarbures liquides.

Réglementations non tarifaires

Santé

Denrées alimentaires

Le Grand-Duché compte de nombreuses prescriptions quant à la composition et la qualité des denrées alimentaires et additifs autorisés tels qu'agents conservateurs, colorants, antioxydants, émulsifiants, etc.

Produits pharmaceutiques

Les produits pharmaceutiques et les spécialités médicales ne peuvent être ni importés ni négociés s'ils n'ont pas au préalable été enregistrés et s'ils n'ont pas obtenu l'autorisation des autorités luxembourgeoises compétentes en matière de santé.

Produits cosmétiques

Pour les produits cosmétiques (y compris en aérosol), il existe des prescriptions en matière de composition et d'étiquetage, publiées dans le Mémorial du 10 août 1984.

Prescriptions vétérinaires

Dans le cadre du trafic intra-Benelux, il n'est plus exercé de contrôle vétérinaire à l'entrée d'un grand nombre

d'animaux et de produits du règne animal. A cette règle dérogent toutefois notamment les porcs vivants, la farine de poisson et d'animaux, les os et les psittacidés (perroquets...).

Le contrôle vétérinaire exercé sur la viande, les produits à base de viande, les graisses d'origine animale, etc., a lieu dans le pays même. Sur les certificats sanitaires requis, il y a lieu de mentionner l'endroit précis où l'on veut que le contrôle s'effectue. A divers produits d'origine animale s'appliquent de nombreuses prescriptions qualitatives. L'importation de lièvres et de lapins est subordonnée à la présentation d'un certificat sanitaire délivré par un vétérinaire officiellement agréé du pays d'origine.

Prescriptions phytosanitaires

Le Service de la Protection des Végétaux est chargé de l'exécution des prescriptions phytosanitaires.

Appareils de mesure et de pesage

Les appareils de mesure et de pesage doivent lors de leur importation au Luxembourg être plombés au moyen d'un signe d'identification du fabricant ou de l'importateur et être pourvus d'une marque d'agrément standard ou d'une marque de premier plombage.

Certains appareils de mesure sont toutefois exonérés de cette obligation.

Ouvrages en métaux précieux et en métal argenté

Les ouvrages en or, platine et argent ne peuvent être importés et vendus que s'ils portent un poinçon de l'Etat luxembourgeois, un poinçon d'un contrôleur agréé ou le poinçon d'un Etat étranger confirmant qu'ils peuvent être vendus dans le pays d'origine.

Emballage et étiquetage

Le Luxembourg compte de nombreuses prescriptions pour les denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, sérums, vaccins et préparations biologiques destinés aux animaux. Ces dispositions sont contenues notamment dans :

- le décret grand-ducal relatif aux additifs alimentaires du 9 octobre 1979, amendé le 25 octobre 1991 ;
- le décret grand-ducal fixant la quantité maximale de résidus de pesticides autorisée dans les denrées alimentaires du 27 février 1979 ;
- le décret grand-ducal du 16 avril 1992 relatif à la réglementation de l'étiquetage et à la publicité des denrées alimentaires.

Prescriptions en matière de prix

Des prescriptions de ce genre s'appliquent aux produits pharmaceutiques,

aux sérums, vaccins et préparations biologiques pour animaux.

Formalités de voyage et conditions de séjour

- La carte d'identité suffit pour des séjours soit **touristiques**, soit **d'affaires**.

- **Exécution de travaux.** Une entreprise étrangère, qui souhaite réaliser au Grand-Duché de Luxembourg des travaux sur lesquels il est perçu une TVA, est tenue de se faire enregistrer dans le Registre luxembourgeois des assujettis à la TVA. Si l'assujetti étranger n'a pas d'établissement stable au Luxembourg, il peut être contraint par l'administration de la TVA :

- soit à désigner un représentant responsable au Grand-Duché de Luxembourg ;
- soit à déposer une garantie ou à présenter une lettre de garantie délivrée par une banque luxembourgeoise agréée ; le montant de la caution ou de la garantie dépend de l'ampleur des opérations taxables et du montant de la TVA y afférente.

L'entreprise étrangère ou son représentant responsable est tenu au dépôt de déclarations périodiques à l'administration de la TVA en vue du paiement de la TVA.

L'importation de biens et d'outils s'effectue au nom de l'entreprise étrangère avec indication de l'adresse du chantier du client.

En cas d'importation temporaire de matériel, il y a lieu de remettre au poste frontalier luxembourgeois trois exemplaires d'une déclaration d'importation temporaire dont un exemplaire est conservé par la douane. Les deux autres sont restitués au demandeur. Pour la validation des documents, il peut être demandée une caution. Les biens doivent être réexportés dans un délai d'un an. Lors de la réexportation vers la Belgique, deux des déclarations d'importation temporaire validées au moment de l'importation devront être remises à la douane luxembourgeoise.

Les entreprises qui souhaitent réaliser des travaux au Grand Duché de Luxembourg doivent introduire au ministère des Classes moyennes, 6, avenue Emile Reuter, L-2937 Luxembourg, Tél. 4 78 47 15, fax 4 78 47 40, un dossier de demande d'autorisation de travailler. Ce dossier comporte un document ad hoc (à demander au ministère susmentionné) à compléter dûment et à pourvoir d'un « Droit de chancellerie » (timbre de FL 1 000).

(Source : *Extrait de la publication « Réglementation des 40 principaux marchés de l'UEBL »* éditée par l'Office belge du Commerce extérieur.)

DÉMOGRAPHIE

La situation démographique du Luxembourg

Vue d'ensemble

Evolution globale

Après la stagnation du début des années 80, la population de résidence du Luxembourg a connu un essor considérable à partir de 1986. En 13 ans, du 1^{er} janvier 1980 au 1^{er} janvier 1993, le nombre de résidents est passé de 363 500 à 395 200, soit un accroissement de 31 700 personnes (+ 8.7 %). La moitié de cette augmentation a eu lieu au cours des trois dernières années (1990, 1991, 1992).

Nationaux et étrangers

Selon les estimations du STATEC, la part des étrangers dans la population a dépassé le cap des 30 % au 1^{er} janvier 1993 où l'on comptait 119 700 étrangers pour 275 500 nationaux. Les res-

Mouvement de la population 1980-1992

(chiffres absolus)

Année	Population au 1 ^{er} janvier	Accroissement total	Mouvement naturel			Mouvement migratoire		
			Naissances	Décès	Solde naturel	Arrivées	Départs	Solde migratoire
1980	363 500	+ 1 400	4 169	4 113	+ 56	7 362	6 003	+ 1 359
1981	364 900	+ 700	4 414	4 105	+ 309	6 866	6 460	+ 406
1982	365 600	- 100	4 300	4 133	+ 167	6 359	6 665	- 306
1983	365 500	+ 100	4 185	4 129	+ 56	6 204	6 172	+ 32
1984	365 600	+ 600	4 192	4 072	+ 120	5 990	5 502	+ 488
1985	366 200	+ 900	4 104	4 027	+ 77	6 582	5 758	+ 824
1986	367 100	+ 2 300	4 309	3 970	+ 339	7 448	5 504	+ 1 944
1987	369 400	+ 2 600	4 238	4 012	+ 226	8 248	5 852	+ 2 396
1988	372 000	+ 3 800	4 603	3 840	+ 763	9 064	5 995	+ 3 069
1989	375 800	+ 3 500	4 665	3 984	+ 681	9 143	6 286	+ 2 857
1990	379 300	+ 5 100	4 936	3 773	+ 1 163	10 281	6 339	+ 3 942
1991	384 400	+ 5 400	4 986	3 744	+ 1 242	10 913	6 740	+ 4 173
1992	389 800	+ 5 400	5 149	4 021	+ 1 128	10 696	6 441	+ 4 255
1993	395 200							

¹ chiffres arrondis

sortissants étrangers progressent tant en valeur absolue qu'en valeur relative, principalement grâce à l'apport migratoire. Le nombre de décès se maintenant à un niveau peu élevé en raison de la faible proportion de personnes âgées, la reprise de la natalité à accentué ce mouvement à peine freiné par les « pertes » dues aux options et naturalisations.

Les estimations du STATEC concernant le nombre de nationaux et d'étrangers résidents divergent avec d'autres sources comme le recensement général de la population de 1991 ou le registre central de la population (Répertoire général des personnes physiques).

(Source: Extrait du Bulletin du STATEC 1993 N° 6)

Population totale, luxembourgeoise et étrangère

Année 1 ^{er} janvier	Population totale	Population de nationalité luxembourgeoise	Population étrangère	% étranger
1980	363 450	270 900	92 250	25,4
1981	364 850	270 500	94 350	25,9
1982	365 600	270 150	95 450	26,1
1983	365 450	269 800	95 650	26,2
1984	365 550	269 300	96 250	26,3
1985	366 150	269 250	96 900	26,5
1986	367 200	269 200	98 000	26,7
1987 ¹	369 400	272 100	97 300	26,3
1988	372 000	272 200	99 800	26,8
1989	375 800	273 000	102 800	27,4
1990	379 300	273 400	105 900	27,9
1991	384 400	274 400	110 000	28,6
1992	389 800	275 100	114 700	29,4
1993	395 200	275 500	119 700	30,3

¹ La loi du 11 décembre 1986 a accordé au 1.1.87 la nationalité luxembourgeoise à 3 330 mineurs de père étranger et de mère luxembourgeoise. À partir de 1987, les enfants nés de père étranger et de mère luxembourgeoise ont la nationalité luxembourgeoise.

TOURISME

1993 – Une année mouvementée

En 1993 la crise économique mondiale se fait sentir. Beaucoup d'indicateurs touristiques sont à la baisse – mais quelques manifestations de tout premier ordre semblent avoir limité les dégâts.

La tendance prononcée pour de courts séjours touristiques devient encore plus manifeste. Il s'ajoute que les dépenses journalières de nos visiteurs ont diminué par rapport aux années précédentes. Le Grand-Duché étant pour de nombreux touristes une destination de vacances secondaires, plusieurs parmi eux ont renoncé de ce fait à un séjour de loisirs supplémentaire en notre pays.

La concurrence devient importante. Plus besoin de planifier ses congés longtemps en avance. Une partie de notre clientèle s'est laissée tenter par les vacances forfaitaires « Last Minute » avec mer et soleil en garantie et en prime.

Enfin, les avatars de notre climat n'ont pas trop favorisé le début de la haute

saison. Cependant l'après-saison avec un mois d'octobre ensoleillé, mais frais, récupère, en quelque sorte les pertes subies antérieurement.

Le 11^e Championnat Mondial de Ballons à air chaud s'est prêté comme accroche promotionnelle de tout premier ordre au tourisme luxembourgeois. Les visiteurs étaient nombreux et les nuitées réalisées à l'occasion de cette manifestation ont partiellement palié le manque de réservations.

Les échos rassemblés à l'ONT nous révèlent que

- les hôtels qui n'ont pas suivi la vague de modernisation de leurs installations sont moins demandés
- la demande est forte pour des chambres avec douche à bas prix
- au niveau de la restauration naît une lacune entre le fast food et la haute gastronomie
- la demande pour nos plats nationaux est plus forte que l'offre

– certains établissements pratiquent des prix différents selon touristes et indigènes

– nos heures d'ouverture de magasins et d'infrastructures touristiques ne correspondent pas toujours au rythme de vie de nos visiteurs étrangers

– l'animation ne se limite qu'aux centres touristiques

– l'accueil laisse parfois à désirer.

Ces échos recueillis auprès de nos touristes sont des défis lancés à l'égard de tous les acteurs du tourisme. Ne voulons-nous pas offrir un tourisme de qualité à tous les niveaux ?

1993 marque aussi le début d'une nouvelle ère pour le tourisme luxembourgeois. Le concept stratégique pour notre tourisme émis par l'Institut Européen de Trèves est à la disposition de tous les partenaires. Le débat est lancé, les réflexions engagées. Le Conseil d'Administration de l'ONT y a émis un avis incluant ses propositions quant à une restructuration de ses propres organes de décision.

STATISTIQUES

Culture

Musées	1991 *	1992 **	1993 **
Clervaux : Bataille des Ardennes	61.000	18.293	17.600
Maquettes		28.705	27.413
Luxembourg-Ville Casemates	130.159	113.014	96.028
Maquette	3.936	6.527	8.887
Total :	195.095	166.639	149.928

Châteaux	1991 *	1992 **	1993 **
Beaufort	68.530	65.375	66.855
Bourscheid	31.668	32.871	35.257
Larochette	20.227	17.500	27.000
Vianden	209.000	217.700	213.500
Total :	329.425	333.446	342.612

Sites touristiques	1991 *	1992 **	1993 **
Luxembourg-Ville : Visites guidées	4.537	4.320	4.336
Personnes guidées	181.480	172.800	173.440

Logement

Auberges de Jeunesse	1991 *	1992 **	1993 **
Beaufort	6.882	4.300	5.106
Bourglinster	4.951	4.433	4.141
Echternach	13.029	12.455	12.319
Eisenborn	1.663	2.000	2.131
Ettelbruck	4.554	5.834	4.976
Grevenmacher	3.303	3.800	5.660
Hollenfels (AJ + Ctr.)	8.238	10.082	7.789
Larochette	—	4.100	5.863
Lultzhausen	4.761	6.726	6.973
Luxembourg	46.671	45.692	46.031
Marienthal	—	—	7.460
Troisvierges	2.400	1.524	1.578
Vianden	7.285	6.592	6.809
Wiltz	2.130	5.203	6.078
Total :	105.095	112.741	122.914

Loisirs

Piscines couvertes	1991 *	1992 **	1993 **
Piscine Olympique	244.655	328.473	291.882
Piscine de Walferdange	111.985	117.033	116.285
Total :	356.640	445.506	313.167

Piscines en plein air	1991 *	1992 **	1993 **
Beaufort	14.696	13.424	5.513
Berdorf	12.618	9.868	6.278
Clervaux	10.059	10.375	12.529
Differdange	61.334	49.944	36.766
Dudelange	30.300	25.785	10.159
Esch-sur-Alzette	—	11.000	12.000
Grevenmacher	36.877	31.320	23.015
Larochette	57.567	60.800	40.321
Mondorf-les-Bains	32.636	42.580	34.242
Rédange-sur-Attert	14.860	20.644	55.871
Remich	87.894	70.506	56.785
Rodange	28.906	fermée	fermée
Troisvierges	22.577	19.816	11.645
Vianden	64.850	51.649	37.414
Wiltz	39.372	30.210	16.616
Total :	514.546	447.921	359.154

Autres loisirs	1991 *	1992 **	1993 **
Caves Bernard Massard	47.393	43.421	48.200
Jardin des Papillons	54.915	48.542	54.359
M.S. Marie-Astrid	29.274	27.695	37.542
Parc Merveilleux	96.516	88.080	89.465
Télesiège de Vianden	134.934	124.148	115.565
Train 1900	8.172	6.833	7.114

Remarque : * = du 1 janvier au 30 septembre
 ** = du 1 janvier au 31 octobre

(Source : Extrait du rapport d'activité 1993 de l'Office national du Tourisme, ONT, novembre 1993.)

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir de Luxembourg

1.2.11.93. (lundi, mardi)

SZ: Das Thema des Tages: Ämter sind Europas Glück

HB: Frankfurt vor Chancen und Herausforderungen: Das richtige Votum

HB: Europa nach dem Brüsseler Sondergipfel: Wieder auf Kurs

HB: Fahrplan für die Gespräche mit den Kandidaten für den Beitritt zur Gemeinschaft – Die Beschlüsse des europäischen Sondergipfels von Brüssel: Mehr außen- und sicherheitspolitische Gemeinsamkeit

HB: Das Paket neuer EG-Institutionen ist ausgewogen: Keine Prestige-Frage

FAZ: Jenseits von Maastricht

LB: Commentaire: Maastricht, an zéro

F: IME: Satisfaction allemande après le choix de Francfort (Les ministres de l'Economie français et allemand se rencontrent aujourd'hui).

FT: European Union

M: Le poids de Francfort

F: Le traité de Maastricht entre en vigueur aujourd'hui: l'Europe face à ses défis (L'idée franco-allemande d'un contrôle accru sur la Commission a été repoussée.)

3.11.93. (mercredi)

LB: La France marche avec l'Allemagne (Un programme économique commun pour préparer la monnaie unique)

FT: Finance ministers get together to promote 'crucial' economic convergence: France, Germany plan for Emu

HB: Die supranational verfaßte Währungsunion im Verbund von Nationalstaaten: Der schiefe Turm von Maastricht

F: GATT: Uruguay Round: l'heure des prises de position (Peter Sutherland, le directeur général du Gatt, presse le pas. Mais les Etats-Unis durcissent le ton. Les manœuvres finales commencent.)

HB: Gatt: Erste Planspiele für den Ernstfall: Noch bleiben 43 Tage

LB: Encore du neuf pour la CLT (Elle va lancer un bouquet de programmes par satellite autour de RTL-TV (Lorraine))

4.11.93. (jeudi)

LB: L'Europe en marche laisse le social en rade

F: CEE: Sièges des instances européennes: des centaines d'emplois à la clé (Outre l'IME, les agences de l'environnement et des médicaments vont attirer des représentations et des lobbies du monde entier dans les villes d'accueil choisies par les Douze.)

HB: Parteiprogramme / Ein Bundesstaat ist nicht mehr das Ziel von CDU und CSU: Eine Europäische Union der Nationen

LB: L'inflation faible, une lueur d'espoir (L'OCDE cherche des raisons d'espérer dans une conjoncture morose)

F: Conjoncture: l'Insee diagnostique un « raffermissement » (A la lumière des récents indicateurs, et notamment de la reprise de la consommation, le bilan 93 serait un peu moins négatif qu'on le craignait, estime Edmond Alphandéry.)

SZ: Die Arbeit teilen lernen

L: Satellite: RTL TV, fleur d'un bouquet (La CLT annonce le lancement de programmes en langue française sur satellite, dont le pivot sera la chaîne RTL TV.)

5.11.93. (vendredi)

FT: Co-ordination is suggested by Belgium: Early policy role urged for monetary institute

LB: Contre la fuite des capitaux (L'Allemagne proposera en 1994 un texte sur les revenus du capital)

W: Der Kommentar: Ehrgeiziger Zeitplan

HB: Zinsbesteuerung: Waigel will harmonisieren

Z: Bayerns Regierungschef gegen Strauß, Kohl und Europa: Edmund Thatcher

Z: Europäisches Währungsinstitut: Start in Frankfurt unter schwierigen Ausgangsbedingungen: Werkstatt für die Einheit

FAZ: OECD: Kaum Aussichten für neues Wachstum (Steigende Arbeitslosigkeit / Renaissance protektionistischer Strömungen)

6.-8.11.93. (samedi, dimanche, lundi)

L: Commerce: Brittan fait le point sur le Gatt devant les Douze (A un peu plus d'un mois de la date butoir, les Européens parlent stratégie aujourd'hui à Bruxelles.)

M: EG-Währungsinstitut ohne Währungsunion? : Nicht „für die Katz“

SZ: Vereinigte Staaten von Europa? Ja!

FT: Euro-socialists launch early poll campaign

FT: Mr Yeltsin and democracy

9.11.93. (mardi)

LB: Les Douze veulent des garanties

LB: Gatt: le ton se durcit (Les Douze veulent les grandes lignes d'un pré-accord fin novembre)

F: Commerce international: Gatt: les Douze blâment le blocage américain (En « avalisant » le rapport Brittan, ils dénoncent l'attitude des Etats-Unis et du Japon, Un Conseil spécial aura lieu à la fin du mois.)

LB: L'Europe de l'éducation avance. Lentement (Les Douze décident de se pencher sur l'impact de la mobilité estudiantine)

FT: EC business survey: Optimism is clouded by jobs outlook

LB: La Berd revue et corrigée par Larosière (Le successeur d'Attali a mis au point une vaste réforme de l'organisation interne de la banque européenne)

W: Luxemburg: Geld aus Deutschland fließt weiter

10.11.93. (mercredi)

LB: Commentaire: La patience nécessaire (OLP-Union européenne)

F: Commerce international: Le Gatt suspendu au traité de libre-échange américain (Le vote, le 17 novembre, du Congrès américain sur l'accord de libre-échange nord-américain sera décisif pour le commerce mondial. Les Douze en discuteront le 2 décembre.)

F: Europe: Les Douze et la Russie en quête d'accord (La Commission européenne va négocier un accord de partenariat avec la perspective d'une zone de libre-échange avec la Russie.)

HB : EU/ Die Beitrittskandidaten stehen hinter dem Vertrag von Maastricht : Neutralität stellt kein Problem für die Außenpolitik der Europäischen Union dar

SaZ : Eine Region will sich schneller nahekomen (Luxemburg und das Saarland wollen den Hochgeschwindigkeitszug und eine komplette A8)

11.11.93. (jeudi)

F : Gatt : un impact positif (L'approbation de l'Alena faciliterait un accord sur le commerce mondial. Autre constat : l'Europe se montre plus solidaire.)

FT : Europe by any other name

HB : Konjunktur/EG-Kommission erwartet Zinssenkungen : Brüssel : Die westdeutsche Wirtschaft stagniert 1994

FAZ : Kampf um Eko

12.11.93. (vendredi)

F : Russie : L'Europe ouvre ses portes à Moscou (Après la visite à Moscou de Jean-Luc Dehaene et Jacques Delors, l'Europe va ouvrir un peu plus son marché aux productions russes.)

LB : Russie-Europe : Delors, Dehaene et Claes scellent les fiançailles (Le partenariat économique annoncé est d'abord un gain politique pour Boris Eltsine)

LB : « Une union monétaire réduite ! » (C'est le vœu d'Alexandre Lamfalussy, futur président de la Banque centrale européenne)

FT : Pöhl breaks silence about Maas-tricht

HB : Europadebatte im Deutschen Bundestag : Wider die Euroskepsis

Beilage der Süddeutschen Zeitung über Luxemburg :

Das bittere Gefühl, übergangen zu werden (Luxemburg ist besonders empfindlich gegen Großmachtgebaren), von Léon Zeches

Medien und Kommunikationsindustrien haben hier jetzt Konjunktur (Wie Luxemburg sich mit Hochtechnologie aus der Abhängigkeit der Stahlindustrie befreien will), von Josef Aschenbrenner

Die Eurobanken haben den Privatkunden entdeckt (Ein mobil gewordenen Kapital entdeckt Luxemburg), von Ekkehard Storck

„Geld ist auch das Blut jeder kriminellen Organisation“ (Luxemburg will keine Waschanlage für Drogengelder sein), von Jean-Jacques Picard

Nach der Schlacht ins Bürgerleben (Goethe entdeckte in Luxemburg „freundliche, zuvorkommende Leute“), von Robert L. Philippart

„Darum weile ich gern in Luxemburg“ (Luxemburger sind „Europäer mit Herz und Verstand“), von Egon Klepsch

Produktinnovationen wichtiger als „ZAST“ (Liberalität lockt stärker als Steuern treiben), von Udo Behrenwaldt

EG-Richtlinie läßt neue Töchter starten (Sonderformen der Firmengründung in Luxemburg), von Peter Greinemann

Das Recht ersetzt den Zugang zum Meer (Die Luxemburger Flagge wurde zur Visitenkarte der Schiffe), von Peter Steltzer

13.-15.11.93. (samedi, dimanche, lundi)

HB : Das Jahresgutachten der „fünf Weisen“ : Ernüchterung

SZ : Die Steine der Weisen

FAZ : Europäische Perspektiven

L : Londres : La monnaie unique oppose City et patronat

HB : Europa braucht ein einheitliches Exportregime : Sonderweg kommt teuer

FT : High noon in world trade

16.11.93. (mardi)

FAZ : Auch die Europäische Union muß sparen (Finanzminister verabschieden Haushalt/Das meiste für die Landwirtschaft)

LB : Hausse du budget européen (Les ministres du Budget ont donné leur aval pour l'année 94)

FT : Brussels says EU must act on jobs or risk social unrest

HB : Die Wirtschaftsweisen wollen die Währungsunion zielstrebig ansteuern : Plädoyer für einen „radikalen Schritt“

LB : La reprise en 94, un mirage ? (Les cinq « sages économiques » allemands ne voient rien venir)

FT : Mr Delors in absentia

F : GATT : Rencontre Brittan-Kantor le 22 novembre (Pour le commissaire européen, le rythme des discussions s'accélère. En visite à Tokyo, il n'a toutefois rien obtenu du gouvernement japonais.)

HB : Belgien/Schwierige Suche nach Möglichkeiten zur Entlastung des

Staatshaushalts : Landesweite Streiks setzen die Regierung von Premierminister Dehaene unter Druck

LB : La CLT va monter en puissance dans M6 (Première conséquence du projet de loi visant à faire sauter le verrou dans les chaînes)

17.11.93. (mercredi)

F : Finance : La Bundesbank baisse sa garde (La banque centrale allemande a réduit hier son taux de prise en pension. Le mark a sensiblement reculé vis-à-vis du franc, à son meilleur niveau depuis la crise du mois d'août.)

LB : Europe agricole et monnaies flottantes (Les ministres de l'Agriculture doivent remettre de l'ordre dans une situation incohérente : pas facile !)

LB : Europe : La Cour se penche sur le Berlaymont (Il faudrait se décider, estime la Cour des Comptes européenne dans son rapport annuel 1992.)

LB : Europe : Personne ne veut entendre Bill Clinton le dimanche (Polémique tragi-comique à Strasbourg. On cherche une date pour le président américain.)

18. 11. 93. (jeudi)

LB : Europe : Elections de 94 : le scénario est prêt (Les Européens pourront voter dans le pays où ils résident)

LB : Europe : L'Union à seize change les cartes (Une résolution à Strasbourg propose une réforme avant les adhésions)

HB : Das Europäische Parlament billigt in Straßburg die Gesetze zur Währungsunion

HB : Europäisches Parlament/Delors und Claes betonen Beschäftigungspolitik : Plan zur Bewältigung der Strukturkrise soll wieder neues Vertrauen schaffen

LB : L'Allemagne paie trop pour l'Europe (C'est l'avis de la Bundesbank qui estime que ce n'est plus justifié)

LB : Pas la moindre décision au Conseil agricole (Sans accord d'ici décembre, le bilan final de la présidence belge risque fort d'être plutôt maigre)

SZ : Europa auf neuen Gleisen

F : Monnaie : Le franc se raffermir (Avec la baisse prévisible du loyer de l'argent, qui a des chances de revenir à 4 % en Europe au printemps prochain, la crise des changes qui secoue l'Europe depuis l'été 1992 pourrait enfin trouver un épilogue.)

LB : Commentaire : Deux erreurs et une faute (Belgique)

19.11.93 (vendredi)

FT : Bundesbank sends out mixed signal

M : Les pays européens à la recherche de remèdes contre la crise : La Commission européenne a proposé aux Douze une stratégie pour la croissance et l'emploi

HB : Die Belastung des Bundeshaushalts durch Brüssel hat sich innerhalb von fünf Jahren verdoppelt – Deutschland mit Abstand größter Nettozahler – Gefahren durch Nebenhaushalte : Bundesbank stellt unbequeme Fragen zur Rolle des „Zahlmeisters“ für Europa

LB : Commentaire : Aider les familles (Belgique)

M : Et maintenant le GATT...

20. – 22.11.93. (samedi, dimanche, lundi)

FT : Some EU states are likely to resist targets in plans to boost economy : Caution on Brussels jobless plan

FT : Finance ministers plan tighter banking supervision

FAZ : Brüssel rät zu Abwertungen europäischer Währungen (Brisante Empfehlungen für die „Grundzüge der Wirtschaftspolitik“ / Finanzminister-Treffen berät heute)

FAZ : Trübe Zwischenbilanz auf dem Weg zur Währungsunion

HB : Die EU-Industrieminister und die Suche nach einem Stahlkonzept : Am Ende nur ein fauler Kompromiß

LB : Les Douze vers un cul-de-sac ?

LB : Gatt : le grand marchandage ? Il commence ce lundi à Washington. (Objectif : conclure le 15 décembre)

L : Les États-Unis demeurent intransigeants (Fort du vote de l'Alena par le Congrès et du soutien des pays du Forum économique de l'Asie et du Pacifique, Clinton n'entend pas faire de concessions à l'Europe.)

23.11.93 (mardi)

LB : Bosnie : L'Europe présente un plan et invite les parties à Genève (Le projet franco-allemand est adopté. Vers la suspension des sanctions contre Belgrade ?)

FT : EU foreign ministers agree Bosnia plan

TV : Trostlose Bosnien-Bilanz

HB : Europäische Union/Brüssel erhofft sich von der Senkung der Lohnkosten neue Impulse für den Arbeitsmarkt : Finanz- und Wirtschaftsminister streiten über Konjunkturpapier der Kommission

LB : Les Douze semblent démunis devant la lutte contre le chômage (Les ministres des Finances ont réservé lundi un accueil mitigé au projet de Livre blanc)

F : Union européenne : Relance européenne : les Douze en panne de consensus (A vingt jours du sommet européen de Bruxelles, le livre blanc de Jacques Delors reçoit un accueil mitigé.)

SZ : Bonn werden die Planzahlen aus Brüssel zuviel (Im Weißbuch der EU-Kommission schimmert Abwertungsmentalität durch / Deutsche Kritik)

LB : Pour éviter d'autres BCCI (Une nouvelle directive pour plus de transparence)

HB : Verschärfte Aufsicht für europäische Banken : Keine neue BCCI

LB : Gatt : les dossiers en suspens (Accès au marché, agriculture, services...) Les problèmes restent légiön)

FAZ : Die neuen Drei (Italien)

24.11.93. (mercredi)

W : Einladung an die Serben

SZ : Balsam für Europas schlechtes Gewissen (Die jüngste Bosnien-Initiative der EU ist vor allem ein Wahlgeschenk für Milosevic)

FAZ : „Ein Bundesstaat Europa ist möglich“ (Das Urteil der Karlsruher Richter zum Vertrag von Maastricht)

HB : Die Maastricht-Kriterien sind für eine Währungsintegration unzureichend : Konvergenz differenzierter sehen

M : Mobiliser l'Europe

L : Union européenne : Coup de frein britannique sur l'Europe sociale (La Grande-Bretagne a choisi hier de se dispenser ou de bloquer plusieurs directives en discussion.)

FT : European Commission prepares four separate economic studies : Brussels seeks jobs blueprint

HB : Europäische Wirtschaftspolitik im Test : Papier für den Gipfel

L : Europe : Stockholm risque de rater son entrée dans la CEE en 95 (La lenteur des négociations retarderait l'adhésion de la Suède, de l'Autriche, de la Finlande et de la Norvège.)

F : Gatt : une Europe dégrisée (Longtemps « hypnotisée » par le succès du commerce communautaire, la CEE s'aperçoit qu'elle a laissé filer ses parts de marché.)

W : Wenn deutsches Kapital „auswandert“ (Der Weg in die Fluchtburg ist eine Gratwanderung zwischen Legalität und Steuervermeidung)

25.11.93. (jeudi)

F : Commerce international : Gatt : vers la constitution d'un front uni face au Japon ? (Leon Brittan et Mickey Kantor s'apprentent à abandonner leur face-à-face pour constituer un front uni face aux pays tiers. Pour les États-Unis, le partenaire le plus difficile à convaincre reste en effet le Japon.)

F : Bruxelles décèle l'amorce d'un « mouvement » (Les négociations sont entrées dans une phase « non stop » qui n'exclut pas les coups de poker...)

HB : Für einen erfolgreichen Abschluß der Uruguay-Runde ist der französische Premierminister auf innenpolitische Unterstützung angewiesen : Balladur kann in den GATT-Verhandlungen nur verlieren

F : La vraie crise (Gatt)

FAZ : Kein Kurs-Dumping

F : Russie : Restrictions-surprises d'Eltsine pour les banques occidentales (La suspension pour deux ans de licences déjà accordées reflète les incertitudes de la politique russe, surtout en période électorale.)

HB : Haushaltsdebatte im Bundestag : Prinzip Hoffnung

LB : Commentaire : La grève fourretout (Belgique)

26.11.93. (vendredi)

FT : Belgium to push EU growth plan

F : Ex-Yougoslavie : La paix franco-allemande

FT : Kohl and Major warn over Gatt

F : Le débat sur l'Uruguay Round : Gatt : le vote parlementaire en suspens (Le gouvernement veut connaître le calendrier international avant de demander au parlement de se prononcer.)

F : Belgique : grèves contre le plan d'austérité (Après les grèves tournautes, le royaume connaît aujourd'hui

une grève générale. Et une autre journée est prévue le 10 décembre.)

FAZ : Notlösung (Viertageweche VW)

FAZ : Was Heitmann erreicht hat

M : Commentaire : Trop tard (Heitmann)

27. – 29.11.93. (samedi, dimanche, lundi)

LB : Union européenne : La Grèce donne le ton de sa présidence (Un de ses ministres s'en prend à l'Allemagne, à la France mais surtout à la Turquie)

LB : Commentaire : Querelles linguistiques

FT : Geneva talks on Bosnia

M : Tensions sociales en Belgique

30.11.93. (mardi)

F : Devoir de solidarité (sommet franco-allemand)

FT : Frank talk, Mr Kohl

HB : Europäische Union : Kommission und Rat für starkes EWI

HB : Europäisches Währungsinstitut / Christophersen fordert Wachstums-

strategie : Für ein europäisches Geldmengenziel

LB : Pas de date pour le SME (Le président de la Buba prudent sur le retour aux marges étroites)

LB : Bosnie-Herzégovine : ils négocient à nouveau (Faible espoir à Genève. Sous l'impulsion des Douze, les trois factions reprennent les pourparlers)

W : Ansturm aus Luxemburg verebbt (Attraktivität des Großherzogtums läßt nach – Nur wenige Wege führen zurück)

DECEMBRE 1993

1.12.93. (mercredi)

SZ : Tietmeyer warnt vor Überstürzung (Geldmengenkonzept als Vorbild für Europa herausgestellt)

HB : Erste Tagung der EU-Innen- und Justizminister : Mühsamer Anfang

SZ : „Die Technokraten haben Europa gekidnappt“ (Club of Rome erstrebt ein Europa von Reykjavik bis Wladivostok / Tagung in Hannover)

F : Redonner du tonus à l'Europe (Français et Allemands sont, face aux négociations du Gatt, sur la même ligne. La balle est donc dans le camp américain.)

F : Parallèlement à la Conférence de Genève : CSCE : les leçons du „cas yougoslave“ (Le secrétaire d'État américain veut des résultats concrets avant d'atténuer les sanctions contre la Serbie.)

FT : US and EU push for Gatt breakthrough

2.12.93. (jeudi)

LB : Uruguay Round : les convoyeurs attendent ... toujours („Il n'y aura pas de 16 décembre pour les négociations“, avertit Warren Christopher)

FAZ : Kohl und Mitterrand blieben uneins über Gatt (Der Bundeskanzler verlangt Kompromisse von Washington und Paris / Polens Hoffnungen werden gedämpft)

SZ : NATO vor ! Oder ?

FAZ : Streit über die künftige Rolle Rußlands (Schwere Vorwürfe des Papstes an die KSZE / Der Balkankrieg)

F : Otan : vers un „partenariat“ plus actif avec l'Est (Réunion des ministres

des Affaires étrangères, aujourd'hui et demain à Bruxelles, pour préparer le sommet atlantique de janvier.)

F : Pour un „nouvel élan européen“ (Philippe Séguin affirme sa „conviction d'être fidèle à l'inspiration des pères fondateurs de la Communauté“.)

HT : The Way Forward for an Inspired NATO

L : Diplomatie : GATT : Les vellétés de l'alliance Paris-Bonn (Alors que la presse allemande regarde avec scepticisme les résistances françaises, le sommet bilatéral a redit la nécessité d'un compromis.)

3.12.93. (vendredi)

SaZ : Das Saarland will Cattenom besser überwachen können (Leinen fordert grenzüberschreitende Direktkontrolle)

FT : Nato closer to military co-operation with eastern Europe

F : Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles : L'Otan adoube l'Union européenne (La France note une „évolution positive“ des États-Unis. Le „partenariat pour la paix“ avec les pays de l'Est, proposé par Bill Clinton, sera discuté aujourd'hui.)

HT : EC and U.S. See Progress On Trade but No Deal Yet (Tough Farm Issue Yields To Negotiations, but Other Obstacles Remain)

W : In den Grenzen von 1939 (Rumänien)

HB : Sondertreffen der EU-Finanzminister : Suche nach Rezepten

HB : Zentralbankrat/Dax auf historischem Höchststand : Bundesbank setzt Politik kleiner Zinsschritte fort

HB : Maastricht/Haushaltsdefizit sinkt bis 1996 nur auf 4,25 % des Bruttosozialprodukts : Belgien schafft Konvergenzkriterien nicht

M : Epreuve commune (France-Allemagne)

4. - 6.12.93. (samedi, dimanche, lundi)

FT : Be prepared – and be armed (Patching over differences at the EU summit will test the Belgian prime minister)

GAZ : „Die Konflikte in Osteuropa beachten“ (Der KSZE-Generalsekretär für stärkeres Engagement des Westens)

LB : Les Douze frileux sur la relance (L'idée de lancer des grands travaux n'a pas beaucoup de succès)

HT : Finance Ministers Attack the EC's Huge Job-Creation Program

HT : France Moves To Dampen Rising Hopes Of Trade Deal ('Excessive optimism' Reigns, Official Says, On Eve of EC-U.S. Talks)

L : L'Europe divisée sur le montant de l'emprunt Delors (L'Allemagne, notamment, juge excessif l'endettement prévu pour financer le plan de relance européen.)

S : Le Grand-Duché, miroir aux alouettes pour l'épargnant belge ?

7.12.93. (mardi)

HB : Neue Länder / Spitzengespräch beim Kanzler – DIHT gegen neue Förderinstrumente : Kohl sieht positive Signale und hofft auf das Ende der Rezession

SZ : Einigung im Agrarstreit ebnet den Weg zum Erfolg des GATT (Amerika einverstanden mit langsamerem Abbau subventionierter Agrarausfuhrungen)

SZ : Amerika mußte doch nachgeben (GATT)

F : Union européenne : Les ministres de l'Économie réservés sur le livre blanc (Les propositions de la Commission contenues dans le livre blanc n'ont guère enthousiasmé les ministres de l'Économie des Douze. Seul Alphandéry s'est prononcé en faveur de l'initiative de Delors.)

FT : Steel chiefs attack EU's 'lack of progress' on restructuring

F : Commerce international : Gatt : issue toujours incertaine (Un compromis sur le volet agricole semblait avoir été trouvé. Mais dans la soirée, Alain Juppé assurait que la France le rejetait.)

8.9.12.93. (mercredi, jeudi)

FT : Papering over the cracks (Delors' paper)

FT : Greek presidency plans early summit

F : Conjoncture : France : une stabilisation mais pas de reprise (La croissance a été de 0,2 % au troisième trimestre. L'Insee ne prévoit pas de reprise à brève échéance.)

SZ : Frankreich greift in die Tasche der Agrarminister (Paris will sich auf dem EU-Gipfel schadlos halten / USA lassen keine Wünsche mehr zu)

HB : Gipfel / Die Tagung in Brüssel diskutiert Wachstum, Beschäftigung und Wettbewerb : Die Europäische Union sieht sich auf gutem Weg aus der politischen Krise

HB : Der belgische Franc liegt wieder im alten EWS-Band : Kontinuität lohnt sich

10.12.93 (vendredi)

FT : Brussels summit must meet national concerns without breaking the budget : Eu walks tightrope on world trade deal

F : Union européenne : L'emploi au menu du Conseil européen (Le 50e sommet des Douze, qui s'ouvre aujourd'hui à Bruxelles, discutera du livre blanc rédigé par Jacques Delors. Mais on n'oubliera pas le Gatt, même s'il ne figure pas officiellement au menu.)

HB : EU/Russische Vorbehalte gegen Nato-Erweiterung : Partnerschaftserklärung in Brüssel unterzeichnet

HB : Französischer Franc liegt wieder im alten EWS-Band : Ein Block formiert sich

F : Leçon de choses (Sommet)

LB : Europe : Anvers 93 : un bilan positif ? (L'année culturelle touche à sa fin. Premières évaluations à quelques jours du rideau final)

SaZ : Das schöne Leben in der Finanzmarkt-Nische (Deutsche Luxemburg-Steuerflüchtlinge werden mit hohen Gebühren zur Kasse gebeten)

11.12.93. (samedi)

M : Bonn et Londres contestent le plan de relance de M. Delors

FT : Delors borrowing plan meets cool reception

FT : The house that Jacques built

F : Emploi : les Douze partagés sur le livre blanc (Le livre blanc de Jacques Delors a été accueilli positivement ... sur les objectifs. Car les Douze restent divisés sur les modalités de son financement.)

L : Un Livre de bric et de broc (Le Livre blanc de Jacques Delors est un savant mélange d'interventionnisme et de libéralisme. Il ne fâche personne, mais on est loin du "signal fort" promis.)

LB : Sommet : Ces grands travaux sur la table des Douze (La Commission a des idées. Voici celles qui se trouvent dans le Livre blanc)

LB : Prudence des Douze dans leurs grands travaux (Où trouver l'argent quand la récession frappe ? Pas de miracle à Bruxelles)

F : Le 50e Conseil européen : Coup d'accélérateur au Pacte de stabilité (Une conférence préparatoire se tiendra à Paris dans trois mois à laquelle participeraient une quarantaine de pays.)

12.13.12.93. (dimanche, lundi)

LB : Commentaire : L'appel de Bruxelles

SZ : Eine verpaßte Chance

FAZ : Prüfsteine für Europa

HB : Gipfel der Europäischen Union billigt Weißbuch : Nur ein Rahmen

FT : How to build Euro-networks

F : Le bloc franco-allemand tient bon (Le sommet européen a réaffirmé la solidarité des Douze. Aujourd'hui, Leon Brittan rend compte des négociations de Genève.)

F : Le 50e sommet européen : Un bilan inespéré ... (MM. Mitterrand et Balladur sont largement satisfaits de la cohésion des Douze. La présidence belge a été plébiscitée.)

F : Emploi en Europe : Delors sauve son libre blanc (Mais les Douze ont laissé ouverte la question de son financement.)

M : Le livre blanc de la commission : Les Douze montrent leurs réticences sur le financement de grands travaux

M : Les limites du Livre blanc

F : Le poids de l'Amérique (Gatt)

LB : Boris Eltsine semble avoir gagné son pari (Le chef de l'administration présidentielle laisse entendre que la Constitution est adoptée)

14.12.93 (mardi)

FAZ : Rückschlag für Quellensteuer-Befürworter (EU-Finanzminister erteilen Kommission nur Prüfauftrag)

LB : Nouvelles pistes pour la fiscalité européenne (Les Douze discutent de l'harmonisation. Ils ont tranché sur la TVA sans frontière)

M : Les Douze ont approuvé les propositions de Jacques Delors pour la croissance et l'emploi

F : Uruguay Round : Le Gatt jouera les prolongations (Il faudra poursuivre « au-delà du 15 décembre » a prévenu Leon Brittan. Alain Juppé a proposé hier aux Douze une nouvelle réunion, demain matin, pour faire le point.)

LB : Vers un accord partiel au Gatt ? (Certains sujets, dont l'audiovisuel, reportés après le 15 décembre ?)

FAZ : Rußland bleibt unberechenbar

LB : Commentaire : Le pire évité en Russie

FT : No turning back in Russia

15.12.93 (mercredi)

LB : Crédibilité européenne

LB : L'audiovisuel européen sauvé ?

LB : Un demi-accord après 2 641 jours (Il restera des trous, dont l'audiovisuel, mais on touche au but au Gatt)

F : Le retournement (Gatt)

HB : Die Gatt-Runde steht vor dem Abschluß : Doch besser als nichts

M : Audiovisuel : des positions claires mais bloquées

M : Commentaire : le dos au mur

SZ : Schirinowskij trumpft auf : Ich habe Zeit (Präsident Jelzin muß alles tun, damit der Nationalist nicht sein Nachfolger wird)

16.12.93. (jeudi)

FT : Brussels to insist on single market

FAZ : Ein Sieg für mehr Freihandel

FT : Greater wealth of nations

M : Chantier (GATT)

F : Commerce international : Gatt : feu vert des Douze à l'accord final (Alain Juppé a salué, au nom de la France, cette conclusion « importante et heureuse ». Il a parlé d'un « vrai succès ».)

F : Washington prépare déjà l'après Uruguay Round (L'accord de Genève devrait obtenir la ratification du Congrès. Mais de nombreux secteurs vont demander la poursuite de négociations supplémentaires pour obtenir plus de concessions.)

F : Comme un sacre

LB : Ouf !

HB : Nordirland-Erklärung soll Bürgerkrieg beenden : Ein weiter Weg

M : Commentaire : Après la victoire électorale de Vladimir Jirinovski : La Russie menacée d'un « Führer »

17.12.93. (vendredi)

LB : L'euro-vignette est ratifiée (En 95, cinq pays, dont la Belgique, l'imposent aux poids lourds)

LB : Belgique : la plus faible « croissance » depuis l'année 1953 (Avec -1,8 pc, notre pays figure parmi les plus mauvais élèves en Europe)

F : Conjoncture : La France sur la voie d'un redémarrage progressif (Croissance de 0,3 % au cours des deux premiers trimestres 94 et reprises de l'investissement des entreprises sont attendues par l'Insee. Mais la décade du chômage serait pour plus tard.)

M : Espoir et passions (Irlande, pacification)

FT : The west and Zhirinovsky

LB : Union européenne : Relations à onze avec la Macédoie (Athènes dénonce le manque de solidarité de ses partenaires)

18. - 20.12.93. (samedi, dimanche, lundi)

F : Union européenne : Agriculture : les Douze ont fait place nette (Les derniers problèmes liés à la réforme de la PAC et à l'accord sur le Gatt ont été réglés. Paris et Bonn sont satisfaits.)

FT : Europe's steel deal

M : Sur fond de crise de leur production : Les Douze ont avalisé les aides d'État aux sidérurgies allemande, italienne et espagnole

F : Les prévisions de l'OCDE pour 1994 : France : reprise timide et chômage au plus haut (Le taux de croissance 1,1 % ne suffira pas à enrayer la décade de l'emploi. La reprise forte et la baisse du chômage sont attendues dans le courant de l'année 1995).

F : L'exception britannique (OCDE)

21.12.93. (mardi)

LB : L'élargissement européen en panne (L'Espagne craint que monnaie unique ne rime avec déséquilibre économique)

F : Union européenne : Elargissement : le problème agricole (Les négociations avec les pays-candidats devraient s'achever le 1er mars. Mais le délai semble bien court...)

FT : Bonn warns concessions to France may harm political reform in EU : Gatt splits in UK and Germany

F : Entretiens Kinkel-Kozyrev : Otan : la Russie dit non au plan allemand (Après la percée nationaliste en Russie, Moscou raidit sa position.)

LB : Commentaire : La vraie victoire de Milosevic

FT : OECD pulls its punches

LB : Commentaire : Les mains propres (Italie)

22.12.93. (mercredi)

LB : Même régime pour les contribuables européens, résidents ou non (La Commission recommande de supprimer toutes les discriminations fiscales)

LB : Des précisions chiffrées sur les aides européennes (La Commission a désigné mardi les régions bénéficiaires des Fonds structurels)

LB : Le programme grec (La présidence hellénique de l'Union européenne s'inscrit dans la continuité)

FT : Greece tries to sell idea of EU future

HB : EU/Fortschritte bei den Erweiterungsverhandlungen : In der Übergangszeit gelten nationale Bestimmungen

23.12.93. (jeudi)

LB : Nouvelle baisse des taux belges (La Banque nationale continue prudemment sur sa lancée)

FT : Monetary tests après le déluge

W : Die Nato als Fixpunkt

LB : Russie : Boris Eltsine annonce le maintien de Gaïdar (Cette décision implique que la politique économique du gouvernement ne variera pas)

LB : L'administration américaine retouche sa politique russe

24.12.93. (vendredi)

LB : Union européenne : Beau cadeau de Noël pour la recherche (Elle disposera de près de 500 milliards pour les cinq prochaines années, avec un petit « râble » éventuel en 96)

LB : L'IME à Bâle avant Francfort (L'Institut monétaire européen n'a pas encore choisi ses bâtiments)

W : Großes Lob für die Regie der Belgier (EU-Ratspräsidentschaft erfolgreich – Viele wichtige Entscheidungen in sechs Monaten)

SZ : Ein Rezept unter Modernisierungszwang : Das Wachstum wandelt sich (Mengen stoßen an Grenzen – Qualität schafft neue Arbeitsplätze)

SZ : Die Rechnung kommt erst (Die Bonner Schuldenpolitik erschüttert nicht den Staat, aber beschneidet den Wohlstand mehr als eigentlich nötig)

25. - 28.12.93. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

F : Grèce : Athènes estime ne pas vivre aux crochets de l'Europe (La Grèce, qui prend la présidence de l'Union européenne le 1er janvier prochain, réfute son image de boulet financier des Douze.)

M : Europe : l'état de l'Union (En six mois de présidence, le gouvernement belge a revigoré la Communauté et redonné une cohésion aux Douze)

W : Paris ist nicht Bonn

LB : Un parti du mark en Allemagne (Un opposant au Traité de Maastricht crée un « mouvement de citoyens »)

W : Etappe zur NATO

HB : Telekom steigt beim Satellitenbetreiber SES ein : Kehrtwende

FAZ : Personalien : Pierre Werner 80 Jahre

29.12.93. (mercredi)

FT : Widespread praise for six-month spell persisting over EU : Belgium bows out to applause

HB : Athen übernimmt von Belgien den EU-Vorsitz : Routine als Anspruch

FT : Europe's new monetary forum

LB : Réflexion faite : Otan : crise d'identité

TV : Pionier der europäischen Währungsunion (Dr. Pierre Werner 80 Jahre – Ehrendoktor des Fachbereichs IV der Universität Trier)

30.12.93. (jeudi)

F : Succession à la tête de l'Union européenne le 1er janvier : Bruxelles redoute la présidence grecque (Pour éviter des heurts sur la Macédoine, le conflit yougoslave et Chypre, les chancelleries européennes voudraient réactiver le principe de la « troïka ».)

F : Athènes : le retour aux Balkans (Par rapport à Bruxelles, les Grecs se singularisent doublement. Dans le conflit yougoslave, ils sont du côté des Serbes. Sur le plan économique, ils refusent la rigueur.)

FAZ : Brüssel will Steuerrückstellungen der EU-Bürger beseitigen (Empfehlung an die Mitgliedsländer / Steuervorteile auch für „Nicht-Ansässige“ / „Splitting“ für Grenzgänger ?)

HB : EWWU / Im Januar Start der zweiten Stufe – Widerstand gegen Versuch der Aufweichung der Konvergenzkriterien : Für Europa beginnt die schwierige Phase des Übergangs zur Währungsunion

HB : Die Probleme der europäischen Valuten dominierten 1993 die Devisenmärkte – Glanz der Deutschen Mark verblaßt wieder etwas zum Jahreschluß : Das Währungssystem bleibt anfällig für Störeinflüsse

31.12.93. (vendredi)

LB : Commentaire : Présidence d'apaisement

FT : EU action over 'unfair' trade urged by Balladur

LB : Qui fera quoi ? (Gouvernement belge)

W : Vatikan und Israel

Sommaire du Bulletin 5 / 93 (novembre, décembre 1993)

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Oscar Luigi Scalfaro, Président de la République d'Italie	3	Importante réunion à Luxembourg du Conseil des Ministres de l'UEO	22	Distinctions honorifiques à MM. Fournier et Mathieu	65
Cérémonie de la Toussaint	6	Le Parlement des Seniors a siégé à Luxembourg	27	Convention relative au « Marjaashaff »	65
M. Pangalos à Luxembourg	6	Conduite de gaz Berneau-Bastogne-Luxembourg	27	« L'armée luxembourgeoise d'après-guerre »	65
Assises européennes pour une éducation plurilingue	7	Le futur de l'Europe dans le nouvel ordre mondial	28	Déclaration relative à l'Irlande du Nord	65
Conseil de l'Europe: La Roumanie 32 ^e membre	8	« Honorary Degree » pour le Grand-Duc Héritier	31	« L'Africaine »	65
Cour Supérieure de Justice: M. Paul Kayser nouveau Président	8	Action humanitaire	32	M. Boden visite le Foyer Ste Elisabeth	65
Prix du GART 1993	8	Nouveau bâtiment pour l'Ecole européenne	32	Institut luxembourgeois des Droits de l'Homme	66
L'établissement scolaire au centre de nouveaux projets pédagogiques	8	25 ^e Anniversaire du Centre Médico-Pédagogique de Mondorf-les-Bains	33	M. Melescanu à Luxembourg	66
Le Conseil des CE devient le Conseil de l'Union	9	Inauguration officielle de l'Année Internationale de la Famille / Clôture de l'Année Européenne des Personnes Agées	35	Un programme stratégique pour le Marché Intérieur	69
Mission économique en Roumanie	9	Towards a European Monetary Union: A View from Luxembourg	39	Contrat avec S.A. RECYMA	69
Buste de feu S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte	9	Réunion des Douze avec les parties yougoslaves	42	Décès de M. Antall	69
Luxembourg - Land de Sarre	10	L'Union de l'Europe occidentale après le Conseil des Ministres de Luxembourg	42	Réunion des Présidents des Parlements de l'Union Européenne	69
M. Heyvaert à l'honneur	10	Rencontre Goebbels-Van Miert	45	Accord Gouvernement-CEGEDEL	70
Centenaire du CAL	10	Bilan touristique	46	Le problème du tourisme des drogues	70
Création de Chroma Image Engineering S.A.	11	Discours budgétaire de M. Jacques Santer	46	Fondation Pierre Werner	71
Le Premier Ministre de Suède à Luxembourg	11	Discours budgétaire de M. Jean-Claude Juncker	51	2 CD pour le Premier Ministre	72
Nouvelle aîle pour la maison de retraite à Echternach	12	Journée Mondiale de Lutte contre le SIDA	59	Assermentation des nouveaux bourgmestres	73
Dépouillement informatisé de bulletins de vote	12	Centre Universitaire: Personnalités méritantes	59	Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année et du Nouvel An 1994	73
« Expo-Peinture 94 »	13	M. Dehaene chez M. Santer	60	Allocution de Fin d'Année et du Nouvel An 1994 de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer	74
Premier Conseil Marché Intérieur de l'Union Européenne	13	Signature d'accords avec le Cap Vert	60		
Politique régionale et aménagement du territoire	13	Exploitation des chemins de fer du Grand-Duché	60		
Inauguration du bâtiment de l'UEO	13	« Immigration, Tolérance, Racisme »	61		
Rapport sur la prévention de la torture	15	Réunion du Conseil parlementaire interrégional à Luxembourg	61	NOTES DOCUMENTAIRES	77
Extension du futur TGV-Est	15	30 ^e anniversaire de l'Amiperas	61	Union Européenne	78
Systèmes de Paiement Nationaux	15	Hautes distinctions pour MM. Thiemann et Baumert	62	Santé	82
M. Hans Stercken à Luxembourg	16	CD de l'Harmonie Municipale d'Esch-sur-Alzette	62	Economie	87
Décorations pour MM. Stercken et Braun	16	« d'Lëtzebuurger »	62	Travail	88
Ordre de la Résistance	16	Le « Luxembourg Relief Found » reçu par le Grand-Duc	62	Commerce	90
V ^e Olympiade internationale en Informatique	17	Lutte contre l'onchocercose	63	Luxembourg-UEBL	93
„Ons Arméi”	17	M. Wohlfart à l'OTAN	63	Démographie	94
30 Years of European Monetary Integration from the Werner Plan to EMU	17	Sommet européen à Bruxelles	64	Tourisme	95
Sir Edward Heath à l'honneur	21	S.A.R. le Grand-Duc visite la partie rénovée du Palais grand-ducal	64	Revue de presse internationale (novembre-décembre 1993)	97
Constitution démocratique pour l'Afrique du Sud	22				
Mission de promotion économique au Kazakstan	22				

Photo couverture: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Son Excellence Monsieur Oscar Luigi Scalfaro, Président de la République d'Italie
 * Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.